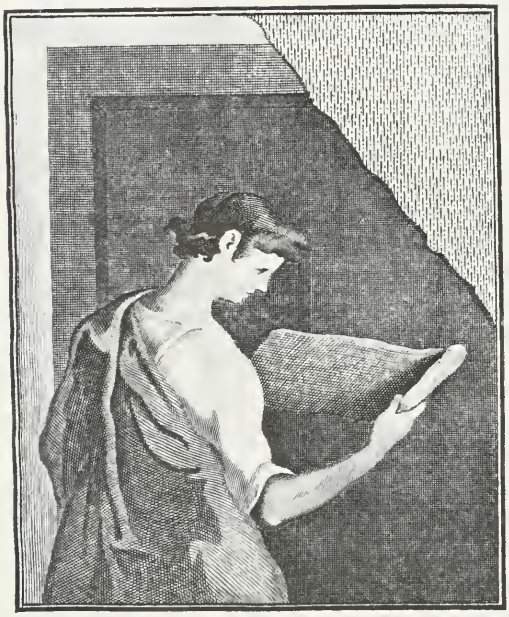

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION

DES

MONUMENTS HISTORIQUES

D'ALSACE

STRASBOURG, IMPRIMERIE DE VEUVE BERGER-LEVRAULT

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION

DES

MONUMENTS HISTORIQUES

D'ALSACE

IIe SÉRIE — QUATRIÈME VOLUME

(1865-1866)

PREMIÈRE PARTIE — PROCÈS-VERBAUX

AVEC GRAVURES ET PLANCHES

PARIS

VEUVE BERGER-LEVRAULT ET FILS, LIBRAIRES-ÉDITEURS

RUE DES BEAUX-ARTS, 5

MÊME MAISON A STRASBOURG

1866

PAUL GETTY CENTER

SOCIÉTÉ

POUR LA

CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES D'ALSACE.

SOUS-COMITÉ DU HAUT-RHIN.

Séance du 7 juillet 1865.

Présidence de M. VÉRON-RÉVILLE, vice-président.

Présents : MM. J. Chauffour, Frantz, Hamberger, Huot, Liblin et Meyer.

Dalle funéraire du tombeau du chevalier Burckard de Gueberschwihr.

M. le Préfet du Haut-Rhin communique au sous-comité une lettre par laquelle M. Dietrich, chef de division à la préfecture, lui signale la découverte qu'il vient de faire, dans la banlieue de Vœgtlinshoffen, de la dalle funéraire qui a dû faire partie du tombeau du chevalier Burckard de Gueberschwihr, qui, en 1090, fonda l'abbaye de Marbach.

Cette pierre tumulaire a 2 mètres 40 centimètres de long sur 80 centimètres de large. Dans son pourtour, on lit en grandes lettres onciales, d'une conservation parfaite, l'inscription suivante :

† *Anno domini MCXXXI. XI kalend. mart. obiit bone memorie Burcardus miles de Gebliswiller, fundator loci istius.*

M. de Golbéry, parlant, en 1828, des ruines du couvent de Marbach, dit avoir vu, au milieu des décombres, la tombe de son fondateur, portant une statue couchée, avec une inscription où se lisait le nom de Burckard de Gueberschwihr. La statue a été enlevée, et la dalle sert en ce moment de base à une croix en pierre, portant le millésime de 1825, et qui se trouve à deux kilomètres environ des ruines, au fond du vallon de Vœgtlinshoffen.

En signalant l'intéressante découverte faite par M. Dietrich, M. le Préfet propose à la Société d'intervenir auprès de l'autorité municipale de Vœgt-

linshoffen, pour obtenir la délivrance de cette dalle et l'ajouter aux objets précieux qui forment le musée lapidaire au couvent des Unterlinden.

Jours de réunion du sous-comité de Colmar.

Le sous-comité accepte cette proposition avec reconnaissance et charge le vice-président d'en faire part à M. le Préfet.

Sur la proposition du vice-président, le sous-comité de Colmar décide, qu'à dater du mois d'octobre prochain, ses réunions se tiendront désormais le dernier samedi de chaque mois, à 2 heures de relevée.

Pour expédition conforme, délivrée à Colmar, le 8 juillet 1865.

Le Vice-Président,
V. Réville.

Séance du Comité du 10 juillet 1865.

Présidence de M. SPACH.

Secrétaire en fonctions : M. Eissen.

Présents : MM. Heitz, baron Lebel, Lehr, baron Matthieu de Faviers, Merck, Morin, Ringeisen, Saum, Siffer, baron de Schauenburg, Straub, Stumpf. — MM. Berger et Thomas, membres de la Société, assistent à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Ouvrages déposés sur le bureau.

Le président dépose :

Jahrbericht des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande, Heft XXXVII u. XXXVIII. Bonn, 1864 et 1865, et annonce que la Société de Bonn demande à la Société alsacienne la collection de ses mémoires. — Il a expédié ce qui était disponible.

Correspondance du président.

Le président annonce avoir écrit depuis la dernière séance les lettres suivantes :

A M. Véron-Réville : affaire de Mulhouse; envoi en communication de la lettre de M. Daniel Stein, au sujet d'un sous-comité à établir à Mulhouse;

A M. Lefèvre, conducteur du chemin de fer à Wasselonne; renseignements demandés au sujet des pierres tombales dans l'ancien cimetière de Wasselonne;

A M. Quiquerez, au sujet du château de Morimont et d'antiquités mérovingiennes; affaires de comptabilité;

A M. Véron-Réville : détails d'administration; affaire de Morimont, etc.;

A la Société des antiquaires de Bonn : accusé de réception; envoi de la collection de notre Bulletin;

Rapport à M. le Préfet du Bas-Rhin sur les travaux de la Société, à l'occasion du prochain Conseil général.

Le président donne lecture d'une lettre de M. Véron-Réville, au sujet de la demande d'un sociétaire de Mulhouse, pour l'établissement d'un sous-comité.

Demande de formation d'un sous-comité à Mulhouse.

M. le baron de Schauenburg propose d'adhérer à la décision du comité de Colmar. Cette proposition est adoptée, sauf soumission à l'assemblée générale de décembre prochain.

Lecture est donnée de la lettre suivante de M. Quiquerez :

Château de Morimont. Lettre de M. Quiquerez à ce sujet.

« Monsieur le Président, comme il importe d'accélérer les travaux de clôture de Morimont, je m'y suis rendu pour faire préparer le bois pour les portes, la chaux et autres matériaux, tout en assurant des maçons et charpentiers à des prix fort modérés.

« M. Meyer (de Genève), en attendant l'arrivée des fonds, continuera de faire les avances d'argent.

« Dans quelques jours je retournerai à Morimont pour diriger les travaux. Je profiterai de l'occasion pour faire abattre, d'accord avec le propriétaire, les arbres qui cachent la vue du château, et mon fils pourra alors photographier une belle vue d'ensemble de ces ruines.

« En même temps j'en lèverai le plan avec la planchette, à une échelle assez grande pour y indiquer les détails, et l'on pourra réduire le plan par la photographie.

Notice de M. Quiquerez au sujet d'une découverte d'antiquités faite dans l'église de Délémont. Dessins à l'appui.

« L'hiver dernier, j'ai eu la bonne fortune de découvrir des objets d'antiquité du septième siècle, conservés comme des reliques dans l'église de Délémont, et dont l'origine se rattache de très-près à l'Alsace. En effet, au septième siècle, Gundonius, duc d'Alsace, fondait dans les montagnes du Jura l'abbaye de Grand-Val et la dotait richement de vastes domaines, s'étendant depuis Pierre-Pertuis à la vallée de Délémont et tous compris dans le duché d'Alsace. Germain, fils d'un sénateur de Trèves, fut mis à la tête du nouveau monastère; mais Atticus, le deuxième successeur de Gundonius, le fit massacrer par ses soldats tirés de l'Alémanie. J'ai dessiné ces objets d'antiquité, et mon fils a ajouté quelques photographies pour la gouverne du dessinateur qui, au moyen de la loupe, pourra s'assurer des détails. J'ai rédigé une notice à leur sujet et je prends la liberté de présenter ce travail à la Société.»

Le comité décide l'insertion aux mémoires avec reproduction des dessins qui l'accompagnent.

M. le président propose l'admission comme membres de la Société de M. l'abbé Hanauer, à Colmar, et de M. Fettig, curé de la Vancelle, présenté par M. Walch, d'Allemand-Rombach.

Le comité prononce l'admission de ces membres.

Admission de membres

Communication de dessins des ruines de l'abbaye de Crauftbal, par M. L. Benoît.

M. le baron de Schauenburg soumet la reproduction des dessins de M. L. Benoît des ruines de l'abbaye de Craufthal.

Communication de M. Walch au sujet d'une enceinte celtique sur la montagne du Frankenbourg.

Lecture est donnée de la lettre suivante de M. Walch :

« Monsieur le Président, permettez à un membre de la Société archéologique de vous entretenir d'un monument qui ne paraît pas avoir été étudié jusqu'à ce jour. C'est une enceinte celtique complète, de 5 à 600 mètres de tour, cachée dans les forêts qui couvrent la montagne du Frankenbourg.

« Il ne s'agit pas du mur en pierres sèches au pied du château dont parle Schweighæuser, dans son travail sur le mur païen du mont Sainte-Odile, et que semble aussi désigner M. Coste, dans ses *Études archéologiques*, mais d'une enceinte en gros blocs de grès, portant tous l'entaille en queue d'aronde.

« A l'angle nord du plateau du Frankenbourg, à quelques mètres du talus, on trouve ces blocs, débris d'un mur dont on peut suivre les assises inférieures à travers la forêt. Ce mur descend sur le flanc de la montagne, puis, se dirigeant presque horizontalement vers l'ouest, il sert de revêtement à une large terrasse. Vers le chemin que suivent les visiteurs du château, en venant de la Vancelle, le mur disparaît presque complétement; mais la terrasse continue, et, sur le talus, on retrouve toujours, éparses, les pierres portant l'entaille mentionnée. Vers le sud, le mur reparaît, renversé en partie, en partie debout, et remonte, enfin, pour s'arrêter à une quinzaine de mètres de l'angle sud du plateau que porte le château.

« Le mur ne s'arrête, au sud, comme au nord, que là où les roches et l'escarpement des pentes rendent l'accès à peu près impossible. Le plateau sur lequel s'élève l'immense roche, base du château, ferme l'enceinte à l'est.

« Il y a donc ici trois enceintes : la première, en blocs à entaille en queue d'aronde; la seconde, formée par le plateau, auquel vient s'appuyer le mur celtique, et où l'on voit les assises fondamentales d'une enceinte en pierres sèches, mais sans entaille; et, enfin, le château lui-même. Le Frankenbourg, avec son plateau, est comme la citadelle de l'enceinte celtique.

« Cette enceinte est très-forte. Ce n'est pas, en effet, un simple mur, mais un vrai rempart, adossé à la montagne, et dont le terre-plein atteint, sur certains points, jusqu'à une largeur de 12 mètres, et au delà. Le mur qui en forme le revêtement, a encore, dans ses parties les mieux conservées, $2^{m},50$ de haut, sur plus de 3 mètres de large. Les pierres dont il se compose, ont jusqu'à 2 mètres de longueur sur 60 à 80 centimètres de hauteur et d'épaisseur. J'en ai mesuré qui forment un cube de près d'un mètre et demi. Toutes étaient reliées entre elles par des tenons, comme le prouvent les entailles.

«Il ne faut pas oublier que, du haut de la roche occupée par le château, on voit le Landsberg et le Mænnelstein, et que, par conséquent, on pouvait correspondre, de cette enceinte, par des signaux, avec celle qui fait des plateaux de Barr un immense camp retranché. Le Tænnichel, avec son mur, païen ou non, s'aperçoit aussi tout près, au sud.

«Bientôt, je l'espère, je pourrai envoyer le plan géométrique de cette enceinte, qui occupe une position si forte et si importante entre la vallée de Lièpvre et le val de Villé.»

On lit une lettre de M. Wild, instituteur d'Oberhausbergen, qui signale une inscription moderne (1788) relative à la famille de Joham de Mundolsheim, dans l'église de Mittelhausbergen.

Inscription concernant la famille Joham de Mundolsheim dans l'église d'Oberhausbergen.

M. Siffer lit une notice sur l'ancienne église de Gebolsheim.

Lecture d'une notice de M. Siffer sur l'ancienne église de Gebolsheim.

La notice sera insérée dans le Bulletin, subdivision des mémoires.

La séance est levée à 4 heures.

Séance du Comité du 14 août 1865.

Présidence de M. SPACH.

Secrétaire en fonctions : M. Eissen.

Présents : MM. le baron Matthieu de Faviers, Heitz, baron Lebel, Merck, Morin, colonel de Morlet, baron de Schauenburg.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le président dépose sur le bureau les ouvrages et publications suivantes :

Ouvrages déposés sur le bureau.

Archiv für schweizerische Geschichte, 14e volume. Zurich, 1864 (1 vol. in-8°);

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. XIII et XV, 1863 et 1865 (2 vol. in-8°);

La Kaisersburg d'Alsace, récit du treizième siècle, par R. A. Richard. Strasbourg, 1865; 1 vol. in-8°;

Revue des Sociétés savantes des départements, janvier-février 1865; 1 broch. in-8°;

Schweizerisches Urkundenregister, t. XIV. Bern, 1865; 1 broch. in-8°;

Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard, IIe série, t. I, pages 127 à 402 (2 broch. in-8°);

Les Voies romaines de l'arrondissement de Sarrebourg, par Louis Benoît. Nancy, 1865 (1 broch. in-8°);

Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit, 1865; nos 5 et 6.

Proposition de nouveaux membres.

Le président annonce les propositions suivantes de nouveaux membres : MM. Kuhn, fils, docteur en médecine à Niederbronn, par M. Levrault; Fréderic Rencker, juge d'instruction à Mulhouse, par M. Nicklès.

Ces deux admissions sont prononcées par le comité.

Correspondance du président.

Le président annonce avoir écrit les lettres suivantes :

A M. Véron-Réville, au sujet de la délibération du comité du Haut-Rhin sur une lettre de M. Stein, de Mulhouse;

A M. Hanauer, pour lui annoncer sa nomination de membre du comité;

A M. l'instituteur d'Oberhausbergen, au sujet des inscriptions et monuments des églises d'Oberhausbergen et Mundolsheim;

A M. Walch, à Allemand-Rombach (Haut-Rhin), au sujet des notes adressées sur le Frankenbourg;

A M. Martin Stein, à Mulhouse, envoi d'un extrait de la délibération de Colmar, et exposé des motifs qui doivent la faire adopter;

Envoi de notre Bulletin à la Société archéologique de Seine-et-Marne;

A M. Anatole de Barthélemy, au sujet de son rapport sur la Société, dans la *Revue des Sociétés savantes;*

A M. Levrault, au sujet de la brochure de M. Kuhn, de Niederbronn;

A M. Rœhrig, architecte de l'arrondissement de Wissembourg, au sujet des travaux de Fleckenstein, du Wasenstein, etc.;

A M. Klotz, au sujet du payement des dépenses faites dans l'un de ces châteaux;

A M. le Ministre de l'intérieur, lettre de remercîment pour l'allocation de 400 fr.

Lettre de M. Rœhrig, architecte de l'arrondissement de Wissembourg, au sujet des châteaux de Fleckenstein, Hohbourg et Wasenstein.

Il communique la lettre suivante de M. Rœhrig :

« Monsieur le Président, ces jours derniers, j'eus l'occasion de visiter de nouveau le château de Fleckenstein et d'examiner en même temps les travaux ordonnés par votre Société pour faciliter les abords du château. Ces travaux ont été faits convenablement et l'on peut arriver aujourd'hui dans presque toutes les parties du château sans grande difficulté.

« Maintenant que la circulation est plus facile, l'on peut aussi mieux examiner les diverses parties des constructions pour constater leur état. Au milieu du rocher principal sur le côté ouest se trouve une haute tour de forme carrée, extérieurement, et de forme ronde, intérieurement, portant encore les traces des marches d'un escalier tournant qui devait être d'un travail assez soigné. La maçonnerie en moellons de cette tour est revêtue extérieurement d'une belle maçonnerie en pierre de taille. Cette construction a été sapée à sa base du côté sud, et, en examinant la maçonnerie, l'on reconnaît que les murs de face sont fendus du bas jus-

qu'en haut. Par un mouvement quelconque qui surviendrait, soit dans le rocher, soit dans les constructions, cette partie, encore facile à consolider maintenant, pourrait subir de graves accidents.

«Par cette consolidation, je pense qu'il y aurait lieu de raffermir la base de la construction et de relier le haut par des ancres et des tirants en fer, la cage d'escalier ne se trouvant, en certains endroits, que collée entre les roches.

«Dans l'une des salles basses, d'environ 8 mètres de large sur 8 mètres de long, taillée entièrement dans le rocher, une grande partie du rocher, rongée par l'air et par l'humidité, s'est détachée et remplit une partie de la salle. Afin d'empêcher tout accident ultérieur, je crois qu'il serait nécessaire de construire quelques points d'appui en moellons.

«Sur le haut du rocher croissent de grands arbres dont les racines s'enfoncent dans les constructions; on devrait les couper afin d'empêcher par là la ruine du reste des constructions. Les bois de ces arbres pourraient servir à construire des rampes aux endroits dangereux.

«Je pense que la dépense à faire pour les diverses consolidations peut être estimée à 300 fr. environ. Tel est le résultat de mes observations faites au sujet du Fleckenstein.

«Quant au château de Hohenbourg, l'administration forestière a bien voulu faire faire, par les prestataires à son service, un chemin convenable pour arriver aux ruines de ce château. C'est le brigadier Hiboux, de Climbach, qui a surveillé ce travail.

«Après ma visite au Fleckenstein, j'ai visité aussi les ruines du Wasenstein. Le crédit que la Société des monuments historiques a bien voulu allouer pour faciliter les abords du château a été employé à la construction de quelques rampes douces et à entailler dans le rocher quelques marches indispensables pour la circulation. C'est sous la surveillance spéciale de l'administration forestière que ces travaux ont été exécutés; notamment par le brigadier Berling, demeurant au Welschthal, et le garde Bur, résidant à Lembach. Des sentiers ont été tracés dans la forêt pour en faciliter les abords, des rampes douces établies avec les débris de pierres épars sur le sol et des garde-fous aux endroits dangereux, ainsi que des échelles. Les bois pour ces constructions proviennent des arbres coupés sur les ruines. Je prie le comité de vouloir bien allouer une gratification ou une récompense honorifique aux forestiers qui ont contribué à ces travaux. En ce moment on confectionne des planchettes avec inscription qui sont destinées à être clouées aux arbres de la forêt à l'entrée des chemins qui conduisent aux châteaux de Wasenstein et de Fleckenstein.

« Veuillez recevoir, Monsieur le Président, etc. »

Vote de 300 francs pour travaux de restauration à faire au château de Fleckenstein.

Le comité ouvre, en conséquence, un crédit de 300 fr.

M. Morin dépose une photographie de deux bas-reliefs en bois de l'église d'Eschau.

Note de M. Merck sur des antiquités romaines découvertes à Kœnigshoffen.

M. Merck dépose sur le bureau une statuette mutilée de Mercure et lit la note suivante :

« Le musée naissant de la Société pour la conservation des monuments historiques vient d'être enrichi d'un charmant petit autel votif, d'une petite statuette de Mercure, malheureusement mutilée, et de deux vases en poterie ordinaire renfermant des ossements et cendres humaines.

« Ces divers objets ont été trouvés dans les fondations d'une cave que font faire dans ce moment MM. Gruber et Reeb, à Kœnigshoffen, et que ces messieurs, sur ma prière, ont bien voulu nous céder.

Fig. 1.
(1/6 de la grandeur naturelle.)

« Le petit autel est en grès bigarré, carré, et presque intact (voy. fig. 1), sa hauteur est de 54 centimètres, et la largeur du chapiteau est de 11 centimètres; l'inscription qu'il porte est la suivante :

« *Jovi optimo maximo Jassus ex voto posuit lubens libero munere.*

« A Jupiter très-bon et très-grand, Jassus a fait poser cette pierre par vœu en témoignage de reconnaissance et de ses propres fonds.

« La statuette est aussi en grès bigarré ; c'est le torse d'un Mercure tel que nous les trouvons en Alsace; malheureusement les pieds, la tête et les bras manquent; on y remarque encore très-distinctement, sur les épaules, la chlamyde, attribut avec lequel ce dieu est presque toujours représenté (voy. fig. 2).

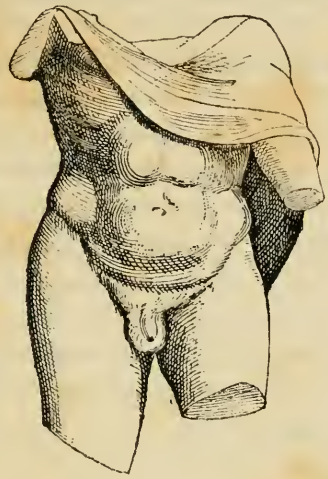

Fig. 2.

(1/6 de la grandeur naturelle.)

« L'inscription du petit autel, la gracieuseté des lettres, leur bonne disposition, ainsi que la beauté des formes de la statuette, son exécution hardie, la stricte observance des proportions du corps humain, dénotent une main de maître, et s'il m'est permis de dire mon opinion, je crois qu'on peut faire remonter l'origine de ces deux petits monuments, au moins celle de la statuette, au premier siècle de l'ère chrétienne, alors que l'art statuaire était, par suite de l'occupation romaine, dans un état florissant en Alsace, et que des sculpteurs italiens affluaient dans notre pays pour y orner, soit les temples, soit les villas des fonctionnaires civils ou militaires habitant Strasbourg et les environs.

« La plus grande partie des Mercures qu'on trouve en Alsace sont des bas-reliefs plus ou moins bien faits; l'obésité des formes sous lesquelles ce dieu est le plus souvent représenté, dénote la décadence de la sculpture, et leur exécution ne peut rien avoir de commun avec notre Mercure qui est en ronde bosse et d'un travail infiniment supérieur aux autres.

« Quant aux deux vases cinéraires, ils sont aussi brisés, l'un est en poterie grise, et l'autre en poterie rougeâtre; les ossements calcinés que ce der-

nier renferme paraissent avoir appartenu à un jeune homme adulte, d'après l'examen qu'en a fait un homme de l'art.

« Au fond de la cave, enfin, on a trouvé, outre trois gros cubes en grès rouge mesurant 80 centimètres, une dalle également en grès rouge de 1 mètre de largeur et 20 centimètres d'épaisseur, reposant sur un béton de cailloux; la destination originaire de ces pierres est assez difficile à expliquer, car le terrain dans lequel ces différents objets ont été découverts paraît avoir été souvent remanié; il renferme une grande quantité de fragments de tuiles, de ciment romain, qui furent sans doute amenés sur cette place longtemps après que les bâtiments qui s'y trouvaient avaient été démolis. »

Communication de M. Lefebvre au sujet de pierres tombales encastrées dans le mur d'enceinte de l'église de Wasselonne.

M. Lefèbvre, conducteur des travaux à Wasselonne, répond à une lettre du président relative à des pierres tombales qui doivent se trouver encastrées dans le mur d'enceinte de l'église, d'après une communication de M. Sabourin de Nanton. Il s'y trouve réellement quelques-uns de ces monuments funéraires; le plus ancien date de 1590; les autres du dix-huitième et un du dix-neuvième siècle; les inscriptions sont en latin ou en allemand, encore très-lisibles; quelques-unes d'entre elles sont curieuses sous le rapport de la forme.

La séance est levée à 4 heures.

Séance du Comité du 28 août 1865.

Présidence de M. SPACH.

Secrétaire en fonctions : M. Eissen.

Présents : MM. Heitz, baron Lebel, Matusczinski, baron de Schauenburg.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Ouvrages déposés sur le bureau.

La correspondance comprend : les *Mémoires de la Société impériale des antiquaires de France*, 3e série, t. VIII, et les *Nouveaux Mélanges d'histoire et de critique littéraire*, par M. Spach, que l'auteur offre à la Société.

Correspondance du président.

Le président annonce avoir écrit les lettres suivantes depuis la séance du 14 août :

A M. Rœhrig, architecte à Wissembourg, pour lui annoncer sa nomination de membre adjoint au comité;

Au sujet des travaux du Fleckenstein : vote d'un crédit de 300 fr.; à M. Klotz, même sujet;

A M. Gruber, à Kœnigshoffen : remercîments pour la cession d'objets antiques, trouvés à Kœnigshoffen, dans la propriété de cet industriel ;

A M. Merck, sur le déménagement de nos collections et leur conservation future ;

A M. Reussner, bibliothécaire du séminaire, au sujet du déménagement des objets antiques, appartenant à la Société et placés dans le local de la bibliothèque de la ville ;

Au président de la Société des antiquaires de Normandie, à Caen : proposition d'échange de Bulletin ;

A M. le conservateur des forêts : prière de vouloir bien donner des instructions aux agents forestiers des environs du Frankenbourg, pour empêcher l'enlèvement des pierres de cette enceinte ;

A M. Ringeisen, même sujet ; emploi du crédit de 200 fr. ;

A M. Rœhrig, architecte de Wissembourg, au sujet des fresques dans l'église de Saint-Jean ; maintien du *statu quo ;*

A M. Braun, ancien instituteur à Mothern, au sujet de médailles envoyées à la Société.

Acquisition d'une amphore romaine.

Le comité vote l'acquisition d'une amphore romaine trouvée à Krautwiller, et qui était restée en la possession d'un particulier récemment décédé. Le prix en est fixé à 40 fr.

Lecture d'un mémoire de M. Spach : *Une ligue contre l'évêque Guillaume de Diest.*

Le président donne lecture d'un mémoire intitulé : *Une ligue contre l'évêque Guillaume de Diest.*

Le comité vote l'insertion de ce travail aux mémoires.

Le secrétaire donne lecture du commencement d'un mémoire de M. Mossmann ayant pour titre : *Murbach et Guebwiller ; histoire d'une abbaye et d'une commune rurale d'Alsace.*

La séance est levée à 4 heures.

Séance du Comité du 25 septembre 1865.

Présidence de M. SPACH.

Secrétaire en fonctions : M. Eissen.

Présents : MM. Guerber, Heitz, Lehr, de Schauenburg, Siffer, Straub.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion, qui est adopté.

Ouvrages déposés sur le bureau

La correspondance contient :

Mémoire de la Société des antiquaires de Picardie, t. X (2e série), 1865. 1 vol. in-8° ;

Les Commencements de l'imprimerie dans les Vosges, par Sabourin de Nanton. Strasbourg, 1865. 1 broch. in-8°;

Messager des sciences historiques de Belgique. Gand, 1865. 2e livraison. 1 broch. in-8°;

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France. 1865. 1 broch. in-8°;

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry. Année 1864. 1 broch. in-8°;

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. Année 1865. Nos 1 et 2. (1 broch. in-8°);

La Contre-Révolution en Alsace depuis 1789-1793. Pièces et documents relatifs à cette époque; offert par M. Heitz.

Admission de nouveaux membres.

Le président annonce les propositions de nouveaux membres à admettre :

MM. Flaxland, propriétaire à Kientzheim, et Marcel Monnier, propriétaire à Mouchard (Jura), proposés par M. Hamberger; et M. Schickelé, vicaire à Dannemarie, proposé par M. Straub. — Admission.

Découverte de la pierre tombale du fondateur de l'abbaye de Marbach.

M. Straub relate qu'il a trouvé dans la forêt, à 2 kilomètres de Marbach, et servant de piédestal à un crucifix, la pierre tombale du fondateur de l'abbaye de Marbach. Elle porte l'inscription suivante :

† ANNO. DNI / M. C. XX. XI. KL. MAR. O. BONE. MEMORIE
BVRCARD. MI / LES. DE. GEBLISWIR. FVDATOR. LOCI. ISTI ᵖ.

Lecture faite par M. Guerber d'une notice sur une chapelle de l'église Saint-George de Haguenau.

M. Guerber lit une notice sur une chapelle latérale de l'église Saint-George de Haguenau, fondée par un chevalier de la famille de Fleckenstein.

Le comité décide que ce travail sera inséré aux mémoires.

Le président annonce que M. le colonel de Morlet demande un crédit de 100 fr. pour continuer les travaux aux cromlechs des environs de Mackwiller.

Vote de 200 francs pour les cromlechs de Mackwiller.

Le comité, vu l'importance de ces travaux, vote un crédit de 200 fr.

Le président communique au comité une lettre qui demande que le comité se charge des frais de tirage à part des différents travaux reproduits par le Bulletin de la Société à la demande des auteurs.

Décision du comité au sujet des tirages à part des collaborateurs du Bulletin.

Le comité décide qu'il maintiendra ses précédents, d'accord en cela avec les autres sociétés savantes, surtout avec la Société française d'archéologie, et laissera les frais du tirage à part à la charge des collaborateurs du Bulletin qui désireront reproduire leurs travaux en dehors du Bulletin.

Le président lit le rapport de M. Quiquerez sur les travaux au château de Morimont. Affaires de Morimont.

M. le baron de Schauenburg propose de remettre tous les comptes relatifs à Morimont au trésorier, afin qu'il en fasse un rapport.

M. Heitz rappelle que M. le colonel de Morlet a fait la demande de faire imprimer le catalogue de la bibliothèque de la Société. Catalogue des livres de la Société.

Le comité remet la décision de cette question à une autre séance.

M. le baron de Schauenburg commence la lecture du mémoire de M. Quiquerez sur le château de Morimont. Lecture du mémoire de M. Quiquerez sur le château de Morimont.

La séance est levée à 4 heures.

Séance du Comité du 9 octobre 1865.

Présidence de M. SPACH.

La séance s'ouvre à 2 heures à l'hôtel de la préfecture.

Sont présents : MM. Bœrsch, Grass, Heitz, Lehr, Matthieu de Faviers, Merck, de Morlet, Ringeisen, de Schauenburg, Siffer et Straub, secrétaire en fonctions.

Après avoir déposé sur le bureau les ouvrages suivants, offerts à la Société : Ouvrages offerts à la Société.

Annales de l'Association philomatique vogéso-rhénane, par M. Kirschleger; 4e livraison;

De l'usage des rouelles chez les Gaulois, par M. Charles Cournault; 1 broch. in-8°;

Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine, 1865; 1 vol. in-8°;

Revue des Sociétés savantes des départements, IVe série, t. Ier; mars-avril 1865;

Distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes le 22 *avril* 1865; 1 broch. in-8°;

Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres au nom de la commission des antiquités de la France, par M. B. Hauréau, lu dans la séance du 7 juillet 1865;

Le président rend compte de la correspondance. Dans l'intervalle de la dernière séance du comité, M. Spach a écrit : Correspondance du président.

A M. Selz, pour le remercier de l'envoi d'une charte du quinzième siècle;

A M. Quiquerez, au sujet du château de Morimont;

A M. Véron-Réville, pour le prier de faire intervenir le sous-comité de Colmar, au sujet de la pierre tombale du fondateur de l'abbaye de Marbach, servant de soubassement à un crucifix, au bord d'une route. M. Véron-Réville a répondu dans l'intervalle que le sous-comité s'est déjà occupé de cette affaire et qu'il a obtenu la cession du monument. En peu de jours, la pierre tumulaire sera transférée au musée des Unterlinden, où sa conservation est assurée.

Vote au sujet de l'impression du catalogue des livres appartenant à la Société.

Sur la proposition de M. de Morlet, le comité vote l'impression du catalogue de tous les ouvrages qui ont été offerts à la Société depuis sa fondation, et qui constituent en ce moment une bibliothèque assez considérable.

Mur présumé celtique du château de Frankenbourg.

MM. Ringeisen et Straub donnent ensuite des détails sur le mur celtique du château de Frankenbourg, qu'ils ont visité dans les derniers temps. Semblable au mur païen de Sainte-Odile, celui du Frankenbourg est construit en pierres grossièrement équarries et reliées entre elles par des tenons en bois, comme le prouvent les entailles en queue d'aronde. Le comité apprend avec plaisir qu'un des membres de la Société, M. l'abbé Walch, vicaire d'Allemand-Rombach, prépare un travail descriptif de ce curieux monument dont il a relevé le tracé.

Monuments gallo-romains conservés à Oberbronn.

La parole est donnée à M. le curé Siffer, qui fait connaître une série de monuments gallo-romains, actuellement en possession de M. le docteur Rauch, à Oberbronn, et ne figurant encore dans aucun travail sur nos antiquités locales. Ce sont :

1° Deux tronçons de Mercure en bas-relief, autrefois murés dans l'église de Neewiller. M. Siffer pense que la mutilation de ces sculptures a eu lieu lors des premières prédications de l'Évangile dans nos contrées.

3° Deux bas-reliefs votifs brisés par le bas et représentant probablement la déesse de la Fortune, caractérisée par la corne d'abondance. Ces sculptures ont été trouvées à Langensoultzbach.

3° Trois pierres, dont deux sont de forme cubique, et la troisième de forme ovale, présentant en bas-reliefs des figures que M. Siffer croit avoir appartenu à un zodiaque mythologique. Le rapporteur reconnaît, entre autres, les signes de la Vierge et du Sagittaire, et recommande à l'étude ces curieux monuments retirés des murs de l'ancienne église de Spachbach, lors de sa démolition en 1827.

Le comité écoute avec intérêt cette communication et exprime le vœu d'avoir un jour un dessin exact de ces diverses sculptures, qui pourrait être inséré dans le Bulletin. Remercîments et dépôt du mémoire dans les archives de la Société.

Un membre du comité annonce que le conseil municipal de Saint-Hippolyte a l'intention de faire démolir une porte d'entrée du quinzième siècle, presque le seul reste important des fortifications anciennes de cette petite ville, après la disparition de la porte qui a été démolie, il y a cinq ans. Il est décidé que le comité interviendra pour empêcher cet acte.

Porte d'entrée de Saint-Hippolyte.

A propos de la démolition récente d'un ancien ossuaire, M. l'abbé Straub appelle l'attention sur cette classe de monuments qui tendent à devenir de plus en plus rares en Alsace, et dont plusieurs méritent d'être conservés non-seulement en raison des touchants souvenirs qui s'y rattachent, mais encore à cause du caractère monumental qui les distingue. Ces chapelles sont généralement consacrées sous le vocable de Saint-Michel, quelquefois sous celui de Sainte-Barbe invoquée contre la mort subite, ou de Saint-Sébastien, quand leur fondation remonte à l'époque d'une épidémie. Les plus importants ont deux étages. Dans le rez-de-chaussée qui servait d'ossuaire, on recueillait les ossements retirés des fosses nouvellement creusées pour les disposer avec ordre le long des murs, selon les prescriptions de plusieurs synodes diocésains. Au-dessus du charnier se trouvait la chapelle proprement dite, où se faisait l'office des morts.

Anciennes chapelles de cimetière.

Quand on commença à abandonner les cimetières établis autour des églises, et que l'on enterra les morts à une certaine distance des centres d'habitation, ces petits monuments restèrent malheureusement délaissés et durent peu à peu tomber dans un état de délabrement, qui servit de prétexte aux démolisseurs. M. Straub cite, parmi les chapelles démolies pendant ce siècle, celle de Gueberschwihr, dont quelques arceaux en plein-cintre dénotent encore l'âge et l'importance; la chapelle de Saint-Michel, à Soultzbach, construite par la famille de Schauenburg, et surtout la chapelle de Sainte-Barbe, à Ammerschwihr, vantée par les vieillards du pays comme une des plus gracieuses constructions ogivales. Elle se trouvait sur l'emplacement des écoles communales actuelles, et a été renversée, il y a trente années à peine.

Heureusement, un certain nombre de ces monuments ont échappé aux ravages du temps ou au vandalisme d'hommes peu soucieux du passé. On peut citer, dans le Bas-Rhin, la chapelle de Saint-Sébastien près de Dambach, et celle de Saint-Michel, à Saverne, qui a été utilisée pour le musée local par M. le colonel de Morlet; dans le Haut-Rhin, la chapelle de Saint-Michel, à Kaysersberg, décorée d'intéressantes peintures murales du quinzième siècle, et servant aujourd'hui d'abri au Christ colossal qui se trouvait jadis sous l'arc du chœur de l'église; celle de Herrlisheim, marquée de l'écu de Hattstadt et portant le millésime 1419, et surtout celle

de Wihr-au-Val, si pittoresquement située sur un tertre, à l'extrémité du village.

C'est, au jugement du secrétaire, un monument qu'il conviendrait particulièrement de conserver comme spécimen du genre, en raison de son importance et du peu de difficultés qu'offrira une restauration. On voit encore dans l'étage supérieur l'autel primitif parfaitement conservé; le sépulcre, petite cavité où l'on place les reliques, se trouve dans la face antérieure. Sur le plancher presque en ruines sont répandus les débris d'un rétable avec colonnes, torses, têtes d'anges, etc. Ce rétable, qui a été démoli, il y a une quinzaine d'années, paraît remonter à l'époque de la restauration de ce petit sanctuaire, c'est-à-dire à l'année 1709, suivant l'inscription latine tracée sur le mur intérieur, au-dessus de la porte d'entrée : *Hoc sacellum fuit renovatum MDCCIX.* Plus bas on lit 1491 : c'est la date de la construction de l'édifice, à juger par les détails de sculptures et par les moulures des portes.

Après cette communication, le secrétaire passe à la lecture d'une partie d'un mémoire de M. Mossmann sur Murbach et la vallée de Guebwiller.

La séance est levée à 4 heures.

SOUS-COMITÉ DU HAUT-RHIN.

Séance du 28 octobre 1865.

Présidence de M. VÉRON-RÉVILLE, vice-président.

Présents : MM. Hamberger, Chauffour, Gérard, Liblin, Huot, membres du sous-comité.

M. Schelbaum, membre libre, assiste à la séance.

Le vice-président donne lecture d'une lettre de M. le président de la Société, contenant avis officiel du décret en date du 26 août dernier, qui déclare la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace établissement d'utilité publique, et reconnaît notamment l'existence légale du sous-comité du Haut-Rhin.

Château de Wineck. Cette constitution légale de la Société lui permet de régulariser définitivement sa situation au point de vue de la cession qui lui a été faite du château de Wineck. Le vice-président donne à cette occasion lecture d'une lettre par laquelle M. le Préfet lui fait connaître, qu'à la suite d'une conférence entre M. Wertz, agent voyer cantonal, M. le maire de la commune

de Katzenthal et six propriétaires de vignes aboutissant au château de Wineck, ces derniers ont consenti à faire l'abandon d'un espace d'un mètre de largeur, à l'effet de rétablir la communication qui, sur une étendue de 50 mètres environ, se trouvait entièrement interrompue. L'espace concédé par les propriétaires riverains ayant paru suffisant, le sous-comité prie M. le Préfet de vouloir bien inviter M. Wertz à se rendre de nouveau sur les lieux, à l'effet de procéder, contradictoirement avec M. le maire de Katzenthal et les autres intéressés, à l'abornement du château et des propriétés voisines. De son côté, M. l'architecte Schelbaum se propose de représenter la Société à cette opération, de faire procéder aux réparations dont l'état du château ferait reconnaître l'urgence et de faire apposer sur ses murs une inscription indiquant les droits de la Société sur ces ruines.

Pierre tumulaire de Burckard de Gueberschwihr.

Le vice-président rappelle que, dans la séance du 7 juillet dernier, il a communiqué une lettre de M. le Préfet, signalant au sous-comité la découverte, faite par M. Dietrich, chef de division à la préfecture, de la pierre tumulaire de Burckard de Gueberschwihr, fondateur de l'abbaye de Marbach, laquelle pierre servait de support à une croix, dans le ban de Vœgtlinshoffen. Lecture est faite au sous-comité de diverses pièces de correspondance, desquelles il résulte que M. le Préfet, ayant bien voulu intervenir pour arriver à mettre ce monument à la disposition de la Société, M. Dreyfus, domicilié à Colmar et propriétaire du terrain, de la croix et de la pierre dont il s'agit, s'est empressé de mettre à la disposition de la Société la dalle funéraire du fondateur de Marbach. M. Wertz, agent voyer cantonal, chargé par l'administration de procéder à l'estimation de la dépense à faire pour l'enlèvement de la dalle et son remplacement par une fondation en maçonnerie, destinée à servir de base à la croix, avait évalué ces frais à 100 fr. Toutefois, M. Schelbaum fait connaître au sous-comité qu'il s'est mis, à cette occasion, en rapport avec M. le maire d'Éguisheim, qui a immédiatement offert à M. le Préfet de faire transporter la dalle à Colmar sans frais. M. Schelbaum a fait exécuter les travaux nécessaires, et la dépense ne s'est élevée qu'à une somme de 60 fr., qui a été provisoirement imputée sur les fonds affectés aux travaux du Hoh-Landsberg. Il sera demandé à la Société une allocation spéciale de 60 fr. pour la régularité de la comptabilité. M. Hamberger fait observer qu'il serait à désirer que, pour les cas analogues, qui pourraient se présenter à l'avenir, le sous-comité eût à sa disposition un fonds de réserve de quelques centaines de francs pour dépenses imprévues. Le vice-président écrira, dans ce sens, au comité de Strasbourg. M. le maire d'Éguisheim a profité du transport de la dalle dont il s'agit, pour y joindre, à la demande de M. Dietrich, une

porte dont il était possesseur, ornée de ferrures artistement ouvragées, et dont il fait don à la Société.

Des remercîments sont votés : 1° à M. Dreyfus et à M. le maire d'Éguisheim, en qualité de donateurs ; 2° à M. le Préfet, à MM. Dietrich et Frantz, chefs de division ; à MM. Schelbaum et Wertz, pour les soins et démarches qu'ils ont bien voulu apporter dans cette affaire, qui a été traitée avec autant de célérité que de dévouement aux intérêts de la Société.

Travaux exécutés au Hoh-Landsberg et fouilles faites à Türckheim.

M. Schelbaum rend compte en quelques mots des travaux en cours d'exécution au Hoh-Landsberg et des fouilles faites à Türckheim; les uns et les autres, interrompus par le mauvais temps, seront repris prochainement ; il produit un récépissé de M. le bibliothécaire, conservateur du musée de la ville de Colmar, constatant la remise qu'il a faite au musée, au nom de la Société, de vingt pièces de monnaies romaines, provenant des fouilles et découvertes de Türckheim, ainsi que de tuyaux de conduite, de divers fragments et d'une portion de meule ayant la même origine. Ces objets sont dus surtout à M. Grad, secrétaire de la mairie de Türckheim, dont M. Schelbaum signale le zèle et le concours obligeant. Des remercîments sont votés à M. Grad.

Monnaies romaines découvertes à Türckheim.

Lecture d'un mémoire de M. Sabourin de Nanton sur le couvent de Luppach.

Lecture est donnée d'un mémoire intéressant sur le couvent de Luppach, adressé par M. Sabourin de Nanton au comité de Strasbourg et communiqué au sous-comité du Haut-Rhin.

M. Huot expose au sous-comité, qu'à la suite de la lecture par lui faite, à la dernière séance générale, de la relation d'une promenade de Kaysersberg à Alspach, qui paraîtra dans le prochain Bulletin de la Société, il a, sur le désir que lui en ont exprimé plusieurs membres, fait le même travail pour les localités les plus intéressantes de l'Alsace. Ce travail paraîtra prochainement sous le titre : *Des Vosges au Rhin; excursions et promenades alsaciennes.* Le sous-comité entend, avec une grande satisfaction, la lecture de plusieurs fragments de cet ouvrage, concernant Saverne, Haguenau et Wissembourg, et qui sont remplis de détails intéressants sur l'histoire et l'archéologie alsaciennes.

Séance du Comité du 13 novembre 1865.

Présidence de M. SPACH.

La séance s'ouvre à 2 heures à l'hôtel de la préfecture.

Sont présents : MM. Bœrsch, Eissen, Grass, Heitz, Klotz, Lehr, Merck,

Lebel, Ringeisen, de Schauenburg, Siffer, Stumpf et Straub, secrétaire en fonctions.

Deux membres libres, MM. Berger et Sabourin de Nanton, assistent à la réunion.

Lettre de remercîments à M. Migneret, conseiller d'État.

M. Spach ouvre la séance en faisant la proposition d'adresser une lettre de remercîments à M. Migneret, appelé par l'Empereur aux fonctions de conseiller d'État, pour donner au fondateur de la Société archéologique d'Alsace une marque de sa reconnaissance. La lettre, conçue en ces termes, est signée par les membres présents :

« Monsieur le Préfet, le comité de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace a appris, avec une vive émotion, que la confiance de l'Empereur vous appelait au sein du conseil d'État. Souffrez qu'avant votre départ de Strasbourg, nous vous offrions l'expression de nos sincères regrets de vous voir quitter notre département et veuillez agréer l'hommage de notre profonde reconnaissance.

« Nous n'oublierons point que c'est grâce à votre initiative que la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace a vu le jour, et que votre constante sollicitude a suivi son développement, ses travaux matériels et les explorations scientifiques du comité. Permettez-nous de compter à l'avenir encore sur votre attachement à une institution qui vous doit l'existence. La prochaine assemblée générale consacrera, nous n'en doutons pas, le désir que nous exprimons ici, de vous inscrire sur la liste de nos membres non résidents, comme l'un de nos présidents honoraires.

« Nous avons l'honneur d'être, Monsieur le Préfet, avec un profond respect,

« Vos très-humbles serviteurs,

« *Les membres du Comité.* »

Dépôt d'ouvrages offerts à la Société.

M. le président dépose ensuite sur le bureau les ouvrages suivants offerts à la Société :

Revue des Sociétés savantes des départements, mai-juillet 1865;

Question de Genabum. Existe-t-il des vestiges apparents d'un pont dans le lit de la Loire en face de Gien-le-Vieux? Orléans, 1865; 1 broch. in-8°;

Notice sur Pasquier de la Barre, par Alex. Pinchart. Bruxelles, 1865; 1 broch. in-8°;

Notes inédites sur George Chastellain et Julien Fossetier, par Alex. Pinchart. Gand, 1862; 1 broch. in-8°;

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France, pages 81-112, 1865;

Die Kirche zu Sanct Peter und Paul in Weissenburg, von Professor Ohleyer. Wissembourg, 1863; 1 broch. in-16;

Un échantillon du *Corpus inscriptionum Rhenanarum*, publié par la Société archéologique rhénane;

Anzeiger des germanischen Museums; 1865, in-8°. *Œuvres historiques inédites de Ph. And. Grandidier.* Trois volumes in-8°; Colmar, 1865.

En raison de l'importance de ce dernier ouvrage et des sacrifices auxquels s'expose l'éditeur, le comité vote d'unanimes remercîments à M. Liblin, en exprimant le désir que l'accueil fait à l'ouvrage de l'abbé Grandidier l'encourage à faire paraître bientôt les autres travaux inédits de l'historiographe du diocèse de Strasbourg.

Mesures au sujet de la séance générale.

L'ordre du jour appelle la discussion sur les mesures à prendre pour la prochaine réunion générale de la Société, dont le jour sera fixé sous peu. Il est décidé en attendant que MM. les architectes d'arrondissement seront priés de donner des rapports sur les travaux de conservation exécutés dans leur ressort. M. l'abbé Straub se charge de faire un rapport sur les mémoires et communications littéraires présentés à la Société depuis la dernière séance générale. Il sera fait rappel de la médaille accordée précédemment à l'agent voyer M. Beilstein, qui fait déposer sur le bureau trois dessins d'objets antiques trouvés en 1865 à Brumath et aux environs. On remarque surtout le dessin d'un vase en bronze et celui d'une amphore, de la classe des *vinaria*.

A propos de trouvailles faites dans les derniers temps, un membre du comité appelle l'attention sur les travaux récents de la place Saint-Pierre-le-Jeune, à Strasbourg, où l'on a, dit-on, retiré du sol des pierres marquées d'inscriptions anciennes. Le comité invite M. le président à prendre des informations à ce sujet auprès de M. Conrath, architecte de la ville.

Un rapport de M. Klotz, trésorier, sur les comptes relatifs aux travaux du château de Morimont, est envoyé au sous-comité de Colmar.

M. Spach donne connaissance d'une lettre de M. le colonel de Morlet, qui exprime le désir de voir la Société d'Alsace se mettre en rapport avec la Société polymathique du Morbihan, et de proposer l'échange des publications. M. Heitz fait la même proposition pour la Société Smithson, établie à Washington. Adopté.

Calques des peintures murales de Wissembourg.

M. le président expose ensuite les calques des peintures murales de Wissembourg, envoyés par M. Schaffner, et donne communication d'une lettre par laquelle M. le curé annonce que la verrière restaurée et complétée par M. Maréchal, de Metz, a repris sa place au fond de l'abside. M. Rœhrig, architecte de l'arrondissement de Wissembourg, dit

M. Schaffner, a confronté, sur mon invitation, les anciens panneaux avec les photographies que j'en ai fait prendre avant de les expédier à M. Maréchal, et il a trouvé qu'ils ont été religieusement respectés par cet artiste. Il résulte des explications données par M. le curé que cette verrière donne une représentation typologique des faits les plus importants de l'Ancien Testament mis en regard avec ceux du Nouveau, et qu'elle mérite de faire l'objet d'une étude particulière.

Le déplacement temporaire de plusieurs pierres tombales signalées par M. Ohleyer est confié aux soins de ce membre. M. Klotz soldera les frais de ce travail, au nom de la Société. M. Spach donne ensuite lecture de la lettre suivante, qui lui a été adressée par M. Ristelhuber, sous la date du 18 octobre :

Lettre de M. Ristelhuber au sujet de quelques restes de l'abbaye de Neubourg.

« Monsieur le Président, le Bulletin de la Société des monuments contient deux articles relatifs à l'abbaye de Neubourg, au tome II, p. 180, de la première série et au tome Ier, p. 101, de la seconde. Mais l'un et l'autre s'occupent du passé de l'abbaye en laissant croire qu'il ne reste plus de traces de ce couvent. Une visite récente des lieux me permettra peut-être d'ajouter quelques indications.

« Lorsqu'on arrive au hameau de Neubourg par la route de Haguenau à Bitche, on aperçoit à droite, au bout d'un sentier, une porte d'entrée imposante surmontée de trois pommes de pin et ornée à sa partie supérieure d'un écu à quatre quartiers dont le quatrième montre encore les armes de l'abbaye, qui sont de sable et une double tour d'argent. Lorsque vous avez franchi cette porte, vous êtes dans l'enclos de l'abbaye et vous apercevez, adossés aux murs, des restes de sculptures représentant des bêtes plus ou moins légendaires; mais il faut aller jusque derrière le bûcher de cette partie de la ferme pour voir ce que les habitants appellent le *Bronne*, et qui est un bassin de fontaine méritant d'être décrit. Au-dessus de la vasque, supportée par des nuages, paraissent deux anges tenant un livre ouvert, sur d'autres livres, un troisième est agenouillé sur une ruche et tient la mitre abbatiale, enfin un quatrième lui tourne le dos. Le piédouche est garni de quatre mascarons et le pourtour du bassin offre quatre écussons représentant la double tour, un oiseau perché, un lion, etc. Ce monument date sans doute du dix-huitième siècle, époque où l'abbaye répara ses dommages et revint au bien-être. Il serait digne de la Société ou de la ville de Haguenau (qui semble affectionner les bassins, mais qui n'en possède guère de beaux) de faire placer celui dont il est question en meilleur lieu, car, au prix de légères réparations, il ferait l'embellissement d'une place publique. »

M. Spach annonce qu'il est disposé à faire une proposition à M. le maire de Haguenau au sujet de la translation du bassin de Neubourg dans cette ville; cet avis est combattu par M. de Schauenburg, qui préfère le voir maintenir en place, comme souvenir de l'abbaye dont il porte les armes et les insignes, lesquels n'auraient plus assez de signification dans une autre localité.

Trouvaille de monnaies romaines à Saverne.

Dans l'intervalle de la dernière séance, des médailles et des monnaies anciennes ont été découvertes sur différents points de l'Alsace. M. Spach communique une note de M. D. Fischer sur une monnaie trouvée au Quartier-Vert de Saverne, à 1 mètre et demi sous le sol. Elle est en argent, de petit module, et porte l'effigie de Semis, mère d'Éléagale (217-219) avec la légende IVLIA SOAEM. IAS. AVG(VSTA). Le revers représente une femme assise, tenant un globe de sa main droite et une lance de la gauche; devant elle se trouve un enfant debout. L'inscription porte VENVS CÆLESTIS. M. Straub dépose sur le bureau un écu suédois trouvé à Œrmingen, canton de Saar-Union. L'avers offre le buste en profil de Gustave Wasa (1523-1560) et un écu écartelé, au I et au IV de Suède, au II et au III de Gothie; au centre se trouvent les armes du prince. Tout autour, on lit : GOSTAVS : D(EI) : G(RATIA) : SVE (VIÆ) : GOT(IÆ) : WAN (DALIÆ) : REX. Sur le revers est figuré le Christ après la résurrection, à dextre bénissante, le globe sur la main gauche. — La légende porte : SALVATOR × MVNDI. ADIVWA NOS 44. Une trouvaille assez importante de ce genre a été faite à Ohlungen par M. Ott, cultivateur. Elle consiste en 439 Silberheller et Silbergroschen de Strasbourg, en 20 Silbergroschen de Metz, et en deux florins d'or frappés à Bonn. En voici les inscriptions :

A Œrmingen.

A Ohlungen.

1. *Avers :* FRIDICVS ARPVS COL
   Revers : MONETA NOVA BVINSIS.

2. *Avers :* THEODIC' AREPI COL
   Revers : MONETA NOVA BVh'

La première a été frappée sous l'administration de Frédéric III, qui occupa le siége de l'archevêché de Cologne de 1370 à 1414; la seconde sous son successeur Théodoric II (1414-1463).

La séance est levée à 4 heures.

SOUS-COMITÉ DU HAUT-RHIN.

Séance du 25 novembre 1865.

Présidence de M. VÉRON-RÉVILLE, vice-président.

Présents : MM. Brièle, J. Chauffour, Gérard, Hamberger, Huot, Liblin, Schlumberger-Hartmann. — MM. Hartmann, architecte, et Fleischhauer, membres libres, assistent à la séance.

Lecture est donnée d'un rapport de M. Quiquerez sur les travaux exécutés, durant le cours de la dernière campagne, au château de Morimont, et sur ceux qui restent à faire. Avant de proposer le vote d'un nouveau crédit, le sous-comité invite le vice-président à réclamer pour l'avenir, de la part du propriétaire et de ses ayants droit, des garanties relativement à la conservation du monument dans l'état où il aura été restauré par les soins de la Société.

M. Hartmann, architecte, annonce que la ville de Kaysersberg vient de terminer la mise en état du chemin et des abords du vieux château, propriété de M. Rieff, conseiller à la Cour de cassation. Quant aux travaux à exécuter dans l'intérieur du château, M. Hartmann s'en refère à son rapport du 7 novembre 1864. Après s'être reporté à ce document, le sous-comité se borne à en adopter les articles 2, 3, 4 et 5, et estime, en conséquence, qu'il y a lieu d'allouer pour ces travaux une somme de 550 fr., conformément aux évaluations de l'architecte.

M. Schlumberger-Hartmann présente au sous-comité le plan du magnifique camp romain, sis près de Guebwiller, qui a été récemment mis au jour par ses soins, et dont la description ainsi que l'historique feront l'objet d'une notice spéciale.

M. Fleischhauer produit, avec une note de M. Dietrich, chef de division à la préfecture, divers échantillons des pièces du moyen âge qui, au nombre de mille, ont été, il y a peu de temps, découvertes près d'une carrière dans les environs de Soultz. Parmi ces monnaies on remarque quatre pièces d'or ayant au revers, les unes saint Jean-Baptiste, et à l'avers, les unes la fleur de lis, et les autres le buste impérial. Une de ces monnaies porte l'effigie de Robert, comte palatin, vicaire de l'Empire. Les bractées présentent dix types différents, d'une netteté parfaite; elles sont de Zofingen, Zurich, Bâle, Fribourg, etc.

Sur la demande de plusieurs membres, le sous-comité arrête qu'il y aura lieu de proposer au comité central et à la Société de prendre les me-

sures à l'effet de recueillir et de publier les documents relatifs à l'histoire d'Alsace.

En conséquence, et comme préliminaire à ce projet, le sous-comité met à l'étude les questions suivantes:

1° Quel caractère, quel intérêt, au point de vue historique, devront présenter, en général, les documents pour mériter d'être publiés?

2° Quel est le mode de publication à adopter?

3° A l'aide de quelles ressources cette publication pourra-t-elle se faire?

4° Quelle sera l'autorité chargée de déterminer spécialement les documents qui lui paraîtraient mériter d'être publiés?

Ces questions seront discutées à la séance du sous-comité du Haut-Rhin, du samedi 30 décembre prochain.

M. Huot donne lecture de quelques pages de son ouvrage en cours de publication, consacrées à la description et au commentaire du *Hortus deliciarum* de Herrade de Landsberg.

Séance extraordinaire du Comité du 27 novembre 1865.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 2 heures, dans le local de la Société, rue des Veaux, 9.

Sont présents: MM. Lehr, Merck, de Morlet, Oppermann, Lebel, de Schauenburg, Siffer, Stumpf et Straub, secrétaire en fonctions.

Remercîments à M. Merck pour le classement du musée.

Après la lecture du procès-verbal de la séance du 13 novembre, qui est adopté, M. le président exprime à M. Merck les remercîments du comité pour les soins qu'il a pris dans l'arrangement du nouveau local et dans le classement des objets anciens, composant le musée. Par décision unanime, M. Merck est nommé conservateur du musée et membre du bureau; il est autorisé à assurer la bibliothèque de la Société (4,000 fr.) ainsi que les objets d'antiquités (6,000 fr.). En outre, le Comité émarge au budget une somme de 60 fr., pour frais divers, comme chauffage, etc.

Assurance de la bibliothèque et du musée de la Société contre l'incendie.

Pierre tumulaire de la famille de Rosen.

M. Spach donne ensuite communication d'une lettre de M. Tallon, à Massevaux, qui signale à l'attention du comité une intéressante pierre tumulaire marquée des armes de la famille de Rosen, et exposée, dit-il, à toutes les injures.

M. le président a remercié M. Tallon de sa communication et a saisi le

sous-comité de Colmar de la translation du monument, dans le cas que le propriétaire actuel y consente.

M. Spach donne lecture de la proposition suivante faite en séance du sous-comité de Colmar, le 15 novembre 1865:

Propositions faites par le sous-comité de Colmar au sujet de la publication des documents relatifs à l'histoire d'Alsace.

Par quels moyens pourrait-on parvenir à recueillir et à publier les documents relatifs à l'histoire d'Alsace?

Questions particulières se rattachant à la question principale:

1° Comment faire concorder le projet avec l'organisation actuelle de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace?

2° Quelle sera l'influence, sur le projet, de l'inventaire, en cours de publication, des Archives départementales et communales?

3° Par quelles voies obtenir communication des documents dont la publication pourrait paraître utile?

4° Quel caractère, quel intérêt, au point de vue historique, devront, en général, présenter les documents, pour mériter d'être publiés?

5° Quel sera le mode de publication à adopter?

6° A l'aide de quelles ressources cette publication pourra-t-elle se faire?

7° Quelle sera l'autorité chargée de déterminer spécialement les documents qui lui sembleront mériter d'être publiés?

Charte latine de 1435, communiquée par M. le curé Siffer.

La parole est à M. le curé Siffer, qui donne l'analyse sommaire d'une charte latine, datée du 18 mai 1435, et relatant un procès jugé en matière civile par l'officialité de Strasbourg.

Vers 1417, le chevalier Reinbold Wetzel de Strasbourg donne en emphytéose tous ses biens situés au ban de Wihersheim à la Tour, à Cuntzeman de cette localité et à sa famille sous le cautionnement de Nicolas de Bura, demeurant à Strasbourg, et de sa femme Ellewibelina. La Gülte, ou redevance annuelle, devait être payée entre la fête de l'Assomption et celle de la Nativité de la Vierge, selon l'usage suivi dans le diocèse de Strasbourg.

Les fils du preneur ayant cessé en 1433 de servir la rente, le trésorier de l'église de Strasbourg les fit condamner, le 18 mai 1435, à la prestation de la moitié de la rente et au payement de la moitié des frais de procès.

M. Siffer fait d'intéressants rapprochements entre la marche suivie pour cette procédure et les principales dispositions de notre code de procédure civile; il relève quelques expressions qui prouvent de quelle solennité et de quel respect religieux les juges entouraient la sentence prononcée après invocation du nom de Dieu, en présence de Dieu seul, etc.

Ce document a été découvert par M. Siffer chez un de ses paroissiens, qui lui en a fait cession pour les archives de l'église.

A la suite de cette communication, M. le curé parle d'un ancien château autrefois situé à Weyersheim dans la Burggass et dont on reconnaît encore l'emplacement; un fossé en marque le pourtour. Un autre fossé, nommé Dorfgraben, dont il existe encore des traces, courait autour du village et indique l'importance de la localité au moyen âge.

La séance est levée à 4 heures.

Séance du Comité du 11 décembre 1865.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 2 heures, dans le local de la Société, rue des Veaux, 9.

Sont présents: MM. Bœrsch, Eissen, Heitz, Lebel, Lehr, Matthieu de Faviers, de Schauenburg, Stumpf et Straub, secrétaire en fonctions.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. — Ce procès-verbal est approuvé.

Ouvrages offerts à la Société.

M. Spach dépose sur le bureau les ouvrages suivants, qui ont été offerts à la Société :

Urkundenbuch der Abtei Eberbach im Rheingau, von D. L. Rossel. Wiesbaden, 1864; 1 broch. in-8°;

Münz-Sammlung des Vereins für nassauische Alterthumskunde und Geschichtsforschung, von Doctor Schalk. Wiesbaden, 1865; 1 broch. in-8°;

Mittheilungen an die Mitglieder des Vereins für nassauische Alterthumskunde und Geschichtsforschung in Wiesbaden. Mars 1865;

Mittheilungen des historischen Vereines für Steiermark. Gratz, 1864; 1 broch. in-8°;

Beiträge zur Kunde steiermärkischer Geschichtsquellen, 1re année. Gratz, 1864; 1 broch. in-8°;

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, t. V. Amiens, 1865; 1. vol. in-4°;

Revue des Sociétés savantes des départements. Août 1865;

Jahrbücher für die Landeskunde der Herzogthümer Schleswig, Holstein und Lauenburg, herausgegeben von S. H. L. Gesellschaft für vaterländische Geschichte, Band 8, Heft 1 u. 2. Kiel, 1865;

Frauenberg, par Jules Thilloy. Metz, 1865; 1 broch. in-8°;

Vesta und die Laren auf einem Pompejanischen Wandgemälde. Berlin, 1865.

Dans l'intervalle de la dernière séance M. Spach a écrit : Lettres écrites par le Président.

1° A M. le baron Pron, préfet du Bas-Rhin, au sujet de la prochaine séance générale, annoncée pour le 14 décembre. M. le baron, dans sa réponse du 5 décembre, annonce qu'il met à la disposition de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace la salle de la préfecture où se tient d'habitude la séance générale annuelle. Le titre de président d'honneur et la présidence de la séance générale sont acceptés par M. le Préfet;

2° A M. Fodéré, secrétaire de l'asile de Stéphansfeld, pour le remercier des intéressantes communications sur les découvertes récentes faites aux environs de cet établissement.

Il donne ensuite communication d'une lettre de M. Rœhrig, architecte de l'arrondissement de Wissembourg, au sujet des travaux ordonnés par la Société aux châteaux de Wasenstein et de Fleckenstein. Un mémoire détaillé sur ces travaux est entre les mains de M. Ringeisen, qui en rendra compte à la séance générale. Châteaux de Wasenstein et de Fleckenstein

Après la lecture du procès-verbal de Colmar (séance du 28 octobre 1865), M. Spach entretient les membres du comité des découvertes faites par M. Fodéré, depuis le 13 novembre, sur les terrains appartenant à l'asile de Stéphansfeld, entre le chemin de fer et la route de Brumath. Un mémoire de M. Fodéré rend compte du soin minutieux avec lequel les fouilles ont été opérées et énumère les trouvailles de quatre squelettes couchés dans la direction de l'ouest à l'est, du squelette d'un enfant recouvert d'une tuile creuse, de fragments de briques à rebords. Une découverte plus intéressante fut celle d'une sépulture en briques rouges à rebords, à une profondeur de 80 à 85 centimètres. « Les briques, dit M. Fodéré, étaient disposées avec soin, imbriquées l'une sur l'autre et formaient une espèce de caveau en forme de toit, dont l'intérieur, de $1^m,36$ de long, contenait le crâne et quelques ossements d'un enfant de 5 à 6 ans. Je fis alors continuer l'ouverture d'une tranchée dans le même sens (de l'ouest à l'est), et moins d'une heure après, à $1^m,50$ de distance, la bêche mit à nu un large morceau de dalle. Bientôt apparut un sarcophage de pierre, en grès rouge, de $2^m,24$ de long, sur 60 à 70 centimètres de large et 52 centimètres de haut, sans le couvercle. Le sarcophage est entièrement recouvert d'un dessin, taillé dans la pierre, de lignes arrondies faites, selon toute apparence, d'un seul coup, avec un outil spécial. Lorsqu'il fut complétement dégagé des terres voisines, je fis soulever avec soin le couvercle, et je trouvai sur une couche de terre fine le squelette d'un homme de taille peu ordinaire; il mesurait $1^m,90$. » Découvertes d'antiquités à Stéphansfeld par M. Fodéré.

M. Fodéré pense que ce sarcophage, dont il donne un dessin, est d'origine romaine. Un membre fait observer la parfaite ressemblance de ce sarcophage avec le cercueil en pierre trouvé lors de la démolition de l'ancienne église d'Erstein, en 1859. Sur l'un et sur l'autre on remarque le même dessin de striures concentriques que présentent aussi quelques parties de l'église de Surbourg d'origine mérovingienne.

De chaque côté du cercueil, sur le sable même, étaient couchés les squelettes de deux enfants, et au pied un squelette d'adulte. Près de la tête de ce dernier, furent ramassés trois grands clous, à large tête aplatie et un morceau d'un quatrième, les seuls objets en métal trouvés dans ces fouilles. Deux mètres et demi plus loin on releva une nouvelle sépulture en briques rouges, liées en haut par une tuile creuse et recouvrant également les restes d'un petit enfant.

Un plan du terrain où les fouilles ont eu lieu avec indication précise des découvertes et plusieurs dessins accompagnent la notice dont les membres du comité écoutent la lecture avec grand intérêt.

M. Spach continue ensuite la lecture du mémoire de M. Mossmann, sur l'abbaye de Murbach.

La séance est levée à 4 heures.

Séance générale du 14 décembre 1865, à Strasbourg.

Présidence de M. le baron PRON, Préfet du Bas-Rhin, Président honoraire.

La séance est ouverte à 2 heures et quart.

Objets exposés dans la salle.

Plusieurs objets antiques provenant de diverses fouilles sont exposés par les soins de M. Merck et de M. Nicklès, dans la salle, ainsi que les calques de quelques remarquables peintures murales de l'église de Wissembourg.

Soixante-dix membres environ assistent à la séance.

Les places du bureau sont occupées par M. le Préfet, président honoraire, par Mgr. l'évêque; M. Delcasso, recteur de l'Académie; M. L. Spach, président de la Société, et M. l'abbé Straub, secrétaire en fonctions.

M. le Préfet ouvre la séance par une allocution dont voici la substance :

Discours d'ouverture de M. le Préfet

« Messieurs, en prenant place dans ce fauteuil, occupé pendant dix ans par le fondateur de votre Société, je n'ai pas la présomption de vous être utile par des connaissances spéciales en archéologie; mais je suis heureux que les honneurs de ma position me permettent de seconder vos efforts

pour la conservation des monuments de ce pays. Je vous promets mon concours pour une œuvre si éminemment patriotique avec d'autant plus de confiance que, dans le cours de mon administration, j'ai déjà réussi à rendre quelques services de cette nature.

« Vous connaissez tous de réputation l'ancienne église du Mont-Saint-Michel, cette merveilleuse prière de granit élevée par la foi du moyen âge. Depuis la Révolution, l'église et le monastère, après avoir été pendant des siècles des maisons de prière et d'étude, étaient devenus une prison d'État. Sur mes instances, le sanctuaire du Mont-Saint-Michel vient d'être rendu au culte; les 500 détenus ont été évacués sur d'autres prisons et j'ai eu la joie, avant mon départ de Coutances, de mettre l'antique église à la disposition de Mgr. l'évêque. Pour les frais de restauration, S. M. l'Empereur a fait remettre à ce prélat, par mon entremise, la somme de 20,000 fr. de sa cassette privée.

« J'ose donc croire, Messieurs, que mon passé me servira de passe-port auprès de vous. Je terminerai en disant que toute mon ambition est d'être le plus modeste de vos collègues, en même temps que le plus zélé de vos patrons. »

Après ces paroles vivement senties et couvertes d'applaudissements, M. Spach prononce le discours qui suit:

Discours du Président.

« Messieurs, les paroles bienveillantes que vous venez d'entendre et les témoignages d'intérêt actif et pratique, que ces paroles nous promettent, ne m'étonnent nullement. M. le baron Pron, au moment de prendre en main les rênes du département, a réussi à captiver les fonctionnaires, les employés, les citoyens qui ont eu l'honneur d'être admis en sa présence. Quant à nous, Messieurs, nous avons tout à espérer du restaurateur intelligent du mont Saint-Michel. Quoique nous n'ayons pas à lui montrer un sanctuaire battu par les flots de l'Océan, ni l'enceinte d'un château pareil à celui qui a abrité le berceau de Henri IV, si l'intelligent administrateur de la Manche et des Basses-Pyrénées veut bien, dans la bonne saison, visiter l'enceinte celtique qui entoure le sanctuaire mérovingien de la patronne de l'Alsace; s'il consent à monter, sur la lisière des deux départements, vers la vieille forteresse des Hohenstauffen et de la maison d'Autriche, ou visiter, dans le nord du Bas-Rhin, plus d'un château cyclopéen creusé dans le roc par des ciseaux qui semblent maniés par les mains des géants; s'il consent à entrer dans les églises de nos villes d'arrondissement et de plus d'une commune rurale, il aimera, j'en suis sûr, notre pays et ses souvenirs à l'égal de son prédécesseur.

« .....Avant de vous parler de nos affaires intérieures, qu'il me soit

permis de présenter l'hommage de notre gratitude au vénérable prélat qui veut bien honorer de sa présence notre modeste réunion, et couvrir de sa protection les monuments historiques dans le ressort de son diocèse. Mgr. l'évêque de Strasbourg a constamment recommandé à son clergé le soin des églises et de leur mobilier artistique; il a émis un monitoire spécial à cet effet, en y détaillant tous les objets, tels que vitraux, vases sacrés, reliquaires, bronzes, peintures murales qui doivent attirer l'attention de MM. les ecclésiastiques, et être mis à l'abri de toute dégradation. Tout récemment, Sa Grandeur a pris des mesures pour être tenue constamment au courant de la situation par des conservateurs et des inspecteurs. Ainsi, le mouvement qui se fait en faveur des monuments historiques, dans le grand public, se trouve secondé par un mouvement parallèle dans le monde ecclésiastique[1].

« Maintenant, j'entre en matière. — Nous célébrons, à peu de jours près, le onzième anniversaire de notre fondation. Dix années d'existence, c'est beaucoup dans la vie d'un homme; c'est quelque chose, même dans une institution qui doit fournir une longue carrière. Aujourd'hui, un fait est présent, je le sais, à la pensée de vous tous: c'est le départ de celui à qui nous devons de vivre, c'est l'absence du fonctionnaire qui a eu l'heureuse idée de nous réunir, de nous constituer, et qui, après nous avoir tirés du néant, après nous avoir dit : Marchez! n'a cessé de nous témoigner un intérêt actif, en faisant valoir, auprès du gouvernement et du Conseil départemental, les modestes services que nous étions appelés à rendre, sur le sol de l'Alsace, à la science archéologique et historique.

« C'est à la fois un acte de stricte justice et de pieuse reconnaissance que je vous prie d'accomplir, Messieurs, en inscrivant désormais le nom de M. Migneret, conseiller d'État, ancien préfet du Bas-Rhin, en tête de nos membres, avec la qualité de notre premier président honoraire. Ce titre ne sera point pour lui une sinécure. M. Migneret compte rester en rapport avec nous, en nous transmettant de temps à autre le fruit de ses études, et son souvenir, tenu en honneur parmi nous, nous servira de protection et de point d'appui auprès de son digne successeur, qui veut bien prendre en main le patronage de nos intérêts locaux, et s'asseoir parmi nous, malgré les graves et multiples occupations qui envahissent les heures d'un préfet récemment entré en fonction.

1. Des recommandations analogues ont été faites par le Directoire protestant à MM. les pasteurs, et si des devoirs majeurs n'avaient retenu à Paris M. le président Braun, qui assiste ordinairement à nos séances générales, j'aurais été heureux de lui offrir, en cette occasion, l'expression de notre gratitude.

«.....Me permettez-vous, Messieurs, à l'entrée de notre troisième lustre, de jeter un coup d'œil rétrospectif très-rapide sur la carrière fournie par notre Société et par le comité, qui a l'honneur d'être son organe et son bras droit? Vous souvient-il de notre point de départ? Cent vingt souscripteurs répondent au premier appel du préfet, et vous voyez ce chiffre plus que quadruplé en ce moment!

«Comment ce résultat inespéré a-t-il été obtenu? n'est-ce point parce que beaucoup de membres, même en dehors du comité administrateur, sont venus apporter leur concours? n'est-ce point parce que l'initiative du fondateur répondait à un intérêt populaire?... n'est-ce point parce que sa voix trouvait de l'écho dans toutes les poitrines?...

«Tous les fonctionnaires départementaux qui se sont succédé dans l'administration du Bas-Rhin ont pu se convaincre que dans la population alsacienne on rencontre deux sentiments coexistants, l'amour de la grande patrie au delà des Vosges et une vieille et indéracinable passion pour les souvenirs locaux. En donnant satisfaction à cet amour du sol natal, non-seulement l'administration n'ébranle pas le patriotisme français, il lui fournit un aliment de plus : M. Migneret entrevit parfaitement que l'Alsacien, fier d'appartenir à la France,-ne reniait point ses aïeux, et qu'il était jaloux de montrer, d'interpréter, d'illustrer, devant ses concitoyens gaulois, les châteaux en ruine sur les contre-forts des Vosges, les églises romanes et ogivales debout dans la plaine, les vieux murs des cités et des bourgades, où les empereurs ottoniens, franconiens, de Souabe, de Luxembourg avaient édicté des lois et planté leurs étendards; où les glorieux princes de l'Église avaient, à l'égal des empereurs et des rois, joué un rôle sur le théâtre du monde; où les membres d'une bourgeoisie remuante avaient, à l'abri de leurs franchises municipales, développé une énergie individuelle, analogue à celle des citoyens de Florence et de Milan.

«A peine appelés à l'existence, nous nous sommes empressés de travailler dans plusieurs directions. Les hommes de l'art se mirent en devoir de déblayer les enceintes et les abords de quelques châteaux, d'étayer les voûtes, de dégager les détails d'ornementation, de nettoyer et de rendre au jour les fresques de quelques églises du moyen âge. Les hommes de science, modestes disciples et descendants de Schœpflin, remontèrent au temps de la domination romaine, déterminèrent la direction des chaussées, fouillèrent le sol pour retrouver les sites d'antiques villas, de thermes, de circonvallations; d'autres crayonnèrent, dans une série de monographies, l'histoire de ces châteaux, de ces abbayes, de ces églises, que la main des architectes venait d'effleurer. — Au fond des forêts, des tertres celtiques

et gallo-romains furent entr'ouverts et rendirent au jour des parures et des armes, cachées pendant vingt siècles à la lumière du soleil; et des débris d'ossements, découverts après un repos de deux mille ans, tombèrent en poudre, comme pour attester le néant inévitable et final de toute chose terrestre.

« Avec nos modiques ressources et quelques dons généreux, nous commençâmes à constituer un petit musée, destiné soit à s'agrandir avec indépendance, soit à se fondre un jour dans le musée de la bibliothèque urbaine.

« Ces objets, disséminés jusqu'ici, se trouvent maintenant abrités dans un modeste appartement que nous avons pris en location, et où nous tiendrons désormais nos séances ordinaires. Grâce à ce nouvel arrangement, nous ne serons plus obligés de recourir à l'hospitalité tantôt de la bibliothèque, tantôt de la préfecture, et quelque peu somptueux que soit notre asile temporaire, il peut suffire à nos besoins actuels. Nous nous en remettons pour l'avenir aux bonnes chances qui nous ont favorisés jusqu'ici.

« Ainsi, qu'il me suffise de vous rappeler une bonne nouvelle, déjà annoncée en temps utile par les journaux des deux départements. Le ministère de l'instruction publique a accueilli avec faveur notre désir d'être déclarés Société d'utilité publique. Notre pétition et nos statuts ont été soumis au conseil d'État, et un décret du 26 août dernier nous a donné une existence officielle. Cette consécration était indispensable pour nous mettre en mesure de faire au besoin un acte de propriétaire; cette qualité va déjà trouver son application dans le Haut-Rhin, aux abords du château de Wineck, qu'un généreux donateur, membre de notre Société, a fait passer, vous le savez, sous notre garde et tutelle.

« Comme d'habitude, des rapports spéciaux vous mettront au courant de notre situation financière et des travaux artistiques et scientifiques de l'année. Je n'empiète pas sur les détails que vous allez entendre, en disant qu'aux deux extrémités de l'ancienne Alsace, la Société a fait acte de conservation. Sur la lisière de la Suisse, le vaste château de Morimont a vu des travaux considérables et intelligents s'exécuter dans son enceinte et dans ses alentours. Cette imposante ruine nécessitera peut-être encore des sacrifices. Au nord du Bas-Rhin, les châteaux de Fleckenstein et de Wasenstein sont entrés dans la série des ruines dont nous nous occupons. — Au centre du Haut-Rhin, le Hoh-Landsberg et le Plixbourg ont pu, après les trois châteaux d'Éguisheim, devenir l'objet de nos soins. On a fouillé, au pied de ces montagnes, le terrain romain de Türckheim; dans la Lorraine allemande, le sol si riche des environs de Mackwiller con-

tinue d'attirer notre attention par les *cromlechs* que recèle cette contrée écartée de notre département; enfin, pendant les semaines dernières, des fouilles exécutées aux portes de l'asile de Stéphansfeld mettent au jour des débris romains et francs et les traces d'une station de la 8e légion, près de Brocomagus.

«Nous étendons presque mensuellement nos rapports avec des sociétés savantes, dans l'intérieur de la France et à l'étranger. Ces relations concourent à un double but : elles font connaître au dehors nos travaux, notre tendance; il est juste que les collaborateurs désintéressés de notre Bulletin recueillent ce genre de satisfaction. D'un autre côté, à l'aide de ces échanges multiples, nous formons une bibliothèque spéciale, de plus en plus considérable. C'est un fonds nécessaire dans une association pareille à la nôtre, soit pour les recherches personnelles de nos membres studieux, soit pour les points de comparaison à établir entre les travaux archéologiques et historiques poursuivis sur d'autres points du territoire français, allemand, suisse et belge.

«Plusieurs de nos membres honoraires et correspondants continuent à nous donner des témoignages d'intérêt, en nous faisant part de leurs productions plus ou moins considérables. Nous nous applaudirons toujours d'avoir, dans l'une de nos premières assemblées générales, inscrit en tête de notre liste le Nestor de l'archéologie en Allemagne, l'illustre Édouard Gerhard, membre de l'Académie des sciences de Berlin, qui a été fêté, en juillet dernier, lors du 50e anniversaire de son doctorat, par tous les corps savants de sa ville natale, par les députations de plusieurs Universités, et qui a été solennellement acclamé, en septembre, par le congrès philologique de Heidelberg. Cette inscription, sur notre liste, du nom de M. Gerhard, de l'ami, du collaborateur de toutes les illustrations archéologiques d'Italie, de France, d'Allemagne et d'Angleterre, du créateur du Musée des vases étrusques à Berlin, cette inscription nous a porté bonheur; car, depuis les huit ou neuf années qui se sont écoulées à partir de cette époque, plus d'un savant français et étranger a permis que son nom figurât dans ce groupe de protecteurs, de patrons, d'amis de notre association. Je sais parfaitement que ces adjonctions n'ajoutent rien à la force et à l'influence matérielle de la Société; mais elles lui ont donné un appui moral, qui ne laisse pas que d'avoir une valeur.

«J'aborde, Messieurs, la partie réglementaire de ma tâche. Vous êtes appelés à vous prononcer sur le maintien ou sur le remplacement de quatre membres sortants; ce sont MM. Grass, Levrault, Ringeisen, Klotz.

«De plus, votre président dépose, comme d'habitude, son mandat et

ses pouvoirs, soit pour les remettre, selon votre arrêt, en de meilleures mains, soit pour puiser des forces dans une confirmation émanée librement de vous.

« Enfin, vous allez vous prononcer sur une mesure que nous avons cru devoir prendre dans l'intérêt de l'action du comité, et au sujet de laquelle nous devons vous donner quelques explications.

« Quelques-uns de nos membres sont atteints de maladies graves ou chroniques, ils sont empêchés d'assister à nos réunions; nous aimons à penser que ce n'est que temporairement, et qu'ils reprendront encore leur belle activité passée. — D'autres membres, établis hors de Strasbourg, ne peuvent pas, pendant la saison rigoureuse, se joindre à nous régulièrement. Fallait-il, en vue de cet état de choses, nous priver des services que les uns et les autres pourront encore rendre; fallait-il nous priver de leur concours, accepter leur démission ou la provoquer? Vous devinez quelle a été notre réponse et notre pensée. Il nous a semblé qu'en nous adjoignant, sur place, quelques membres actifs, zélés, apportant le concours régulier de leur présence et de leurs travaux, nous remédierions, sans être ingrats envers le passé, à quelques inconvénients et que nous formerions ainsi le noyau, la pépinière des membres futurs du comité.

« C'est sur ce terrain que nous vous prions de vouloir bien vous placer, et de confirmer le choix de ces confrères adjoints que nous avons trouvés successivement dans les personnes de :

« M. Merck, collecteur d'un musée d'antiques et de monnaies romaines, et qui nous a prêté une assistance intelligente dans l'installation de notre petit musée dont il va faire l'inventaire; aussi lui avons-nous déféré dès ce moment le titre de conservateur et de membre du bureau;

« M. Stumpf, supérieur du grand Séminaire, initié à l'étude de l'archéologie par un long séjour à Rome;

« M. le baron Lebel, juge d'instruction, que son goût pour les études dont nous faisons profession avait amené antérieurement dans nos réunions mensuelles;

« M. Ernest Lehr, secrétaire général du Directoire, qui poursuit, depuis plusieurs années, des études approfondies sur les familles historiques de l'Alsace et des pays circonvoisins.

« Je termine, Messieurs, en appelant votre intérêt sur les objets exposés à l'entrée de notre salle de réunion actuelle :

« Par exemple, sur le calque des fresques de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul de Wissembourg, fourni par les soins de M. le curé Schaffner et de M. le professeur Ohleyer, qui ont l'un et l'autre donné des soins as-

sidus à la découverte et à la reproduction de ces remarquables peintures.

«Je vous prie aussi de vouloir bien examiner avec attention les objets exposés par M. Nicklès, de Benfeld, qui explore avec persévérance le terrain d'Ell (Helvetus), qu'il a illustré dans un mémoire substantiel; quelques armes antiques trouvées aux environs d'Erstein et offertes par M. Nicklès à la Société; des anneaux en bronze, trouvés à Fegersheim par M. Trapp; des vases en verre bleu, en verre verdâtre; de la poterie, etc., le tout, trouvé par M. Siebert, à Obernai, au milieu de squelettes d'un cimetière peut-être mérovingien. — Nous ne pouvons que réitérer à MM. Nicklès, Siebert et Trapp l'expression de notre gratitude.

«Enfin, nous avons décidé que deux médailles en bronze seraient décernées l'une au sieur Berling, brigadier forestier à Welschthal, la seconde au sieur Bur, garde forestier à Lembach, pour l'assistance qu'ils ont prêtée à M. Rœhrig, architecte de l'arrondissement de Wissembourg, dans les actes de conservation pratique aux abords du château de Wasenstein.

«Ce n'est que justice, si nous faisons un rappel de la médaille d'argent, déjà précédemment accordée à M. Beilstein, pour travaux, plans et dessins d'antiquités aux environs de Brumath.

«Je ne terminerai point, Messieurs, cette rapide esquisse de notre situation, sans vous remercier itérativement du concours matériel et moral que vous nous prêtez. Nous comptons sur votre fidélité, sur votre persévérance. Sans vous, le comité n'est rien; il n'a de vitalité qu'avec vous et par vous. Le goût pour nos monuments alsaciens est, je le crois, en veine de progrès; de tout temps, il a été vif et prononcé chez bon nombre d'adeptes; maintenant, il a pénétré dans les masses. Nous ne risquons point, ce semble, de voir notre situation s'amoindrir. Les objets de notre culte ne sont point imaginaires; quand nous levons la tête vers les Vosges, ils nous frappent sur leurs cimes et leurs pentes, entre les vignes et les forêts; si des yeux nous parcourons les plaines couvertes de céréales ou des produits variés de notre sol fécond, les flèches des églises s'élèvent au-dessus des groupes des maisons rurales; quand nous creusons la terre, les débris du passé s'amoncellent sous nos mains; au fond des bibliothèques et des archives, l'encre pâlie des documents porte un langage tantôt mystérieux, tantôt éloquent.

«Encouragés par vous, par l'ensemble de nos concitoyens, par l'élite de leurs représentants au sein des Conseils des deux départements, dans le Conseil de plus d'une commune, nous suivrons le sillon creusé depuis le 5 décembre 1855; et nous aimons à nous persuader qu'à la fin de la

seconde décade de notre existence, quoique plusieurs d'entre nous pourront bien ne pas atteindre ce terme, l'héritage des traditions alsaciennes n'aura point périclité entre nos mains. »

Après cet exposé, M. Eissen, en l'absence de M. Klotz, trésorier de la Société, donne lecture du rapport sur la perception et l'emploi des fonds pendant l'exercice 1864 et présente le budget pour 1865.

Exposé des recettes et des dépenses de l'exercice 1864.

Section Ire. — Recettes.

Chapitre I.

	BUDGET.	DÉTAILS.	TOTAUX.
Art. 1er. Reliquat de l'exercice précédent	6,291f 45c		
Le chiffre constaté à la clôture de l'exercice n'a pas changé . .		6,291f 45c	
On comprend dans le même article :			
Le produit de la vente du Bulletin dans le courant de l'année .		24 »	
Les intérêts pour 1863 et 1864 des fonds déposés en compte courant à la recette générale . . .		232 35	6,547f 80c

Chapitre II.

Art. 2. Le produit des cotisations prévu à	4,700 »		
pour 470 sociétaires, a été pour			
289 sociétaires du Bas-Rhin,			
169 » du Haut-Rhin,			
41 » de Paris et autres lieux,			
499 sociétaires, en total de. . .		4,990 »	4,990 »
Coupons détachés du registre, ci 520			
Doubles et douteux . 9			
Démissions et décès 12 21			
Nombre égal . . . 499			
A reporter	10,991 45	. . . .	11,537 80

	BUDGET.	DÉTAILS.	TOTAUX.
Report	10,991f 45c	. . . .	11,537f 80c
Chapitre III.			
Art. 3. Les subventions estimées à	2,900 »		
se sont élevées, savoir :			
1° Du ministère de l'instruction publique		350 »	
2° Du département du Haut-Rhin		500 »	
3° Du département du Bas-Rhin.		2,147 75	
			2,997 75
Total des recettes prévues . .	13,891 45		
Total des recettes effectuées			14,535 55

Augmentation sur les prévisions, 644 fr. 10 c.

SECTION II. — DÉPENSES.

Chapitre I.

Art. 1er. Allocation pour fouilles, recherches, transports, gratifications et encouragements, émargée à	2,000f »c		
Les dépenses ont été :			
Fouilles et recherches à Mackwiller, au Todtenberg et à Burg .		400f »c	
Travaux à Mackwiller		150 »	
Transport de fragments de Mackwiller à Strasbourg		16 50	
Pour journées d'ouvriers employés au château de Fleckenstein		32 »	
Gratification au garde forestier de Plixbourg		20 »	
Achat de deux médailles d'argent avec boîtes		29 »	
Gravure des noms sur les médailles . . . . . 17f »c			
Arriéré de 1863 . . 42 30		59 30	
			706f 80c
A reporter.	2,000 »	. . . .	706 80

	BUDGET.	DÉTAILS.	TOTAUX.
Report.	2,000f »c	. . . .	706f 80c
Chapitre II.			
Art. 2. Frais de publication du Bulletin de la Société, prévus à .	4,000 »		
Les dépenses ont été pour deux livraisons du tome II de la IIe série :			
Note Berger-Levrault pour le texte et gravures : 1re livraison .		1,846 90	
2e livraison .		1,202 »	
Note Simon, pour lithographies		336 20	
Note Siegfried, pour *id.*		89 »	
			3,474 10
Art. 3. Frais de bureau, émargés à	700 »		
Il a été dépensé :			
Pour menues fournitures. . .		100 60	
Pour affranchissements du Bulletin		164 75	
Pour affranchissements de lettres de convocation et autres . . .		111 50	
Indemnité au commis aux écritures		200 »	
Frais de bureau du sous-comité de Colmar		60 »	
Deuxième semestre de 1863 .		30 »	
Gratification à l'huissier et aux garçons de bureau de la préfecture		50 »	
Id. au concierge de la préfecture de Colmar		30 »	
			746 85
Art. 4. Frais de perception :			
Allocation émargée	100 »		
Il a été payé aux collecteurs :			
Pour Strasbourg		50 »	
Pour Colmar et Mulhouse . .		35 »	
			85 »
A reporter.	6,800 »	. . . .	5,012 75

	BUDGET.	DÉTAILS.	TOTAUX.
Report	6,800f »c	. . . .	5,012f75c
Art. 5. Frais de déplacement :			
Somme émargée	100 »		
Il a été dépensé sur autorisation du président		20 15	
			20 15
Art. 6. Mobilier et reliure :			
Crédit	200 »		
Les dépenses de reliure se sont élevées à		29 »	
			29 »
Chapitre III.			
Art. 7. Travaux de conservation émargés à la somme de	4,000 »		
Les sommes payées sur ce crédit d'après votes spéciaux du comité ont été :			
Pour travaux au château d'Éguisheim . . .		500 »	
— de Hoh-Landsperg .		500 »	
— de Landsberg . . .		300 »	
— de Ramstein . . .		200 »	
— d'Ortenberg. . . .		200 »	
— à Hoh-Kœnigsbourg .		300 »	
— à l'église de Domfessel		200 »	
— *id.* de Wissembourg		300 »	
— de conservation aux stalles de l'église d'Ebersmünster. .		300 »	
			2,800 »
Chapitre IV.			
Art. 8. Dépenses imprévues et réserve	2,791 45		
Il n'y a pas eu lieu de recourir à cet article.			» »
Total des dépenses prévues . .	13,891 45		
Total des dépenses effectuées			7,861 90

Diminution sur les prévisions, 6,029 fr. 55 c.

RESUMÉ.

Les recettes, avec les bonis des exercices précédents, s'élèvent à	14,535f55c
Les dépenses afférant à l'exercice 1864 ont été de. . .	7,861 90
D'où résulte un excédant de recettes de	6,673 65

Aperçu de la situation financière de l'exercice 1865.

Les recettes effectuées jusqu'à ce jour, à ajouter au solde actif de l'exercice précédent, qui, ainsi qu'il vient d'être dit, est de 6,673 fr. 65 c., se sont élevées pour cotisations, vente de Bulletins et une subvention de 400 fr. du ministère de l'instruction publique, à la somme de 5,116 fr., et forment un total de ressources de 11,789 fr. 65 c.

Il reste à percevoir et à décompter avec les correspondants de Paris et de l'étranger une quarantaine de quittances qui devront porter le chiffre de cette nature de recettes à plus de 5,000 fr.; les subventions des départements du Haut et du Bas-Rhin, qui sont habituellement de 2,500 fr. ensemble, viendront également augmenter les rentrées déjà faites et porteront le total du chapitre des recettes à au delà de 14,000 fr., ainsi que le prévoit le budget.

Les dépenses faites jusqu'à ce jour ont été : pour la 1re livraison de la 2e série, tome III du Bulletin, 2,219 fr. 90 c.; pour menus frais de bureau et autres, 637 fr. 90 c.; pour fouilles, moulages, calques et acquisitions, 1,650 fr.; et, enfin, pour travaux de conservation aux monuments, 2,900 fr., soit ensemble de 7,407 fr. 80 c., laissant ainsi sur les recettes faites une réserve de 4,381 fr. 85 c., déposée en compte courant à la recette générale.

Dans cette réserve, toutefois, se trouve comprise une somme de 1,500 fr. émargée au budget courant pour à-compte sur les travaux à faire pour la réparation et la pose, dans sa place primitive, de la custode de l'église de Walbourg, travail qui n'a pas été commencé encore.

Les allocations les plus importantes ont été :

Dans le Haut-Rhin, pour des fouilles aux environs de Türckheim	800f »c
Pour travaux au château de Morimont	1,300 »
et à celui de Hoh-Landsperg	1,000 »
Ensemble	3,100 »

Dans le Bas-Rhin, pour des fouilles et acquisitions de monnaies faites près de Benfeld	250f	»c
Pour travaux aux châteaux de Wasenstein et de Fleckenstein.	330	»
Pour conservation des ruines de Mackwiller	200	»
et du monument des Rosen à Dettwiller	100	»
Ensemble	880	»

En résumé, les dépenses de l'exercice courant resteront bien au-dessous des recettes, et laisseront, ainsi que les années précédentes, une réserve qui permettra à la Société de parer, le cas échéant, aux éventualités qui pourraient surgir.

Remerciments votés à M. Klotz.

Sur la proposition de M. le baron de Schauenburg, d'unanimes remercîments sont votés à M. Klotz pour la gestion des fonds et pour le soin avec lequel M. le trésorier s'est acquitté de ses ingrates fonctions depuis la fondation de la Société.

Mémoire de M. Ringeisen sur les travaux de conservation faits par la Société.

La parole est à M. Ringeisen, architecte de l'arrondissement de Schlestadt, pour rendre compte des travaux de consolidation et de conservation faits au nom de la Société.

« Messieurs, des sommes importantes ont été allouées cette année pour la consolidation des monuments historiques d'Alsace, notamment pour le Haut-Rhin. Des circonstances particulières se sont opposées à l'exécution des travaux projetés dans plusieurs d'entre eux; ils ne sont que remis, et seront repris dès que le beau temps le permettra.

« La majeure partie a été menée à bonne fin sous la direction de plusieurs de vos membres. Je vais avoir l'honneur de vous en rendre un compte sommaire.

Château de Morimont (Haut-Rhin).

(M. Meyer, de Genève, propriétaire; M. Quiquerez, à Bellerive, près Délémont, directeur.)

Travaux commencés vers la fin d'avril 1865.

« Les ruines de Morimont sont actuellement accessibles aux visiteurs et protégées contre la dévastation. On a enlevé l'immense amas de décombres qui obstruaient l'ancienne entrée du château; on a mis à jour trois portes voûtées, et on a fermé la porte extérieure au moyen d'une grille en bois.

« La chapelle et la sacristie, de style ogival du quinzième siècle, sont retrouvées. Malheureusement toutes les voûtes sont effondrées, les sculptures mutilées.

« Les casemates de la tour n° III sont déblayées; elles forment deux étages d'une construction bizarre, elles ont été utilisées comme caves par le propriétaire.

« La cour est déblayée en grande partie; les brèches des murs d'enceinte sont bouchées, excepté celles de la tour n° VII trop profondément ruinée. Les courtines des façades du levant, du nord et d'une partie de l'ouest ont été isolées et dégagées au moyen de fossés qui en empêchent l'escalade.

« On propose:

« 1° De pratiquer une circulation autour du château;

« 2° De déblayer plusieurs parties basses du château dont les issues et les entrées ne sont pas connues;

« 3° De continuer le déblai du souterrain à l'entrée de la grande cave;

« 4° D'opérer de la même manière à la tour n° IV, la plus haute de toutes;

« 5° D'explorer le bâtiment voisin;

« 6° De déblayer les abords de l'intérieur de la tour n° VI, et réparer une brèche importante;

« 7° D'entreprendre la consolidation des parties principales du nouveau château;

« 8° D'enlever les décombres qui obstruent la base de la face du levant.

« Les travaux ci-dessus indiqués sont importants, ils sont nécessaires; ceux de consolidation demandent à être conduits avec beaucoup de tact.

« Les matériaux généralement employés dans cette construction résistent mal à la gelée et sont la cause principale des détériorations qu'on y aperçoit.

« Parmi les objets trouvés dans les fouilles, on remarque les sculptures qui ornaient la chapelle; les armoiries des sires de Morimont et de leurs femmes, et celles des comtes d'Ortenberg; les débris de pentures et serrures des quinzième et seizième siècles; trois petits boulets en fer; de grandes cheminées en pierre, quelques-unes sculptées; des poêles à carreaux vernissés représentant divers sujets en relief; des tuiles vernissées, de différentes couleurs, provenant de la chapelle.

« Ces objets sont recueillis et conservés avec soin pour être plus tard réunis sur place dans une salle d'exposition.

« M. Meyer se prête de bonne grâce aux travaux entrepris, M. Quiquerez se loue de l'accueil qu'il en a reçu.

« Les fonds votés par la Société s'élèvent à :

«1864, février	500f »c	1,300f »c
«1865, juin	800 »	
«M. Meyer a promis		300 »
«Total		1,600 »
«La note de M. Meyer est de	1,276f 80c	
«Frais divers payés par M. Quiquerez . . .	62 85	1,427 65
«11 voyages à Morimont	88 »	
«Reste à dépenser		172 35

«La comptabilité est consignée dans deux carnets déposés, l'un entre les mains du propriétaire et l'autre entre celles de M. Quiquerez. Ils sont à la disposition de la Société et lui seront remis à la fin des travaux.

«On ne saurait assez louer le zèle et le bon vouloir de M. Quiquerez. Les crédits alloués jusqu'à ce jour témoignent de la confiance de la Société. Ils seront continués; mais avant d'engager les sommes importantes que semble exiger l'intérêt archéologique de ce château, le comité se propose, conformément aux précédents de la Société, d'établir au préalable un aperçu général des dépenses et d'arrêter les garanties de conservation que voudra consentir le propriétaire du domaine.

Hoh-Landsberg (Haut-Rhin), 1,000 fr.

«Des travaux de déblai, ainsi que quelques travaux de consolidation aux échauguettes, à la belle porte d'entrée à l'est, avaient été projetés. Les déblais seuls ont pu être effectués. Ils ont mis à découvert quelques parties curieuses. La dépense s'élève à 537 fr.; ils seront continués l'année prochaine.

Plixbourg (Haut-Rhin), même crédit.

«Des coupes de bois et des déblais importants ont été faits à l'intérieur du château. Ils ont occasionné sur les exercices précédents une dépense de 1,000 fr.

«D'autres travaux semblables, mais moins importants, sont encore à faire; quelques consolidations de murs sont également nécessaires; ils ont été remis au beau temps.

Türckheim (Haut-Rhin), 800 fr.

«Les fouilles fructueuses, commencées précédemment, ont été continuées cette année. Elles ont produit la découverte de sept puits en maçonnerie de moellons, de forme légèrement elliptique, de 1 mètre à 1^m,20 de diamètre; de briques, tuiles, médailles, monnaies, etc., le tout dans un rayon de 200 mètres.

«Les dépenses faites cette année s'élèvent à 300 fr. M. Schelbaum, ingénieur à Colmar, qui a dirigé, jusqu'à ce jour, les travaux exécutés dans ces trois localités avec beaucoup de zèle, se propose de les continuer dans la prochaine campagne, après qu'ils auront été débattus et arrêtés sur place par la commission instituée par le sous-comité de Colmar.

Domfessel (Bas-Rhin), 200 fr.

«Le comité a mis à la disposition de M. Fürst, architecte de l'arrondissement de Saverne, une somme de 200 fr. pour faire exécuter des travaux d'assainissement à l'église de Domfessel (canton de Saar-Union).

«Le décapement extérieur a été fait pour le prix de 54 fr.

«Les terres provenant des déblais ont été enlevées par les soins des habitants de la commune. Les 146 fr. qui restent encore disponibles seront employés pour le rejointoiement des maçonneries découvertes, et pour l'établissement d'un pavé à l'entour du bâtiment.

«Les résultats obtenus sont déjà sensibles; les soubassements qui étaient fort compromis sont mis à jour, et tendront après leur réparation à la conservation d'un édifice d'un haut intérêt.

Fleckenstein (Bas-Rhin), 300 fr.

«Les travaux exécutés au château de Fleckenstein sous la direction de M. Rœhrig, architecte de l'arrondissement de Wissembourg, consistent en travaux de déblai et de terrassement indispensables pour faciliter les abords du rocher principal, dans lequel ont été taillées un assez grand nombre de salles, et pour permettre d'aborder la plate-forme supérieure où s'élèvent encore les ruines du château.

«Le rocher, de forme très-allongée, sort à pic de la crête de la montagne. Sa longueur du nord au sud peut être de 60 mètres environ sur une largeur moyenne de 8 mètres. Il est terminé, à l'extrémité méridionale, par une pointe isolée où monte un escalier taillé dans la masse de la pierre.

«Du côté est, les grandes substructions en belle maçonnerie de moellons destinées à supporter les parties surplombantes du rocher se maintiennent en bon état.

«Au milieu du côté ouest s'élève une haute tour revêtue d'un bel appareil en pierre de taille et portant intérieurement les traces d'un escalier tournant, à noyau évidé. La base de cette tour ayant été sapée, il en est résulté de grandes fentes. Elle a été reprise en sous-œuvre, et sa solidité est actuellement assurée.

«A côté se trouve une autre tour moins importante, dans laquelle on

distingue encore les traces d'un treuil destiné à monter les grandes charges sur la plate-forme.

« Lorsqu'on fouille les décombres, amoncelées de ce côté à la base du rocher, on ne trouve plus que les fondations des anciennes dépendances. Dans l'une des salles creusées dans la pierre, un grand fragment de rocher, formant plafond, s'est détaché et a rempli de ses décombres une partie de la salle. Afin de prévenir tout accident ultérieur, on a construit un point d'appui, en maçonnerie, pour soutenir les autres parties du rocher. Les restes du mur d'enceinte et le soubassement d'une tour carrée, voûtée en berceau et pénétrée par deux arcades en ogive, attirent l'attention du visiteur. On y remarque encore des inscriptions allemandes, en lettres gothiques de grandes dimensions, mais à moitié effacées.

« Si les restes du château de Fleckenstein n'offrent pas autant d'intérêt au point de vue architectonique que d'autres ruines qui couronnent nos montagnes, M. Rœhrig pense que rarement une position aussi exceptionnelle a été accompagnée de constructions aussi hardies et aussi multipliées.

Wasenstein (Bas-Rhin), même crédit.

« Le crédit de 30 fr., qui a été alloué pour permettre l'accès du château de Wasenstein (arrondissement de Wissembourg), a été employé à la construction de rampes douces, à entailler dans le rocher quelques degrés indispensables pour la circulation.

« Des sentiers ont été tracés dans la forêt pour faciliter les abords de ces ruines, situées sur deux rochers s'élevant à pic et séparées par un précipice.

« La partie supérieure du château est presque entièrement ruinée; il n'y reste plus qu'un pan de mur d'une grande tour. La partie inférieure est encore bien conservée et la maçonnerie de la tour est faite avec beaucoup de soin. Des chambres entaillées dans le rocher, un escalier en pierre, des consoles intérieures, les embrasures des petites fenêtres ogivales, donnent l'idée de ce que pouvait être cette résidence seigneuriale, lorsqu'elle était encore habitée. Derrière le château supérieur se trouve un espace libre servant de cour. On y remarque un puits taillé dans le rocher et deux auges recevant les eaux pluviales.

« C'est sous la surveillance spéciale de l'administration forestière que les travaux ont été exécutés.

« M. Laurent, sous-inspecteur des forêts à Wissembourg, leur a donné, par ses recommandations, une impulsion très-active. Ce sont notamment M. Berling, brigadier forestier, résidant à la maison forestière de Welsch-

thal, et M. Bür, garde forestier résidant à Lembach, qui ont concouru à l'exécution des travaux assez importants faits à ce château.

« Outre les travaux ci-dessus mentionnés, on a encore établi, aux endroits dangereux, des garde-fous, ainsi que des échelles très-solides. La main-d'œuvre des travaux exécutés doit être estimée bien au delà du double de ce qui a été accordé aux ouvriers. En conséquence, M. Rœhrig estime que la gratification et la récompense honorifique que la Société pourrait accorder aux agents forestiers qui ont contribué à ces travaux seraient bien méritées.

Landsberg (Bas-Rhin).

« Les travaux de consolidation de la grande tour du château de Landsberg, entrepris depuis plusieurs années par la famille de Türckheim, ont été interrompus cette année; les dépenses seront très-fortes, et, comme ces travaux présentent des difficultés spéciales, toutes les précautions sont prises d'avance pour ne pas les retarder, une fois qu'ils seront en cours d'exécution. C'est ainsi que les bois, les pierres sont préparés d'avance. Espérons qu'ils seront bientôt repris et menés à bonne fin.

« M. de Türckheim veut bien me demander des conseils pour ces travaux; je serai heureux de vous tenir au courant de l'importance de ces derniers; et je ne doute pas, ainsi que vous l'avez déjà fait plusieurs fois, que vous n'encouragiez par vos subventions des efforts aussi méritants.

Châtenois (Bas-Rhin), 50 fr.

« L'ancienne borne milliaire, située sur la petite voie romaine, vers la limite du ban de Châtenois du côté de Scherwiller, a été réparée l'année dernière par les soins intelligents de M. Spiess, maire de Châtenois. Les trois fragments cassés ont été replacés dans leur position primitive, et maintenus entre eux au moyen de goujons intérieurs et de crampons extérieurs; les joints ont été coulés en ciment romain.

« De plus, pour la protéger et éviter un nouvel accident, il a été placé, à l'angle en avant, deux fortes bornes que nous devons à l'obligeance de M. le Maire de Schlestadt.

« Ces travaux, ainsi que le constatent les deux mémoires ci-joints, ont coûté :

« Pour le maçon et le terrassier	15f25c
« Pour le serrurier	22 50
« Total	37 75

« Ils sont convenablement faits et assurent à ce petit monument une longue durée.

Frankenbourg (Bas-Rhin), 200 fr.

«Le nom de ce château, sa position exceptionnelle à l'entrée de deux vallées qu'il commande, la possibilité de correspondre par signaux avec Burgheim et d'autres postes avancés d'origine romaine, tout semblait faire supposer que l'âge de ce château devait remonter à une époque plus reculée que ne l'indiquaient les formes romanes de sa construction.

«Malgré des efforts persévérants, aucun indice de date antérieure ne pouvait être produit d'une manière certaine.

«Dans le courant de cette année, des découvertes précieuses viennent d'être faites par M. l'abbé Walch, vicaire d'Allemand-Rombach.

«Des fragments de murs, construits en pierres sèches de grand appareil et reliés par des crampons en queue d'aronde, dans les formes et dimensions du mur païen de Sainte-Odile, ont été observés en plusieurs endroits au pied de ce château; ils confirment nos prévisions. M. Walch prépare des notes et des plans à ce sujet. Je m'empresserai, dès que je le pourrai, de me mettre en rapport avec M. l'abbé Walch et d'utiliser en recherches nouvelles les 200 fr. que le comité a bien voulu m'accorder pour des fouilles dans ce château.

«En résumé :

«Les crédits alloués cette année pour recherches et consolidations s'élèvent :

«Pour le Haut-Rhin à	2,600f »c	
«Pour le Bas-Rhin à	750 »	
«Total.	3,350 »	
«Il n'a été dépensé que	2,028 75	2,028f75c
«Reste disponible	1,321 25	

«Si l'on tient compte des crédits précédents, employés cette année, savoir :

«Haut-Rhin	500f »c	700 »
«Bas-Rhin.	200 »	
«La dépense totale sera de		2,728 75

«Ces chiffres ont leur éloquence et prouvent que cette partie importante de notre tâche n'a pas été négligée.

«Me permettrez-vous de jeter un regard en arrière?

«Lorsqu'on a parcouru un chemin inconnu, on aime à s'arrêter en route, à reconnaître si la voie suivie est la bonne; si on ne s'est pas égaré dans des sentiers sans issues. Depuis dix ans, Messieurs, que nous exis-

tons, avons-nous, chacun dans notre spécialité, apporté notre pierre au monument que nous élevons à la glorification de notre histoire locale? Avons-nous répondu au but pour lequel nous avons été constitués en Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace?

«Il me semble, Messieurs, que le nombre croissant de nos adhérents, les fréquentes marques de sympathie qui nous sont adressées par les sociétés savantes de France et de l'étranger qui demandent ou consentent à entrer en relation avec nous; les encouragements de l'État, les mentions et les médailles qui ont été accordées à quelques-uns de nos membres; il me semble, dis-je, que tout cela constitue une séve et une vitalité propres.

«Et pour ce qui regarde plus spécialement les monuments de pierre, ces signes palpables des besoins et de la civilisation d'un peuple, en sommes-nous encore à cette fureur qui nous faisait nous ruer sur ces *repaires de l'oppression et de la tyrannie?* à ce mercantilisme brutal qui réduisait, à la valeur de la matière première, les produits les plus magnifiques du génie et de l'industrie? à ce mépris, à cette indifférence même, des choses du passé?

«Que les temps sont changés!

«Voyez sur les crêtes de nos montagnes, dans le fond de nos vallées, ces restes des civilisations passées! Nous les comptons; nous les reconnaissons; nous en analysons la valeur; nous leur demandons l'explication des obscurités de l'histoire; nous leur arrachons des secrets cachés jusqu'à ce jour; et quand nous les avons vulgarisés, successivement, nous les rendons accessibles à tous; nous les consolidons pour les faire passer, aussi intacts que possible, à nos enfants. Ne parvenons-nous pas même à rendre sensibles à nos doléances les partisans de l'utile et de la ligne droite? Ne sommes-nous pas appelés, tous les ans, dans nos solennités, à couronner le zèle intelligent des agents des chemins vicinaux pour leur concours dévoué dans la recherche des vestiges du passé? Les forestiers ne sont-ils pas les plus utiles instruments de notre œuvre? La presse, de son côté, nous prête l'appui bienveillant de sa plume et de sa publicité; et la plupart de vous, Messieurs, que des travaux sérieux sollicitent à tout instant, que la nature de vos occupations empêche de nous prêter une collaboration active, ne nous aidez-vous pas de vos sympathies, de vos encouragements, de vos cotisations?

«Cette association de toutes nos forces vives est un fait acquis; son résultat se fait sentir peu à peu dans les populations qui nous entourent. Félicitons-nous de cet état prospère; retrempons-nous dans ces réunions

générales. Que notre fondateur regretté, que la confiance de l'Empereur vient d'appeler dans son conseil d'État, après une nouvelle période décennale, s'applaudisse du germe qu'il a semé, qu'il a vu grandir, se développer et étendre ses rameaux sur toute l'Alsace qu'il avait appris à aimer. Et si plus tard ses loisirs le ramènent chez nous, qu'il reconnaisse dans cette œuvre qui résume nos premières tentatives et le résultat de nos efforts, dans le Kœnigsbourg qu'il n'a pas abandonné, alors que des sommités de l'art le condamnaient; dans le Kœnigsbourg où il a posé la première pierre de consolidation; dans le Kœnigsbourg, enfin, qu'il vient de confier, en partant, à une ville opulente et fière de ses monuments; qu'il reconnaisse, dis-je, dans la transformation qui se prépare, l'image de la Société qu'il a fondée, et ce que peut une idée juste, quand elle est adoptée et fécondée par des hommes d'intelligence et de cœur. »

Rapport de M. l'abbé Straub sur les travaux littéraires de la Société.

« Messieurs, je n'abuserai pas de vos moments en rendant compte des travaux littéraires et graphiques, qui ont été offerts à la Société depuis notre dernière séance générale. La livraison du Bulletin qui renferme la plupart de ces mémoires sera dans peu de jours entre vos mains, et vous prouvera, mieux que je ne puis le faire par un simple exposé des titres, que vos collaborateurs n'ont point démenti leur zèle dans l'investigation de nos antiquités locales.

« Des fouilles entreprises avec intelligence et une sage discrétion, le débadigeonnage opéré dans plusieurs de nos anciennes églises, des recherches sérieuses faites dans nos archives, quelques excursions archéologiques le long des Vosges, ont révélé des trésors cachés ou peu connus et nous ont valu une série de travaux empruntés aux diverses branches de l'archéologie sacrée et profane. Ces mémoires fourniront d'utiles renseignements à la statistique monumentale de l'Alsace qui se prépare, et aideront à populariser une science dont les adeptes sont guidés par le plus pur patriotisme et par un désintéressement à toute épreuve.

« Je suivrai dans mon rapport l'ordre adopté dans les séances précédentes en classant les mémoires par ordre d'époques.

I.

« Un intéressant travail sur les *Cromlechs de Mackwiller* a été présenté par M. le colonel de Morlet et donne les résultats de longues études sur les sépultures germaniques d'une partie de l'Alsace. Ce mémoire est accompagné de planches et d'un plan de Mackwiller et du Todtenberg, dû à M. le pasteur Ringel.

«Nos antiquités gallo-romaines ont été l'objet de plusieurs communications : M. Coste, juge, a enrichi notre Bulletin de ses *Recherches archéologiques concernant la station de Grammatum, avec une carte.*

«M. le curé Siffer a fourni une série d'articles sur un grand nombre d'antiquités romaines trouvées à Niederbronn, ainsi qu'une notice sur quelques monuments lapidaires d'origine païenne, conservés à Walbourg; ce dernier travail est accompagné de dessins.

II.

«Les travaux concernant le moyen âge comprennent :

«Une *Étude sur le moine Ottfried et l'abbaye de Wissembourg au neuvième siècle,* par M. L. Spach, président de la Société, ainsi qu'un rapport sur deux ouvrages de M. le professeur Hanauer, *les Paysans d'Alsace* et *les Constitutions villageoises de l'Alsace au moyen âge,* et l'explication d'une charte concernant une donation de terres faites à l'abbaye de Marbach, par le comte d'Éguisheim;

«L'*Histoire du séjour de Frédéric II et de ses fils en Alsace*, par M. P. Huot;

«L'*Histoire du château impérial des Hohenstaufen à Obernai,* par M. l'abbé Gyss;

«Un *Aperçu historique sur l'abbaye de Saint-Apollinaire,* par M. Sabourin de Nanton;

«Une *Note sur deux anciens monastères détruits*, désignés sous les noms de *Frauenkirch* et de *Thierkirch,* par M. le curé Siffer;

«Une *Notice sur le château de Liebstein,* par M. Quiquerez;

«Une *Notice sur la famille de Rosen*, par M. Ernest Lehr. Ce mémoire est accompagné de trois dessins dus au crayon de M. le baron de Schauenburg;

«L'*Histoire de l'abbaye de Craufthal*, avec planches, par M. Louis Benoît, maire de Berthelming;

«Un *Rapport sur l'ancienne cloche de Lauttenbach,* par M. Huot, de Colmar.

III.

«Je rangerai parmi les travaux concernant l'époque moderne :

«Un *Extrait de la chronique de Wissembourg,* par Balthasar Bœll, communiqué par M. L. Spach;

«Une *Note sur une médaille curieuse trouvée dans les fondations du maître-autel de la cathédrale de Strasbourg,* par M. Klotz, architecte de l'Œuvre Notre-Dame;

«Une *Notice sur une ancienne gravure représentant la cathédrale et*

l'horloge astronomique de Strasbourg, par M. Heitz, archiviste de la Société. Ce travail est accompagné d'une gravure tirée de la planche originale d'Isaac Brunn, que M. Heitz a bien voulu offrir à la Société archéologique de l'Alsace.

« Dans ce rapide exposé, j'ai dû passer sous silence les nombreuses et importantes communications qui n'ont pas fait l'objet d'un mémoire, et qui ont trouvé place dans nos procès-verbaux. Je suis persuadé, Messieurs, que vous ne les lirez pas sans intérêt. Il est tel objet sur lequel il suffit d'appeler l'attention, sans qu'il soit nécessaire d'écrire une dissertation savante pour le faire apprécier, pour le sauver peut-être de la destruction. *Colligite fragmenta, ne pereant,* tel est l'appel fait depuis dix ans à tous les hommes qui sont en mesure de s'intéresser activement à nos antiquités alsaciennes, et les faits ont prouvé que cet appel a été entendu et qu'il a produit d'heureux effets. »

L'ordre du jour appelle l'assemblée à l'élection du président et de cinq membres, en remplacement des membres sortants.

Élection du président et de quatre membres adjoints du comité.

Par acclamation, M. L. Spach est réélu président de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace; les membres sortants, MM. Matusczinski, Reussner, Petit-Gérard et Straub sont réélus à l'unanimité.

L'assemblée confirme l'adjonction de quatre membres dans la personne de MM. Merck, Stumpf, le baron Lebel et Ernest Lehr.

M. le Préfet donne connaissance des statuts de la Société, tels qu'ils ont été approuvés par S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, qui a reconnu la Société d'Alsace société d'utilité publique.

Lecture des statuts.

A la suite d'une observation de M. le baron de Schauenburg, MM. les membres correspondants actuels prendront rang parmi les membres honoraires.

La séance est levée à 4 heures.

SOUS-COMITÉ DU HAUT-RHIN.

Séance du 30 décembre 1865.

Présidence de M. VÉRON-RÉVILLE, vice-président.

Présents : MM. Hamberger, Meyer, curé de Colmar; J. Chauffour, Liblin, Frantz; Huot, faisant fonctions de secrétaire, par empêchement de M. Brièle.

MM. Fleischhauer, Ortlieb, Stahl, Mossmann, membres de la Société, assistent à la séance.

Vase découvert sur le plateau des Trois-Épis, qu'on présume provenir d'une société de tir.

M. Frantz fait passer sous les yeux des personnes présentes un vase provenant du trésor découvert, en 1864, sur le plateau des Trois-Épis, et que la ville d'Ammerschwihr vient d'offrir au musée de Colmar.

Ce vase, d'environ 15 centimètres de haut sur 5 ou 6 de diamètre, est en bois; le fût a la forme d'un baril et se compose de petites douves, réunies par trois cercles d'argent niellé; du fût part un goulot placé obliquement comme celui d'une théière et terminé par une virole d'argent; le vase se ferme à l'aide d'un couvercle mobile, en argent niellé, décoré d'une guirlande de feuillage, d'un écusson nu, qui semble attendre une inscription ou des armoiries, et d'une coquille dite des *pèlerins de Saint-Jacques,* autour de laquelle on lit : *Hans Jacob*, 1612.

Le couvercle s'enlève et se replace à l'aide d'une anse ou anneau également niellé, et sur lequel sont gravées, au-dessous d'une roue de moulin, les initiales BM et la date 1605. Tout autour du vase pendent, à des chaînons d'argent, 25 écussons de même métal et portant les dates de 1602, 1604 ou 1610 (il n'y en a pas d'antérieures, de postérieures, ni d'intermédiaires). Quelques-uns de ces écussons portent des armes *parlantes*, notamment celui d'un nommé Fuchs, reproduit trois fois, toujours avec la date de 1604, et un autre dont le nom, indiqué seulement par l'initiale B, doit être *Bœr,* car au-dessous est gravée la figure d'un ours. Le plus grand nombre représente, au-dessous du nom ou des initiales, les insignes de la profession : le boucher, un couperet; le charron, une roue de voiture; le vigneron, une serpe; le meunier, qui est en même temps boulanger, une roue de moulin et une bretstelle; enfin, le barbier, un rasoir, surmonté d'un plat à barbe et accosté de deux lancettes. Au milieu de ces écussons, on remarque une monnaie d'argent, trop fruste pour être décrite, et la moitié d'une pièce d'or.

M. Fleischhauer fait observer qu'il existe un vase analogue à Obernai, où il passe pour provenir d'une compagnie de tir. Il serait possible, en effet, qu'à certaines réunions de tireurs, ce vase eût contenu une sorte de *vin d'honneur,* et que les vainqueurs eussent, pour récompense, le privilége d'y boire et d'y suspendre leur écusson; la compagnie ou corporation, dans une circonstance plus ou moins solennelle, peut-être même à l'époque de sa dissolution, aurait fait de son vase un *ex-voto* à Notre-Dame des Trois-Épis. Mais ce n'est là qu'une hypothèse.

Fouilles faites à Türckheim.

Le vice-président lit un rapport de M. Martin, notaire à Türckheim, concernant les fouilles récemment opérées dans cette localité; il en résulte

que, depuis le 6 novembre jusqu'au 9 décembre, on a trouvé de nombreux fragments de tuiles à rebords, de vases, de tuyaux, un robinet en bronze et diverses médailles; on a découvert aussi, comme il a été dit dans une précédente séance, plusieurs puits semblant indiquer l'existence, dans le voisinage, d'habitations ou d'établissements industriels; cependant on n'a pas encore trouvé de vestiges de substructions. Les travaux d'exploration exécutés jusqu'à ce jour n'ont pas dépassé la somme de 225 fr.

Des remercîments sont votés à MM. Martin, Joseph Fleck et Ignace Grad, qui veulent bien diriger les travaux, ainsi qu'à MM. Larger et Frey, propriétaires, qui se sont prêtés, avec la plus grande complaisance, aux investigations faites sur leurs propriétés.

Rapport de M. Hamberger sur une découverte de tombes antiques faite à Kientzheim.

M. Hamberger lit un rapport relatif à la découverte faite, à diverses époques, sur le territoire de la commune de Kientzheim, de tombes et autres vestiges remontant à une haute antiquité. Ce rapport, accompagné de croquis et plans à l'appui, est ainsi conçu :

« Messieurs, j'ai à vous entretenir d'une découverte archéologique qui malheureusement n'a pas tout l'intérêt qu'au premier abord elle semblait promettre, mais qui cependant mérite d'être signalée.

« Me trouvant, il y a quinze jours, à Kientzheim, je fus informé que, dans une vigne que l'on désouchait et dans laquelle son propriétaire, M. Kauffmann, de Kaysersberg, faisait opérer des travaux de nivellement qui nécessitaient le décapement de la partie inférieure, longeant un chemin de défruitement, l'on venait de mettre à jour deux tombes antiques.

« Je me hâtai de me rendre sur les lieux.

« La vigne de M. Kauffmann, distante de 2 à 300 mètres seulement de la tour formant l'angle nord-est du mur d'enceinte de la ville, au canton Schneckenthor, dénomination évidemment moderne, se trouve presqu'au pied de la pente du terrain qui s'élève graduellement et forme le monticule des Vosges qui domine Sigolsheim et dessine l'ouverture nord de la vallée de Kaysersberg.

« Les ouvriers de M. Kauffmann avaient rencontré d'abord, à environ 60 centimètres de profondeur, une tombe formée de deux rangées de pierres brutes, aplaties, dressées parallèlement de champ, de 40, 50 et 60 centimètres carrés, avec une pierre pareille à chaque extrémité et couverte de pierres plates de même nature. Cette tombe, reposant sur un sol de terre glaise, renfermait quelques ossements appartenant à deux squelettes, puisqu'il s'y trouvait deux crânes et quelques débris de fer tellement oxydés qu'ils s'émiettèrent au toucher, sauf deux petits morceaux qui, ainsi

que vous pouvez en juger, paraissent, par leur forme, avoir été la lame d'une arme quelconque.

«A environ 5 ou 6 mètres de cette première tombe, et à une profondeur de près d'un mètre, la pioche rencontra une grande dalle, de $2^m,20$ de longueur sur 1 mètre de large, couvrant une tombe parfaitement construite; car ayant été soigneusement dégagée de la terre qui la couvrait et l'entourait, on s'aperçut qu'elle était composée de quatre grandes dalles de grès rouge des Vosges, de pareille longueur, épaisses de 20 à 22 centimètres, grossièrement, mais régulièrement taillées, formant la base, les côtés et le couvercle; complétée, aux deux extrémités, par deux autres pierres de 1 mètre environ de large sur 14 à 15 centimètres d'épaisseur. Celles-ci, de même que les grandes dalles latérales, qui mesurent 78 centimètres de large, étaient, à leurs angles, taillées en biseau, pour mieux s'agencer; le tout était parfaitement cimenté à la chaux et hermétiquement fermé; on remarqua également que ce monument reposait sur une épaisse couche de béton, composé de chaux et de sable, ou terre glaise.

«La découverte de cette tombe, si solidement construite, si hermétiquement scellée et mastiquée, devait naturellement faire naître l'espérance d'y trouver quelque objet du plus grand intérêt; malheureusement cet espoir fut déçu. Après avoir enlevé, avec beaucoup de précaution, la pierre qui la couvrait, on n'y découvrit que quelques ossements d'une assez grande dimension, et notamment la partie supérieure de la tête et de la mâchoire garnie de toutes ses dents (sauf deux ou trois incisives tombées avec leurs alvéoles), et annonçant, par leur parfaite conservation, avoir appartenu à un homme mort dans la force de l'âge; on trouva, en outre, cinq ou six petits fragments de fer aplati, dont quelques-uns, par leur concavité, ainsi que le comité peut en juger par les deux échantillons que je mets sous ses yeux, paraissent avoir fait partie d'un vase ou d'un casque; observé à la loupe, ce fer paraît avoir été coulé ou fondu et non forgé ou battu. Deux autres fragments, que je mets aussi sous vos yeux, pourraient avoir formé la poignée d'une arme; on y remarque des incrustations ou applications d'argent.

«L'une et l'autre de ces tombes, quoique n'étant pas dans une position parfaitement parallèle, étaient néanmoins orientées de même, de l'ouest à l'est; mais s'il faut en croire les ouvriers, le squelette placé dans la grande tombe était seul orienté; les ossements de la petite indiquaient une position inverse.

«Maintenant quel est le caractère de ces tombes? A quelle époque remontent-elles? A quel peuple ont pu appartenir ceux dont les restes

viennent de revoir le jour? Depuis combien de siècles ces tombes se trouvent-elles enfouies dans ce sol? Ce sont des questions auxquelles, en l'absence de toute espèce d'arme, d'ustensile, d'ornement et de monnaie, il est difficile de répondre. Cependant, d'après leur construction et leur orientation, du couchant au levant, elles paraissent appartenir à l'époque gallo-romaine ou celtique. Il paraîtrait aussi qu'elles ont fait partie d'un cimetière, car, à peu de distance dans la même vigne et dans le même alignement, le propriétaire ayant fait faire des travaux, en 1841, on trouva quinze à dix-huit tombes formées d'un certain nombre de pierres dressées de champ, recouvertes, et dans lesquelles se trouvaient des ossements et des débris de diverse nature, mais qui malheureusement ont été négligés et dispersés. Une épée cependant, m'assura-t-on, aurait été remise à M. Foltz, de Colmar.

«Une autre remarque à faire, c'est que si ces tombes, par leur nombre et leur rapprochement les unes des autres, attestent à cet endroit l'existence d'un cimetière, il faut admettre aussi qu'à proximité se trouvait campée ou établie une population agglomérée dont Kientzheim pourrait bien aujourd'hui occuper la place. En effet, sa situation si avantageuse, à l'entrée d'une vallée toujours abondamment pourvue d'eau, propre à la culture comme au pâturage, couverte à droite et à gauche par des montagnes, et par cela même facile à défendre, devait tout particulièrement convenir à un peuple agricole et guerrier. Malheureusement la nuit profonde qui couvre ces temps reculés ne permet à cet égard que des conjectures.

«Toujours est-il, pour en revenir à notre récente découverte, que la tombe principale que nous venons de décrire, qui a exigé le transport d'énormes blocs de pierres de plusieurs centaines de kilos, qui ont été si parfaitement ajustées, qui avaient été mastiquées avec un soin si extraordinaire, a dû évidemment servir à la dépouille d'un chef de tribu, ou en tout cas, d'un homme éminent parmi les siens.

«Si le comité disposait de quelques fonds, ne serait-ce pas le cas de faire faire, dans la direction convenable, une tranchée qui amènerait peut-être quelque autre découverte?»

Projet de démolition d'une porte de St.-Hippolyte; intervention à ce sujet.

M. Ortlieb, architecte et membre de la Société, présente au sous-comité deux dessins représentant, sous des aspects différents, la porte d'en bas de la ville de Saint-Hippolyte, qu'il est question de démolir en ce moment, ainsi que l'on a fait, il y a quelques années, de la porte d'en haut qui faisait face au Hoh-Kœnigsbourg, et cela au grand détriment de l'archéologie, malgré les réclamations de la Société. Les dessins de M. Ortlieb prouvent

que l'on n'a pas même aujourd'hui à invoquer les raisons que l'on faisait valoir pour justifier la première démolition, la porte d'en bas présentant une largeur suffisante pour que l'accès en soit facile, et, d'autre part, la disposition des lieux ne permettant pas de faire de la chaussée qui conduit à cette porte, et de la rue, qui en est le prolongement, une voie en ligne directe.

Le sous-comité, bien que n'ayant pas été autrement saisi de la question, décide qu'il joindra ses instances à celles du comité central pour prier M. le Préfet du Haut-Rhin d'intervenir à l'effet d'empêcher la démolition de la porte dont il s'agit.

Le sous-comité reprend la discussion du projet de publication des documents relatifs à l'histoire d'Alsace. Ce projet, arrêté définitivement, en principe, sera formulé en articles et soumis au sous-comité, à sa prochaine séance.

SOCIÉTÉ

POUR LA

CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES D'ALSACE.

Janvier 1866.

COMPOSITION ACTUELLE DU COMITÉ D'ADMINISTRATION.

MM. Pron (Baron), préfet du Bas-Rhin, président honoraire.
Ponsart, préfet du Haut-Rhin, président honoraire.

Bureau.

MM. Spach (Louis), archiviste du département, correspondant du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, président.
Schauenburg (baron de), membre du Conseil général, vice-président.
Eissen, docteur en médecine, membre du Conseil d'hygiène, secrétaire.
Straub (abbé), professeur au petit Séminaire, secrétaire.
Klotz, architecte de l'œuvre Notre-Dame, trésorier.
Heitz, imprimeur-libraire, archiviste du comité.

Membres.

MM. Morlet (de), colonel du génie en retraite.
Bœrsch (Charles), membre du Conseil général.
Petit-Gérard (Baptiste), peintre sur verre.
Grass, artiste-statuaire.
Oppermann, directeur de l'École de pharmacie.
Guerber, curé de Saint-George à Haguenau.
Morin, architecte du département.
Levrault (Louis), percepteur à Obernai, correspondant du Ministère de l'instruction publique.
Ringeisen, architecte de l'arrondissement de Schlestadt.
Faviers (baron Matthieu de), propriétaire à Kintzheim.
Conrath, architecte de la ville de Strasbourg.

MM. Saum, bibliothécaire de la ville de Strasbourg.
Siffer, curé de Weyersheim.
Reussner, professeur au Gymnase.
Merck, rentier à Strasbourg.

Membres adjoints.

MM. Matusczinski, architecte de l'arrondissement de Strasbourg.
Fürst, architecte de l'arrondissement de Saverne.
Lehr, secrétaire général du Directoire de la Confession d'Augsbourg.
Lebel (baron), juge d'instruction à Strasbourg.
Stumpf (abbé), supérieur du grand Séminaire.
Rœhrig, architecte de l'arrondissement de Wissembourg.

Sous-Comité du Haut-Rhin.

MM. Véron-Réville, conseiller à la cour impériale de Colmar, vice-président.
Brièle, archiviste du Haut-Rhin, secrétaire.
Hamberger, président de chambre à la cour impériale de Colmar.
Chauffour (Ignace), avocat à la cour impériale de Colmar.
Gérard, avocat à la cour impériale de Colmar.
Lieblin, directeur de la *Revue d'Alsace* à Colmar.
Stœber (Auguste), professeur au collége de Mulhouse.
Schlumberger-Hartmann (fils), fabricant à Guebwiller.
Frantz, chef de division à la préfecture du Haut-Rhin.
Meyer, curé à Colmar.
Huot, conseiller à la cour impériale de Colmar.

LISTE DES MEMBRES PAR DÉPARTEMENTS, ARRONDISSEMENTS ET CANTONS.

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN.

ARRONDISSEMENT DE SAVERNE.

Canton de Bouxwiller.

M. Schattenmann, membre du Conseil général, à Bouxwiller.

Canton de Drulingen.

MM. Hœrter, curé de Domfessel.
Schmidt, agent voyer à Drulingen.

Canton de Hochfelden.

M. Coustans, piqueur au chemin de fer à Hochfelden.

Canton de la Petite-Pierre.

MM. Grünsfelder, docteur en médecine à Neuwiller.
Türckheim (A. de), garde général à Neuwiller.
Schæffer, instituteur à Pfaltzweyer.

Canton de Saar-Union.

MM. Erhard (Henri), géomètre-arpenteur à Harskirchen.
Wehrung (Charles), propriétaire à Harskirchen.
Flurer (Fréderic), maire à Saar-Union.
Kremer, conducteur des ponts et chaussées à Saar-Union.
Mulotte (Auguste), notaire, membre du Conseil général, à Saar-Union.

Canton de Saverne.

MM. Arth, propriétaire à Saverne.
Fischer (Dagobert), homme de lettres à Saverne.
Fürst, architecte de l'arrondissement de Saverne.
Goldenberg (Alfred), membre du Conseil général, fabricant au Zornhof (près Saverne).
Lecomte, pharmacien à Saverne.
Pfundt, vicaire à Saverne.

ARRONDISSEMENT DE SCHLESTADT.

Canton de Barr.

MM. Deharbe, curé à Andlau.
Dietz, maire à Barr.
Frey, secrétaire de la mairie à Barr.
Girolt (Antoine), brigadier forestier à Barr.
Hering, pharmacien à Barr.
Hüter, commissaire de police à Barr.
Schmidt (Jean), propriétaire à Barr.
Tauffliеb (Auguste), négociant à Barr.
Tauffliеb, docteur en médecine à Barr.
Ruhlmann, docteur en médecine à Epfig.
Nebinger, maire à Heiligenstein.
Stahl, propriétaire à Heiligenstein.
Ruhlmann, propriétaire à Nothhalten.
Cœhorn (baron de), député au Corps législatif, maire à Saint-Pierre.

Canton de Benfeld.

MM. Mathis, agent voyer à Benfeld.
Meyer, vétérinaire à Benfeld.
Nicklès (Napoléon), pharmacien à Benfeld.
Siffert, directeur de la manufacture à Ehl (près Benfeld).
Stackler, propriétaire, membre du Conseil général à Benfeld.
Saladin (Eugène), ingénieur civil à Hüttenheim.
Voltz, curé à Herbsheim.
Heimburger, propriétaire et géomètre à Kertzfeld.
Reibel, notaire à Rhinau.

MM. Albrecht, propriétaire de l'usine de Sand.
Barthelmé (Adolphe), propriétaire à Sand.

Canton d'Erstein.

MM. Bancalis (Rodolphe de), propriétaire à Gerstheim.
Weltz (Fréderic), propriétaire à Gerstheim.
Martin, curé à Nordhausen.
Bulach (baron de), chambellan de S. M. l'Empereur, propriétaire et maire à Osthausen.

Canton de Marckolsheim.

MM. Ritzinger (fils), médecin cantonal à Marckolsheim.
Strehlé (fils), notaire à Marckolsheim.
Heckmann-Stintzy, notaire à Müttersholz.
Kastler (Jérémie), notaire à Sundhausen.

Canton d'Obernai.

MM. Blandin (César), notaire honoraire à Obernai.
Hervé, percepteur à Obernai.
Levrault, percepteur à Obernai.
Mohler (Adolphe), père, à Obernai.
Siebert, pharmacien à Obernai.
Wagner (Richard), à Obernai.
Reinach (baron de), membre du Conseil général, maire à Niedernai.

Canton de Rosheim.

MM. Coulaux, député au Corps législatif, au Klingenthal.
Dartein (Théodore de), propriétaire et maire à Ottrott.
Schmitt-Batiston (Émile), à Rosheim.

Canton de Schlestadt.

MM. Faviers (de), propriétaire à Kintzheim.
Blumstein (Félix), juge de paix à Schlestadt.
Drion, président du tribunal civil de Schlestadt.
Lacomble (de), receveur des finances de Schlestadt.
Peloux, sous-préfet à Schlestadt.
Ringeisen, architecte de l'arrondissement à Schlestadt.
Schauenburg (de), fils, juge à Schlestadt.
Stoffel (père), rentier à Schlestadt.
Stoffel (Jules), avocat à Schlestadt.
Vatin, avocat à Schlestadt.
La bibliothèque de la ville de Schlestadt.

Canton de Villé.

MM. Duhamel, médecin cantonal à Villé.
Fettig, curé à la Wancelle (Neubois).

ARRONDISSEMENT DE STRASBOURG.

Canton de Bischwiller.

MM. Diemer, juge de paix à Bischwiller.
Lix (Edmond), fabricant à Bischwiller.
Schmitt-Batiston, avocat à Rœschwoog.

Canton de Brumath.

MM. Keller, vicaire à Brumath.
Schnœringer, docteur en médecine à Brumath.
Trautmann, membre du Conseil général, maire à Brumath.
Fodéré (Raymond), secrétaire de la direction de l'asile de Stéphansfeld.
Willien (Henri), percepteur à Geudertheim.
Ulrich, curé à Hœrdt.
Schifferstein (Antoine), propriétaire à Mommenheim.
Schaumann, curé à Vendenheim.
Karm, ancien notaire à Weyersheim.
Siffer, curé à Weyersheim.

Canton de Geispolsheim.

MM. Carbiener (George), notaire à Geispolsheim.
Fux, propriétaire à Illkirch.
Goldschmitt, médecin à l'usine de Graffenstaden.
Messmer, directeur de l'usine de Graffenstaden.

Canton de Haguenau.

MM. Guerber, curé de Saint-George à Haguenau.
Harter, vicaire de Saint-George à Haguenau.
Kleinclaus, notaire à Haguenau.
Nessel, propriétaire à Haguenau.
Paganetto, membre du Conseil d'arrondissement à Haguenau.
Schouller (Eugène), fabricant au Geisselbronn (près Haguenau).
Schweissguth (Louis), à Haguenau.

Canton de Molsheim.

MM. Audéoud, maire à Avolsheim.
Bausinger, curé à Dachstein.
Régel (de), ingénieur en chef à Lützelhausen.
Kramer, curé à Niederhaslach.

Canton de Schiltigheim.

MM. Greiner, pharmacien à Schiltigheim.
Stahl, fils, marchand de bois à Schiltigheim.

Cantons de Strasbourg.

Ville de Strasbourg.

MM. Appréderis (abbé), aumônier de la colonie d'Ostwald.
Arnold, architecte.
Aubry, doyen de la Faculté de droit.
Baltzer, professeur au Gymnase.
Barte de Sainte-Fare, conservateur des forêts.
Barth, propriétaire.
Bayer, architecte.
Berger (Victor), ancien sous-préfet.
Berger-Levrault, imprimeur-libraire.
Bergmann (Fréderic-Guillaume), doyen de la Faculté des lettres.
Bernard (Joseph-Félix), receveur des hospices.
Blanck, entrepreneur.
Bœckel, libraire.
Bœrsch (Charles), membre du Conseil général.
Bœsswillwald, négociant.
Bruch, doyen de la Faculté de théologie.
Buchmüller, marchand de bois.
Casino commercial et littéraire de Strasbourg.
Chastelain, propriétaire.
Conrath, architecte de la ville.
Coze (Léon), professeur à la Faculté de médecine.
Crépin, professeur de dessin au Lycée.
Cuntz, négociant.
Dacheux (abbé), professeur au petit Séminaire.
Dartein (François-Félix de), propriétaire.
Debenesse, propriétaire.
Denecken (Antoine), peintre-décorateur.
Diehl (Bernard), aubergiste au Rocher-des-Sapins.
Durrieu, receveur général des finances.
Duval-Jouve, inspecteur de l'Académie.
Ehrmann (Auguste), propriétaire.
Ehrmann (Edmond), ancien négociant.
Ehrmann (Maurice), propriétaire.
Ehrmann, professeur à la Faculté de médecine.
Eissen, docteur en médecine.
Engelbach, propriétaire.
Fée, professeur à la Faculté de médecine.
Finck, professeur à la Faculté des sciences.
Frantz, avocat.
Fues (abbé), professeur au grand Séminaire.

MM. George, inspecteur des forêts.
Girardot, chef de division à la Préfecture.
Gœrner (Jules), architecte.
Goguel, officier de l'instruction publique.
Grass (Philippe), artiste-statuaire.
Gyss (abbé).
Guerre, ingénieur en chef.
Heiser, professeur de maintien.
Heitz, imprimeur-libraire.
Hemberger (abbé), aumônier de l'hospice civil.
Herrgott, docteur en médecine.
Hirtz, professeur à la Faculté de médecine.
Holtzapfel, avocat.
Huder, imprimeur.
Hügelin (Ferdinand), peintre sur verre.
Hugueny, professeur au Lycée.
Jundt (Eugène), négociant.
Kablé, directeur du *Phénix*.
Kapps (abbé), aumônier à la Toussaint.
Keller, pasteur.
Kirschleger, professeur à l'École de pharmacie.
Klose, banquier, consul des Pays-Bas.
Klotz, architecte de l'Œuvre Notre-Dame.
Kratz, membre du Conseil général.
Küss, professeur à la Faculté de médecine.
Lauth (Charles), juge.
Lebel (baron), juge d'instruction.
Leblois, pasteur.
Lehr (Ernest), secrétaire général du Directoire de la Confession d'Augsbourg.
Lelièvre, secrétaire de la commission du bureau de bienfaisance.
Lemaistre-Chabert, propriétaire.
Lerbs (abbé), professeur au petit Séminaire.
Lévy (Félix), marchand d'antiquités.
Lévy (Robert), architecte.
Lichtenfelder (Guillaume), mécanicien.
Limon (Constant), avocat.
Linder (père), avocat.
Luce, artiste-peintre.
Mæder, président du Consistoire réformé.
Mæhn (Ferdinand), ferblantier.
Matusczinski, architecte de l'arrondissement de Strasbourg.
Mayer (le docteur), homme de lettres.

MM. Merck, rentier.
Morin, architecte du département.
Morlet (de), colonel du génie en retraite.
Mühl, docteur en médecine.
Müller (Joseph), sculpteur.
Mury (Joseph), curé à la citadelle.
Mury (Pantaléon), professeur au petit Séminaire.
Nartz (abbé), professeur au petit Séminaire.
Nœtinger (Alfred), avocat.
Nœtinger, notaire.
Oberlin, professeur à l'École de pharmacie.
Oppermann, directeur de l'École de pharmacie.
Perrin, architecte.
Petit-Gérard, capitaine du train d'artillerie.
Petit-Gérard, peintre sur verre.
Petiti (Eugène), architecte.
Prost, membre du Conseil général.
Rapp, vicaire général du diocèse.
Ratisbonne (Achille), président du Consistoire israélite.
Rau, professeur à la Faculté de droit.
Reinhard, curé au Neudorf.
Renouard de Bussierre (baron A.), député au Corps législatif.
Reussner (Fréderic), professeur au Gymnase et au Séminaire protestant.
Ristelhuber (Paul), licencié ès lettres.
Sabourin de Nanton, membre de la Société d'émulation des Vosges.
Saglio (Alphonse), ancien député.
Salomon, libraire.
Saum, bibliothécaire de la ville de Strasbourg.
Schauenburg (baron de), membre du Conseil général.
Mme Scheidecker.
MM. Schlagdenhaufen (Fréderic), professeur agrégé à l'École de pharmacie.
Schnéegans, licencié ès lettres, rédacteur du *Courrier du Bas-Rhin*.
Schnell (abbé), aumônier chez les dames de Glaubitz.
Schwebel, professeur au Séminaire protestant.
Sengenwald (Jules), président de la Chambre de commerce.
Séry, propriétaire.
Silbermann, imprimeur.
Simon, imprimeur-lithographe.
Spach (Louis), archiviste du département.
Spach (Gustave), secrétaire en chef de la mairie.
Stæhling, négociant.
Stœber, professeur à la Faculté de médecine.

MM. Stoffel (Léon), capitaine d'artillerie.
Stoltz, professeur à la Faculté de médecine.
Stotz (Jean-Jacques), propriétaire.
Straub (abbé), professeur au petit Séminaire.
Stumpf, supérieur du grand Séminaire.
Teutsch (Charles), négociant.
Thiébaut, agent de change.
Thomas (Auguste), inspecteur des douanes.
Tourdes, professeur à la Faculté de médecine.
Uhrin (abbé), directeur du collége de Saint-Arbogast.
Verdin, propriétaire.
Winter (Charles), photographe.
Wolff, avoué.
Wolff (abbé), directeur du petit Séminaire.
Zeyssolff (Charles), notaire.
Zimmer, notaire.
Zopf, négociant.

Canton de Truchtersheim.

M. Ohlmann, curé à Truchtersheim.

Canton de Wasselonne.

MM. Lallemand, percepteur à Wasselonne.
North, membre du Conseil général, maire à Wasselonne.

ARRONDISSEMENT DE WISSEMBOURG.

Canton de Lauterbourg.

M. Bürel, curé à Schleithal.

Canton de Niederbronn.

MM. Hirt, vicaire à Gumbrechtshoffen.
Dietrich (Eugène de), à Niederbronn.
Kuhn, ancien médecin cantonal et de l'établissement thermal de Niederbronn.
Kuhn, fils, docteur en médecine à Niederbronn.
Reichard, supérieur de la congrégation des filles du Divin-Rédempteur à Niederbronn.
Türckheim (Rodolphe de), à Niederbronn.
Lehmann, curé à Reichshoffen.

Canton de Wissembourg.

MM. Duvivier, sous-préfet à Wissembourg.
Gœtz, vicaire à Wissembourg.
Ohleyer, professeur au collége de Wissembourg.

MM. Pugnière, membre du Conseil général, maire à Wissembourg.
Schaffner, curé à Wissembourg.
Schœll, substitut du procureur impérial à Wissembourg.
Stoffel, juge au tribunal de première instance à Wissembourg.
Wernert, vicaire à Wissembourg.

Canton de Wœrth.

M. Klipfel, curé à Walbourg.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN.

ARRONDISSEMENT DE BELFORT.

Canton de Belfort.

MM. Bogard, ingénieur des ponts et chaussées à Belfort.
Fournier, juge au tribunal civil à Belfort.
Lebleu, avocat à Belfort.
Mény, maire à Belfort.
Nizoles, avocat, membre du Conseil général à Belfort.
Poisat, architecte à Belfort.
Poupardin, président du tribunal civil à Belfort.

Canton de Cernay.

Mlle Andlau (baronne de), à Cernay.
MM. Ingold, notaire à Cernay.
Langenstein (Joseph), architecte à Cernay.

Canton de Dannemarie.

M. Schickelé, vicaire à Dannemarie.

Canton de Delle.

M. Viellard (Léon), ingénieur civil aux forges de Morvillars.

Canton de Giromagny.

M. Lardier, notaire à Giromagny.

Canton de Massevaux.

MM. Gendre, notaire à Massevaux.
Tallon, employé des contributions indirectes à Massevaux.
Bian, manufacturier à Sentheim.

Canton de Thann.

MM. Bulffer, peintre à Thann.
Chauffour (Victor), à Thann.
Gschwind, notaire à Thann.
Kæstner (Charles), manufacturier à Thann.
Kult, entrepreneur des travaux à Thann.
Müller, ancien professeur, receveur municipal à Thann.

MM. Sick, négociant, adjoint au maire à Thann.
Huhn, curé à Vieux-Thann.

ARRONDISSEMENT DE COLMAR.

Canton de Colmar.

M. Hirn (Ferdinand), manufacturier au Logelbach.

Ville de Colmar.

MM. Berdot, père, docteur à Colmar.
Bian, conseiller à la cour impériale.
Bonvalot, conseiller à la cour impériale.
Briéle (Léon), archiviste du Haut-Rhin.
Brunck (Eusèbe), inspecteur des forêts.
Bussierre (Paul de), receveur général.
Chauffour (Ignace), avocat.
Cherrier, juge suppléant au tribunal civil.
Dillemann, conseiller à la cour impériale.
Dubois, président du tribunal de première instance.
Ehrlen (Gustave).
Faudel, docteur en médecine.
Fleischhauer, négociant, juge au tribunal de commerce.
Foltz (Charles), limonadier.
Frantz (George), chef de division à la préfecture.
Gallimard, conseiller à la cour impériale.
Gérard, avocat.
Hamberger, président de chambre à la cour impériale.
Hanauer (abbé), professeur au gymnase catholique.
Hartmann, architecte.
Hildenbrand, conseiller à la cour impériale.
Huot, conseiller à la cour impériale.
Huss, vicaire.
Jænger, docteur en médecine.
Kiener, Adolphe, propriétaire.
Kœtschet, vicaire.
Kohler (père), inspecteur de la compagnie du *Phénix*.
Lançon, directeur des domaines.
Laurent-Athalin, propriétaire.
Lebert (Henri), juge au tribunal de première instance.
Liblin, directeur de la *Revue d'Alsace*.
Mathieu-Saint-Laurent, avocat.
Méline, juge au tribunal civil.
Meyblum (Wendelin), aumônier de l'hôpital militaire.
Meyer, conseiller à la cour impériale.

MM. Meyer, curé.
Meyer de Schauensée (baron), propriétaire.
Mossmann (Xavier), archiviste de la ville.
Müllenheim (de), secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin.
Neyremand, conseiller à la cour impériale.
Ostermeyer (Ph.), avocat à la cour impériale.
Peyrimhof, maire.
Reeb (Victor), architecte.
Rencker, notaire.
Sandherr (Charles), avocat.
Schelbaum (Constant), architecte.
Schirmer, conseiller à la cour impériale.
Schultz, conseiller à la cour impériale.
Simottel, avocat à la cour impériale.
Thomas, bibliothécaire de la ville.
Véron-Réville, conseiller à la cour impériale.
Vilmain, vicaire.
Wendling, juge au tribunal civil.
Werner (abbé), professeur au gymnase catholique.
Wimpfen, docteur en médecine.
Winterer, vicaire.
Yves, avocat à la cour impériale.
Zæpfel (Edgard), conseiller de préfecture.

Canton de Guebwiller.

MM. Bary (Albert de), manufacturier à Guebwiller.
Bourcart (Henri), manufacturier à Guebwiller.
Braun (abbé), ancien rédacteur du *Volksfreund* à Guebwiller.
Brumpt (Charles), professeur de musique à Guebwiller.
Burkart, fabricant à Guebwiller.
Frey (Henri), fabricant à Guebwiller.
Frey-Bourcart, manufacturier à Guebwiller.
Jung, imprimeur à Guebwiller.
Pépin, notaire à Guebwiller.
Schaffhauser, percepteur à Guebwiller.
Schlumberger-Dollfus (Jean), à Guebwiller.
Schlumberger-Hartmann (fils), fabricant à Guebwiller.

Canton de Kaysersberg.

MM. Mœhler, maire et notaire à Ammerschwihr.
Flaxland, propriétaire à Kientzheim.

Canton de Münster.

MM. Hartmann (Alfred), manufacturier à Münster.
Hartmann (Frédéric), manufacturier à Münster.

MM. Hartmann (Henri), manufacturier à Münster.
Hartmann (Jacques), manufacturier à Münster.

Canton de Neuf-Brisach.

M. Dufaure de la Prade, juge de paix à Neuf-Brisach.

Canton de La Poutroie.

M. Pernot, curé à Bonhomme.

Canton de Ribeauvillé.

MM. Radat (Jacques), propriétaire à Bergheim.
Heitz (Henri), pasteur à Hunawihr.
Feltz, curé de Rorschwihr.
Hommel (Julien), notaire à Ribeauvillé.
Jöranson (Alexandre), négociant à Ribeauvillé.
Lanoir (Charles), rentier à Ribeauvillé.
Rosenstiel, architecte à Ribeauvillé.
Saltzmann, maire à Ribeauvillé.
Stahl (Louis-Désiré), adjoint au maire à Ribeauvillé.
Stahl (Jules), avocat à Ribeauvillé.

Canton de Rouffach.

MM. Ganter, curé à Gueberschwihr.
Stœcklé, curé à Rouffach.

Canton de Sainte-Marie-aux-Mines.

MM. Walch, vicaire à Allemand-Rombach.
Baumgartner (Léon), fabricant à Sainte-Marie-aux-Mines.
Landmann (Léon), fabricant à Sainte-Marie-aux-Mines.
Lesslin (Adolphe), à Sainte-Marie-aux-Mines.
Risler, à Sainte-Marie-aux-Mines.

Canton de Soultz.

MM. Cacheux, curé à Isenheim.
Spetz, manufacturier à Isenheim.
Ehrhard, curé à Hartmannswiller.
Heckeren (baron de), sénateur, à Soultz.
Knoll (Charles), artiste-vétérinaire à Soultz.
Mme Waldner (comtesse de), à Soultz.

Canton de Wintzenheim.

MM. Hecht, vicaire à Türckheim.
Martin, notaire à Türckheim.

ARRONDISSEMENT DE MULHOUSE.

Canton d'Altkirch.

M. Wirth, curé à Hundsbach.

Canton de Ferrette.

M. Zimberlin, curé à Biederthal.

Canton de Habsheim.

MM. Butsch (Joseph), fils, meunier à Baldersheim.
Stoffel, percepteur à Habsheim.
Reinhart (André), pharmacien à Rixheim.
Ettlin (Jacques), propriétaire à Zimmersheim.

Canton de Hirsingen.

M. Reinach (baron Hesso de), député au Corps législatif, à Hirtzbach.

Canton de Huningue.

MM. Doyen (Alphonse), juge de paix à Huningue.
Litzler, curé à Leymen.
Maine, receveur principal des douanes à Saint-Louis.

Canton de Landser.

M. Feurmann, curé à Schlierbach.

Canton de Mulhouse.

MM. Burnat (Émile), à Dornach.
Dollfus (Édouard), à Dornach.
Dollfus (Eugène), à Dornach.
Engel-Dollfus, manufacturier à Dornach.
Metzger, ancien principal du collége de Rouffach, aumônier du pensionnat de Lutterbach.

Ville de Mulhouse.

MM. Bader, directeur de l'école professionnelle.
Chauffour, avocat.
Doll (Charles), consul de Bade.
Doll (Gustave).
Ehlinger, dessinateur.
Ehrsam, archiviste de la ville.
Hickel, notaire.
Hubert, vicaire.
Kestner-Kœchlin, docteur en médecine.
Klenck (Auguste), professeur au collége.
Kœchlin (Alfred).

MM. Kœnig (Gustave).
Lindinger (Alfred), pharmacien.
Michel, instituteur de l'école communale.
Mieg (Matthieu), manufacturier.
Paraf (B.), négociant.
Redler, huissier.
Rencker, juge d'instruction.
Risler (J. P.), imprimeur-libraire.
Saal (Louis), chimiste.
Sandherr, greffier du tribunal de commerce.
Sandherr, notaire honoraire.
Schacre, architecte de la ville.
Scheidecker (Mathias), ingénieur-mécanicien.
Schlumberger (Amédée), banquier.
Schlumberger (Eugène), manufacturier.
Schlumberger-Schlumberger (Alphonse), manufacturier.
Schœnhaupt (Louis), président de la Société du dessin industriel.
Stein (Martin), fabricant de cordages.
Stœber (Auguste), professeur au collége.
Thierry (Charles), fils, manufacturier.
Thierry-Mieg (Émile).
Wagner, architecte.
Weber-Blech (Émile).
Zetter-Graff, rédacteur du *Samstagsblatt*.
Zuber (Fréderic), manufacturier.

DÉPARTEMENTS HORS D'ALSACE.

MM. Schleiter (Eugène), juge de paix à Azai-le-Rideau (Indre-et-Loire).
Monnier (Marcel), propriétaire à Mouchard (Jura).
Metz-Noblat (A. de), membre de l'Académie de Stanislas à Nancy (Meurthe).
Pugnière, ingénieur des ponts et chaussées à Nancy.
Benoit, maire de Berthelming (Meurthe).
Saladin (Émile), père, manufacturier à Bonsecours (Meurthe).
Saladin (Émile), fils, manufacturier à Bonsecours.
Saladin (Jules), manufacturier à Bonsecours.
Ratisbonne (Edmond), receveur général de la Marne à Châlons.
Thilloy, conseiller à la cour impériale de Metz (Moselle).
Verchère de Reffye, capitaine d'artillerie; officier d'ordonnance de l'Empereur au haras de Meudon (Seine).
Marande (Auguste), négociant au Havre (Seine-Inférieure).
Vallois, sous-préfet à Péronne (Somme).

MM. Mertian, sous-préfet à Limoges (Haute-Vienne).
Bardy, pharmacien à Saint-Dié (Vosges).
Golbéry (Philippe de), ancien magistrat à Saint-Dié.
Zetter, à Saint-Dié.
Kling (Antoine), stationnaire du télégraphe à Constantine.
Schimff (Ferdinand), géomètre attaché au service topographique de la province de Constantine à Constantine.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Ville de Paris.

MM. Becquet, conservateur des forêts, membre du Conseil général du Bas-Rhin.
Mme Begin (veuve).
MM. Blanchard, général de brigade.
Bontems (Victor), attaché au service télégraphique de l'Empereur.
Bussierre (baron Léon de), conseiller d'État.
Coumes, inspecteur général des ponts et chaussées.
Desnoyer, membre de l'Institut, bibliothécaire du musée d'histoire naturelle.
Dollfus (Charles).
Mme Érard.
MM. Goschler (abbé).
Goschler, chef de section aux archives de l'Empire.
Grün (Alphonse), chef de section aux archives de l'Empire.
Guibert.
Hallez-Claparède (comte de), député du Bas-Rhin au Corps législatif.
Heim, membre de l'Institut.
Himly, professeur à la Faculté des lettres.
Hofer, directeur de la *Parisienne*.
Joliat, directeur général de la Compagnie d'assurances du *Phénix*.
Kastner, membre de l'Institut.
Keller (Émile).
Lévy, médecin en chef au Val-de-Grâce.
Morpain (Alphonse), docteur en médecine.
Oppermann (Louis-Charles), banquier.
Mlle Picart (Adriane).
MM. Ratisbonne (Louis).
Rieff, conseiller à la Cour de cassation.
Romilly (Félix W. de).
Scheffer.
Mme Singer.
M. Vaulx (de), conseiller à la Cour de cassation.

MEMBRES RÉSIDANT A L'ÉTRANGER.

MM. Klappenbach, ancien secrétaire de la mairie de Barr, à Buénos-Ayres (Amérique).
Lichtlé, curé catholique à Gothenburg (Suède).
Hückel, rentier à Stuttgart.
Kuhlmann (Émile), chancelier de la légation de France à Stuttgart.
Heinemann, gérant chez MM. de Bussierre et Cie à Offenbourg (Bade).
Quiquerez, ancien préfet à Délémont (Suisse).
De Bary (Fréderic), rentier à Bâle.
Ehrhardt (Charles), chef du dépôt du chemin de fer de Lyon à Genève, à Genève (Suisse).
Reiset (comte de), envoyé extraordinaire, ministre plénipotentiaire de France à Hanovre.

MEMBRES HONORAIRES.

MM. Migneret, conseiller d'État, ancien préfet du Bas-Rhin, fondateur de la Société; premier président honoraire.
Mgr Raess (André), évêque de Strasbourg.
M. Braun, président du directoire de la Confession d'Augsbourg.
Delcasso, recteur honoraire de l'Académie de Strasbourg.
Gerhardt (Édouard), membre de l'Académie des sciences à Berlin.
Wittmann, président de la Société archéologique de Mayence.
Moné, directeur des archives grand-ducales de Bade, à Carlsruhe.
Keller, président de la Société archéologique de Zurich.
Longpérier (de), membre de l'Institut à Paris.
Morin-Pons, banquier à Lyon.
Forchhammer, professeur d'archéologie à Kiel (en Holstein).
Brunet de Presle, membre de l'Institut à Paris.
Mougenot (Léon), secrétaire de la Société archéologique de Nancy.
Robert, directeur de l'administration au Ministère de la guerre.
Barthélemy (Anatole de), membre de la Société des antiquaires, à Paris.
Vivien de Saint-Martin, directeur de l'Année géographique, à Paris.
Lindenschmitt, secrétaire de la Société archéologique de Mayence.
Warnkœnig (docteur), conseiller aulique à Stuttgart.
Trauttwein de Belle, docteur en droit et conservateur-adjoint à la bibliothèque de Berlin.
Schneller, président de la Société historique de Lucerne.
Odent (Paul), préfet de la Moselle à Metz.
Caumont (de), directeur de la Société française d'archéologie à Caen.
Ringel, pasteur à Montbéliard.

SOCIÉTÉS SAVANTES

AVEC LESQUELLES LA SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES D'ALSACE SE TROUVE EN RAPPORT.

---

1. Société historique et archéologique de Darmstadt.
2. Bibliothèque publique de Stuttgart.
3. Société d'histoire et d'archéologie rhénane à Mayence.
4. Société des antiquaires à Zurich.
5. Société historique et d'archéologie des quatre cantons forestiers à Lucerne.
6. Messager des sciences historiques de Belgique à Gand.
7. Institut archéologique liégeois à Liége.
8. Société des antiquaires à Amiens.
9. Académie d'archéologie à Anvers.
10. Société d'histoire et d'archéologie de la Moselle à Metz.
11. Société impériale des antiquaires de France à Paris.
12. Musée germanique de Nuremberg.
13. Société d'émulation de Montbéliard.
14. Société d'émulation des Vosges à Épinal.
15. Société archéologique de Maine-et-Loire à Angers.
16. Société des antiquaires de la Morinie à Saint-Omer.
17. Société d'histoire de la haute Bavière à Munich.
18. Société d'histoire de Bâle.
19. Société académique d'archéologie de l'Oise à Beauvais.
20. Société d'histoire et d'archéologie de Châlons-sur-Saône.
21. Société historique de Kiel.
22. Société d'archéologie de Lorraine.
23. Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des arts et des lettres à Dunkerque.
24. Société pour les recherches utiles à Trèves.
25. Société impériale de géographie à Vienne.
26. Société archéologique éduenne à Autun.
27. Société archéologique à Bonn.
28. Société d'archéologie et d'histoire de Nassau à Wiesbaden.
29. Société nivernaise des sciences, lettres et arts à Nevers.
30. Société d'histoire et d'archéologie à Genève.
31. Société jurassienne à Porentruy.
32. Commission historique du Nord à Lille.

33. Société historique de Styrie à Gratz.
34. Société historique générale de la Suisse à Berne.
35. Société archéologique de Constantine.
36. Commission archéologique de la Côte-d'Or à Dijon.
37. Société d'anthropologie de Paris.
38. Société archéologique de Langres.
39. Commission impériale archéologique à Saint-Pétersbourg.
40. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne à Melun.
41. Commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais à Arras.

SOCIÉTÉ

POUR LA

CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES D'ALSACE.

BIBLIOTHÈQUE.

CATALOGUE

DES OUVRAGES INSCRITS PAR ORDRE DE RÉCEPTION

DEPUIS LA FONDATION DE LA SOCIÉTÉ JUSQU'AU 9 AVRIL 1866.

1. *Gerhardt, Ed.* Archeologischer Anzeiger. Berlin, 1861 et suiv. In-4°.
2. *Schweighœuser, J. G.* Énumération des monuments les plus remarquables du département du Bas-Rhin. Strasbourg, 1842. In-8°.
3. *Piton, Fréd.* Promenades en Alsace, Ribeauvillé et ses environs. Strasbourg, 1858. In-12.
4 *Schir, N.* Le Guide du pèlerin au mont Sainte-Odile. Colmar, 1856. In-18, avec lithographies.
5. *Gerhardt, Ed.* Etruskischer Goldschmuck aus den Mosellanden. In-8°, avec trois planches lithographiées.
6. *Fritsch, J. Th. M.* L'Église de Saint-George à Schlestadt. Mulhouse, 1856. In-12.
7. *Eissen, E.* Soultzbad. Le Bain de Soultz. Paris et Strasbourg, 1857. In-8° avec lithographies.
8. *Morin, H.* Numismatique féodale du Dauphiné. Paris, 1854. In-4°.
9. *Escher, H. L., Nœgelin* et *Keller, F.* Das ehmalige Kloster Kappel, im Kanton Zürich, dessen Stiftung und Geschichte. Zurich, 1842. In-4°, avec planches.
10. Abbildungen der Mainzer Alterthümer. Mainz, 1851 et suiv. In-4°.
11. *Heitz, F. C.* Das Zunftwesen in Strassburg. Strassburg, 1856. In-8°.
12. Messager des sciences historiques. Gand, 1857 et suiv.

13. Oberbairisches Archiv für vaterländische Geschichte. München, 1856 et suiv. In-8°.
14. *Gomart, Ch.* Le Château de Ham et ses prisonniers. Paris, 1853. In-8°.
15. Periodische Blætter der Geschicht- und Alterthumsvereine zu Kassel, Darmstadt, Mainz, Wiesbaden und Frankfurt. Wiesbaden, 1855 et suiv. In-8°.
16. Zeitschrift des Vereins zur Erforschung der rheinischen Geschichte und Alterthümer in Mainz. Mainz, 1845 et suiv. In-8°.
17. Bericht über die Verrichtungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich. Zürich, 1844 et suiv. In-4°.
18. Schriften des Alterthums-Vereins für das Grossherzogthum Baden. 1843 et suiv. In-8°. Generalbericht. Karlsruhe, 1858. In-4°.
19. *V. Beyer, A.* Denkmale der Kunst, und Geschichte des Heimathlandes, herausgegeben vom Alterthums-Verein für das Grossherzogthum Baden. 1850-1855. In-fol.
20. Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. Amiens, 1857 et suiv. In-8°.
21. *De Korckhorent-Varent.* Notice rédigée d'après le nobiliaire de Belgique. Anvers, 1859. In-8°.
22. Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique. Anvers, 1857 et suiv. In-8°.
23. Compte rendu de la situation et des travaux de la Société d'émulation de Montbéliard. Montbéliard, 1857 et suiv. In-8°.
24. *Kastner, G.* Manuel général de musique militaire. Paris, 1848. In-4°.
25. — Chant de l'armée française. Paris, 1855. In-4°.
26. — Les Danses des morts. Paris, 1852. In-4°.
27. — Les Voix de Paris. Paris; 1857. In-4°.
28. — Les Chants de la vie. Paris, 1854. In-4°.
29. — La Harpe d'Éole. Paris, 1855. In-4°.
30. — La Sirène. Paris, 1855. In-4°.
31. *Baur, L.* Archiv für hessische Alterthumskunde und Urkundenbuch. Darmstadt, 1856. In-8°.
32. — Urkundenbuch des Klosters Arnsburg, in der Wetterau. Darmstadt, 1858.
33. *Levrault, L.* Landau. Strasbourg et Colmar, 1859. In-8°.
34. *Risler, D.* Histoire de l'industrie dans la vallée de Lièpvre. Sainte-Marie-aux-Mines, 1851. In-8°.
35. *D'Otreppe de Bouvette.* Fouilles, recherches, découvertes et indications archéologiques. Liége, 1859. In-8°.

36. *Sabourin de Nanton.* Notice historique et archéologique sur les dames chanoinesses d'Épinal et la chapelle des Innocents. Épinal, 1858. In-8°.
37. Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France. Paris, 1858 et suiv. In-8°.
38. *Corblet* (l'abbé). Revue de l'art chrétien. Paris, 1857 et suiv. In-8°.
39. Germanisches Nationalmuseum zu Nürnberg. Nürnberg, 1863. In-4°.
40. *De Barthélemy, A.* Tombeau de saint Dizier, évêque et martyr. Paris, 1858. In-4°.
41. *D'Otreppe de Bouvette.* Excursion dans le monde moral. Liége, 1858.
42. *Heitz, F. C.* Die St.-Thomaskirche in Strassburg. Ein Beitrag zur Geschichte unserer Vaterstadt. Strassburg, 1841. In-8°.
43. *Sabourin de Nanton.* Notice sur l'imagerie Pellerin, d'Épinal. Épinal, 1857. In-8°.
44. *D'Auriac.* Armorial de la noblesse de France. Paris, 1856.
45. Württembergisches Urkundenbuch. In-4°.
46. *Stœber, Aug.* Der Hünerhubel u. der Weiler Ell. Mülhausen, 1859. In-12.
47. Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit. Nürnberg, 1859 et suiv. In-4°.
48. Bulletin de la Société d'archéologie de la Moselle. Metz, 1858. In-8°.
49. *Bulliot.* Essai sur le système défensif des Romains dans le pays Éduen. Paris et Autun, 1856. In-8°.
50. Annales de la Société d'émulation des Vosges. Épinal, 1855 et suiv. In-8°.
51. Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie. Saint-Omer, 1858 et suiv. In-8°.
52. Schriften des historischen Vereins für Unter-Œsterreich. Grätz, 1848. In-8°.
53. *Risler, J.* Environs de Sainte-Marie-aux-Mines. Sainte-Marie-aux-Mines, 1845. In-8°, avec planches.
54. Der Geschichtsfreund. Einsiedeln, 1858 et suiv. In-8°.
55. Congrès archéologique de France. Paris, 1858 et suiv. In-8°.
56. Bulletin de l'Institut archéologique liégeois. Liége, 1857 et suiv. In-8°.
57. *De Caumont.* Essai sur les poteries romaines, par Daudin. Paris, 1829. In-4°, avec planches.
58. *De Ring, Max.* Les Tombes celtiques du Hühnerwäldele. Strasbourg, 1859. In-fol., avec planches.
59. Mittheilungen des historischen Vereins für Steiermark. Grätz, 1840 et suiv. In-8°.
60. Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire. Angers, 1859. In-8°.

61. *Heitz, F. C.* Catalogue des principaux ouvrages et des cartes imprimés sur le département du Bas-Rhin. Strasbourg, 1858. In-8°.
62. Beiträge zur vaterländischen Geschichte. Basel, 1860. In-8°.
63. *D'Otreppe de Bouvette.* Archéologie liégeoise. Vestiges des âges, empreintes des siècles, ou Études de l'histoire au moyen des fragments d'art anciens et des débris de vieux monuments. Liége, 1860. In-8°.
64. *De Morlet.* Notice sur les anciens aqueducs de Strasbourg. Strasbourg, 1860. In-8°.
65. *Heitz, F. C.* L'Alsace en 1789. Strasbourg, 1860. In-4°.
66. Commission archéologique de l'Anjou. Angers, 1859 et suiv. In-8°.
67. Archéologie religieuse. Liége, 1860. In-8°.
68. *Comarmond, A.* Description des antiquités et objets d'art contenus dans la salle du palais des arts de la ville de Lyon. Lyon, 1855. In-4°, avec gravures.
69. — Description du Musée lapidaire de la ville de Lyon. Lyon, 1846-1854. In-4°, avec gravures.
70. Instruction du Comité historique des arts et monuments. Paris, 1857. In-4°.
71. Revue des Sociétés savantes. Paris, 1856 et suiv. In-8°.
72. *Forchhammer, P. W.* Ueber Reinheit der Baukunst auf Grund des Ursprunges der vier Hauptbaustyle. Hamburg, 1856. In-8°.
73. — Landwirthschaftliche Mittheilungen aus dem klassischen Alterthum über Guano und Drillcultur. Kiel, 1854. In-8°.
74. — Topographische und physiographische Beschreibung der Ebene von Troja. Frankfurt-am-Main, 1850. In-4°, avec carte.
75. Bulletin du Comité historique. Paris, 1849 et suiv. In-8°.
76. Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France institué par le ministre de l'instruction publique et des cultes. Paris, 1856. In-8°.

77*a*. Instruction relative aux poésies populaires de la France. Paris, 1853. In-8°.

77*b*. Instruction du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France. Paris, 1853. In-8°.

77*c*. Instruction à l'usage des voyageurs en Orient. Paris, 1854. In-8°.

78. Répertoire archéologique de l'Anjou. Angers, 1860 et suiv. In-8°.
79. Mémoires de la Société archéologique et d'histoire de la Moselle. Metz, 1859 et suiv. In-8°.
80. Extraits des Procès-verbaux des séances du Comité historique des monuments écrits. Paris, 1860. In-8°.

81. Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie. Amiens, 1860 et suiv. In-8°.
82. *Straub* (l'abbé). Statistique monumentale des cantons de Kaysersberg et de Ribeauvillé (Haut-Rhin). Strasbourg, 1860. In-8°.
83. *Spach, L.* Les Châteaux-Forts d'Alsace. 1860. In-8°.
84. *Krieg von Hochfelden.* Geschichte der militärischen Architektur des früheren Mittelalters. Stuttgard, 1860. In-8°.
85. *Levrault, L.* Essai sur l'ancienne monnaie de Strasbourg. Strasbourg, 1842. In-8°.
86. *Bougaud* (l'abbé). Étude historique et critique sur la mission, les actes et le culte de saint Benigne, apôtre de la Bourgogne. Dijon, 1859. In-8°.
87. Annuaire de l'Institut des provinces et du Congrès scientifique. Paris et Caen, 1858 et suiv. In-8°.
88. *Tudot, Edmond.* Collection de figurines en argile de l'époque gallo-romaine, avec les noms des céramistes qui les ont exécutées. Paris, 1859. In-4°.
89. *Straub* (l'abbé). L'Abbaye de Saint-Étienne à Strasbourg. Strasbourg, 1860. In-8°, avec 2 planches.
90. *Levrault, L.* Sainte-Odile et la Heidenmauer. Colmar, 1855. In-8°, avec plan.
91. *Spach, L.* Le Comté de Hanau-Lichtenberg. Strasbourg, 1859. In-8°, avec 2 planches et carte.
92. *Straub* (l'abbé). Analyse des vitraux de l'ancienne collégiale de Haslach et de l'ancienne abbaye de Walburg. Caen, 1860. In-8°.
93. — Un mot sur l'ancien mobilier d'église en Alsace. Caen, 1860. In-8°.
94. *Schweighœuser, J. G.* Antiquités de Rheinzabern. In-4°, 14 planches.
95. Société d'encouragement pour l'industrie nationale fondée en 1801. Musée d'art et d'industrie. Paris, 1858. In-4°.
96. *Straub* (l'abbé). Notice sur les verrières de l'église, aujourd'hui paroissiale, de l'ancien couvent de Sainte-Madeleine à Strasbourg. Strasbourg, 1856. In-8°.
97. *Bardy, G.* De la situation présente de l'ordre de Malte. Paris, 1859. In-8°.
98. *Pernot, F. A.* Jeanne d'Arc, Champenoise et non pas Lorraine. Orléans, 1852. In-8°.
99. — Souvenir historique. Arras, 1854. In-8°.
100. — Raisons et faits qui amenèrent le changement dans les arts. Reims, 1853. In-8°.

101. *Penot, F. A.* Notice historique sur le château de Joinville. Paris, 1857. In-8°, avec planches.
102. *Dufresne, A.* Dissertation sur l'origine des sceaux de Metz. Metz, 1858. In-8°.
103. — Notice sur les sépultures gallo-frankes, trouvées en 1852 à Metz. Metz, 1855. In-8°, avec 1 planche.
104. *Simon, V.* Notice sur les sépultures découvertes aux Sables, près de Metz. Metz, 1856. In-8°, avec 1 planche.
105. — Notices archéologiques. Metz, 1858. In-8°, avec 1 planche.
106. — Notice sur quelques objets d'art antique. Metz, 1856. In-8°, avec 1 planche.
107. — De l'art chez les anciens et au moyen âge. Metz, 1857. In-8°.
108. *Corblet* (l'abbé). A-t-on conservé le précieux sang dans les siècles primitifs et au moyen âge? Paris, 1859. In-8°.
109. *Straub* (l'abbé). Notice sur les cloches anciennes d'Obernai. Strasbourg, 1860. In-8°, avec 1 planche.
110. Mémoires de la Société impériale des antiquaires de France. Paris, 1859 et suiv. In-8°.
111. Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace. Strasbourg, 1856 et suiv. In-8°.
112. Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie. 1858 et suiv. In-8°.
113. *Schauenburg* (baron *de*). Énumération des verrières les plus importantes conservées dans les églises d'Alsace. Caen, 1860. In-8°.
114. *Forchhammer, P. W.* Ursprung der Mythen. Göttingen, 1860. In-8°.
115. Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlons-sur-Saône. Châlons-sur-Saône, 1860 et suiv. In-4°.
116. *Risler, D.* Manuel du touriste au château de Hoh-Kœnigsbourg. Sainte-Marie-aux-Mines, 1860. In-12, avec 24 planches.
117. *Burckhardt, L. A.* Die Hofrödel von Dinghöfen Baselischer Gotteshäuser und anderer am Oberrhein. Basel, 1860. In-8°.
118. *Gerhardt.* Traité sur Orphée et l'école lyrique des Grecs. Berlin, 1861. In-8°.
119. *Sabourin de Nanton.* Notice historique sur le monastère de Michelfeld. Colmar, 1860. In-8°.
120. Notice des tableaux et objets d'arts, d'antiquités et de curiosités exposés dans l'hôtel de ville d'Amiens. Amiens, 1860. In-12.
121. Annuaire administratif et historique de la Somme pour les années 1852 et 1853. Amiens, 1859. In-8°.

122. *Burckhardt, C.* und *Riggenbach, C.* Die Klosterkirche Klingenthal in Basel. Basel, 1860. In-4°, avec 3 planches et 4 gravures sur bois.
123. *Lehmann* und *Handelmann.* Jahrbücher für Landeskunde der Herzogthümer Schleswig, Holstein und Lauenburg. Kiel, 1858 et suiv. In-8°.
124. *Ratjen, H.* Verzeichniss der Handschriften der Kieler Universitätsbibliothek. Kiel, 1858. In-8°.
125. *Michelsen, A. L. J.*, und *Armussen*, J. Archiv für Staats- und Kirchengeschichte der Herzogthümer Schleswig, Holstein, Lauenburg, etc. Altona, 1833. In-8°.
126. Nordalbingische Studien. Neuarchiv der Schleswig-Holstein-Lauenburgischen Gesellschaft für vaterländische Geschichte. Kiel, 1858. In-8°.
127. *Michelsen, A. L. J.* Sammlung altditmarscher Rechtsquellen. Altona, 1842. In-8°.
128. — Urkundenbuch zur Geschichte des Landes Ditmarschen. Altona, 1834. In-4°.
129. — Urkundensammlung für die Schleswig-Holstein-Lauenburgische Gesellschaft für vaterländische Geschichte. Kiel, 1839. In-4°.
130. *Alophe.* Le passé, le présent et l'avenir de la Photographie. Paris, 1861. In-8°.
131. *D'Otreppe de Bouvette.* Causeries littéraires. Liége, 1861. In-12.
132. *Benoist, Louis.* Note sur la Lorraine allemande. La pierre tombale de Matthieu Kilburger (ou Kleburger), 1621. Nancy, 1861. In-8°.
133. De la conservation de la porte Saint-Nicolas de Nancy. Nancy, 1859. In-8°.
134. Recherches sur le véritable auteur du plan des fortifications de la ville neuve de Nancy. Nancy, 1861. In-8°.
135. *Saint-Joanny, G.* Mémoire sur l'importance, pour l'histoire intime des communes de France, des actes antérieurs à 1789. Thiers, 1861. In-4°.
136. *Corblet* (l'abbé). Étude historique sur les loteries. Paris, 1861. In-8°.
137. *Sabourin de Nanton.* Une nuit au château de Hohenkœnigsbourg. Colmar, 1861. In-8°.
138. *De Morlet.* Notice sur l'enceinte d'Argentoratum. Strasbourg, 1861. In-8°, avec 2 planches.
139. *Stœber, Aug.* Das vordere Illthal; nebst einem Anhang über das ehemalige Schloss Brunstatt. Mulhouse, 1861. In-12, avec 1 planche et 1 carte.

140. *D'Otreppe de Bouvette.* Des Sociétés savantes et des Congrès. Liége, 1861. In-12.

141. *Spach, L.* L'Abbaye de Marmoutier et le Couvent de Sindelsberg. Strasbourg, 1861. In-8°.

143. Observation sur un projet de rectification du quartier Saint-Epvre à Nancy. Nancy, 1861. In-8°.

144. De l'Emplacement de la nouvelle église paroissiale de la ville vieille et du Type architectonique qui devrait obtenir la préférence à Nancy. Nancy, 1861. In-8°.

145. *Wittmann, Jos.* Chronik der niedrigsten Wasserstände des Rheins, vom Jahr 70 bis 1838. Mainz, 1859. In-8°.

146. *D'Arbois de Jubainville.* Répertoire du département de l'Aube. Paris, 1861. In-4°.

147. *Benoist, L.* Note sur la Lorraine allemande. Nancy, 1861. In-8°.

148. *Merlet, L.* Dictionnaire topographique du département d'Eure-et-Loir. Paris, 1861. In-4°.

149. Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise. Beauvais, 1859 et suiv. In-8°.

150. Mémoires de la Société d'archéologie lorraine. Nancy, 1860. In-8°.

151. *Spach, L.* Lettres sur les archives départementales du Bas-Rhin. Strasbourg, 1861. In-12.

152. Jahresbericht der Gesellschaft für nützliche Forschungen zu Trier. Trier, 1854 et suiv. In-8°.

153. Schriften der Universität Kiel aus dem Jahre 1860. Kiel, 1861 et suiv. In-4°.

154. *Friederichs, K.* Apollon mit dem Lamm. Berlin, 1861. In-4°, avec une gravure.

155. Mémoires de la Société dunkerquoise. Dunkerque, 1861 et suiv. In-8°.

156. *Fœtterle, Franz.* Mittheilungen der k. k. geographischen Gesellschaft. Wien, 1857 et suiv. In-8°.

157. *Johansen*, Christ. Die nordfriesische Sprache nach der Fähringer und der Amrumer Mundart. Kiel, 1862. In-8°.

158. *D'Otreppe de Bouvette.* Rapport ou exposé sommaire des actes posés et des travaux accomplis par l'Institut archéologique liégeois pendant une période de dix ans. Liége, 1862. In-8°.

159. *Loppenberg, J. M.* Quellensammlung der Schleswig-Holstein-Lauenburgischen Gesellschaft für vaterländische Geschichte. Kiel, 1862. In-8°.

160. *D'Otreppe de Bouvette.* Promenade d'hiver archéologique et littéraire de Liége vers Mæstricht, rive droite de la Meuse. Liége, 1862. In-12.
161. *Roget*, baron *de Belloquet.* Pétition adressée à l'opinion publique dans la réforme des élections de l'Institut. Paris, 1862. In-8°.
162. *Orellius, J. Gasp.* Inscriptiones Helvetiæ. Turici, 1844. In-4°.
163. *Corblet* (l'abbé). Le Lion et le Bœuf sculptés aux portails des églises. Paris, 1862. In-8°.
165. *Morin Pons, H.* Les Villeroy. Lyon, 1862. In-8°.
166. *Quantin, Max.* Dictionnaire topographique du département de l'Yonne. Paris, 1862. In-4°.
167. Liber vagatorum, le livre des gueux. Strasbourg, 1862. In-18.
168. *Spach, L.* Étude sur quelques poëtes alsaciens du moyen âge, du seizième et du dix-septième siècle. Strasbourg, 1862. In-12.
169. *Thilloy.* Les ruines du comté de Bitsche. Metz, 1862. In-8°.
170. *Bardy.* Belfort sous le comte de la Suze, épisode de la Fronde. Mulhouse, 1862. In-8°.
171. Union des arts. Marseille, 1862. In-8°.
172. *Hallez-Claparède* (le comte). Capitulation de Strasbourg. Strasbourg, 1862. In-8°.
173. *Rossel, K.* Urkundenbuch der Abtei Eberbach im Rheingau. Wiesbaden, 1860. In-8°.
174. Denkmäler von Nassau. Wiesbaden, 1857. In-4°, avec gravures.
175. Annalen des Vereins über nassauische Alterthumskunde und Geschichtsforschung. Wiesbaden, 1860 et suiv. In-8°.
» Mittheilungen des Vereins von Nassau in Wiesbaden. 1863 et suiv. In-8°.
176. Verzeichniss der Bücher des Vereins für Nassauische Alterthumskunde und Geschichtsforschung. Wiesbaden, 1862. In-8°.
177. Bulletin de la Société nivernaise des sciences, lettres et arts. Nevers, 1858 et suiv. In-8°.
178. *D'Otreppe de Bouvette.* Musée d'art et d'archéologie à Liége et des difficultés opposées à sa formation. Liége, 1862. In-12.
179. *Heitz, F. C.* Strasbourg pendant ses deux blocus et les Cent jours. Recueil de pièces historiques, accompagné d'une relation succincte des faits arrivés pendant les années 1813, 1814 et 1815. Strasbourg, 1861. In-8°.
180. — Note sur la vie et les écrits d'Euloge Schneider, accusateur public du département du Bas-Rhin. Strasbourg, 1861. In-8°.

181. *D'Otreppe de Bouvette.* La Hesbaye. Promenade en zig-zag à la recherche d'objets d'antiquité du moyen âge. Liége, 1862. In-12.
182. *Haigneré* (l'abbé). Étude sur le Portus Itius de Jules César. Réfutation d'un mémoire de M. de Saulcy. Paris, 1862. In-8°.
184. Des noms historiques à donner aux rues de Nancy. Nancy, 1859. In-8°.
185. *Gerhardt, Eduard.* Thetis und Priumne, etruskischer Spiegel der kais. russischen Sammlung, auch über Gräberidole des kön. Antiquariums. Berlin, 1862. In-4°.
186. *Thilloy, Jules.* Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Sarreguemines. Metz, 1863. In-8°.
187. Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich. Zürich, 1856 et suiv. In-4°.
188. Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. Genève, 1842 et suiv. In-8°.
189. *Mallet, Édouard.* Œuvres historiques et littéraires de Léonard Baulacre. Genève, 1857. In-8°.
190. Mémoires lus à la Sorbonne. Histoire. 1863 et suiv. In-8°.
— — Archéologie. 1863 et suiv. In-8°.
— — Histoire, philologie et sciences morales. 1866. In-8°.
191. *Robert,* C. Numismatique de Cambrai. Paris, 1861. In-4°, av. planche.
192. — Considérations sur la monnaie de l'époque romane et description de quelques triens mérovingiens. Metz, 1851. In-8°.
193. — Note sur des débris antiques, recueillis en 1855 à Kustendjé (Dobrudja). Metz, 1862. In-8°.
194. — Notes sur des monnaies austrasiennes inédites. Metz, 1850. In-8°.
195. — Numismatique lorraine. Paris, 1861. In-4°.
196. — Recherches sur les monnaies et les jetons des maîtres-échevins, et description des jetons divers. Metz, 1853. In-4°.
197. Archiv der schweizerischen Geschichte. Zürich, 1858 et suiv. In-8°.
198. *De Barthélemy, Anatole.* Capitulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne. Paris, 1863. In-8°.
199. *Sabourin de Nanton.* Le Général Barbanègre au blocus de Huningue, 1815. Colmar, 1863. In-8°.
200. *Kirschleger, F.* Annales de l'Association philomatique Vogéso-Rhénane, faisant suite à la Flore d'Alsace. 1863. In-12.
201. Les Hôtelleries du vieux Nancy. Nancy, 1863. In-8°.
202. L'Hôtel et l'épitaphe de Balthasar d'Hausonville. Nancy, 1863. In-8°.

203. *Rheinwald.* L'abbaye et la ville de Wissembourg avec quelques châteaux forts de la Basse-Alsace et du Palatinat. Monographie historique. Wissembourg, 1863. In-8°.
204. *D'Otreppe de Bouvette.* Musée d'art et d'archéologie offert à la province. Liége, 1863. In-12.
205. *De Barthélemy, Anatole.* Le château de Lamballe. Nantes, 1863. In-8°.
206. *Gerlach, H.* Ueber messingene Grabplatten. Freiberg, 1863. In-4°.
207. Bericht der k. Gesellschaft für Sammlung und Unterhaltung vaterländischer Alterthümer. Kiel, 1857. In-4°.
208. *Morpain.* Considérations générales sur les tombes celtiques de l'Alsace. Paris, 1863. In-8°.
209. *Vivien de Saint-Martin.* L'Année géographique. Revue annuelle. 1863 et suiv. In-12.
210. *Warnstedt, F. v.* Ueber Alterthumskunde. Kiel, 1835. In-8°.
211. Schweizerisches Urkundenregister. Bern, 1863 et suiv. In-8°.
212. *Lagneau.* Introduction sur l'anthropologie de la France. Paris, 1861. In-8°.
213. *De Bouriane, G. M.* Alesia. 2e édition. Toulouse, 1863. In-8°.
214. Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande. Bonn, 1863 et suiv. In-8°.
215. *Heitz, F. C.* Les Sociétés politiques de Strasbourg pendant les années 1790 à 1795. Extraits de leurs procès-verbaux. Strasbourg, 1863. In-8°.
216. *De Barthélemy, Anatole.* La Numismatique en 1862. Paris, 1863. In-8°.
217. Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard. Montbéliard, 2e série, 1863. In-8°.
218. Revue archéologique, ou Recueil de documents et de mémoires relatifs à l'étude des monuments, à la numismatique et à la philologie du moyen âge. Paris, 1863. In-8°.
219. Bulletin de la Commission historique du département du Nord. Lille, 1860 et suiv. In-8°.
220. *Maury, Alfred.* Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au nom de la Commission des antiquaires de la France. Paris, 1863. In-4°.
221. *Friederichs, Karl.* Der Doryphoros des Polyklet. Berlin, 1863. In-4°.
222. *Bertrand, Alexandre.* Les Voies romaines en Gaule. Résumé du travail de la Commission de la topographie des Gaules. Paris, 1864. In-8°.

223. *Creuly* (le général). Carte de la Gaule sous le proconsulat de César. Paris, 1864. In-8°.
224. *Nicklès, Napoléon.* Helvétus (Ehl, près Benfeld). Strasbourg, 1864. In-8°.
225. Jahresbericht der Gesellschaft für nützliche Forschungen von Trier. Trier, 1861 et suiv. In-8°.
226. *Klipffel, T. D. H.* Les Paraiges messins. Étude sur la république messine du treizième au seizième siècle. Metz, 1863. In-8°.
227. Führer in dem Museum zu Mainz. Mainz, 1833. In-8°.
228. Annuaire de la Société archéologique de la province de Constantine. Constantine et Paris, 1853 et suiv. In-8°.
229. *D'Otreppe de Bouvette.* Hommage à la Société archéologique de Namur. Liége, 1864. In-8°.
230. *Thilloy, Jules.* Sur un passage du testament de saint Remy. Metz, 1854. In-8°.
231. Rapport sur l'activité de la Commission impériale archéologique de 1862. Saint-Pétersbourg, 1863. In-4°.
232. Correspondenzblatt des Gesammtvereins des deutschen Geschichts- und Alterthums-Vereins in Altenburg. Stuttgard, 1864. In-12.
233. Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or. Dijon. In-4°.
234. *Sarrette, A.* Champ de bataille où César défit Arioviste. Toulouse, 1864. In-4°.
235. *Fiedler, Franz.* Die Gripswälder-, Matronen- und Mercuriensteine. Bonn, 1863. In-4°.
236. *Nicklès, Nap.* Helvetus et ses environs (Ehl, près Benfeld) au cinquième siècle. Strasbourg, 1864. In-8°, avec 1 carte.
237. *Spach, L.* Mélanges historiques et de critique littéraire. Strasbourg, 1864. In-8°.
238. *Diss, Phil.* Beitrag zur Bestimmung des Goldgewichts der sogenannten Regenbogenschüsselchen. München, 1861. In-8°.
239. Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine. Constantine, 1864 et suiv. In-8°.
240. *Thilloy, Jules.* Agnès, comtesse de Deux-Ponts, dame de Bitsche en 1297. Metz, 1864. In-8°.
241. *De Barthélemy, Anatole.* Le temple d'Auguste ou la Nationalité gauloise. Paris, 1864. In-8°.
242. *Sarrette, A.* Guerres d'Arioviste contre les Éduens et contre César, 72 et 88 avant Jésus-Christ. Besançon, 1864. In-8°.

243. Annales de la Société éduenne. Autun, 1864 et suiv. In-8°.
244. *Klenck, Aug.* Rapport sur un mémoire de M. Rottmann, relatif aux travaux d'un camp romain découvert par lui dans la banlieue de Battenheim. Mulhouse, 1864. In-8°.
245. *Thilloy, Jules.* Discours. Les Institutions judiciaires de la Lorraine allemande avant 1789. Metz, 1864. In-8°.
246. *Rey, Rodolphe.* Turin, Florence et Rome. Étude sur la capitale de l'Italie et sur la question romaine. Paris, 1864. In-12.
247. *Schœffer, Ch. Fr.* Traité élémentaire des devoirs de l'homme envers les animaux. Strasbourg, 1864. In-12.
248. *Bötticher, C.* Dirke als Quelle und Heroine. Berlin, 1864. In-4°.
249. Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris. Paris, 1863 et suiv. In-8°.
250. Bulletin de la Société académique de Boulogne. Boulogne s/M., 1864 et suiv. In-8°.
251. *Deissmann, Adolph.* Geschichte des Benediktinerklosters Walsdorf. Wiesbaden, 1863. In-8°.
252. Mittheilungen an die Mitglieder des Vereins der nassauischen Alterthumskunde und Geschichtsforschung in Wiesbaden. Wiesbaden, 1864 et suiv. In-8°.
253. Mémoire de la Société historique et archéologique de Langres. Langres, 1860 et suiv. In-4°.
254. Chronique de Thann. Thann. 1864. 2 vol. in-8°.
255. *Bonvalot, Ed.* Les Coutumes du val d'Orbey. Paris, 1864. In-8°.
256. Compte rendu de la Commission impériale archéologique pour l'année 1863. Saint-Pétersbourg, 1864. In-fol.
257. *Fischer, Dagobert.* Le Conseil de la régence de l'évêché de Strasbourg. Colmar, 1865. In-8°.
258. — Die Stadt Pfalzburg. Mülhausen, 1863. In-8°.
259. — Die ehmalige Priorei St.-Quirin. Mülhausen, 1863. In-8°.
260. *Robert, Aimé.* Revue hydrologique médicale française et étrangère. Strasbourg, 1865 et suiv. In-4°.
261. Discours prononcé par S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique à la réunion des Sociétés savantes. Paris, 1865. In-4°.
262. *Nicklès, J.* L'Atlantide de Platon. Nancy, 1865. In-8°.
263. *Robert, Aimé.* Notice sur les eaux thermales sulfureuses de Schinznach. Strasbourg, 1865. In-12.
264. Bulletin de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne. Meaux, 1865 et suiv. In-8°.

265. *Robert, Charles.* Monnaie gauloise et type du personnage assis, du rameau et du serpent. Paris, 1865. In-8°.
266. *De Charmasse, A.* Cartulaire de l'église d'Autun. Autun, 1865. In-4°.
267. *Benoist, Louis.* Les Voies romaines de l'arrondissement de Sarrebourg. Nancy, 1865. In-8°, avec 1 carte.
268. *Kuhn* (fils). Niederbronn et ses environs. Strasbourg, 1865. In-8°.
269. *Richard, R. A.* La Kaisersburg d'Alsace. Strasbourg, 1865. In-8°.
270. *Spach, L.* Nouveaux Mélanges d'histoire et de critique littéraire. Strasbourg, 1865. In-8°.
271. *Heitz, F. C.* La Contre-Révolution en Alsace, de 1789 à 1793. Pièces et documents relatifs à cette époque. Strasbourg, 1865. In-8°.
272. Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry (Aisne). Château-Thierry, 1864 et suiv. In-8°.
273. *Sabourin de Nanton.* Les Commencements de l'imprimerie dans les Vosges. Strasbourg, 1865. In-8°.
275. *Cournault, Charles.* De l'usage des rouelles chez les Gaulois. Nancy, 1865. In-8°.
276. *Grandidier, Ph. Ant.* Œuvres historiques inédites. Colmar, 1865, 3 vol. In-8°.
277. *Pinchart, Alexandre.* Notes inédites de George Chastelain et Julien Fossetier. Gand, sept. 1862. In-8°.
278. — Notice sur Pasquier de Le Barbe et ses mémoires concernant l'histoire de Tournai. 1565-1567. Bruxelles, 1865. In-8°.
279. Question de Genabum. Existe-t-il des vestiges apparents d'un pont dans le lit de la Loire, en face de Gien-le-Vieux? Orléans. 1865. In-8°.
280. *Ohleyer.* Die Kirche zu St.-Peter und Paul in Weissenburg. Weissenburg. 1865. In-8°.
281. *Delgove, E.* Histoire de la ville de Doullens. Amiens, 1865. In-4°.
282. *Jordan, H.* Vesta und die Laren auf einem pompeyanischen Wandgemälde. Berlin, 1865. In-4°, avec 1 gravure.
283. *Thilloy, Jules.* Frauenberg. Metz, 1865. In-8°.
284. *Schalk, H.* Münzsammlung des Vereins für nassauische Alterthumskunde und Geschichtsforschung. Wiesbaden, 1865. In-8°.
285. Bulletin de la Société polymathique du Morbihan. Vannes, 1864 et suiv. In-8°.
286. *Juilliot, M. G.* Catalogue des inscriptions du Musée gallo-romain de Sens. Sens (sans date). In-8°.
287. *Teste d'Ouet.* Près de mourir. Paris, 1864. In-8°.
288. *Stœber, Aug.* Jörg Wickram. Mulhouse, 1866. In-12.

289. *Bonvalot, Ed.* Les Coutumes du val de Rosemont. Paris, 1866. In-8°.
290. *Quiquerez, A.* Histoire des comtes de Ferrette. Montbéliard, 1863. In-8°.
291. *Fischer, Dagobert.* Die ehmalige Abtei und die Stadt Lixheim. Mülhausen, 1865. In-8°.
292. *Véron-Réville.* Histoire de la Révolution française dans le département du Haut-Rhin. 1789-1795. Colmar, 1865. In-8°.
293. *Quiquerez, A.* Monuments de l'ancien évêché de Bâle. Topographie d'une partie du Jura oriental et en particulier du Jura bernois. Époque celtique et romaine. Porentruy, 1864. In-8°.
294. — Monuments de l'ancien évêché de Bâle. Le Mont-Terrible, avec Notice historique sur les établissements des Romains dans le Jura bernois. Porentruy, 1862. In-8°.
295. *Nicklès, N.* Der Spital von Benfeld und der alte Kirchthurm daselbst. Mülhausen, 1866. In-8°.
296. Mémoires d'histoire naturelle. Autun. 1865. In-8°.
297. Bulletin de la Commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais. Arras, 1849 et suiv. In-8°.
298. Procès-verbaux de la Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure. Rouen, 1864 et suiv. In-8°.
299. *D'Otreppe de Bouvette, Alb.* Les trois Journées. Liége, 1866. In-12.
300. — Des Voyages idéalisés. Liége, 1866. In-12.
301. Revue critique d'histoire et de littérature. Paris, 1866. In-8°.

RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE
DES OUVRAGES REÇUS PAR LA SOCIÉTÉ.

A

Nos d'ordre.

Abbildungen der Mainzer Alterthümer 10
Alophe. De la Photographie 130
Annalen des Vereins über nassauische Alterthumskunde. 175
Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique. 22
Annales de la Société d'émulation des Vosges 50
Annales de la Société de Château-Thierry 272
Annales de la Société éduenne 243
Annuaire administratif et historique de la Somme 121
Annuaire de la Société archéologique de Constantine. 228
Annuaire de l'Institut des provinces. 87
Antiquités de Rheinzabern 94
Anzeiger von Nürnberg 47
Arbois (d') de Jubainville. Répertoire du département de l'Aube . . 146
Archéologie religieuse 67
Archeologischer Anzeiger 1
Archiv der schweizerischen Geschichte 197
Auriac (d'). Armorial de la Noblesse de France. 44

B

Bardy. Belfort sous le comte de la Suze 170
— De la situation présente de l'ordre de Malte 97
Barthélemy (de). Capitulaire de l'abbaye de Redon 198
— Le Château de Lamballe. 205
— La Numismatique en 1862 216
— Le Temple d'Auguste 241
— Tombeau de Saint-Dizier 40
Baur. Archiv für hessische Alterthumskunde 31
— Urkundenbuch des Klosters Arnspurg 32
Beiträge zur vaterländischen Geschichte. 62

Nos d'ordre.

Benoist. La Pierre tumulaire de Matthieu Kilburger. 132
— Note sur la Lorraine allemande. 147
— Les Voies romaines de l'arrondissement de Sarrebourg . . . 267
Bericht der Gesellschaft von Kiel 207
Bericht über die Verrichtungen der antiquarischen Gesellschaft von Zürich 17
Bertrand. Les Voies romaines en Gaule. 222
Beyer. Denkmale der Kunst 19
Bœtticher. Dirke als Quelle 248
Bonvalot. Les Coutumes du val d'Orbey. 255
— Les Coutumes du val de Rosemont. 289
Bougaud. Étude historique sur saint Benigne 86
Bouriane (de). Alesia 213
Bulletin de la Commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais 297
— de la Commission historique du département du Nord . . . 219
— de la Société académique de Boulogne. 250
— de la Société d'anthropologie. 249
— de la Société d'archéologie de la Moselle. 48
— de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne 264
— de la Société des antiquaires de France 37
— de la Société des antiquaires de Picardie. 20
— de la Société des Monuments historiques d'Alsace. 111
— de la Société nivernaise. 177
— de la Société polymathique du Morbihan. 285
— de l'Institut archéologique liégeois. 56
— du Comité de la langue, de l'histoire et des arts. 76
— du Comité historique 75
— historique de la Société des antiquaires de la Morinie. . . . 51
Bulliot. Essai sur le système défensif des Romains. 49
Burckhardt. Die Hofrödel von Dinghöfen 117
— Klosterkirche Klingenthal in Basel. 122

C

Caumont (de). Essai sur les poteries romaines 57
Charmasse (de). Cartulaire de l'église d'Autun 266
Chronique de Thann 254
Comarmond. Description des antiquités de Lyon 68

Nos d'ordre.

Comarmond. Description du Musée lapidaire de Lyon 69
Commission archéologique de l'Anjou. 66
Compte rendu de la Commission impériale de Saint-Pétersbourg . . 256
Compte rendu de la Société d'émulation de Montbéliard 23
Congrès archéologique de France 55
Corblet. A-t-on conservé le précieux sang dans les siècles primitifs? 108
— Étude historique sur les loteries 136
— Le Lion et le Bœuf sculptés aux portails des églises. 163
— Revue de l'art chrétien 38
Correspondenzblatt des Gesammtvereins des deutschen Geschichts- und Alterthumsvereins in Altenburg 232
Cournault. De l'usage des rouelles chez les Anciens 275
Creuly. Carte de la Gaule 223

D

Deissmann. Geschichte des Benedictiner-Klosters Walsdorf 251
De la Conservation de la porte Saint-Nicolas à Nancy 133
De l'Emplacement de la nouvelle église de Nancy. 144
Delgove, E. Histoire de la ville de Doullens. 281
Denkmäler von Nassau. 174
Der Geschichtsfreund von Einsiedeln 54
Des noms historiques à donner aux rues de Nancy. 184
Dictionnaire topographique du département d'Eure-et-Loir 148
Discours prononcé par S. Exc. le Ministre de l'instruction publique. 261
Diss. Beitrag zur Bestimmung des Goldgewichts der sogenannten Regenbogenschüsselchen 238
Dufresne. Dissertation sur l'origine des sceaux de Metz 102
— Notice sur les sépultures 103

E

Eissen. Le bain de Soultz 7
Escher, Nœgelin et *Keller.* Das Kloster Kappel 9
Extraits des procès-verbaux du Comité historique des monuments . 80

F

Fiedler. Die Gripswälder-, Matronen- und Mercuriensteine 235
Fischer. Die ehemalige Priorei St.-Quirin. 259
— Die Stadt Pfalzburg. 258

Nos d'ordre.

Fischer. Die ehemalige Abtei und die Stadt Lixheim 291
— Le Conseil de la régence de l'évêché de Strasbourg 257
Fœtterlé. Mittheilungen der k. k. geographischen Gesellschaft 156
Forchhammer. Beschreibung der Ebene von Troja 74
— Landwirthschaftliche Mittheilungen. 73
— Ueber Reinheit der Baukunst 72
— Ursprung der Mythen 114
Friederichs. Apollo mit dem Lamm 154
— Der Doryphoros des Polyklet 221
Fritsch. L'église de Saint-George à Schlestadt 6
Führer in dem Museum von Mainz 227

G

Gerhardt. Archeologischer Anzeiger 1
— Etruskischer Goldschmuck aus den Mosellanden 5
— Thetis und Priumne 185
— Traité sur Orphée et l'école lyrique des Grecs 118
Gerlach. Ueber messingene Grabplatten 206
Germaniches Nationalmuseum zu Nürnberg. 39
Gomart. Le Château de Ham 14
Grandidier. Œuvres historiques inédites 276

H

Haigneré. Étude sur le Portus Itius 182
Hallez-Claparède (le comte *de*). Capitulation de Strasbourg. 172
Heitz. Catalogue des ouvrages imprimés sur le Bas-Rhin 61
— Das Zunftwesen in Strassburg. 11
— Die St.-Thomaskirche in Strassburg 42
— La Contre-Révolution en Alsace. 271
— L'Alsace en 1789 65
— Les Sociétés politiques de Strasbourg 215
— Notes sur Euloge Schneider 180
— Strasbourg pendant ses deux blocus 179

I

Instruction à l'usage des voyageurs en Orient. . . . . 77 *c*
Instruction du Comité de la langue, de l'histoire et des arts. . . . . 77 *b*
Instruction du Comité historique des arts et monuments. 70
Instruction relative aux poésies populaires de la France . . . . . 77 *a*

J

Nos d'ordre.

Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande. . . 214
Jahrbücher für Landeskunde 123
Jahresbericht der Gesellschaft von Trier 225
Johansen. Die Nordfriesische Sprache 157
Jordan. Vesta und die Laren. 282
Juilliot. Catalogue des inscriptions du musée gallo-romain de Sens . 286

K

Kastner. Chant de l'armée française 25
— La Harpe d'Éole 29
— La Sirène 30
— Les Chants de la vie. 28
— Les Danses des morts. 26
— Les Voix de Paris. 27
— Manuel général de musique militaire. 24
Kirschleger. Annales de l'Association philomatique 200
Klenck. Rapport sur un mémoire de M. Rottmann 244
Klipffel. Les Paraiges messins 226
Korckhorent-Varent (de). Notice réd. d'après le nobiliaire de Belgique. 21
Krieg von Hochfelden. Geschichte der militärischen Architectur. . . 84
Kuhn. Niederbronn et ses environs 268

L

Lagneau. Introduction sur l'anthropologie de la France 212
Lehmann und *Handelmann.* Jahrbücher für Landeskunde von Schleswig, Holstein und Lauenburg 123
Les Hôtelleries du vieux Nancy 201
Levrault. Étude historique sur Landau 33
— Essai sur l'ancienne monnaie de Strasbourg 85
— Sainte-Odile 90
L'Hôtel et l'épitaphe de Balthasar d'Hausonville 202
Liber vagatorum, le livre des gueux 167
Loppenberg. Quellensammlung von Schleswig-Holstein 159

M

Mallet. Œuvres historiques et littéraires. 189
Maury. Rapport fait à l'Académie 220

Nos d'ordre.

Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or 233
— de la Société académique de l'Oise 149
— de la Société académique de Maine-et-Loire 60
— de la Société archéologique de la Moselle 79
— de la Société d'archéologie lorraine 150
— de la Société d'émulation de Montbéliard 217
— de la Société des antiquaires de la Morinie 112
— de la Société des antiquaires de Picardie. 81
— de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlons-s.-S. 115
— de la Société Dunkerquoise. 155
— de la Société historique et archéologique de Langres . . . 253
— de la Société Impériale des antiquaires de France. 110
— d'histoire naturelle 296
— et documents publiés par la Société de Genève 188
— lus à la Sorbonne 190
Merlet. Dictionnaire topographique d'Eure-et-Loir. 148
Messager des sciences historiques de Belgique 12
Michelsen. Archiv für Kirchengeschichte der Herzogthümer Schleswig, etc. 125
— Sammlung altditmarscher Rechtsquellen. 127
— Urkundenbuch zur Geschichte des Landes Ditmarschen. 128
— Urkundensammlung für Schleswig 129
Mittheilungen des historischen Vereins für Steiermark. 59
— der antiquarischen Gesellschaft in Zürich 187
— des Vereins von Nassau. 175
— an die Mitglieder des Vereins für nassauische Alterthumskunde 252
Morin. Numismatique féodale du Dauphiné 8
Morin Pons. Les Villeroy. 165
Morlet (de). Notice sur les aqueducs de Strasbourg 64
— Notice sur l'enceinte d'Argentoratum 138
Morpain. Considérations sur les tombes celtiques de l'Alsace 208

N

Nicklès. Der Spital von Benfeld 295
— Helvetus. 224
— Helvetus. Nouvelle édition. 236
— L'Atlantide de Platon 262

Nos d'ordre

Nordalbingische Studien 126
Notice des tableaux et objets d'arts exposés à l'hôtel de ville d'Amiens 120

O

Oberbairisches Archiv für vaterländische Geschichte 13
Observations sur un projet de rectification du quartier Saint-Epvre à Nancy. 143
Ohleyer. Die Kirche zu St.-Peter und Paul in Weissenburg 280
Orellius. Inscriptiones Helvetiæ 162
Otreppe de Bouvette (d'). Archéologie liégeoise 63
— Causeries littéraires 131
— Des sociétés savantes et des congrès 140
— Des travaux de l'Institut archéologique liégeois. 158
— Des Voyages idéalisés. 300
— Excursion dans le monde moral. 41
— Fouilles et recherches archéologiques. 35
— Hommage à la Société archéologique de Namur. 229
— La Hesbaye. 181
— Les trois Journées 299
— Musée d'art et d'archéologie à Liége. 178
— Musée d'art et d'archéologie offert à la province. 204
— Promenades archéologiques 160

P

Periodische Blätter von Wiesbaden 15
Pernot. Jeanne d'Arc, Champenoise 98
— Notice historique sur le château de Joinville 101
— Raisons et faits dans les arts 100
— Souvenirs historiques. 99
Pinchart. Notes inédites 277
— Notice sur Pasquier de Le Barbe. 278
Piton. Promenades en Alsace 3
Procès-verbaux de la Commission départementale des antiquités de Seine-Inférieure 298

Q

Quantin. Dictionnaire topographique du département de l'Yonne . . 166
Question de Genabum 279
Quiquerez. Histoire des comtes de Ferrette. 290

Nos d'ordre.

Quiquerez. Monuments de l'ancien évêché de Bâle. Jura bernois et oriental 293
— Monuments de l'ancien évêché de Bâle. Mont-Terrible. . 294

R

Rapport sur l'activité de la Commission impériale de Saint-Pétersbourg 231
Ratjen. Verzeichniss der Handschriften der Kieler Bibliothek 124
Recherches sur l'auteur du plan des fortifications de Nancy. 134
Recueil des notices et mémoires de la Société de Constantine 239
Répertoire archéologique de l'Anjou. 78
Revue archéologique. 218
— critique d'histoire et de littérature 301
— des sociétés savantes 71
— hydrologique médicale 260
Rey. Turin, Florence et Rome. 246
Rheinwald. L'Abbaye et la ville de Wissembourg 203
Richard. La Kaisersburg d'Alsace 269
Ring (de). Les Tombes celtiques du Hühnerwäldele 58
Risler. Histoire de l'industrie dans la vallée de Lièpvre 34
— Les Environs de Sainte-Marie-aux-Mines 53
— Manuel du touriste au château de Hoh-Kœnigsbourg. 116
Robert, C. Considérations sur la monnaie de l'époque romane. . . . 192
— Monnaie gauloise 265
— Note sur des débris antiques 193
— Note sur des monnaies austrasiennes 194
— Numismatique de Cambrai. 191
— Numismatique lorraine 195
— Recherches sur les monnaies et les jetons. 196
Robert, Aimé. Notice sur les eaux thermales de Schinznach. 263
— Revue hydrologique 260
Roget. Réforme des élections de l'Institut. 161
Rossel. Urkundenbuch der Abtei Eberbach 173

S

Sabourin de Nanton. Les Dames chanoinesses d'Épinal 36
— Le Général Barbanègre au blocus de Huningue 199
— Les Commencements de l'imprimerie dans les Vosges 273
— Notice sur le monastère de Michelfeld. 119

Nos d'ordre.

Sabourin de Nanton. Notice sur l'imagerie Pellerin d'Épinal. 43
— Une nuit au château de Hoh-Kœnigsbourg . . 137
Saint-Joanny. Mémoire sur l'importance des actes antérieurs à 1790 135
Sarrette. Champ de bataille où César défit Arioviste 234
— Guerre d'Arioviste contre les Éduens 242
Schœffer. Traité élémentaire des devoirs de l'homme, etc. 247
Schalk. Münz-Sammlung. 284
Schauenburg (de). Enumération des verrières conservées dans les églises d'Alsace 113
Schir. Le Guide du pèlerin au mont Sainte-Odile 4
Schriften der Universität Kiel 153
— des Alterthums-Vereins für Baden 18
— des historischen Vereins für Unter-Œsterreich 52
Schweighæuser. Énumération des monuments du Bas-Rhin 2
— Antiquités de Rheinzabern. 94
Schweizerisches Urkundenregister. 211
Simon. L'Art chez les Anciens et au moyen âge 107
— Notices archéologiques 105
— Notice sur quelques objets d'art antique 106
— Notice sur les sépultures 104
Société d'encouragement pour l'industrie nationale 95
— des antiquaires de la Morinie 51
Spach. Étude sur quelques poëtes alsaciens du moyen âge 168
— L'Abbaye de Marmoutier. 141
— Le Comté de Hanau-Lichtenberg 91
— Les Châteaux-Forts d'Alsace 83
— Lettres sur les archives départementales du Bas-Rhin 151
— Mélanges historiques et de critique littéraire 237
— Nouveaux Mélanges d'histoire et de critique littéraire 270
Stœber. Das vordere Illthal. 139
— Der Hünerhubel und der Weiler Ell 46
— Jörg Wickram. 288
Straub. Analyse des vitraux de la collégiale de Haslach 92
— L'Abbaye de Saint-Étienne à Strasbourg 89
— Notice sur les cloches anciennes d'Obernai 109
— Notice sur les verrières de Sainte-Madeleine 96
— Statistique monumentale des cantons de Kaysersberg et Ribeauvillé. 82
— Un mot sur l'ancien mobilier d'église en Alsace. 93

T

Nos d'ordre.

Teste d'Ouet. Près de mourir 287
Thilloy. Agnès, comtesse de Deux-Ponts 240
— Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Sarreguemines 186
— Discours. Les institutions judiciaires de la Lorraine allemande 245
— Frauenberg 283
— Les Ruines du comté de Bitsche 169
— Sur un passage du testament de saint Remy 230
Tudot. Collection de figurines de l'époque gallo-romaine. 88

U

Union des arts de Marseille 171

V

Véron-Réville. Histoire de la révolution française dans le département du Haut-Rhin. 292
Verzeichniss der Bücher des Vereins für nassauische Alterthumskunde 176
Vivien de Saint-Martin. L'Année géographique 209

W

Warnstedt. Ueber Alterthumskunde 210
Wittmann. Chronik der niedrigsten Wasserstände des Rheins . . . 145
Württembergisches Urkundenbuch 45

Z

Zeitschrift der antiquarischen Gesellschaft in Zürich 17
Zeitschrift des Vereins zu Mainz 16

Séance du Comité du 8 janvier 1866.

Présidence de M. SPACH.

La séance s'ouvre à 2 heures, dans le local de la Société, rue des Veaux.

Sont présents : MM. Bœrsch, Eissen, V. Guerber, Lehr, Merck, de Morlet, de Schauenburg et Straub, secrétaire en fonctions.

M. le président dépose sur le bureau :

Objets et ouvrages déposés sur le bureau.

1° Une forme de caryatide en terre cuite, du commencement du dix-septième siècle; don de M. Burger, brasseur aux Quatre-Vents ;

2° Les ouvrages suivants, offerts à la Société :

Revue des Sociétés savantes des départements, septembre 1865;

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, t. V, 3e partie. Beauvais, 1864;

Beiträge zur vaterländischen Geschichte, herausgegeben von der historischen Gesellschaft in Basel, t. VIII. Bâle, 1866 ;

Jörg Wiekram, par Auguste Stœber. Mulhouse, 1866;

Catalogue des inscriptions du musée gallo-romain de Sens, par M. G. Juilliot ;

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1865, n° 3;

Messager des sciences historiques de Belgique, année 1865, 3e livraison;

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, 1er et 2e semestres de 1864, 1er semestre de 1865 ;

Près de mourir, par Teste d'Ouet.

Sont proposés membres de la Société :

Membres présentés.

M. Gustave Kœnig, à Mulhouse, par M. Ingold ;

M. le comte de Reiset, envoyé extraordinaire et plénipotentiaire de France à Hanovre, par M. Lehr ;

M. Thomas, bibliothécaire de la ville de Colmar, par M. Mossmann;

M. Jules Stahl, avocat à Ribeauvillé, par M. Véron-Réville.

Sur la proposition de M. de Morlet, M. Spach est prié de se mettre en rapport avec M. Linas, pour obtenir l'échange des publications entre la Commission archéologique du Pas-de-Calais et la Société archéologique d'Alsace.

Échange de bulletins avec la Commission archéologique du Pas-de-Calais.

Après ces détails d'administration, M. le président se fait l'organe du

comité, en exprimant les regrets que la mort de M. Coste, juge au tribunal de Strasbourg et l'un des travailleurs les plus actifs de la Société, a causés à tous ses membres.

Allocution du président au sujet de feu M. Coste.

« Messieurs, dit-il, je remplis un triste devoir en vous rappelant la perte que notre comité de la Société historique vient de faire en la personne de M. Coste, juge au tribunal civil de Strasbourg. M. Coste est mort à l'âge de cinquante-deux ans, après de longues souffrances, qui, depuis plus d'un an, le tenaient éloigné de nos réunions. Il s'était promis, au moment où ses devoirs officiels l'appelaient de Schlestadt au siége de Strasbourg, d'être l'un de nos membres les plus assidus et l'un de nos collaborateurs les plus zélés. La Société impériale des antiquaires de France venait de l'admettre parmi ses correspondants départementaux; tout semblait encore promettre à notre confrère un long et fertile avenir; mais je ne sais quel ver rongeur détruisait lentement cette laborieuse existence. Dans les lettres que j'étais tenu d'échanger avec lui, je pouvais suivre cette fébrile disposition qui le tourmentait et le rendait souvent soupçonneux envers les autres. Quelquefois je suis parvenu à calmer son irritabilité nerveuse; d'autres fois j'ai dû abandonner à l'action du temps cette œuvre de pacification intérieure. Mais je dois au défunt la justice de dire qu'il a constamment reconnu la droiture de mes intentions et mon désir sincère de conciliation; que plusieurs fois il a sacrifié, à mon intervention désintéressée, le désir qu'il manifestait de faire de l'éclat, d'attaquer des adversaires; car le caractère distinctif de M. Coste était d'apporter la passion vive et juvénile dans les recherches scientifiques. Il mettait dans l'étude ce que mettent d'autres dans les plaisirs: l'ardeur de la poursuite et l'impatience de toute contradiction, de toute rivalité.

« Je tenais à faire précéder de ces indications sur les particularités du caractère, d'ailleurs si honorable, si vertueux de M. Coste, la notice sur ses travaux, dont quelques-uns sont empreints d'une polémique ardente.

« M. Coste a publié, en 1841, c'est-à-dire à l'âge de vingt-huit ans, une monographie importante, qui porte le titre significatif de *Réunion de Strasbourg à la France;* documents inédits, précédés d'une relation historique de ce qui s'est passé à Strasbourg de 1678 à 1682.

« Je commence, Messieurs, par déclarer que j'ai puisé, dans ce remarquable mémoire, une instruction réelle sur l'un des événements majeurs de l'histoire de France, d'Allemagne et d'Alsace. En analysant, en étudiant ces documents publiés par M. Coste, j'ai pu me rendre un compte exact de la disposition des esprits pendant les quatre ans qui ont précédé

la capitulation de Strasbourg, et dans ma biographie de l'ammeistre Dominique Dietrich (1857) j'ai utilisé cette petite brochure.

« Pendant une série d'années, M. Coste resta, non pas oisif, quoiqu'il ne produisît rien au grand jour, mais occupé à réunir des matériaux. De Wissembourg, où il résida longtemps comme juge suppléant, il faisait des courses dans le Palatinat, dessinant beaucoup, et attentif à toutes les publications dans le domaine de l'archéologie locale. En 1854, il publia sa première notice sur le Vieux-Brisach, qu'il réédita, avec un plan, en 1860, sous le titre : *Notice historique et topographique sur la ville de Vieux-Brisach.* C'est une monographie consciencieuse; cependant je crois que la véritable distinction de M. Coste réside dans la part qu'il a prise à explorer l'Alsace topographique à l'époque romaine. En 1858 déjà il publia, dans notre Bulletin : *la Topographie de la Gaule dans l'arrondissement de Schlestadt.* Ces premières recherches, il les étendit dans l'ouvrage intitulé : *l'Alsace romaine* (avec deux cartes); Mulhouse, 1859. Cette publication était destinée au congrès archéologique qui a siégé à Strasbourg dans les derniers jours d'août 1859. En 1863, il a fait paraître une œuvre de polémique : *Argentovaria,* station gallo-romaine, retrouvée à Grussenheim (avec carte). Ce dernier mémoire, sorti de la plume de notre confrère, a d'abord paru dans notre Bulletin. L'auteur cherche à démontrer que Horbourg, regardé par Schœpflin et ses successeurs comme la localité qui remplaçait l'ancienne Argentovaria, avait à tort occupé cette place; par des calculs ingénieux, basés sur les distances des anciens itinéraires latins, il revendique, pour Grussenheim, l'honneur de l'antique dénomination. Son assertion lui suscita de vives contradictions, et il mit, à soutenir le résultat de ses recherches, une véhémence juvénile, comme s'il s'agissait d'articles de foi politique ou religieuse. J'avoue, pour ma part, qu'aussi longtemps que des inscriptions, trouvées sur place, n'auront pas constaté, d'une manière victorieuse et irréfutable, l'hypothèse de feu notre confrère, l'autorité de Schœpflin est pour moi, je ne dirai pas absolue et irréfutable, mais digne de toute espèce de respect et de considération.

« J'ai été témoin, sur le forum romain, des assertions les plus contradictoires, sur l'origine, la destination, la qualité, la topographie des édifices ruinés, assertions émanées des savants les plus illustres, de sorte que je prends la liberté de me retrancher, à moins d'une certitude évidente, dans un doute prudent pour tout ce qui touche à la question des origines romaines. Je ne trouve pas que les discussions soient inutiles ou oiseuses, j'admire le courage de ceux qui y consacrent le meilleur de leur temps et

de leur sagacité; mais, à moins d'un devoir précis, je prends la liberté de ne point me mêler à leurs débats.

« Le dernier travail inséré par M. Coste dans notre Bulletin, est celui sur la station de Grammatum, qu'il retrouve à Delle.

« M. Coste, indépendamment de ces compositions historiques et archéologiques, a un autre mérite moins connu, c'est d'avoir dressé des cartes qui rendent, d'une manière sensible, la situation administrative, laïque et ecclésiastique, de la Haute et de la Basse-Alsace avant 1789. Il serait désirable que ce fruit d'un long et patient travail pût être utilisé et publié, mais les frais seraient considérables, en vue de la différence des teintes à employer, et les acquéreurs de pareilles publications sont peu nombreux.

« M. Coste a réuni une remarquable bibliothèque, qui comprend non-seulement les principales publications concernant notre histoire locale, mais l'histoire, l'archéologie et l'ancienne littérature française. Ces trésors seront évidemment disséminés; c'est toujours un nouveau regret que l'on éprouve à la mort des hommes studieux, qui ont amassé à grand'peine ces trésors, et qui ne laissent point de fils ou de parents, héritiers de leur goût et de leur savoir.

« Le nom de M. Coste occupera une belle place dans la collection de nos travaux; il demeurera inscrit, avec avantage, dans le nécrologe de nos notabilités scientifiques locales et dans la mémoire de tous ceux qui ont connu de près ce caractère droit et loyal. »

Communication de M. Ristelhuber au sujet de l'étymologie d'Ingersheim et de Craufthal.

La parole est à M. Lehr, qui donne communication d'une lettre de M. Ristelhuber, au sujet de l'étymologie de quelques noms propres parus dans le mémoire de M. Huot, sur Alspach, et dans celui de M. Benoit, sur Craufthal.

« M. le secrétaire de la Société a, dans la dernière séance générale, remarqué excellemment que les procès-verbaux des séances, non moins que les mémoires, méritaient l'attention du lecteur, car ils renferment quelquefois des notes dont la brièveté n'exclut pas l'intérêt.

« C'est le souvenir de ces paroles qui m'enhardit à soumettre au comité les observations que m'a suggérées la lecture de deux des mémoires parus récemment, celui de M. Huot, sur Alspach, et celui de M. Benoit, sur Craufthal.

« M. Huot dit, dans son intéressante relation, qu'Ingersheim est mentionné sous le nom d'Ingmarsheim dans une bulle de Léon IX, en date de 1050; il a confondu avec Ingmarsheim qui existait près d'Obernai. Ingersheim est déjà mentionné sous le nom d'Ungisi villa au neuvième

siècle, dans les actes de saint Dié. (Bolland, 19 janv.) A la fin de son récit, M. Huot semble croire que la Weiss tire son nom de la blancheur de ses eaux. Je continuerai à m'élever contre cette manière trop facile de faire de l'étymologie et rappellerai que le ruisseau dont il s'agit s'est aussi appelé Nitus et Alspach, noms qui, comme celui de Weiss, dérivent du celtique (*naodt, alt, uisq*, ruisseau).

« La même observation peut s'appliquer à M. Benoit, quand il fait venir Craufthal de Claustriacum; le titre le plus ancien donne Crouchdal; or, il n'y a aucune raison pour rejeter cette écriture, et Crouch ne se retrouve que dans le celtique *cruach*, montagne. Page 178, M. Benoit dit que l'abbesse Margaretha Betschold tirait sans doute son nom du village d'Oberbetschdorf; cette supposition me semble encore moins heureuse que la précédente; elle est d'ailleurs assez superflue; le nom de Betschold se rencontre plus d'une fois dans l'Alsace du moyen âge.

« Le souvenir de la fondation de l'abbaye « était conservé, dit M. Benoit, par une inscription lapidaire, qui a disparu, depuis quelques années, de l'église de Craufthal, dans laquelle elle avait dû être placée au dix-huitième siècle ». Et l'auteur reproduit cette inscription d'après l'*Annuaire* de 1841. Or, voici ce qu'on lit à la page 171 de l'ouvrage: *En vacances. Alsace et Vosges*, par Éd. Thevenin, 1865; ouvrage que deux journaux[1] ont beaucoup loué: « Nous visitons une petite église, divisée en deux compartiments, car elle sert concurremment aux catholiques et aux protestants; nous y voyons une vieille dalle qui porte l'inscription suivante.... » et M. Thevenin reproduit l'inscription de l'*Annuaire;* M. Thevenin dit qu'il l'a vue, M. Benoit prétend qu'elle a disparu, et nous, qui avons visité l'église cet été, nous n'avons rien vu non plus. L'un des deux auteurs a donc tort, et je pense que ce n'est pas M. Benoit, lorsqu'on voit M. Thevenin, dans le même chapitre de son volume, confondre la Zinsel du Craufthal avec celle de Zinswiller. M. Thevenin a mêlé, à ses souvenirs de voyage, des emprunts faits à des livres, mais il a oublié de rechercher si ces livres rapportaient l'état actuel des choses. Comme complément à l'étude savante de M. Benoit, j'ajouterai que le cimetière catholique dont il parle à la fin, a été transféré, cette année, hors du hameau, vers la scierie, parce que l'ancien emplacement était exposé à des infiltrations.»

Lecture d'un mémoire de M. Siffer sur les antiquités romaines de Weyersheim.

M. l'abbé Straub donne ensuite lecture d'un mémoire présenté par M. le curé Siffer sur les antiquités romaines du territoire de Weyersheim et particulièrement sur un dolium funéraire en grès de terre, près de cet endroit.

1. Le *Courrier du Bas-Rhin* et le *Samstagsblatt*.

De nombreuses découvertes d'objets antiques ont été faites aux environs de Weyersheim, à diverses époques; la nature et la forme de ces objets (tuileaux à rebords, fragments de sculptures, monnaies, etc.) ne laissent aucun doute sur leur origine, qui remonte à l'époque de l'occupation romaine. «Il y a moins de cinquante ans, dit M. Siffer, on ne pouvait labourer la terre dans le canton rural dit Bruchkirch sans rencontrer des tronçons de mur, et aujourd'hui encore le sol recèle, sur plusieurs points, des restes de bâtisses. C'est ce même canton qui a restitué, dans la seconde dizaine de ce siècle, le petit bronze et les urnes en verre renfermées dans des pierres rondes, dont parle Schweighæuser dans un mémoire inséré dans l'*Annuaire du Bas-Rhin*, 1822, p. 332.

Une pierre semblable, exhumée au même endroit, et contenant des urnes cinéraires en verre, existe encore à Weyersheim. M. le curé est autorisé à l'offrir à la Société. Elle est en grès des Vosges, affectant la forme d'un tonnelet de $0^m,58$ de haut sur $0^m,52$ en diamètre extérieur. Le diamètre intérieur est de $0^m,42$ sur une profondeur de $0^m,46$. Le couvercle en grès a été brisé lors de la découverte.

M. Siffer rappelle une tradition locale, d'après laquelle un château s'élevait autrefois sur le canton de Bruchkirch. M. le curé penche à croire qu'il remontait jusqu'à l'époque des Romains. A la fin du mémoire il signale encore une élévation artificielle, située un peu plus loin, sur les bords de la Zorn, et connue dans le pays sous le nom de Frœschenkirchhof. L'opinion générale en fait un tumulus.

La séance est levée à 4 heures.

SOUS-COMITÉ DU HAUT-RHIN.

Séance du 27 janvier 1866.

Présidence de M. VÉRON-RÉVILLE, vice-président.

Présents : MM. J. Chauffour, Frantz, Gérard, Liblin, Meyer; Brièle, secrétaire.

MM. Fleischhauer, Foltz, Martin, Schelbaum, membres libres, assistent à la séance.

Château de Morimont. Correspondance avec le propriétaire.

Le vice-président expose au sous-comité que, suivant ses intentions et celles du comité de Strasbourg, il a écrit à M. Quiquerez, à Délémont, pour obtenir que M. Meyer, propriétaire du château de Morimont, voulût bien, en retour des sacrifices considérables consentis par la Société pour

la conservation de ce monument, s'engager, tant en son nom qu'au nom de ses successeurs ou ayants droit : 1° à ne modifier en rien, dans l'avenir, l'état du château de Morimont, tel qu'il aura été constitué par les soins de la Société; 2° à laisser au public l'accès libre de ces ruines, tout en se réservant, d'ailleurs, le droit de clore sa propriété comme il le jugerait convenable, et de n'en permettre l'accès aux visiteurs que sous la surveillance et la conduite de telle personne qu'il aurait chargée de ce soin.

Bien que, dans les propositions soumises à M. Meyer, il ne fût question de lui imposer aucun sacrifice pécuniaire ni aucune atteinte à ses droits de propriété, mais seulement d'un engagement purement moral, il a pensé devoir y répondre par un refus formel.

Le sous-comité décide qu'il en sera référé au comité central, avec communication de la correspondance échangée à ce sujet.

Objets antiques trouvés à Türckheim.

M. Martin, notaire à Türckheim, dépose sur le bureau un certain nombre de médailles et de pièces de monnaies récemment mises au jour par les fouilles qui s'exécutent, en ce moment, dans la banlieue de cette ville, ainsi qu'un robinet, avec marque de fabrique, parfaitement conservé. Ces objets seront déposés au musée de Colmar, avec ceux provenant de la même origine qui s'y trouvent déjà.

M. Foltz communique au sous-comité une reproduction, qu'il a relevée avec le plus grand soin, de la légende inscrite sur la pierre tombale de Burckhardt de Gueberschwihr, fondateur de l'abbaye de Marbach, qui a été retrouvée, il y a quelque temps, et déposée au musée des Unterlinden par les soins de la Société. (Voir : Procès-verbal de la séance du sous-comité du 28 octobre 1865.)

Le sous-comité décide que cette légende sera adressée au comité de Strasbourg, avec proposition de la faire insérer au Bulletin de la Société.

Pierres tumulaires découvertes dans l'église de Mittelwyhr.

M. Frantz donne lecture d'un mémoire qui est ainsi conçu :

« Messieurs, les travaux de démolition du vaisseau de l'église de Mittelwyhr ont mis à découvert quelques pierres tumulaires anciennes. Je me suis rendu avec mon collègue, M. Dietrich, dans cette commune, à l'effet d'examiner ces dalles. Une seule, celle de Jean de Kaysersberg, décédé en 1483, nous a paru digne d'être conservée. Enfouie sous le sol de l'église, elle est entièrement intacte; les armoiries de la famille de Kaysersberg y apparaissent entourées d'une inscription allemande exécutée avec le plus grand soin et qui porte (sauf correction) :

Pierre tombale de Jean de Kaysersberg.

« *Anno MCCCCLXXXIII, am Syfksterstag* (sic), *starb Hans von Kaysersberg, der hinterst des Stame, seine Seele ruhe in Frieden Edelknecht.*

— En l'an 1483, le jour de Saint-Sixte, est décédé Jean de Kaysersberg, e dernier de sa race; son âme repose en paix. Écuyer (*sic*).

« Les armoiries portent une croix dentelée, en termes d'héraldique : engrelée. Le heaume est surmonté d'une figure d'homme sans bras, ayant sur la poitrine la croix de l'écu.

« M. Dietrich a fait quelques recherches sur cette famille, dont voici le résultat : Les Kaysersberg étaient vassaux de la maison de Wurtemberg. On trouve successivement : avant 1420, Walter de Kaysersberg; de 1420 à 1467, Conrad de Kaysersberg, conseiller de la maison de Wurtemberg, résidant à Riquewihr; en 1478, Jean de Kaysersberg succède dans ce fief à Conrad, qui paraît être son père. Ce fief consistait en rentes à Loglenheim, à Sainte-Croix sur la commanderie de Saint-Jean de Colmar, la pêche de la rivière l'Ill, près Horbourg (*Langbruck*), la garde (*die Hut*) de la montagne supérieure de Riquewihr, et la garde (*die Hut*) du Kobolzberg, près Riquewihr (*die der Berwart gewesen ist*); en 1484, la famille de Neuenstein succède à ce fief qui avait fait retour à la maison de Wurtemberg, par suite de l'extinction des Kaysersberg dans la personne de Jean, dont on vient de retrouver la tombe dans l'église de Mittelwyhr. L'Armorial dit *Weegelische Wappenbuch* donne ainsi les armoiries des Kaysersberg, qu'il classe parmi les familles de Souabe : D'argent à la croix cretessé et recroisseté de sable à la bande de gueules. Quelques-uns des sceaux appendus aux titres consultés par M. Dietrich (notamment celui de Conrad) portent effectivement une croix recroissetée; mais aucun des écus qui y figurent, ni celui que porte la tombe de Jean, n'indique la bande que reproduit l'Armorial que je viens de citer.

« Dans sa haute sollicitude pour la conservation des souvenirs historiques, M. le Préfet a bien voulu intervenir auprès du conseil municipal de Mittelwyhr pour obtenir l'abandon de la dalle funéraire de Jean de Kaysersberg au musée des Unterlinden de Colmar. Par une délibération du 19 janvier courant, le conseil municipal de Mittelwyhr s'est empressé d'accueillir cette demande, et j'ai l'honneur, Messieurs, de vous proposer de voter des remercîments aux autorités municipales de cette commune qui se sont montrées si bienveillantes dans cette circonstance, en vous priant en même temps de vouloir bien allouer la modeste somme nécessaire pour faire face aux frais de transport de cette dalle au musée de Colmar. »

Demande d'un crédit de 30 francs pour transport de la dalle tumulaire de Jean de Kaysersberg au musée de Colmar.

Le sous-comité adopte les conclusions du rapport de M. Frantz, notamment en ce qui concerne les remercîments à adresser aux autorités municipales de la commune de Mittelwyhr, et dit qu'il sera demandé au comité de Strasbourg de vouloir bien allouer une somme de 30 fr., à laquelle

s'élèveront approximativement les frais du transport de la dalle dont s'agit, au musée de Colmar.

La discussion des articles du projet de publication des documents relatifs à l'histoire d'Alsace, est remise à une séance prochaine.

Séance du Comité du 12 février 1866.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 2 heures et un quart dans le local de la Société, rue des Veaux.

Assistent à la séance : MM. Bœrsch, Eissen, Heitz, Lebel, Lehr, Merck, de Morlet, Ringeisen, de Schauenburg, Stumpf et Straub, secrétaire en fonctions.

Les procès-verbaux de la séance du 11 décembre 1865, de la séance générale du 15 décembre même année, de la séance du 8 janvier 1866 sont lus et adoptés, ainsi que les procès-verbaux des séances du sous-comité de Colmar (30 décembre 1865 et 27 janvier 1866).

Après avoir déposé sur le bureau les ouvrages suivants offerts à la Société : Ouvrages déposés sur le bureau

Histoire de la Révolution française dans le département du Haut-Rhin, 1789-1795, par M. Véron-Réville. Colmar, 1 vol. in-8°;

Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, 1864-1865; 1 vol. in-8°;

Le Mont-Terrible avec notice historique sur les établissements des Romains dans le Jura bernois, par A. Quiquerez. Porentruy, 1862; 1 vol. in-8°;

Histoire des comtes de Ferrette, par A. Quiquerez. Montbéliard, 1863; 1 broch. in-8°;

Topographie d'une partie du Jura oriental et en particulier du Jura bernois, par A. Quiquerez. Porentruy, 1864; 1 vol. in-8°;

Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit. Septembre et octobre 1865;

Mémoires d'histoire naturelle. T. I (publication de la Société Éduenne). Autun, 1865; 1 vol. in-8°;

Der Spital von Benfeld und der alte Kirchthurm daselbst, von Napoléon Nicklès. Mulhouse, 1866;

Les Coutumes du val de Rosemont, par Ed. Bonvalot. Paris, 1866; 1 broch. in-8°;

Bulletin de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne. 2e année. Meaux, 1865; 1 vol. in-8°;

Der Geschichtsfreund. Mittheilungen des historischen Vereins der fünf Orte Lucern, Uri, Schwyz, Unterwalden und Zug. T. I. 1844; 1 vol. in-8°;

Register oder Verzeichnisse zu Band I bis und mit XX des Geschichtsfreundes. 1865. 1 vol. in-8°;

Congrès archéologique international à Anvers. 1866. Programme. 1 broch. in-4°;

Oberbayerisches Archiv für vaterländische Geschichte. T. XXVI. 1re livraison;

Sechsundzwanzigster Jahresbericht des historischen Vereines von und für Oberbayern. 1863; 1 broch. in-8°;

Bulletin de la commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais. T. I et II; livraisons 1, 2 et 3. 1848-1865;

Procès-verbaux de la commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure. T. I. Rouen; 1864. 1 vol. in-8°;

Die ehemalige Abtei und die Stadt Lixheim, von Dagobert Fischer. Mulhouse; 1865. 1 broch. in-8°;

Renouvellement du bureau.

M. le président Spach invite les assistants à procéder au renouvellement du bureau, qui se fait au scrutin secret. Tous les membres sont réélus. Voici le résultat des votes :

Vice-président : M. de Schauenburg (11 voix);
Secrétaires : M. Eissen (11 voix);
— M. l'abbé Straub (11 voix);
Trésorier : M. Klotz (11 voix);
Archiviste-bibliothécaire : M. Heitz (10 voix);
Conservateur : M. Merck (11 voix).

Confection d'un médaillier à l'usage de la Société.

Sur la proposition de M. de Morlet, le comité autorise M. Merck à faire faire un médaillier dans lequel seront disposées les nombreuses monnaies recueillies et offertes jusqu'à ce jour à la Société. M. l'abbé Straub est adjoint à M. le conservateur pour les mesures à prendre au sujet de la confection de ce meuble.

Communication de M. le baron de Schauenburg au sujet de la fontaine de Neubourg.

La parole est à M. le baron de Schauenburg, qui annonce que la fontaine de Neubourg, dont il a été question dans la dernière séance, n'existe plus. Les derniers restes viennent d'être utilisés dans la construction d'un presbytère, où ils servent de marches d'escalier. A propos de cet acte de regrettable destruction, M. le vice-président appelle encore l'attention du comité sur le déplacement d'une ancienne table d'autel, posée hors de

l'église d'Obersteigen il y a cinq ans, lors de la construction d'un autel moderne sans valeur artistique.

On donne lecture de la lettre suivante adressée, à ce propos, par M. le baron de Schauenburg à Mgr. l'évêque de Strasbourg.

«Strasbourg, le 2 février 1866.

«Profondément reconnaissant à Votre Grandeur des instructions qu'elle a bien voulu donner à son clergé pour la conservation des monuments de la piété de nos pères, je n'en suis que plus affligé d'avoir à attirer son attention sur de déplorables inobservances de ces instructions. La charmante et précieuse fontaine de l'abbaye de Neubourg est en voie de destruction. Ses débris sont destinés à devenir les degrés d'un escalier pour le nouveau presbytère d'Ueberach, où les premières assises ont déjà été transportées, et si la vasque n'est pas encore enlevée, c'est probablement faute de savoir quoi en faire à Ueberach; mais dans peu de jours, vasque, figures d'anges, armoiries, mitre abbatiale, tout aura péri sous le marteau des démolisseurs, et les derniers vestiges de l'une des plus illustres abbayes de votre diocèse auront cessé d'exister.

«Dans la belle église romane d'Obersteigen, annexe de Wangenbourg, existait un autel, contemporain de l'édifice, autel au pied duquel vingt générations avaient élevé vers Dieu leurs prières, probablement le plus ancien des autels de votre diocèse, monolithe parfaitement sculpté et marqué des croix consécratives.

«Ce vénérable monument, très-bien conservé, qui ne brillait pas, il est vrai, par des fioritures de mauvais goût et ne pouvait s'accommoder des oripeaux de l'ornementation à la mode, gît, à l'heure qu'il est, sur le cimetière, exposé aux injures du temps, aux dégradations de toute espèce, et ne sera bientôt plus qu'un bloc écorné, informe et méconnaissable.

«Je ne puis dire à Votre Grandeur si l'on a pris du moins, avant de l'arracher de la place qu'il occupait depuis six siècles et de l'expulser de l'église, la précaution d'en retirer les reliques qu'il contenait, et si elles ne sont pas destinées à entrer avec lui dans la construction ou l'aménagement de quelque bâtiment communal.

«Je suis, etc.»

M. le président écrira sur le même sujet à M. le Préfet et à Mgr. l'évêque. Quelques membres insistent sur la nécessité d'une surveillance active dans les cas de restauration ou d'embellissements, toutes les fois que ces travaux doivent se faire dans un édifice communal. Trop souvent ces travaux sont exécutés sans le concours de l'architecte, dont le contrôle préviendrait des actes de vandalisme et prémunirait contre la manie d'en-

jolivements de mauvais goût. On cite à l'appui plusieurs exemples récents de ce genre.

Château de Morimont. Ajournement des travaux de restauration.

Le comité est saisi derechef de la question du château de Morimont, pour la conservation duquel la Société a déjà alloué quelques sommes. Il pense que sa mission est terminée du moment que le propriétaire du château, M. Meyer de Genève, refuse de donner aucune garantie pour l'avenir, comme il résulte d'une lettre, écrite sous la date du 25 décembre 1865 et communiquée par M. Spach.

Séance du Comité du 26 février 1866.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 2 heures, dans le local de la Société, rue des Veaux.

Sont présents : MM. Bœrsch, Lebel, Merck, Morin, de Schauenburg, Siffer et Straub, secrétaire en fonctions.

Le procès-verbal de la séance du 12 février est lu et adopté.

Fontaine de Neubourg. Lettres de M. le vicaire général Marula à ce sujet.

M. le président Spach et M. le baron de Schauenburg donnent communication des lettres qui leur ont été adressées dans l'intervalle par M. le vicaire général Marula, en réponse aux lettres écrites à Mgr. l'évêque, au sujet de l'autel d'Obersteigen et de la fontaine de Neubourg. Le comité demande que les lettres soient textuellement insérées dans le procès-verbal du jour.

Lettre à M. Spach, président de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

«Monsieur le Président, Monseigneur m'a chargé de prendre des renseignements sur les deux actes de vandalisme commis, d'après vos indications, sur les derniers vestiges de l'abbaye de Neubourg et sur un autel monolithe de l'église romane d'Obersteigen.

«J'ai l'honneur de vous les transmettre.

«La commune d'Ueberach possède, depuis trois mois, la fontaine de Neubourg et la destine à servir de fontaine publique, et, pour le soubassement, de marches et de seuil à l'entrée du nouveau presbytère. M. le curé nous écrit que les ouvriers doivent commencer les travaux dans quelques jours et promet d'obtenir de la commune la cession du monument, moyennant dédommagement.

« M. le curé d'Obersteigen déplore, comme vous, le déplacement de son antique autel, qui cependant, il faut le dire, a été soigneusement conservé. Il s'offre, s'il en obtient l'autorisation et les moyens, de le réédifier à sa première place dans le sanctuaire.

« Ces deux monuments peuvent donc être sauvés, et je suis très-heureux, Monsieur le Président, de pouvoir vous l'annoncer.

« Agréez, je vous prie, Monsieur le Président, etc., etc.

« Signé : MARULA. »

Lettre à M. le baron de Schauenburg.

« Monsieur le Baron, à la date du 2 février, vous avez adressé à Monseigneur de justes doléances sur deux actes de vandalisme commis dans le diocèse, l'un à Neubourg, à l'endroit « d'une fontaine, destinée à périr sous le marteau des démolisseurs », l'autre à Obersteigen, « sur un autel monolithe de la belle église romane de cette commune, qui, à l'heure qu'il est, gît sur le cimetière, exposé aux injures du temps et aux dégradations de toute espèce ».

« J'ai l'honneur de vous informer, Monsieur le Baron, que des renseignements ont été pris auprès de MM. les curés des deux paroisses dans lesquelles se trouvent ces antiques monuments, et qu'il résulte de ces renseignements :

« Quant à la fontaine de Neubourg, qu'elle se trouve malheureusement, depuis trois mois déjà, à Ueberach; que la commune la destine à devenir fontaine publique, et, pour les pierres de soubassement, à servir de seuil et de marches à l'entrée du nouveau presbytère; que cependant on est disposé à tout céder à une société ou à un amateur quelconque, moyennant indemnité;

« Quant à l'autel d'Obersteigen, que M. le curé, à son arrivée dans la paroisse, l'a trouvé déposé avec soin entre les contre-forts de l'église; qu'il est prêt à le remettre à sa première place, dans le sanctuaire, si on veut lui donner aide et secours; enfin que les reliques qu'il contenait, loin de courir risque d'entrer dans la construction de quelque bâtiment communal, ont été respectueusement déposées dans l'autel actuel de l'église.

« Ces nouvelles vous consoleront sans doute, Monsieur le Baron, et vous engageront à venir en aide à deux bons curés, qui, comme vous, ne désirent rien tant que de sauver deux antiques et vénérables monuments.

« Veuillez agréer, Monsieur le Baron, l'hommage de mes sentiments respectueux et tout dévoués.

« Signé : MARULA. »

Correspondance du président.

M. Spach continue le dépouillement de la correspondance.

1° Une lettre de M. le professeur Ohleyer, de Wissembourg, qui annonce que les pierres tombales des derniers abbés de Saint-Pierre et Saint-Paul viennent d'être placées à l'abri de toute injure, dans le cloître au côté nord de l'église. Il résulte de l'examen des pierres tombales, très-usées suivant la diagonale, que ces monuments n'ont pas toujours dû occuper l'endroit où ils se sont trouvés dans les derniers temps. M. Ohleyer pense que leur place primitive a été vers l'ouest de l'église, devant une porte qui se trouve dans le cloître et qui est très-fréquentée.

2° M. de Caumont invite la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace à se faire représenter par trois membres au congrès des délégués des Sociétés savantes, qui aura ses sessions à Paris, du 20 au 27 mars 1866.

M. le président de la Société française donne communication de quelques-unes des questions qui seront discutées dans cette session.

3° Dans une lettre datée du 19 décembre 1865 et adressée à M. Spach, M. Messikommer appelle l'attention sur les habitations lacustres de Robenhausen (près de Wetzikon, canton de Zurich), dont il est propriétaire. De nombreux objets, remontant à l'âge de pierre, telles que haches de silex, pointes de flèches de pyrite, instruments de corne et d'os, restes de vivres, etc., ont été trouvés entre les pieux de cet antique établissement sur pilotis. M. Messikommer en offre, à des prix modérés, aux amateurs et aux musées qui demanderont des collections.

Notice de M. le curé Siffer sur la demande des nobles de Bruchkirch.

La parole est à M. le curé Siffer, qui entretient le comité de la demeure des nobles de Bruchkirch au commencement du douzième siècle. « En plaçant, dit-il, un ancien château dans le canton de Bruchkirch, la tradition ne donne rien aux conjectures ou à de simples probabilités. Je trouve qu'il est fait mention d'une famille noble de Bruchkirch dans une charte, imprimée parmi les pièces justificatives du tome II de l'*Histoire d'Alsace*, par Grandidier, titre 573, page 226; Otton de Bruschkirchen a donné ses biens de Vendeheim aux frères de Sainte-Marie, en considération de son fils Hartwig, chanoine de la cathédrale. Hartwig de Bruschkirchen figure, dans le catalogue des chanoines, sous l'évêque Cunon de Michelbach et sous l'évêque Brunon de Hohenberg. Le nécrologe de la cathédrale le nomme Hartwic Acolitus, et lui assigne la date du 13 avril. La donation d'Otton, faite en présence de Brunon, grand-prévôt, et de plusieurs autres chanoines de la cathédrale, fut confirmée par l'évêque Cunon.

« Les seigneurs de Bruchkirch sont cités dans une autre charte; deux fils d'Otton de Brochkirchen figurent parmi les témoins dans le diplôme

laté du 20 janvier 1129, en vertu duquel Lothaire II, roi des Romains, a affranchi à jamais tous les habitants de Strasbourg, de quelque condition qu'ils fussent, des tribunaux forains et de toute juridiction étrangère, en considération de leur constante fidélité. Ce diplôme se lit également parmi les pièces justificatives du tome II de l'*Histoire d'Alsace*, titre 613, page 273, dans l'*Alsace diplomatique*, de Schœpflin, tome I, page 207, et dans d'autres ouvrages.

« Je dois faire remarquer qu'il importe de ne pas confondre le château des nobles de Bruchkirch dont il est question ici, avec celui des chevaliers de Wihersheim, existant vers la même époque, au village même, dans la Burggass. Là, le manoir féodal a succédé au castel romain. »

Mémoire de M. Fodéré sur les découvertes faites à Stéphansfeld.

M. Spach donne lecture d'un second mémoire de M. Fodéré, sur les découvertes faites à Stéphansfeld, dans l'intervalle des dernières séances. Il résulte des explorations les plus récentes que l'emplacement fouillé a été une véritable nécropole. Le mémoire, accompagné de dessins et de plans, donne la description des nombreuses tombes qui ont été ouvertes et des divers objets exhumés à cette occasion, tels que débris de vases, pierre taillée, que M. Fodéré considère comme un reste d'autel votif, débri et fond de grand vase encore rempli de blé, une tombe jumelle en grès rouge et taillée avec soin, etc. Une découverte très-intéressante fut faite le 27 novembre. Ce jour, une maçonnerie cimentée apparut tout à coup sous la pioche des travailleurs; deux jours après, deux cellules d'environ 2 ½ mètres de profondeur furent dégagées. On y recueillit, entre autres objets, un très-beau morceau de dalle de granit et quelques os de poule. Tout autour des murs se trouvaient 8 corps d'adultes, un peu plus loin 5 autres squelettes, plus celui d'un enfant. Le plan tracé par M. Fodéré fait voir la suite des substructions mises au jour à la suite de cette découverte et décrivant une assez vaste enceinte. L'auteur du mémoire se demande s'il ne faut pas y voir un *sacellum*, une sorte de chapelle élevée sur ce lieu de sépulture. Il pense pouvoir faire remonter les découvertes aux deuxième, troisième, et au commencement du quatrième siècle, c'est-à-dire en partie à l'époque romaine, en partie à l'époque gallo-romaine ou du Bas-Empire. Le comité, après avoir écouté avec un grand intérêt le rapport, vote des remercîments à M. Fodéré, qui a dirigé les fouilles avec un zèle au-dessus de tout éloge, ainsi qu'à M. le directeur de Stéphansfeld, pour la bienveillance qu'il a mise à favoriser ce travail.

La séance est levée à 4 heures et un quart.

Séance du Comité du 12 mars 1866.

Présidence de M. SPACH.

La séance s'ouvre à 3 heures.

Présents : MM. Eissen, V. Guerber, Heitz, Klotz, Lebel, Lehr, Morin, de Morlet, Oppermann, Ringeisen, de Schauenburg, et Straub, secrétaire en fonctions.

Le procès-verbal de la séance du 26 février est lu et adopté.

Présentation de nouveaux membres.

Sur la proposition de MM. Ringeisen et Straub, M. le président inscrit deux nouveaux membres : M. Mehl, curé de Fouchy, et M. Walch, vicaire de Türckheim. Il procède ensuite au dépouillement de la correspondance :

Correspondance du président.

1° Une lettre de M. Strassel, commissaire de police à Niederbronn, donne des détails rassurants sur l'ancienne fontaine de Neubourg. Toutes les pièces qui composaient ce petit monument existent encore; on n'a employé pour le perron du presbytère d'Ueberach que quelques pierres brutes qui avaient servi de fondations. Sur les ordres donnés par M. le curé Greyenbuhl, les principales sculptures de la fontaine ont été déposées sous les escaliers de la tribune de l'église, où elles sont soigneusement conservées jusqu'à nouvel ordre.

2° M. le professeur Ohleyer annonce à M. Spach qu'une quête faite par M. le curé de Wissembourg pour le débadigeonnage complet de l'église a produit une somme d'environ 3,000 fr.

Dans l'intervalle de la dernière réunion du comité (26 février), M. Spach a écrit :

1° A M. Fodéré, pour lui exprimer des remercîments au sujet de ses deux rapports sur les fouilles de Stéphansfeld;

2° A M. le directeur de Stéphansfeld, pour le remercier, au nom du comité, d'avoir bien voulu faciliter ce travail;

3° A M. Hippeau, secrétaire du comité historique, avec envoi d'un mémoire sur les travaux littéraires de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace pendant l'année 1865.

Communications de dessins d'objets antiques faits par M. le pasteur Ringel.

M. de Morlet donne communication d'une série de dessins exécutés par M. le pasteur Ringel, représentant des objets antiques trouvés à Besançon et à Mandeure, à la fin de 1865 et au commencement de l'année courante. On remarque, entre autres, un fragment d'un parquet en mosaïque, un beau cercueil en calcaire, parfaitement appareillé, divers ustensiles, comme haches en fer, couteaux, pincettes, des armes, une clochette à ouverture carrée, etc. Remercîments et dépôts dans les archives.

La parole est à M. le curé Siffer, qui lit une notice sur l'existence de quelques léproseries, notamment sur celles de et Weyersheim de Reichshoffen.

Notice de M. le curé Siffer au sujet de quelques léproseries.

«Les léproseries, dit M. Siffer, n'occupent pas le dernier rang parmi les établissements hospitaliers et charitables fondés en Alsace dans le moyen âge; elles sont communément connues sous le nom de *Gutleuthœuser* (maisons des bonnes gens, *domus leprosorum* dans les chartes latines). Il n'y a presque pas d'ancienne localité, tant soit peu considérable, où l'on ne trouve des vestiges d'une pareille fondation.

«A Strasbourg, la léproserie était située hors la porte du faubourg de Pierres. A Haguenau elle se trouvait aussi hors des murs de la ville. Hochfelden avait également sa maladrerie. A Weyersheim, l'existence d'une léproserie est encore hors de doute.

«Cette dernière existait à 1 kilomètre environ du village, au canton dit *Gutlitberg;* l'ancien terrier de 1658 mentionne cette maison, sinon démolie, du moins déjà déserte alors. Tout près, à l'entrée du village, en venant de Kurtzenhausen, au lieu dit *Kapellenberg,* se trouvait une chapelle sur laquelle le temps a promené son œuvre de destruction depuis plus de deux siècles; c'était très-vraisemblablement l'oratoire de la maladrerie.

«De lugubres souvenirs se rattachent au Gutlitberg.

«A en croire le récit de personnes âgées, les champs de ce district retentissaient autrefois bien souvent du chant funèbre des morts. Cette vieille légende rappelle, selon moi, la triste cérémonie avec laquelle on séparait les lépreux du reste des autres personnes. Avant la séquestration, comme on le sait, on célébrait la messe pour ces pauvres malheureux; on récitait pour eux l'office des morts, et on les renfermait dans la ladrerie à peu près avec les mêmes rites que l'on observe aux enterrements. Les traditions populaires se rapportent presque toujours à l'histoire des localités.

«Près de Reichshoffen, sur la route de Wœrth, se voient les restes d'une vieille tour carrée, qui se liait autrefois avec une nef, comme le prouvent encore son arceau, sa voûte, ses baies en ogives, et toutes ses dispositions intérieures. Il est de tradition que c'était l'église de la maladrerie de ce bourg. Primitivement les pierres massives des murailles ont été employées dans un monument romain. Le musée lapidaire de Strasbourg possède plusieurs sculptures de Mercure retirées des ruines de cette église. Aujourd'hui on n'y voit plus qu'un seul morceau antique, la partie supérieure d'un bas-relief, représentant une divinité d'une corpulence très-prononcée; la figure et les bras en sont mutilés. D'après moi, c'est le torse d'un Mercure ou d'un Hercule.

« Outre l'intérêt direct et local qui s'attache aux léproseries, partout où elles ont existé, ces fondations, en raison de leur grand nombre en Alsace, ont aussi, dans le domaine de l'histoire, un intérêt général. Un relevé serait bien désirable. »

M. Eissen fait observer que le nombre de ces établissements était très-considérable au moyen âge; d'après les recherches récentes, l'Europe en comptait plus de 15,000.

Observations présentées par M. Merck au sujet des fouilles de Stéphansfeld.

M. Merck ajoute ensuite quelques observations sur les fouilles de Stéphansfeld près de Brumath :

« Me trouvant la semaine dernière à Brumath, je fis une visite à M. Fodéré à Stéphansfeld; je m'étais proposé de visiter l'emplacement sur lequel ce dernier vient de faire de si intéressantes découvertes et dont le mémoire a été lu dans notre dernière séance; malheureusement les fouilles faites avaient été comblées peu de jours auparavant pour les besoins de la culture; il me fut donc impossible de visiter les lieux.

« Les explications que me donna M. Fodéré sur ses explorations et sur la nature du terrain, que je connaissais du reste en partie, y ayant fait faire des fouilles dans le temps avec mon ami, M. Schnœringer, de Brumath, m'ont confirmé dans l'opinion que j'ai émise dans la dernière séance, que l'emplacement en question, originairement occupé par des tumuli formant la continuation de ceux qu'on rencontre à quelques pas de là dans la forêt, et dont le relevé exact, fait par M. Beilstein, agent voyer à Brumath, se trouve relaté dans nos bulletins, était évidemment celtique; la sépulture grossière, construite avec des blocs informes de pierres, de cailloux roulés, entassés les uns sur les autres, offre la plus grande similitude avec l'intérieur des Dolmens de la Bretagne; elle peut être, à mon avis, rangée dans la même catégorie; recouverte originairement par un tumulus, elle n'en continue pas moins à subsister après que son protecteur a été nivelé, ainsi que tous les autres qui l'entouraient.

« Les débris d'origine romaine et gallo-romaine qu'on y a découverts, y ont été amenés, à ce que je crois, par voie de remblai, tant pour rehausser le terrain submergé dans le temps par les débordements de la Zorn, que pour améliorer par de bonnes terres le terrain essentiellement sablonneux entourant Stéphansfeld. Si on voulait conjecturer par des morceaux de poterie, de tuiles, de ciment, etc., trouvés éparpillés sur toute la banlieue de Brumath, qu'il y a eu à la place où on les trouve, des constructions romaines, on serait dans l'erreur, car les terres retirées des fondations de caves à Brumath, si riches en débris de vases, briques et autres, sont régulièrement employées comme amendement et transportées

sur les champs graveleux, arénacés ou limoneux, et cela à de grandes distances de l'endroit même; je possède, dans ma collection, des médailles, des bagues, broches, etc., qui ont été trouvées au milieu des terres limoneuses ou dans les sables de la Hardt, couverts, il y a quelques années encore, par des forêts, où certes aucune habitation ni sépulture n'avait jamais existé. Du reste, la présence de poterie romaine, de médailles, et autres objets trouvés dans les monuments celtiques, n'est pas un fait nouveau; nous possédons un fragment de poterie en terre sigillée incontestablement romaine trouvé dans l'intérieur d'un cromlech à Mackwiller; on se demande comment ce fragment y a pu entrer. Lors de la découverte du magnifique Dolmen à Lochmariaker près de Vannes, en 1863, on a trouvé tout au fond, à côté d'une foule de Kelts, de couteaux en silex et en trémolithe, et de grains de collier en jaspe évidemment celtiques, quelques morceaux de poterie romaine. La disposition extérieure et intérieure du Dolmen était intacte, et cependant nous trouvons dans son intérieur des témoins palpables d'une nation historique qui a vécu longtemps après que ce peuple mystérieux, que les savants appellent celtique, eut fini d'exister.

« Quant aux sarcophages en pierre, découverts par M. Fodéré, ils sont parfaitement analogues au grand nombre de sépultures de ce genre qu'on a découverts sur le territoire de Stéphansfeld et dont plusieurs se trouvent au musée de la bibliothèque; d'autres, et malheureusement c'est le plus grand nombre, ont été murés dans les fondations du mur d'enceinte du côté sud de l'établissement, après qu'on a eu soin de les briser pour les rendre plus maniables! Ce vandalisme inqualifiable n'est, du reste, pas nouveau à Brumath; car, lors de la construction de l'église catholique, on a trouvé une grande quantité de statues plus ou moins mutilées, de dalles avec des inscriptions, un sarcophage renfermant un squelette avec différents objets d'or et d'argent; ces derniers furent vendus à un orfévre de Strasbourg et passèrent dans le creuset; les pierres ont été murées en partie dans les fondations de l'église même, et le reste dans celles de la nouvelle mairie; le seul monument que j'ai pu sauver à mon retour à Brumath est une colonne que feu M. le professeur Jung a reconnu être du quatrième siècle, et qui se trouve actuellement dans le jardin de M. Diemer, propriétaire de la maison que j'habitais. »

Ce membre termine son rapport par l'analyse de 24 petits bronzes romains trouvés dans le camp romain de César au Mont-Terrible et offerts à la Société par M. Quiquerez :

Analyse de monnaies romaines faite par M. Merck.

CONSTANTIUS I, né dans la Mœsie vers 250 de J.-C., nommé empereur romain en 292 et mort vers 305.

Avers : Tête de l'empereur : CONSTANTIVS. P. F. AVG.

Revers : L'empereur debout. Inscription illisible.

CONSTANTINUS MAGNUS, né en 274 de J.-C, proclamé César en 306, mort en 337.

Avers : Tête de l'empereur : CONSTANTINVS MAX. AVG.

Revers : Deux figures militaires, au milieu d'elles une enseigne militaire sur laquelle se trouve O. GLORIA EXERCITVS.

CONSTANTINVS II, né à Arles en 316 de J.-C., mort en 340.

Avers : Tête de l'empereur : F. IVL. CONSTANTINVS NOB. CAES.

Revers : Deux figures militaires debout, portant une enseigne. GLORIA. EXERCITVS.

CONSTANS I, né en 320 de J.-C., déclaré César en 333 et mort assassiné en 350.

Avers : Tête de l'empereur : D. N. CONSTANS. P. F. AVG.

1er *Revers :* L'empereur debout sur un navire, tenant de la main gauche le labarum avec le monogramme du Christ, et de la main droite une victoire. FEL. TEMP. REPARATIO.

3e *Revers :* Deux figures debout, tenant des couronnes, au milieu d'elles une palme, à l'exergue TRE., autour VICTORIAE. D. D. N. N. AVG.

4e *Revers :* Deux figures debout tenant des couronnes, au milieu le signe ☧ ; même inscription.

5e *Revers :* Deux figures militaires debout tenant une enseigne. GLORIA EXERCITVS.

MAGNENTIUS, né en 303 de J.-C., se donne la mort en 353.

Avers : Tête de l'empereur : D. N. MAGNENTIVS. P. F. AVG.

1er *Revers :* L'empereur à cheval, devant lui une figure prosternée. GLORIA ROMANORVM.

2e *Revers :* Deux génies portant un bouclier sur lequel est écrit VOT. V. MVLT. X.; autour est écrit VICTORIAE. D. D. N. N. ET. CAES., à l'exergue P. L. C.

DECENTIUS, nommé César en 351 de J.-C., s'étrangle en 353.

Avers : Tête de l'empereur; autour D. N. DECENTIVS. NOB. CAES.

Revers : Deux génies portant un bouclier sur lequel est écrit VOT. V. MVLT. X., autour VICTORIAE. D. D. N. N. AVG. ET. CAES.

TETRICUS, élu empereur en 267 de J.-C., mort dans la vie privée, on ne sait en quelle année. IMP. TETRICVS. AVG.

Revers illisible; figure debout tenant la haste.

Quatre petites médailles attribuées à Constantin le Grand et frappées à Constantinople.

Avers: Tête casquée. CONSTANTINOPOLIS.

1er *Revers:* La louve avec Romulus et Rémus.

2e *Revers:* Figure debout.

Quatre médailles indéchiffrables et frustes.

Le comité vote des remercîments au donateur.

La séance est levée à 5 heures.

SOUS-COMITÉ DU HAUT-RHIN.

Séance du 24 mars 1866.

Présidence de M. VÉRON-RÉVILLE, vice-président.

Présents : MM. Chauffour, Gérard, Hamberger, Liblin.

M. Mossmann, membre libre, assiste à la séance.

Le vice-président communique deux lettres de M. Ingold, notaire à Cernay, qui demande jour pour la lecture d'un rapport qu'il a préparé sur les antiquités romaines de Wittelsheim. A cette occasion, M. Ingold exprime le vœu qu'à cette réunion assistent le plus possible de membres de la Société, s'intéressant à la période gallo-romaine de notre histoire, à l'effet de rechercher s'il ne conviendrait pas :

1° De préparer un inventaire général de toutes les antiquités, celtiques et romaines, trouvées dans le département du Haut-Rhin, jusqu'à ce jour;

2° D'éditer, après la confection de cet inventaire, une carte des localités du Haut-Rhin les plus remarquables par leurs antiquités antérieures au deuxième siècle, telle que la carte qui a été publiée pour le Bas-Rhin;

3° De sonder quelques-uns des petits lacs du département, pour savoir s'ils ne renferment pas d'habitations lacustres comme les lacs de Suisse, d'Auvergne et d'autres contrées.

Le sous-comité fixe au samedi, 28 avril prochain, la lecture du mémoire sur Wittelsheim de M. Ingold et le développement des propositions par lui formulées.

Rectification d'un état descriptif de monnaies romaines trouvées à Türckheim.

M. Chauffour communique un mémoire dans lequel un savant numismate de Colmar lui signale des erreurs qui se sont glissées dans la copie et l'impression d'un état descriptif des monnaies romaines trouvées à Türckheim. Cet état, qui fait partie d'un rapport sur les fouilles de Türck-

heim, présenté à la dernière réunion générale du Haut-Rhin, a été inséré dans la 2e livraison, 2e série, t. III du Bulletin, p. 107 et suivantes.

Le sous-comité, après s'être convaincu de la réalité des erreurs qui lui sont signalées, et considérant que des inexactitudes ne sauraient être maintenues dans le Bulletin, demande que l'état des monnaies trouvées à Türckheim, inséré dans la dernière livraison, soit remplacé par la description rectificative faite par le correspondant de M. Chauffour.

Publication de documents relatifs à l'histoire d'Alsace. Articles réglementaires à ce sujet.

Lecture est donnée du projet relatif à la publication des documents alsatiques, dont les bases ont été fixées à la séance du sous-comité du 24 février dernier. Après discussion article par article, la rédaction suivante est définitivement adoptée.

Article premier. La Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace déclare prendre sous son patronage le projet de publication des documents relatifs à l'histoire d'Alsace, qui lui est présenté par son comité d'administration.

Art. 2. Les documents à publier sont:

1° Les titres, chartes, diplômes encore inédits, déposés aux archives départementales et communales, ainsi que les regestes des diplômes déjà publiés et disséminés dans de nombreux recueils;

2° Les chroniques manuscrites conservées dans les bibliothèques publiques ou privées, ainsi que le recueil des divers fragments historiques épars dans des publications antérieures;

3° Un inventaire général ayant pour objet de fondre et de classer méthodiquement les matières contenues dans les inventaires spéciaux des archives départementales et communales actuellement en cours de publication.

Art. 3. Dans l'intérêt de l'entreprise, la publication commencera par les chroniques relatées dans une feuille-annexe.

Art. 4. Le comité (Strasbourg et Colmar réunis) de la Société choisira dans son sein une commission dite *des documents*, composée de trois membres, qui aura pour mission de diriger l'œuvre de la publication.

La commission nommera un directeur ou éditeur responsable, chargé, sous sa surveillance, de l'exécution de la partie matérielle de la publication. Elle traitera avec les imprimeurs qui offriront les conditions les plus avantageuses et fera tous actes d'administration en rapport avec le but et les fins de l'œuvre.

Art. 5. En cas de dissentiment, tout membre de la commission pourra exiger qu'il en soit référé au comité, qui statuera à la majorité des voix.

Art. 6. Il sera ouvert, par les soins de la Société, une liste sur laquelle

s'inscriront les personnes qui voudront coopérer à l'œuvre de la publication.

La souscription est facultative pour les membres de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

Les personnes qui ne font pas partie de la Société sont admises à souscrire à l'œuvre de la publication des documents.

Art. 7. Les ressources à l'aide desquelles s'opérera la publication sont:

1° Le produit des souscriptions, dont le *minimum* sera de 20 fr. par an [1];

2° Le bénéfice réalisé par la vente des documents publiés aux personnes autres que les souscripteurs;

3° Les dons que des amis généreux de l'Alsace voudraient consacrer à l'accomplissement et au succès de cette œuvre patriotique.

Art. 8. Tout souscripteur aura droit à recevoir gratuitement les volumes qui auront paru dans l'année.

Art. 9. L'exécution de l'œuvre ne commencera et les cotisations ne seront recueillies que lorsqu'on aura réuni deux cents souscriptions pour le moins.

Le sous-comité décide que ce projet sera adressé au comité de Strasbourg, avec proposition d'en adopter les termes et de le soumettre à la réunion générale de la Société qui doit se tenir prochainement à Colmar.

Séance du Comité du 9 avril 1866.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 3 heures, dans le local de la Société, rue des Veaux.

Sont présents: MM. Grass, Heitz, Klotz, Lehr, Matusczinski, Merck, Oppermann, Ringeisen, de Schauenburg, Siffer et Straub, secrétaire en fonctions. M. Sabourin de Nanton, membre de la Société, assiste à la réunion.

Le procès-verbal de la séance de mars est lu et approuvé. La parole est à M. le trésorier, qui fait une revue rétrospective de sa gestion depuis dix ans:

Compte rendu de M. Klotz sur les opérations financières de la Société pendant les dix années de 1856 à 1865.

« Arrivé à la fin de la dixième année de ma gestion comme trésorier de la Société, j'ai l'honneur de présenter au comité un aperçu général des

1. D'après une évaluation approximative, deux cents souscriptions, à vingt francs l'une, permettraient de publier deux volumes de cinq cents pages chacun.

opérations financières effectuées pendant cette première période décennale. J'ai pensé qu'un tel aperçu offrirait non-seulement un intérêt de curiosité, mais pourrait être de quelque utilité pour l'avenir, soit par la comparaison des résultats obtenus ou poursuivis avec les ressources dont la Société a pu disposer, soit pour apprécier les résultats eux-mêmes et encourager à en poursuivre de nouveaux et de plus importants.

«D'un autre côté, une revue rétrospective, en récapitulant les multiples détails de la comptabilité et en constatant leur exactitude, donne une garantie de plus contre des erreurs qui, au milieu d'autres occupations, auraient pu échapper à un comptable plus zélé qu'expérimenté. L'exposé de ma gestion est résumé dans deux tableaux, dont l'un donne le relevé, année par année, des recettes et des dépenses faites pendant les dix années de 1856 à 1865 inclusivement, et dont l'autre expose, avec quelques détails, la nature de ces recettes et dépenses.

«Le tableau *A* (*voy. p. 127*), dressé dans l'ordre des articles du budget, comprend, d'une part, trois articles de recette, s'élevant au total de 60,382 fr. 85 c., et de l'autre, huit articles de dépense, s'élevant à 56,024 fr. 85 c., laissant un avoir en caisse de 4,358 fr.

«Dans le second tableau, *B* (*voy. p. 128*), sont portés les éléments mêmes de nos opérations; on y trouve tout d'abord que, pour les recettes, la source la plus abondante a été naturellement la cotisation versée annuellement par les sociétaires, dont le montant s'est élevé successivement, dans ces dix années, de 120 à 500; le produit, pour les dix ans, a été de 37,640 fr.

«Une autre recette, non moins importante, est celle provenant des subventions ministérielles et départementales; elle présente le chiffre considérable de 22,197 fr. 75 c.; puis viennent des recettes de nature différente, qui, dans l'origine, n'étaient pas prévues, mais qui se continueront à l'avenir, telles que le produit de la vente du Bulletin, des cessions de planches lithographiées, et enfin les intérêts annuels des sommes déposées en compte courant à la recette générale; elles se sont élevées, pour trois années, à 545 fr. 10 c.

Quant aux dépenses, les sommes les plus considérables se rapportent, conformément au but premier et principal de la Société, à la conservation des monuments historiques, à des fouilles et recherches, ainsi qu'aux encouragements et aux gratifications prévus par les articles 1er du chapitre Ier et 7 du chapitre III du budget; les dépenses pour ces deux articles ont été de 26,653 fr. 40 c. En seconde ligne viennent les frais de publication du Bulletin de la Société, qui se sont élevés, pour les sept volumes parus jusqu'à ce jour, à 22,746 fr. 10 c. Cinq autres articles, relatifs

TABLEAU A.

Relevé des Recettes et des Dépenses effectuées de 1856 à 1865 inclusivement.

ANNÉES.	RECETTES.				DÉPENSES.								
	CHAP. I. — Article 1. — Recettes imprévues.	CHAPITRE II. — Article 2. — Cotisations.	CHAP. III. — Article 3. — Subventions.	TOTAUX.	CHAPITRE I. Article 1. — Fouilles et gratifications.	CHAPITRE I. Article 2. — Bulletin.	CHAPITRE I. Article 3. — Frais de bureau.	CHAPITRE II. Article 4. — Perceptions.	CHAPITRE II. Article 5. — Déplacements.	CHAPITRE II. Article 6. — Mobilier et reliures.	CHAP. III. — Article 7. — Travaux de conservation.	CHAP. IV. — Article 8. — Dépenses imprévues.	TOTAUX.
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1856 . . .	»	1,720.00	1,000.00	2,720.00	20.00	567.50	152.50	20.00	»	»	567.25	»	1,327.25
1857 . . .	»	2,710.00	1,000.00	3,710.00	10.00	1,842.00	363.95	30.00	»	»	768.00	»	3,013.95
1858 . . .	»	2,990.00	1,350.00	4,340.00	20.00	1,327.20	265.35	38.80	»	54.65	1,000.00	»	2,706.00
1859 . . .	»	3,080.00	1,800.00	4,880.00	120.00	2,257.60	302.75	30.00	24.00	»	2,395.00	»	5,129.35
1860 . . .	»	3,710.00	2,250.00	5,960.00	359.10	1,380.55	324.35	49.00	19.60	96.70	2,000.00	»	4,229.30
1861 . . .	»	3,880.00	2,800.00	6,680.00	567.00	2,745.80	467.45	40.40	15.00	28.90	2,246.40	»	6,110.95
1862 . . .	»	4,850.00	3,200 00	8,050.00	854.75	2,521.40	480.30	50.00	»	51.50	3,333.75	»	7,291.70
1863 . . .	59.00	4,710.00	2,900.00	7,669.00	1,179.05	3,070.05	596.60	90.30	»	498.35	2,613 80	»	8,048.15
1864 . . .	256.35	4,990.00	2,997.75	8,244.10	706.80	3,474.10	746.85	85.00	20.15	29.00	2,800.00	»	7,861.90
1865 . . .	229.75	5,000.00	2,900.00	8,129.75	1,992.50	3,559.90	887.55	96.40	»	114.25	3,100.00	555.70	10,306.30
Solde . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4,358.00
Totaux.	545.10	37,640.00	22,197.75	60,382.85	5,829.20	22,746,10	4,587.65	529.90	78.75	873.35	20,824.20	555.70	60,382.85

TABLEAU B.

Nature des Recettes et des Dépenses effectuées de 1856 à 1865 inclusivement.

RECETTES.

CHAPITRE I.		
Article 1.		
Recettes imprévues.		
	Fr.	Fr.
Quote-part pour lithographies cédées à la maison Berger-Levrault.	59.00	515.10
Produits de la vente du Bulletin. .	138.00	
Intérêts du compte courant à la Recette générale	348.10	
CHAPITRE II.		
Article 2.		
Cotisations.		
Cotisations des sociétaires du Bas-Rhin.	24,200.00	37,640.00
— — du Haut-Rhin.	11,690.00	
— — de Paris et autres lieux . . .	1,750.00	
CHAPITRE III.		
Article 3.		
Subventions.		
Subventions du ministère d'État. .	300.00	22,197.75
— — de l'instruction publique . .	3,050.00	
— du département du Haut-Rhin.	2,500.00	
— — du Bas-Rhin	16,347.75	
Total général.		60,382.85

DÉPENSES.

CHAPITRE I.		
Article 1.		
	Fr.	Fr.
Fouilles près de Haguenau et Wissembourg.	198.10	2,916.20
— près de Benfeld et Ehl	750.00	
— près de Sainte-Odile aux monuments druidiques	18.10	
— à Mackwiller et environs	1,150.00	
— près de Türckheim (Haut-Rhin).	800.00	
Indemnités pour recherches	600.00	
Encouragements par médailles décernées	685.60	1,543.60
Gratifications aux gardes forestiers.	140.00	
— aux ouvriers de chemins de fer.	118.00	
Acquisition et transport de fragments	455.15	769.90
Organisation du musée et de la bibliothèque	112.25	
— du cloître de Wissembourg. . .	202.50	
Confection de calques à Wissembourg	237.50	537.50
Moulages et estampages divers. . .	300.00	
Réparations au Fleckenstein et au Wasenstein.		62.00
CHAPITRE III.		
Article 7.		
Travaux au château de Saint-Ulric (Haut-Rhin)	1,570.05	6,483.85
— — de Plixbourg et d'Éguisheim.	1,500.00	
— — d'Engelsbourg (près Thann).	300.00	
— — de Hohlandsberg	1,500.00	
— — de Morimont	1,300.00	
Travaux au cimetière fortifié d'Hunawyhr	313.80	
A reporter.		12,313.05

	Fr.	Fr.
Report		12,313.05
Travaux au château de Landsberg (Bas-Rhin)	1,300.00	9,261.15
— — de Hohkœnigsbourg.	5,854.50	
— — de Greiffenstein et de Geroldseck.	739.40	
— — d'Andlau	200.00	
— — de Nideck	200.00	
— — de Frankenbourg	200.00	
— — de Rathsamhausen	67.25	
— — de Ramstein	200.00	
— — d'Ortemberg	200.00	
— — de Fleckenstein	300.00	
Travaux aux thermes de Mackwiller	2,100.00	2,595.00
— aux ruines de Niedermünster. .	200.00	
— à la chapelle Saint-Jacques. . .	295.00	
— aux églises Saint-Pierre et Saint-Paul à Wissembourg . . .	1,200.00	2,484.20
Travaux à l'église d'Obersteigen .	259.90	
— — d'Avolsheim (deux)	124.30	
— — de Rosenwiller.	100.00	
— — de Domfessel.	200.00	
— — d'Ebersmünster (stalles) . . .	300.00	
— — de Dettwiller, monument des Rosen	100.00	
— — de la Petite-Pierre	200.00	
Total des articles 1 et 7		26,653.40
Bulletins (chap. II, art. 2)		22,746.10
Frais de bureau (chap. II, art. 3)		4,587.65
Frais divers (chap. II, art. 4, 5 et 6)		1,482.00
Nouvelle installation (chap. IV, art. 8)		555.70
Total des dépenses		56,024.85
Solde en caisse		4,358.00
Total général		60,382.85

aux frais de bureau, de perception, de déplacement, de mobilier et reliures, et en dernier lieu, de déménagement et nouvelle installation, ont donné lieu à la dépense de 6,625 fr. 35 c.

«On trouve, au second tableau, le détail des dépenses faites pour fouilles et travaux; elles se répartissent en cinq catégories principales, à savoir: fouilles et recherches, pour 2,916 fr. 20 c.; indemnités et encouragements, pour 1,543 fr. 60 c.; acquisitions, transports, moulages, calques, petites réparations, etc., pour 1,369 fr. 40 c.; travaux aux châteaux, pour 15,745 fr.; conservation de ruines de thermes, monastères et chapelles, pour 2,595 fr.; enfin, pour travaux de débadigeonnage, recherches de peintures et conservation de mobilier dans huit églises différentes, on a dépensé 2,484 fr. 20 c., formant ensemble la somme totale indiquée ci-dessus de 26,653 fr. 40 c.

«Les autres articles, n'ayant pas donné lieu à des subdivisions et ne présentant pas, par leur nature, le même intérêt, ne se trouvent portés qu'en bloc.»

Démission de M. Klotz, trésorier.

Après avoir donné ces détails sur l'emploi des sommes votées depuis 1855 dans l'intérêt de la conservation des monuments historiques d'Alsace, M. Klotz dépose son mandat et demande avec instance que le comité lui nomme un successeur. Le comité vote d'unanimes remercîments à M. Klotz pour les services rendus à la Société par une gestion aussi délicate que pénible, en exprimant le vif regret que lui inspire cette démission. Il procède ensuite à la nomination d'un trésorier. Onze bulletins sur douze, recueillis au scrutin secret, donnent le nom de M. E. Lehr, qui est proclamé trésorier de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

Nomination de M. Lehr en qualité de trésorier.

Présentation d'un nouveau membre.

Après avoir inscrit, comme nouveau membre, M. l'abbé Mercklin, professeur au gymnase de Colmar, et présenté par M. Mossmann, M. Spach dépose sur le bureau les ouvrages suivants, qui ont été offerts à la Société:

Ouvrages déposés sur le bureau.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. Année 1865, n° 4;

Revue des Sociétés savantes des départements. Janvier et février 1866;

Bulletin de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle. 1865;

L'Année géographique, par Vivien de Saint-Martin. Quatrième année, 1866;

Congrès scientifique de France; 33e session. Amiens, 1er août 1866;

Essai de tablettes liégeoises, par Alb. d'Otreppe de Bouvette; 56e livraison. Avril 1866;

Mémoires lus à la Sorbonne. Histoire, 1865;

Messager des sciences historiques de Belgique. Année 1865, 4e livraison.

Correspondance du président.

Dans l'intervalle de la séance du 12 mars 1866, M. le président a écrit :

1° A M. Ohleyer, au sujet de l'abaissement du sol aux abords de l'église de Saint-Pierre et Paint-Paul, à Wissembourg;

2° A M. le Préfet du Bas-Rhin, avec prière de vouloir provoquer des études à ce sujet, auprès de S. Exc. le ministre d'État;

3° A M. Ringel : remercîments pour les dessins d'objets antiques trouvés à Mandeure;

4° A M. Quiquerez : remercîments pour les médailles trouvées au Mont-Terrible et offertes à la Société.

Proposition de M. Ingold de dresser un inventaire des objets de l'âge de pierre.

M. Spach cite quelques communications faites au comité de Colmar dans sa séance du 24 mars, entre autres deux lettres de M. Ingold, dans lesquelles ce membre demande s'il ne convient pas de préparer un inventaire des objets de l'âge de pierre qui ont été recueillis en Alsace. Le même membre propose de sonder quelques-uns de nos lacs, pour voir si notre province ne renferme pas quelque habitation lacustre.

Château de Kaisersberg. Clôture.

Dans une lettre adressée à M. Spach, M. Véron-Réville revient sur la question relative au château de Kaysersberg et insiste pour l'établissement d'une clôture protégeant les vignes du propriétaire de ce château. M. Ringeisen se charge d'examiner la question sur les lieux et d'en faire un rapport au comité.

Vote de 300 francs pour recherche de peintures murales dans l'église de Singrist.

M. Klotz annonce que M. Appréderis, curé de Singrist, vient de trouver, dans son église, des traces de peintures murales; il demande une allocation de 300 fr., qui permette à cet ecclésiastique d'opérer le débadigeonnage des murs. L'allocation est accordée.

La séance est levée à 5 heures.

SOUS-COMITÉ DU HAUT-RHIN.

Séance du 28 avril 1866.

Présidence de M. VÉRON-RÉVILLE, vice-président.

Présents : MM. Huot, Chauffour, Liblin, Gérard, Hamberger, Frantz, Schlumberger-Hartmann et Brièle, secrétaire.

MM. de Müllenheim, secrétaire général de la Préfecture; Ingold, Martin, Faudel, Stoffel, Mossmann, Foltz et Schelbaum, membres libres, assistent à la séance.

M. Martin, notaire à Türckheim, et membre de la Société, rend compte du résultat des fouilles continuées, dans la banlieue de cette ville, depuis les premiers mois de l'année courante. Des traces de pavage, des murs, de nouveaux puits, ont été mis à jour. M. Martin dépose sur le bureau un certain nombre de monnaies romaines découvertes, soit récemment, soit antérieurement déjà, dans les terrains ainsi fouillés.

Fouilles faites à Türckheim. Découverte de monnaies romaines.

Ces détails seront compris, du reste, dans le rapport d'ensemble qui sera présenté à la prochaine réunion générale de la Société à Colmar.

M. Ingold, membre libre de la Société, donne lecture d'un mémoire dont copie ci-jointe.

Le même membre signale à l'attention du sous-comité trois points nouveaux de géographie ancienne, qui apparaissent à l'horizon de nos connaissances historiques. Il présente, à l'appui de sa communication, des médailles, des briques, des tuiles romaines, de la poterie samienne, des ciments romains, de la ferraille, etc., trouvés au canton Nonnenbruch, banlieue de Wittenheim; une anse de vase en bronze, de forme élégante et parfaitement patinée; de la poterie, des briques, des tuiles romaines, trouvées à Burnhaupt-le-Bas, canton de Cernay.

Le sous-comité accueille ces communications avec empressement et invite M. Ingold à continuer ces explorations dont le début a été si heureux; il décide, en outre, que le comité central sera prié de vouloir bien voter, dans ce but, l'allocation d'une somme de 300 fr. qui sera mise à la disposition de M. Ingold.

Proposition de vote de 300 francs à remettre à M. Ingold pour continuer ses fouilles.

M. Frantz dépose sur le bureau les pièces d'une correspondance administrative engagée par les soins de M. le Préfet du Haut-Rhin, et de laquelle il résulte que toutes les mesures ont été prises par le propriétaire lui-même pour la conservation de la dalle funéraire d'un membre de la famille de Rosen, déposée dans une dépendance du haut-fourneau de Massevaux, et qui avait été recommandée à la sollicitude du comité de Strasbourg.

Conservation de la dalle funéraire d'un membre de la famille de Rosen.

Deux dessins sont présentés par M. Foltz, membre libre de la Société, reproduisant: l'un, la légende de la pierre tumulaire de Jean de Kaysersberg, déposée aujourd'hui au musée lapidaire de Colmar; l'autre, la porte garnie de ferrements artistement ouvrés, qui a été donnée à la Société par la commune d'Eguisheim, et a été, par ses soins, déposée au même musée.

Dessins communiqués par M. Foltz.

M. Mossmann donne lecture d'un document intéressant se rapportant aux mesures de rigueur dont les anabaptistes ont été l'objet à Colmar, en l'année 1631.

Séance du Comité du 14 mai 1866.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 3 heures dans le local de la Société, rue des Veaux.

Sont présents : MM. Bœrsch, Heitz, Lehr, Matusczinski, Merck, Morin, de Morlet, Oppermann, Ringeisen, Siffer, de Schauenburg, Stumpf et Straub, secrétaire en fonctions.

MM. Rœhrig et Sabourin de Nanton assistent à la séance.

Ouvrages déposés sur le bureau.

Le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, offerts à la Société:

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France. 1865. 3e et 4e trimestres;

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. T. XVI, livraison 1;

Bulletin de la Société nivernaise des sciences, lettres et arts. 2e série, t. II, p. 289-400;

Étude sur l'organisation municipale de Saverne sous la domination des évêques de Strasbourg, par Dagobert Fischer. Colmar, 1865;

Emploi médical des eaux minérales de Vals, par M. le docteur Tourritte;

Monuments de l'ancien évêché de Bâle. De l'âge de fer, par M. A. Quiquerez. Porentruy; 1866;

Table alphabétique et analytique des matières contenues dans les comptes rendus de la commission des monuments et documents historiques et bâtiments civils du département de la Gironde, de 1840 à 1855;

Compte rendu de la commission de la Gironde. Années 1862-1864. Bordeaux; 1865;

Archäologischer Anzeiger. Janvier 1866;

Jahrbücher für die Landeskunde der Herzogthümer Schleswig-Holstein und Lauenburg, herausgegeben von der S. H. L. Gesellschaft für vaterländische Geschichte. Band VIII. Kiel; 1866.

Proposition d'un nouveau membre.

M. Pierre Leroux est inscrit comme membre de la Société sur la présentation de M. Merck.

Le secrétaire donne lecture des procès-verbaux de la séance du 9 avril, tenue par le comité de Strasbourg, et de la séance du sous-comité de Colmar, à la date du 28 avril 1866. Les deux procès-verbaux sont adoptés.

A la suite de la lecture du rapport de Colmar, le comité vote une somme de 300 fr. pour fouilles à opérer à Wittelsheim. Ladite somme sera mise à la disposition de M. Ingold.

Vote de 300 francs pour fouilles à Wittelsheim.

La parole est à M. l'architecte Ringeisen, qui rend compte de sa visite au château de Kaysersberg, et donne d'intéressants détails sur les derniers travaux exécutés par la commune pour faciliter l'accès de la ruine. M. Ringeisen propose de faire dégager les bases du château et d'ouvrir la poterne inférieure au lieu de percer le mur pour une porte nouvelle. Il pense qu'une allocation de 500 fr. suffira pour ces travaux L'allocation est votée.

Rapport de M. Ringeisen sur le château de Kaysersberg

Vote de 500 francs pour ledit château.

M. Merck entretient ensuite le Comité d'une récente découverte faite dans les caves de MM. Gruber et Reeb, à Kœnigshoffen. Elle consiste en deux autels, un bas-relief, un vase en terre rouge et un col d'amphore.

Rapport de M. Merck sur la découverte de deux autels votifs faite à Kœnigshoffen.

L'un des deux autels, dit M. Merck, est votif; il est en grès rouge, a $0^m,67$ de hauteur, $0^m,25$ de largeur et $0^m,19$ de profondeur; l'inscription qu'il porte est la suivante :

Deo mercurio Augustus Tocisse filius ex voto votum solvit lubens libero munere.

Auguste, fils de Tocisse, a fait ériger ce monument au dieu Mercure pour accomplir un vœu en témoignage de reconnaissance.

Le mot Augustus, dans cette inscription, est un *cognomen*[1]; quant au mot Tocisse, c'est probablement un nom barbare d'homme gaulois se terminant en E, les noms d'hommes en A sont assez communs, mais il est rare d'en rencontrer qui finissent en E, cette désinence est ordinairement funéraire.

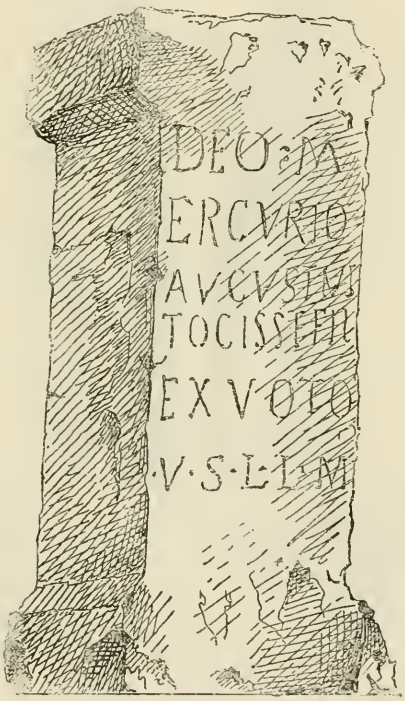

(1/8 de la grandeur naturelle.)

M. Schnœringer possède dans sa collection une inscription dédiée au dieu Mercure portant le nom de Taluppe; et Steiner, *Codex inscriptionum romanarum*, décrit une inscription trouvée à Neustadt an der Hardt

1. Augustus comme *cognomen* se trouve dans *Orelli*, nos 343, 5286, 7260, et ailleurs voy. note 1 du n° 343 et note 1 du n° 250.

(Bavière rhénane) où figure également le nom de Taluppe, seulement ce dernier est écrit avec deux *l*, tandis que le premier n'en a qu'un[1].

Tocisse, enfin, est bien le nom du père d'Auguste et non celui de la mère; la coutume d'indiquer la filiation par le nom de la mère est étrusque.

Le second autel, également en grès rouge, haut de $0^m,60$ sur $0^m,27$ de large et de $0^m,25$ de profondeur, est une stèle funèbre et ne porte aucune inscription.

Le troisième monument enfin, aussi en grès rouge, haut de $0^m,55$ sur $0^m,26$ de large et $0^m,20$ de profondeur, est la partie inférieure d'un bas-relief malheureusement très-mutilé; on y distingue encore les deux jambes garnies de cothurnes (bottines) aux pieds desquelles repose un animal ayant la tête levée et tournée vers la statue qui semble y appuyer la main, dans laquelle elle tient peut-être un raisin. L'état de mutilation dans lequel se trouve ce bas-relief ne permet guère d'expliquer son origine, les jambes garnies de cothurnes peuvent faire supposer que ce n'est pas un Mercure, ce dernier étant presque toujours représenté en Alsace ayant les jambes nues ou garnies d'ailes[2], l'animal couché aux pieds de la statue et ressemblant à une panthère est peut-être le seul indice certain qui puisse jeter quelque lumière sur cette question; il fait supposer que notre bas-relief représente le dieu Bacchus; la panthère, comme on sait, accompagne très-souvent les figures de cette divinité à laquelle elle était consacrée, comme aimant le vin, et se laissant facilement prendre par cette liqueur enivrante.

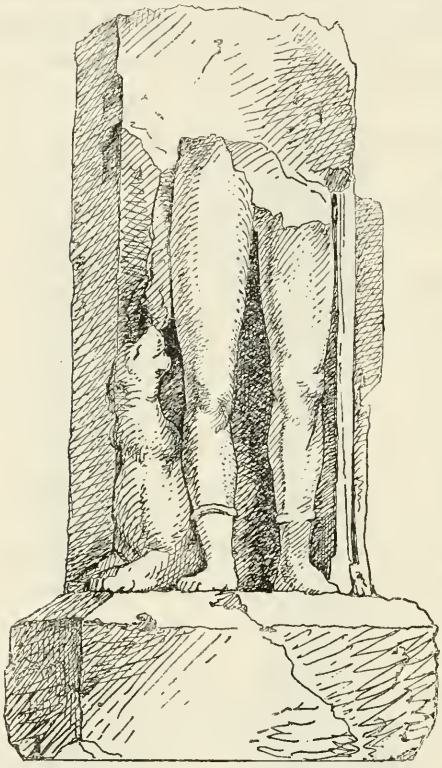

(1/8 de la grandeur naturelle.)

1. *Alsace illustrée,* par J. D. Schœpflin. Traduction de L. W. Ravenez, t. III, p. 140 et 141.
2. Montfaucon donne la figure de plusieurs Mercures chaussés du cothurne.

Le comité, qui a suivi avec intérêt le rapport de M. Merck, vote des remercîments à MM. Gruber et Reeb pour la cession de ces divers monuments. Ces objets sont déposés dans le local des réunions de la Société.

Four à poterie romaine découvert à Reichshoffen.

M. de Morlet rend compte d'une excursion qu'il a faite avec M. Saum à Reichshoffen, pour examiner un four à poterie de l'époque romaine découvert dans les déblais d'un chemin communal qui aboutit à la gare. Grâce au concours de M. le comte de Leusse, maire de Reichshoffen, ce four a été entouré d'une balustrade et préservé des dégradations; et il a pu ainsi rester intact pendant quelque temps. M. Bauer, agent voyer à Mertzwiller, à qui la Société doit la découverte et la conservation d'un grand nombre d'objets d'antiquités, a levé le plan de ce monument ainsi que celui d'une seconde construction découverte depuis la visite faite sur les lieux par MM. Saum et de Morlet; ces plans seront mis sous les yeux du comité.

Découverte de deux têtes sculptées.

M. de Morlet annonce au comité qu'on a découvert dans les travaux que fait exécuter le génie militaire à la manutention des vivres, deux têtes sculptées, en bon état de conservation, que M. Meyer, entrepreneur de ces travaux, a sauvées de la destruction et dont il fait hommage à la Société; ces fragments paraissent avoir appartenu à des statues de saints qui provenaient sans doute de l'ancien couvent des religieuses dominicaines, élevé au treizième siècle sous l'invocation de Saint-Nicolas et appelé *Nicolaus in undis* par les chroniqueurs.

Ce couvent, qui se trouvait à l'emplacement de la manutention actuelle, fut supprimé au seizième siècle, et son église, après avoir servi pendant quelques années au culte calviniste, fut brûlée en 1681.

Un autre objet vient d'être offert à la Société par M. Elles, pasteur d'Oberseebach. C'est une pierre cylindrique de la forme générale d'un balustre sans base, présentant à la partie supérieure un évidement de $0^m,03$ à $0^m,04$ de profondeur. M. l'architecte Rœhrig fait passer sous les yeux du comité un croquis donnant la forme et les dimensions de cette pierre, trouvée au canton Mauerfeld, près Soultz. Remercîments au donateur.

Documents sur parchemin signés par Louis XV et Stanislas, roi de Pologne.

M. Spach donne lecture de deux documents sur parchemin concernant la commission de procureur du roi pour le sieur Bischoff, garde des archives de la province d'Alsace (1737), signés l'un par Louis XV, l'autre par Stanislas, roi de Pologne. Ces pièces sont offertes à la Société par M. le pasteur Ensfelder. Remercîments au donateur.

Conservation de la dalle funéraire d'un membre de

Une lettre de M. le maire de Massevaux, à la date du 26 avril 1866, donne des détails rassurants sur la dalle funéraire d'un membre de la

la famille de Rosen et de l'ancien autel d'Obersteigen.

famille de Rosen. Cette dalle n'a été que momentanément exposée pour être nettoyée, et a été depuis conservée avec soin.

La conservation de l'ancien autel d'Obersteigen est également assurée. Une demande de secours faite à ce sujet par M. le curé d'Engenthal est appuyée par plusieurs membres, et M. l'architecte Matusczinski est chargé, au nom du comité, d'aviser au transport de cet autel dans l'église.

Le débadigeonnage d'une partie des murs du chœur de Singrist a déjà donné quelques résultats. M. le curé Appréderis a constaté l'existence d'une ancienne peinture décorative, et s'engage à faire un rapport sur cette découverte quand le badigeon sera entièrement enlevé.

La séance est levée à 5 heures.

SOUS-COMITÉ DU HAUT-RHIN.

Séance du 26 mai 1866.

Présidence de M. VÉRON-RÉVILLE, vice-président.

Démission de M. Stœber.

Présents : MM. Hamberger, Huot, J. Chauffour, Gérard, Mossmann, Liblin, Brièle, secrétaire. MM. Foltz et Ingold, membres libres, assistent à la séance.

Le vice-président fait connaître à ses collègues que la réunion générale, qui se tient chaque année à Colmar, aura lieu le jeudi 14 juin prochain.

Lecture est donnée d'une lettre adressée au vice-président par M. Auguste Stœber, qui, cédant à d'honorables scrupules, et se fondant sur ses nombreuses occupations, qui l'empêchent de concourir activement aux travaux du sous-comité dont il fait partie, déclare donner sa démission comme membre du comité du Haut-Rhin.

Château de Kaysersberg.

Le sous-comité, en regrettant d'être privé des services de ce savant collègue, estime qu'il n'y a lieu, quant à présent, de donner suite à sa démarche, tous les membres du comité du Haut-Rhin étant, d'après les nouveaux statuts, soumis à l'élection qui devra se faire à la prochaine séance générale du Haut-Rhin.

Le vice-président expose qu'à la suite d'une visite des lieux opérée récemment au château de Kaysersberg par M. l'architecte Ringeisen, assisté de son collègue, M. Hartmann, de Colmar, le comité de Strasbourg a alloué une somme de 500 fr., qui sera affectée au déblaiement de l'ancienne poterne et de l'intérieur du château, dans le but d'en mettre au jour le plan primitif.

Le comité exprime en même temps le vœu que la ville de Kaysersberg

veuille bien, de son côté, se charger de poser les poteaux indicateurs, et achever la mise en état du chemin aboutissant à la porte qui va être percée, de manière à permettre l'entrée dans l'intérieur du château, dont l'accès va désormais devenir possible pour le public, grâce à l'assentiment donné par le propriétaire, M. Rieff.

M. le Préfet du Haut-Rhin sera prié de vouloir bien appuyer le vœu du comité auprès de l'autorité municipale de la ville de Kaysersberg.

M. le président de la Société fait part également au vice-président du vote par lequel le comité central, dans la même séance, a alloué une somme de 300 fr., destinée à la continuation des fouilles d'antiquités gallo-romaines, entreprises avec succès par M. Ingold, de Cernay, qui en a fait connaître les premiers résultats à la dernière séance.

Fouilles faites par M. Ingold.

M. Ingold, présent à la séance de ce jour, annonce que les explorations auxquelles il a procédé depuis, ont amené de nouvelles découvertes, dont les détails seront compris dans l'exposé général qu'il présentera plus tard, en rendant compte de l'emploi des fonds qui ont été mis à sa disposition par la Société.

Note de M. Mossmann sur l'ancienne administration de Colmar.

M. Mossmann donne lecture d'une note, rédigée d'après les documents tirés des archives de Colmar dont il fait l'inventaire, sur les renouvellements annuels des officiers et des différents colléges formant l'administration de la ville de Colmar depuis 1408.

Dans la dernière partie de sa note, M. Mossmann mentionne quelques-unes de ces contrefaçons burlesques, par lesquelles les plaisants du moyen âge reproduisaient les institutions administratives ou judiciaires dans certaines localités, et dont le savant professeur Asenbrügger, à Zurich, a donné de curieux spécimens dans ses *Deutsche Rechtsalterthümer aus der Schweiz*. C'est ainsi qu'à Colmar on trouve, de 1460 à 1465, sous le titre de petit conseil (*der mynere rate*), un *hübscher frouwen meyster* et un *hübscher frouwen spiegeler*, autrement dit le maître des galantins et des damerets;

Un maître des fripons (*Schelmen meyster*);

Un maître des menteurs (*Lügner meyster*);

Un maître des teigneux (*Grinde meyster*);

Un inspecteur des tripes (*Kuttel schouwer*);

Un maître nasier (*Nasen meyster*);

Un maître des fous (*Narren meyster*) et un archigrand-maître des fous (*aller oberst Narren meyster*), qui fait sans doute, dans le petit conseil, pendant à l'*oberstzumftmeister*.

Séance du Comité du 11 juin 1866.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 3 heures, dans le local de la Société, rue des Veaux, 9.

Présents : MM. Lehr, Lebel, Matusczinski, Ringeisen, de Schauenburg, Stumpf et Straub, secrétaire en fonctions.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance du 14 mai et de la séance du sous-comité de Colmar du 28 avril, le secrétaire prend note des ouvrages et des objets d'antiquité qui ont été offerts à la Société depuis la dernière séance mensuelle.

Ouvrages déposés sur le bureau.

Les ouvrages déposés sur le bureau sont :

Schriften der Universität zu Kiel aus dem Jahre 1865. Band XII. Kiel, 1866. 1 vol. in-4°;

Mémoires lus à la Sorbonne en 1865. Archéologie. Paris, 1866. 1 vol. in-8°;

Revue des Sociétés savantes des départements. Mars 1866;

Histoire de la ville d'Obernai, par l'abbé Gyss. Tome Ier. Strasbourg, 1866. In-8°;

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. 1866. N° 1;

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry. Année 1865. In-8°;

Rapport verbal fait à la Société française d'archéologie sur divers monuments, par M. de Caumont. 1866;

Mémoires d'histoire naturelle du département de Saône-et-Loire. Publication de la Société Éduenne. Autun, 1866. 1 vol. in-8°;

Liber de Rebus memorabilioribus sive Chronicon Henrici de Hervordia, edidit et de scriptoris vita et chronici fatis auctoritateque dissertationem præmisit Augustus Potthast. Gottingæ, 1859.

Les objets d'antiquité consistent :

Monnaies anciennes.

1° En vingt monnaies romaines, petit et moyen bronze, parmi lesquelles on remarque deux Alexandre-Sévère assez bien conservés, un Probus, deux Magnentius et un Maximianus de très-bonne conservation. Ces monnaies ont été offertes par M. Kling, employé au bureau de télégraphie à Constantine, membre de la Société;

2° En une monnaie de Constance, petit module; en une monnaie turque

et en une tête de cheval en bronze fortement oxydée. Le donateur, M. Eissen, regarde ce dernier objet comme d'origine celtique;

3° En deux bracelets celtiques offerts par Mme Coste;

4° En une monnaie en argent de 1675 offerte par M. Villien.

La légende, presque toute en sigles, peut être interprétée ainsi :

AVGVSTVS. D(*ei*) G(*ratia*) P(*ostulatus*) A(*dministrator*) A(*rchiepiscopatus*) M(*agdeburgensis*) D(*ux*) S(*axoniæ*) I(*uliaci*) C(*leviæ*) E(*t*) M(*ontium*).

En l'absence de M. Siffer, curé de Weyersheim, M. Straub donne lecture de l'analyse d'une charte latine, datée du 9 juillet 1345, de Weyersheim, et se rattachant à l'abbaye princière d'Andlau :

Analyse d'une charte latine.

«Par contrat écrit en latin, passé par-devant le juge du palais épiscopal de Strasbourg (*coram judice curiæ Argentinensis*), le 9 juillet 1345, un prêtre, nommé Symundus, prébendier de l'autel de la Sainte-Croix dans le monastère d'Andlau, a vendu, moyennant quatre-vingts livres deniers de Strasbourg, à Anne, veuve de Nicolas Zorn, chevalier et schultheiss de Strasbourg, une rente annuelle de quinze rézeaux de froment et de seigle, assise sur des terres situées au village de Weyersheim à la Tour (*Wihersheim apud Turrim*); de plus, une rente de cinq mesures (*omarum*) de vin rouge et de deux sols deniers, valeur de Strasbourg, constituée sur des vignes situées au ban d'Andlau-au-Val.»

Il est dit dans l'acte que cette rente, dans son ensemble, a été affectée primitivement à la prébende de l'autel de la Sainte-Croix dans le susdit monastère, par le chevalier Burneck, seigneur de Ristez, du diocèse de Toul.

La vente a été conclue, selon l'usage, par la tradition de la paille; elle a été ratifiée par la vénérable abbesse Adélaïde, par le chapitre, et spécialement par la chanoinesse Idetta d'Anochurt.

Cette dernière, étant réputée avoir droit à la rente en question sa vie durant, est intervenue dans le contrat pour déclarer qu'elle renonce librement à son droit.

L'indication de la date est de la même écriture que le corps du parchemin, mais non pas de la même encre.

L'abbesse, le chapitre et le juge de palais y ont appendu leurs sigilles, enlevés aujourd'hui.

Le dos de la charte mentionne, en écriture allemande de la même époque, que le prébendier Symundus a racheté d'Anna la rente d'Andlau, c'est-à-dire les cinq mesures de vin rouge et les deux sols deniers, au prix de six livres deniers, monnaie de Strasbourg.

Le chevalier Nicolas Zorn, dont le nom et l'épouse sont cités dans la charte, semble être le même Nicolas Zorn qui fut prévôt de Strasbourg à

l'époque où s'est opéré un changement dans le régime municipal de la ville. L'abbesse Adélaïde paraît être la même Adélaïde qui donna, en 1353, à Charles IV le bras de saint Lazare, que cet empereur emporta à Prague, à la suite d'une visite à l'abbaye d'Andlau. Cette Adélaïde était une noble de Géroldseck.

Lecture d'un mémoire de M. Ingold sur Wittelsheim.

M. Spach donne lecture d'un mémoire de M. Ingold sur Wittelsheim que l'auteur considère comme un vicus gallo-romain. Ce mémoire sera inséré dans le Bulletin de la Société.

M. Matusczinski met sous les yeux du comité un dessin de l'autel d'Obersteigen. Le comité vote l'insertion de ce dessin dans le prochain numéro du Bulletin.

La séance est levée à 5 heures.

Séance générale du 14 juin 1866, à Colmar.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 2 heures après midi, à l'hôtel de la Préfecture.

Sont présents au bureau : MM. Spach, de Schauenburg, Véron-Réville, Ig. Chauffour, Straub, Eissen, Mayer, Liblin, Ringeisen, Frantz. L'assemblée se compose d'environ quarante personnes.

M. le Préfet du Haut-Rhin, président honoraire, empêché par les travaux de recrutement, se fait excuser de ne pouvoir assister à la séance.

Discours du président.

M. Spach prononce l'allocution suivante :

« Vous ne doutez point, Messieurs, de la vive satisfaction que nous donne, chaque année, cette bonne occasion de nous trouver au milieu de vous et de renouveler les bases de notre confraternité. Les preuves de votre active collaboration nous arrivent, d'ailleurs, de plus en plus fréquentes; votre vitalité déborde; des initiatives partent de vous avec l'impétueuse impulsion d'une ardeur juvénile. Il est bien entendu que nous ne venons point pour arrêter cet élan; seulement nous désirons quelquefois le modérer, vous rendre attentifs aux difficultés que peuvent rencontrer vos projets. Tel est, par exemple, celui porté à l'ordre du jour de notre réunion actuelle, et que vous allez tout à l'heure discuter; il vous appartiendra de nous prouver par le fait que nos appréhensions sont vaines.

« En jetant un rapide coup d'œil rétrospectif sur la carrière que vous avez fournie depuis un an, nous trouvons des travaux accomplis sur le sommet du Hoh-Landsberg, et au pied de ce château, dans l'antique ville de

Türckheim, puis, un peu plus loin, à Kientzheim. L'ère gallo-romaine, celle de la domination romaine pure, l'ère du moyen âge sur son déclin, ont trouvé satisfaction dans ces fouilles et ces travaux de soutènement.

« Vous avez, d'autre part, pris possession définitive de notre propriété du château de Wineck. Dans le musée d'Unterlinden nous saluons le souvenir du fondateur de l'abbaye de Marbach et de Jean de Kaysersperg, dont vous avez recueilli les dalles funéraires. Des hauteurs des Trois-Épis, on vous a porté un vase de la Renaissance. Tout récemment, d'importantes découvertes ont été faites dans la banlieue de Wittelsheim, par l'un de vos membres actifs, par M. Ingold, et à l'extrémité du département, dans le château de Morimont, un de nos intelligents correspondants, M. Quiquerez, a dirigé des travaux de restauration, auxquels nous aurions désiré voir participer le propriétaire dans une part un peu plus libérale.

« Mes collègues du Bas-Rhin vous remercient, avec moi, Messieurs, de votre activité soutenue; ils regrettent, comme moi, que nos ressources modestes ne se trouvent pas toujours au niveau de nos désirs. Comme les pères de famille à modique fortune, nous sommes tenus de résoudre le problème ardu de faire beaucoup avec peu de chose; nous n'avons pas le don des miracles.

« Je ne puis donner la parole à MM. les rapporteurs sans rappeler encore une fois — je me suis déjà acquitté de ce devoir dans l'une de nos réunions mensuelles de Strasbourg — la mort regrettable de l'un de nos membres les plus distingués et les plus laborieux, qui appartenait autant à votre département qu'au nôtre, car il a fonctionné longtemps sur la lisière de la Haute-Alsace et s'est occupé des antiquités romaines de votre sol autant que de celles de la Basse-Alsace. — Vous avez nommé avant moi M. Coste; je me plais à lui payer une fois de plus, en cette occasion solennelle, le tribut de nos regrets.

« Vous allez procéder, Messieurs, au renouvellement de votre comité; vous le ferez, je le pense, dans le même esprit de conciliation et de déférence reconnaissante qui a dirigé, jusqu'à présent, les choix du comité du Bas-Rhin.

« Il ne me reste, Messieurs, qu'à vous remercier, pour ma part, de la confiance que votre comité a consenti à me témoigner jusqu'ici, et à prier M. le Préfet de transmettre, dans deux mois, au Conseil général du Haut-Rhin, l'expression de notre gratitude pour ses témoignages d'intérêt. »

Le président annonce que MM. Stœber et Brièle donnent leur démission de membres du comité, nouvelle qui est accueillie avec des regrets unanimes.

Démission non acceptée de MM. Stœber et Brièle.

M. de Schauenburg, prenant la parole, insiste pour que la Société examine avant tout si ces démissions doivent être acceptées. D'autres membres font remarquer que les démissionnaires, en insistant vivement sur les motifs qui leur ont fait prendre leur détermination, motifs qui leur sont entièrement personnels, et qu'il ne dépend, en aucune façon, de la Société de faire disparaître, paraissent bien déterminés à maintenir leur décision.

La Société, consultée, décide qu'elle n'accepte pas la démission de MM. Stœber et Brièle, mais qu'elle adjoindra deux nouveaux membres au comité, pour ne pas entraver ses travaux, lorsque les membres empêchés ne pourront pas y assister.

Nomination de MM. Ingold et Engel-Dollfus comme membres du comité de Colmar.

Elle procède ensuite, par acclamation, à la nomination de MM. Ingold, de Cernay, et Engel-Dollfus, à Dornach, comme membres du comité.

Admission de nouveaux membres.

Sont ensuite proposés, comme membres de la Société, par M. Véron-Réville, M. l'abbé Martin, directeur du Gymnase à Colmar; par M. le président Hamberger, M. Boudhain, conseiller à la cour impériale; par M. Nicklès, M. Kampmann, fils; par M. Schelbaum, MM. Martin, notaire à Türckheim, et Colin, conservateur des forêts.

La Société vote l'admission de ces membres.

Rapport de M. Schelbaum sur les travaux exécutés aux châteaux de Hoh-Landsberg, de Plixbourg et de Wineck.

M. Schelbaum lit un rapport sur les travaux de réparation exécutés aux châteaux de Hoh-Landsberg, de Plixbourg et de Wineck.

« Messieurs, je n'aurai que peu de mots à dire aujourd'hui au sujet des travaux entrepris, depuis bientôt deux ans, dans les divers châteaux des environs.

« Le Plixbourg ne nous demandera plus que des mesures d'entretien pour le conserver dans l'état où il vient d'être placé. Il s'agira d'empêcher les jeunes pousses d'obstruer les chemins comme précédemment et, faute de pouvoir exécuter une restauration plus complète, aviser du moins à éviter de nouvelles dégradations.

« En ce qui concerne le Hoh-Landsberg, la question présente plus d'importance. Depuis les travaux mentionnés dans de précédents rapports, on a continué les déblais de la plate-forme et du puits ou oubliette; nous ignorons encore la véritable destination de ce boyau maçonné dans sa partie supérieure, taillé dans le roc plus bas et qui va en s'élargissant légèrement. Le déblai n'a pu être continué par suite du danger que présentait la manœuvre d'élévation des pierres sans outillage complet; nous comptons y revenir quand nous entreprendrons les travaux de consolidation proprement dits, et qui restent à arrêter de concert avec mon collègue Ringeisen.

«Dans mon rapport du 15 juin dernier, je vous ai longuement entretenus, Messieurs, des fouilles de Türckheim; vous avez devant les yeux les nombreuses pièces extraites des nouvelles fouilles exécutées.

«Ces travaux seront repris après la récolte et les vendanges, et nous comptons arriver à de nouveaux résultats satisfaisants.

«Sur le plan parcellaire que j'ai l'honneur de vous soumettre, sont pointés exactement les emplacements fouillés avec l'indication des pièces découvertes.

«On pourra aussi arriver peut-être, à la longue, à établir d'une manière à peu près exacte l'emplacement des habitations gallo-romaines que nous supposons avoir existé dans ces cantons.

«Je ne veux pas quitter Türckheim, Messieurs, sans demander à l'assemblée un vote de remercîment à MM. Martin, notaire à Türckheim, et Colin, sous-inspecteur des forêts à Colmar, pour le zèle qu'ils apportent, l'un à diriger les fouilles, l'autre à déchiffrer les nombreuses monnaies que nous y rencontrons. (Ces remercîments sont votés à l'unanimité.)

«Je terminerai, Messieurs, en appelant votre attention sur le Wineck, dont la description détaillée se trouve dans le rapport déjà cité. Aujourd'hui toutes les difficultés qui avaient surgi se trouvent aplanies, la concession du chemin nécessaire a été obtenue et il est devenu urgent pour la Société de s'occuper de sa propriété.

« Voici d'ailleurs les pièces concernant le chemin.

Lettre de M. le Préfet à M. le Président.

«Colmar, le 16 août 1865.

«Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous adresser une copie authentique de l'acte par lequel les propriétaires des vignes sises au pied du château de Wineck autorisent la Société pour la conservation des monuments historiques à établir, à travers leurs propriétés, un chemin d'un mètre de largeur, donnant accès aux ruines précitées.

«Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très-distinguée.

«*Le Préfet*,
«Signé : H. Ponsard.»

Copie de la concession d'un sentier pour arriver au château Wineck.

«Nous soussignés Wöhrlé, Ignace; Hensinger, Antoine; Boxler, Antoine; Klur, Jean ; Antoine Spannagel et Klée, Antoine; tous propriétaires au canton Schlossberg, banlieue de Katzenthal, des vignes inscrites à la sec-

tion A sous les n°s 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490 du plan cadastral, et aboutissant toutes aux ruines du vieux château Wineck,

«Après avoir pris connaissance du plan dressé par M. Wertz, agent voyer du canton, déclarons consentir à la solution proposée par ce plan, à savoir : que le chemin dit Schlossweg sera continué sur nos propriétés à l'état de sentier avec une largeur d'un mètre et dans toute sa longueur, suivant la direction A, B, C, D du plan, et que nous abandonnons en toute propriété à la Société de conservation des monuments historiques.

«Katzenthal, le 25 juillet 1865.»

(Ont signé les propriétaires susnommés.)

«Pour copie conforme :

«Katzenthal, le 7 août 1865.

«*Le Maire,* Adam.»

«A ces pièces se trouve joint un plan des lieux avec l'état parcellaire.

«Vous comprendrez, Messieurs, que, dès maintenant, sont devenus nécessaires le percement de ce chemin et l'abornement de la propriété; je viens donc vous demander un vote de crédit de 200 fr. pour l'établissement d'un chemin et l'abornement du Wineck, propriété de la Société.

«Sitôt le travail terminé, je déposerai le dossier complet entre les mains de M. le Président.»

(Le crédit est voté.)

A la suite de cette lecture, la Société vote 200 fr. pour des réparations ultérieures et l'entretien de la viabilité de Wineck.

Publication des documents relatifs à l'Alsace. Révision des articles réglementaires.

M. Véron-Réville soumet ensuite à la Société un projet de statuts pour une commission de publication de documents historiques.

Ce projet soulève un certain nombre d'objections. Le président soutient que ces sortes d'entreprises n'ont jamais réussi qu'avec le concours des gouvernements; à quoi d'autres membres répondent en citant les exemples de réunions analogues entièrement libres, en Suisse et dans d'autres pays, ajoutant que d'ailleurs, sans être patronnées par le gouvernement, elles pourront espérer des subventions.

La Société, par acclamation, décide qu'elle prendra cette entreprise sous son patronage.

M. Véron-Réville reprend la lecture du projet de statuts, et la Société procède à la discussion des articles.

Art. 1er. Adopté.

Art. 2. *Idem.*

Art. 3. *Idem.*

Art. 4. Cet article est modifié en ce sens, qu'il portera qu'il y aura un éditeur responsable pour chaque édition, et que la commission se composera de sept membres au lieu de trois.

Art. 5. Adopté.

Art. 6. *Idem.*

Art. 7. *Idem.*

Art. 8. *Idem.*

Le projet est adopté.

M. Ingold présente, au nom de M. l'abbé Froment, aumônier de l'hôpital militaire de Belfort, une collection de documents (dont les premiers remontent à l'an 1005), avec le désir de les voir conserver dans les archives du département du Haut-Rhin.

M. de Schauenburg engage la Société à se concerter prochainement pour procéder à la nomination de la commission instituée par l'article 4 du projet ci-dessus adopté.

M. Sabourin de Nanton exprime le désir de voir enrichir la publication des documents historiques en question par des notes en regard du texte.

Notice sur Mandeure.

M. Ingold lit un rapport sur une statuette en marbre, trouvée autrefois à Mandeure.

M. Liblin lit une note sur le même sujet.

Photographie d'une pierre angulaire de l'église de Mittelwyhr.

M. Frantz présente la photographie d'une pierre angulaire de l'église de Mittelwyhr actuellement en démolition, et l'explication de l'inscription romaine tracée sur cette pierre, par M. le professeur Guillaume Brambach, à Fribourg.

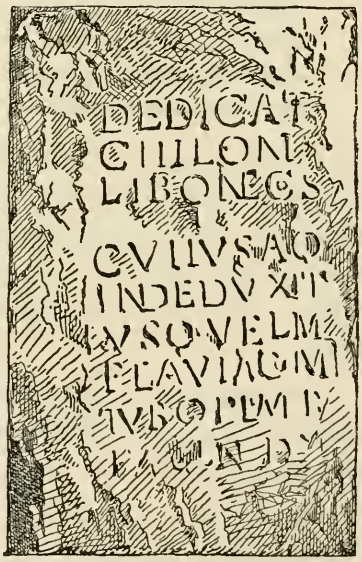

La lettre de ce savant étranger est conçue en ces termes :

« Monsieur, l'inscription dont vous avez bien voulu m'adresser la copie est fort intéressante pour l'histoire ancienne des environs de Colmar. Vous avez raison, sans doute, en y trouvant la désignation de travaux pour la conduite d'eaux ; mais avant d'expliquer les mots douteux, il s'agit de constater si la pierre est complète. Je crois qu'elle est brisée, soit au-dessus du mot DEDICAT, soit du côté gauche.

« Il est évident que le nom du personnage qui a fait faire l'aqueduc et qui l'a consacré ne se lit pas sur la pierre. Le mot de CVIIVS ne peut contenir ce nom, lequel devrait être posé ou avant ou du moins au côté de la ligne première contenant le terme de DEDICAT. D'ailleurs les lettres CVIIVS, d'après l'analogie de EIIVS ou EIIVS, signifient *cujus*. Quant à la 7e ligne, dans la copie photographique, les lettres dernières paraissent ainsi : ACEM, c'est-à-dire que cette ligne doit se restaurer par FLAVIAC, le signe de M appartenant à un autre mot, ou plutôt, comme vous le pensez ingénieusement, une lettre est perdue : FLAVIACvM ou FLAVIACo.M.... ou FLAVIACi.M.... La première version adoptée, qui est la vôtre, il est impossible de lire, comme je l'ai voulu d'abord, dans la ligne précédente : VSQVELiM ou VSQVELM, le mot de LIMitem (lisière) exigeant le nom suivant au génitif. J'hésite aussi à dire si les lettres FLAVIACM font un seul mot, comme une trace, peut-être illusoire, de la photographie permet de lire : FLAVI AC M....

« Quoique plusieurs mots soient encore douteux, je me permets de vous proposer l'explication suivante :

Numini fontis	A la déité de la source
* *	. . . . .
dedicat	dédie sous le consulat de Cilon et Libon = 204 après J.-C. (source) dont il a conduit les eaux d'ici à la lisière (nom d'une villa ou d'un village) par un tuyau de plomb. Il l'a fait faire à ses frais.
cilone (et) libone coss.	
cuius aqu(am) inde duxit	
... usque lim(item..?) flaviacum? tubo plumbeo imposito.	
(de suo) faciend(um) curavit.	

« En recherchant si la 6e ligne contient LM (locum M... ?) ou LiM et si la suivante contient, entre C et M, des traces certaines d'une lettre ou d'un point, vous parviendrez peut-être à expliquer, d'une manière plus sûre, les mots dont j'ai conjecturé le sens. En outre, on peut lire à la 8e ligne : TVBO P(lumbeos) IMPosuit, quoique je préférerais le singulier TVBO.

« Votre réponse me sera très-agréable; je la publierai dans les *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden*. J'ai inséré votre inscription dans ma collection.

« Agréez, etc. »

Notice sur le château dit Burg (Haut-Rhin), par M. Quiquerez.

M. Quiquerez de Bellerive envoie une notice sur le château dit *Burg*, aux environs de Wolschwiller et de Biederthan (Haut-Rhin), accompagné d'un plan et d'une photographie.

M. Sabourin de Nanton remet une notice sur une boîte à tabac hollandaise du dix-septième siècle, gravée au burin et trouvée à Dannemarie, accompagnée de l'objet et de deux dessins.

Notice de M. Sabourin de Nanton sur une tabatière hollandaise du XVIIe siècle.

M. le président lit un travail sur Lucius Munacius Planeus, fondateur d'Augusta Rauracorum. L'impression de ce mémoire est votée.

Mémoire de M. Spach sur Lucius Munacius Plancus.

La séance est levée à 5 heures.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME IV.

PAGES.

Séance du Sous-Comité du Haut-Rhin du 7 juillet 1865 1
Séance du Comité du 10 juillet 1865 2
Séance du Comité du 14 août 1865 5
Séance du Comité du 28 août 1865 10
Séance du Comité du 25 septembre 1865 11
Séance du Comité du 9 octobre 1865 13
Séance du Sous-Comité du Haut-Rhin du 28 octobre 1865. 16
Séance du Comité du 13 novembre 1865 18
Séance du Sous-Comité du Haut-Rhin du 25 novembre 1865 23
Séance extraordinaire du Comité du 27 novembre 1865 24
Séance du Comité du 11 décembre 1865. 26
Séance générale du 14 décembre 1865, à Strasbourg. 28
Séance du Sous-Comité du Haut-Rhin du 30 décembre 1865 51
Séance du Comité du 8 janvier 1866 103
Séance du Sous-Comité du Haut-Rhin du 27 janvier 1866 108
Séance du Comité du 12 février 1866 111
Séance du Comité du 26 février 1866 114
Séance du Comité du 12 mars 1866 118
Séance du Sous-Comité du Haut-Rhin du 24 mars 1866 123
Séance du Comité du 9 avril 1866 125
Relevé des recettes et des dépenses effectuées de 1856 à 1865 inclusivement 127
Nature des recettes et des dépenses effectuées de 1856 à 1865 inclusivement 128
Séance du Sous-Comité du Haut-Rhin du 28 avril 1866 130
Séance du Comité du 14 mai 1866, avec 2 gravures 132
Séance du Sous-Comité du Haut-Rhin du 26 mai 1866 136
Séance du Comité du 11 juin 1866 138
Séance générale du 14 juin 1866, à Colmar, avec 1 gravure. 140

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION

DES

MONUMENTS HISTORIQUES

D'ALSACE

STRASBOURG, IMPRIMERIE DE VEUVE BERGER-LEVRAULT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION

DES

MONUMENTS HISTORIQUES

D'ALSACE

IIe SÉRIE — QUATRIÈME VOLUME

(1865-1866)

DEUXIÈME PARTIE — MÉMOIRES

AVEC GRAVURES ET PLANCHES

PARIS

VEUVE BERGER-LEVRAULT ET FILS, LIBRAIRES-EDITEURS

RUE DES BEAUX-ARTS, 5

MÊME MAISON A STRASBOURG

1866

OBJETS D'ANTIQUITÉ

PROVENANT

DE L'ABBAYE DE MOUTIER-GRAND-VAL[1].

L'abbaye de Moutier-Grand-Val, fondée vers le milieu du septième siècle, a longtemps conservé avec soin divers objets provenant soit de son premier abbé, saint Germain, dont on fixe la mort vers l'année 677, soit d'autres personnages de la même époque. Plusieurs de ces objets se sont perdus ou bien ont passé dans des mains étrangères. Parmi un des plus précieux, nous citerons une bible présumée de la première année du neuvième siècle et qu'on a cru provenir d'un don fait à Grand-Val lors de la suppression du monastère de Prum. Cette provenance n'est nullement vraie, comme le prouve sans réplique une déclaration des chanoines de Moutier-Grand-Val, faite sur ce livre même, antérieurement à la sécularisation de Prum, et par laquelle il appert qu'on regardait cette bible comme étant celle de saint Germain. Nous ne la croyons pas aussi ancienne, mais il est très-vraisemblable qu'elle fut écrite à Grand-Val ou tout au moins donnée à cette abbaye au commencement du neuvième siècle. Ce précieux manuscrit a été longtemps relégué dans un galetas à Délémont, puis vendu pour 3 fr. 75 c., et il est actuellement à Londres où il a coûté plus de 30,000 fr.

Le chapitre de chanoines de Grand-Val, qui succéda à l'abbaye, à la fin du onzième siècle, conservait dans son trésor différents objets qui n'avaient de valeur que par leur origine, mais nous n'en avons trouvé l'inventaire qu'au commencement du seizième siècle. Le premier de ces actes a été dressé en 1530, au moment où la réformation s'avançait vers Grand-Val et menaçait d'y détruire, comme à Saint-Imier et bien ailleurs, tout ce qui tenait au culte catholique. Ce fut dans ces circonstances critiques que les chanoines transférèrent à Soleure, puis à Délémont, les corps de saint Germain et de saint Randoald, qui jusque-là avaient échappé aux dévastations et incendies de l'église de Grand-Val, parce qu'ils reposaient dans

1. Moutier-Grand-Val, dans l'ancien évêché de Bâle, aux limites de l'Alsace et de la Suisse, compris au septième siècle dans le duché d'Alsace.

un petit caveau derrière l'autel, au-dessous du niveau du pavé, et où l'on ne pouvait pénétrer que par un petit couloir voûté, dont l'entrée se fermait par une des dalles du pavé de la nef, en avant du chœur. Nous avons retrouvé et mesuré ce couloir, lorsque, ces années dernières, on a démoli ce monument du septième siècle.

Fig. 1.
(1/2 de la grandeur naturelle.)

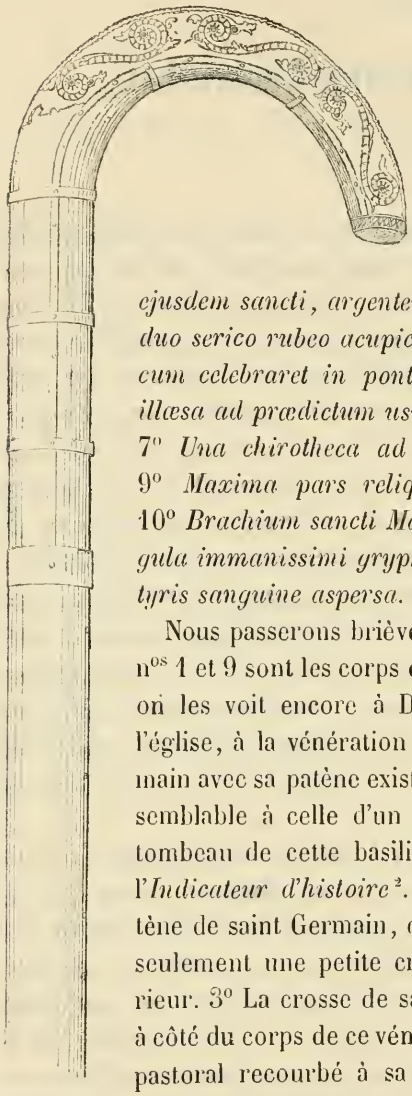

Voici la copie de l'inventaire qu'on vient de citer :

1° *Corpus sancti Germani, abbatis et martyris in integrum.* 2° *Calix ejusdem sancti, argenteus deauratus.* 3° *Pedum ejus.* 4° *Calcei duo serico rubeo acupicti, quibus inducebatur, ut credibile est, cum celebraret in pontificalibus.* 5° *Bina tibialia integra et illæsa ad prædictum usum pontificale.* 6° *Liber evangeliorum.* 7° *Una chirotheca ad usum memoratum.* 8° *Pars cinguli.* 9° *Maxima pars reliquiarum sancti Randoaldi martyris.* 10° *Brachium sancti Mauritii Thebeæ legionis ducis.* 11° *Ungula immanissimi gryphi.* 12° *Tibialia sancti Desiderii martyris sanguine aspersa.* 13° *Ejusdem calcei, sive sandalia*[1].

Nous passerons brièvement sur plusieurs de ces objets. Les n°s 1 et 9 sont les corps de saint Germain et de saint Randoald; on les voit encore à Délémont exposés, dans le chœur de l'église, à la vénération des fidèles. 2° Le calice de saint Germain avec sa patène existent dans la même église; sa forme est semblable à celle d'un petit calice en argent trouvé dans un tombeau de cette basilique. Ils figurent déjà tous deux dans l'*Indicateur d'histoire*[2]. Nous n'avons pas alors dessiné la patène de saint Germain, qui n'offre rien de particulier. On voit seulement une petite croix grecque gravée sur le bord intérieur. 3° La crosse de saint Germain (fig. 1) est aussi déposée à côté du corps de ce vénérable abbé. C'est un simple petit bâton pastoral recourbé à sa partie supérieure, comme une canne moderne, ayant 1^m^,10 de long sur 24 millimètres d'épaisseur dans le haut et un peu moins vers le bas. Nous n'avons pas pu découvrir à travers la vitrine de quelle espèce de bois on s'est servi pour faire cette crosse.

1. *Archives de l'évêché de Bâle.*
2. *Indicateur d'hist. et d'antiq. suisses*, 5e année, n° 3, 1859, p. 45.

Elle est dans toute sa longueur recouverte ou enveloppée d'une lame d'argent, formée de quatre feuilles dans la longueur jusque vers la partie recourbée; chaque feuille est battue au marteau; les bords sont à recouvrement et fixés sur le bois par de petits clous d'argent distants l'un de l'autre d'environ 12 millimètres. Les jointures entre les quatre tubes sont recouvertes d'un anneau d'argent dont deux sont ornés de jolis dessins. La partie courbe est traitée de la même manière, mais on a employé cinq plaques beaucoup plus courtes pour qu'on pût les plier plus facilement sur la courbe. Sur le premier revêtement en argent il y a quatre filets ou listels placés en long, un sur chaque flanc, et ils sont à leur tour retenus par des bagues ou anneaux plats, très-minces et en or comme les listels. Il nous a paru qu'on y avait fait des restaurations et remplacé quelques pièces et clous par du cuivre doré. Le dessus de la courbe du bâton est formé d'une plaque en or fort mince ornée de jolis dessins et de quelques incrustations en émail d'un vert sombre. Une partie de cette plaque est un peu endommagée, et il en est de même du bout de la crosse où l'on entrevoit une espèce de cœur dont l'entourage est brisé. Nous donnons le dessin de cette plaque à part et aussi exactement qu'il nous a été possible de la copier sous la glace placée devant la châsse et près de laquelle on ne peut parvenir qu'au moyen d'une échelle.

Cette crosse porte un caractère d'antiquité très-remarquable. Nous pensons qu'elle a toujours été revêtue d'argent, ou bien, il faudrait qu'on l'eût ainsi ornée peu de temps après la mort du vénérable abbé pour ajouter encore au prix qu'on y attachait. Mais cela nous paraît peu probable, parce que, d'une part, l'Église avait déjà alors la coutume d'employer des ornements pontificaux de plus de valeur qu'un simple bâton de bois, et qu'ensuite celui-ci n'était pas le bâton dont saint Germain devait faire usage en voyage, parce qu'il était trop long pour un homme de $1^{m},60$, ce qui était la stature de ce saint abbé, autant que nous avons pu mesurer son squelette.

4° Les sandales dites de saint Germain que nous avons dessinées avec soin, d'abord dans leur forme aplatie par suite de leur dépôt dans une cassette où elles étaient comprimées, et ensuite en les rétablissant sur une forme, sont bien dans le style des chaussures liturgiques de cette époque. Leur confection offre une particularité très-remarquable, en ce sens que chaque sandale est formée d'une seule pièce de basane, découpée de telle sorte que cet unique morceau constitue la semelle, l'empeigne, les côtés et le quartier. On a seulement renforcé celui-ci d'une pièce de cuir plus fort et placé sous le talon un autre morceau en forme de feuille

lancéolée. Nos dessins indiquent, du reste, les seules coutures qui existent. Elles se trouvent sous la semelle, et une seule au côté intérieur de chaque soulier, fait chacun sur une autre forme, soit pour chaque pied.

Il est possible que ces sandales ont été doublées; cependant on n'en voit plus de restes. Elles s'attachaient avec deux cordons de cuir blanc partant de deux petites oreillettes ménagées au bord des flancs; on les passait dans la bride sur le cou-de-pied et ils allaient s'enrouler autour de la jambe, rappelant l'ancienne mode d'attacher les chaussures chez les Romains. La preuve en reste dans une des attaches qui renferme encore les débris de la bride en partie arrachée.

La basane, dont ces espèces de chaussons sont faits, était autrefois noire et laquée, quoique actuellement il reste peu de traces de ce vernis et que le cuir ressemble à de l'amadou. L'empeigne est ornée de broderie en soie amarante, ainsi que tout le tour de l'ouverture du soulier, des oreillettes et de la bride.

La languette, de forme triangulaire, qui couvre l'ouverture en cœur de l'empeigne, est brodée de la même manière, avec une petite croix grecque au milieu.

La *Revue de l'art chrétien*, de 1862 à 1863, renferme de remarquables articles de M. Ch. de Linas, sur les sandales et les bas, et ces mémoires nous ont fourni un moyen précieux pour constater l'authenticité des sandales de saint Germain. Nous nous permettrons même, comme point de comparaison, de copier une sandale conservée à Rome et regardée comme ayant appartenu au pape Honorius Ier, de 626 à 638, et les sandales d'Éginon, évêque de Vérone, mort en 802. La forme et la description de cette dernière chaussure, étudiée par Gerbert, dans l'abbaye de Reichenau, ont une telle analogie avec celle de saint Germain, que nous croyons aussi devoir reproduire cette description[1].

« Ces sandales ont l'aspect de chaussons sans semelle caractérisée. Elles « sont faites d'une seule pièce de cuir souple, d'un rouge vif; leur quartier « est relativement élevé; une languette (*lingula superior*), taillée en fer de « lance, et issant d'une base rectangulaire, avance sur le cou-de-pied; « deux courroies (*ligaturæ*), ménagées dans les flancs à une faible distance « de la languette, venaient se croiser de manière à passer à travers deux « oreilles (*ansæ*, *lingulæ*) correspondantes, ouvertes sur le bord supérieur « du quartier. Une élégante piqûre contourne ce passage du pied (*superior « pars sandaliorum per quam pes intrat, multis filis consuta est*). L'em-

1. *Revue de l'art chrétien*, 1863, p. 626. — Gerbert, *Iter aleman.*, p. 275, pl. IX. — *Vetus lit. aleman.*, t. Ier, p. 252, pl. IX.

« peigne, suivant les formules liturgiques, est ornée d'un galon vertical, « d'où s'échappent, vers le haut, deux branches courbées en S, vers le « bas, deux prolongements latéraux étalés en croix sur la pointe du pied.»

La broderie des sandales de saint Germain diffère de la précédente, mais, par contre, si la croix est assez indécise sur la pointe de la chaussure d'Éginon, elle est, au contraire, parfaitement tracée sur la languette des souliers du vénérable abbé de Grand-Val. Ces souliers ont été portés, mais rarement et sans doute sur un sol sec et uni, comme le pavé d'une église. Ils ont appartenu à un personnage de petite taille ou ayant un petit pied, puisqu'ils ne mesurent que 260 millimètres de long sur 94 de large. Ces dimensions correspondent à ce qu'on peut voir de la taille moyenne et du pied médiocre du squelette même du martyr de Grand-Val. Ils n'ont pas dû être renfermés dans son tombeau, parce que le temps les aurait endommagés bien davantage.

Par contre, puisque Bobolène rapporte qu'on avait conservé précieusement sa ceinture, une pauvre corde, d'abord dans le vestiaire, puis dans l'église, il est probable que la chaussure resta au vestiaire. Il est pour nous de toute évidence que ces sandales n'ont pas été faites à une époque postérieure, parce qu'on n'aurait pu retrouver la forme de celles de l'époque où vivait saint Germain. Ce n'est d'ailleurs pas leur valeur qui les a fait conserver, car elles sont d'une si grande simplicité et de si pauvre apparence qu'on ne les ramasserait pas dans la rue. Il n'y a donc que la vénération qu'inspiraient ces débris des vêtements du premier abbé de Grand-Val, mis à mort par des soldats à demi païens[1], pendant qu'il défendait ses ouailles opprimées, qui ait pu engager les bénédictins, puis leurs successeurs les chanoines, à conserver ces objets comme des reliques.

5° Cette observation trouve encore son application pour les bas du même vénérable abbé. Ce sont bien des *tibialia* ou des bas liturgiques, et d'autant plus précieux que les auteurs qui ont étudié ces sortes de chaussures n'ont pas trouvé suffisamment de monuments pour pouvoir préciser avec certitude l'époque où l'on fit usage de ces espèces de bas. Ceux de saint Germain ont 65 centimètres de long, depuis le haut jusqu'au bout du pied, et 17 de large à leur ouverture, celle-ci étant aplatie. La longueur du pied correspond avec celle des sandales précédemment décrites. Ces bas ont été portés et non lavés après leur usage. Ils pouvaient au besoin s'attacher au-dessus du genou avec les longs cordons qui existent encore. Ces attaches, cousues par leur milieu, au bord supérieur du bas, sont composées d'une bande de toile pliée et cousue en forme de tresse

1. Bobolène, *Vita sancti Germani*. — *Phalanges Alamannorum ..... gens barbara.*

ou de tuyau aplati. Elles ont près d'un mètre de longueur. Les bas sont en fils de lin blanc, tissés circulairement d'une manière toute particulière imitant l'effet d'une étoffe de basin. Le pied est tissé dans un autre sens et il n'y a pas de talon. L'ouverture de ces *tibialia* est ornée d'un galon d'étoffe rouge et bleu à dessins peu accentués. Ce ne sont pas des bas en tricot, dont l'invention ne remonte que vers le milieu du seizième siècle, ni des bas en toile, d'un emploi très-ancien, mais ils rappellent la tunique sans couture dont était vêtu le Sauveur du monde, lorsqu'on le dépouilla pour l'étendre sur la croix [1].

Les meilleurs auteurs reconnaissent que les bas tricotés ne sont pas anciens et qu'ils étaient regardés comme un objet rare, même pour les rois, en 1553 et 1559. Or, ceux que nous décrivons sont déjà désignés dans un inventaire de l'année 1530, comme des objets très-anciens précieux et d'une provenance non douteuse.

Ce n'est donc point une invention de cette époque ni des temps postérieurs, car il est certain qu'ils n'ont pas été échangés depuis 1530 jusqu'à nos jours, comme l'attestent de nombreux inventaires. Ni alors, ni plus tard, on n'aurait pu imiter un tel tissu et une telle forme sans recourir à des préparations mécaniques auxquelles un faussaire ne saurait arriver.

6° Le livre d'évangile de l'inventaire précité doit être la bible dont on a déjà parlé.

7° Le gant ou la mitaine liturgique n'existe plus.

8° La ceinture de saint Germain ne consiste plus qu'en un bout de corde de 3 décimètres de longueur, formée d'environ 50 brins ou ficelles, sur 13 millimètres d'épaisseur. Elle n'est point tordue ou cordée, mais c'est un véritable tissu. C'est encore là, comme pour les bas précédemment décrits, un témoignage d'authenticité, parce qu'un tel tissu est inimitable sans de grandes difficultés.

Bobolène, en écrivant la vie de saint Germain à Grand-Val même, à la fin du septième siècle, nous apprend que, le jour du martyre du saint abbé, un des frères du monastère se rendit sur l'emplacement où son supérieur était mort et qu'il y retrouva sa ceinture (*cingulum quod bracile vocatur*) [2]. Le moine la rapporta au vestiaire du couvent, et de là on la transféra dans l'église où cette relique opéra un miracle que rapporte Bobolène.

Tous les inventaires du trésor de Grand-Val font mention de cette cein-

1. Évang. de saint Jean, chap. XIX, § IV, verset 23.

2. Ducange, *Gloss.*, pense que l'adjectif *bracile* provient de ce que les ceintures s'employaient pour retenir les *bracca*, et que ce nom fut également donné à la ceinture qui se plaçait sur la robe.

ture, et s'il n'en reste qu'une petite partie, il faut attribuer sa réduction à des dons ou à de pieux larcins. C'est de la sorte qu'un des bas, qui était encore entier en 1792, est actuellement réduit de moitié.

10° Le bras de saint Maurice s'est perdu depuis la date qu'on vient de citer, et il ne reste qu'une partie du reliquaire qui le renfermait.

11° On ne sait ce qu'est devenu l'ongle du prodigieux griffon, ce qui est fort regrettable, car loin d'être un objet apocryphe, c'était, au contraire, une antiquité très-intéressante que la crédulité avait mal à propos transformée en un ongle de griffon que saint Imier avait dû détruire dans une île d'Orient. Un inventaire de Grand-Val, du 24 juillet 1596, le désigne

Fig. 2.
(1/5 de la grandeur naturelle.)

de la manière suivante : «Une grande corne de buffle garnie de cercles d'argent, avec un couvercle orné de la figure de saint Germain.» Nous

présumons que cette image était plutôt celle de saint Imier, qui avait rapporté de Jérusalem des reliques renfermées dans l'ongle d'un griffon qu'il avait fait périr, disent ses légendes. Il y a lieu de croire que saint Imier, à son départ d'Orient, avait, en effet, et selon l'usage, renfermé quelques reliques dans une corne de buffle ou de bœuf, et qu'il les avait ainsi rapportées dans sa demeure au val de la Suze, et que c'est de là que cette corne est ensuite arrivée à Grand-Val.

12° Les bas de saint Dizier (fig. 2), dont un porte des traces de sang. Ces bas sont encore à Délémont. L'un est presque tout entier et l'autre fort réduit. On n'en a guère conservé que la partie inférieure, vers le cou-de-pied, où l'on voit, en effet, des taches noirâtres de sang.

Ces *tibialia* sont en toile de lin écru, ornés de dessins comme le nappage. Ils sont amples, comme ceux de saint Germain, un peu plus courts de jambe et plus longs de pied. Ils ont également conservé leurs jarretières attachées au bord supérieur. Elles sont formées d'une tresse de soie verte, rouge et blanche, cousue en tuyau. La jambe est garnie de trois rangs de cordon de soie cramoisi à dessins peu reconnaissables, provenant toutefois d'une étoffe damassée. Ces bas, dont nous donnons un dessin exact, sont faits de plusieurs pièces : l'une pour la jambe, la seconde pour le cou-de-pied, la troisième pour le bout du pied, et probablement une ou deux autres constituaient la semelle et le talon, deux parties du bas qui sont usés et ont disparu. Cependant il reste un lambeau de fine toile unie qui semble avoir renforcé le dessous du pied. Leur longueur est de 60 centimètres sur 21 à l'ouverture aplatie.

La forme et les dessins de ces *tibialia* révèlent une autre origine et plus de luxe que ceux de saint Germain. Ce sont bien des bas liturgiques et qui semblent avoir été portés par-dessus d'autres bas. Nous verrons bientôt d'où ils pouvaient provenir.

Fig. 3.

(1/1 de la grandeur naturelle.)

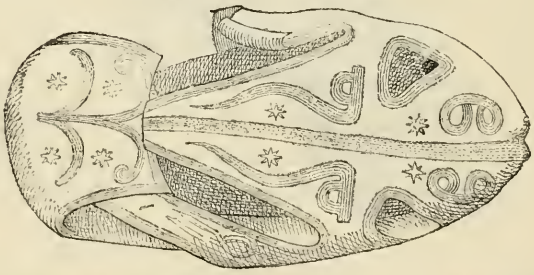

13° Il ne reste plus qu'une des sandales de saint Dizier (fig. 3). Elle est en peau brun rougeâtre avec semelles fort minces déjà usées par le service.

Cette chaussure diffère beaucoup, dans sa confection, de celle de saint Germain, comme on peut le voir par les dessins. Elle est aussi à crevés, à haut quartier et à attaches. Les broderies qui ornent ces souliers sont formées d'étroites lanières de cuir doré, cousues avec de la soie rouge, en sorte de former une espèce de damier. Les plus larges broderies ont jusqu'à cinq rangs de ces cordons. La longueur du soulier correspond avec celle du pied des bas. Ceux-ci devaient appartenir à une personne de taille moyenne, le dessous de la semelle n'ayant que 266 millimètres de long.

La légende de saint Dizier, écrite vers le milieu du huitième siècle, nous apprend que cet évêque fut assassiné près de Delle par des malfaiteurs pour le dépouiller des riches ornements d'église qu'on portait à sa suite [1]. L'époque de sa mort correspond au temps même de saint Germain (670 à 675); saint Dizier revenait alors de Rome, et cette indication n'est pas sans intérêt pour la chaussure qu'on lui attribue, parce qu'il aurait pu l'acheter en Italie, dans l'intention de la rapporter à Rhodez, où il était évêque. Les dessins des bas, en particulier, n'appartiennent pas à ceux qu'on voit sur les monuments de nos contrées, mais bien plutôt à l'Orient, d'où l'Italie a pu les tirer ou les emprunter.

D'après l'opinion de M. de Linas, ces sortes de bas liturgiques auraient d'abord été propres au seul clergé romain, et ils n'auraient été adoptés par certains membres de l'épiscopat que vers le huitième siècle, et même ne seraient devenus obligatoires qu'aux onzième et douzième siècles.

Or, si la légende de saint Dizier est bien véritable, ce prélat revenait de Rome avec tous ses vêtements liturgiques : «*Jussit Regnifrido vestimenta in quibus missam celebraverat, in loco pristino recondere et deinde ceptum iter capere cœpit.*» Et, plus loin, on voit que ce fut à cause de la richesse de ces vêtements : «*pulchritudinem vestimentorum,*» et de celle des vases sacrés qu'on portait à sa suite, que des malfaiteurs se laissèrent tenter et commirent un double crime.

On sait que les monastères recherchaient autrefois avec soin les reliques pour donner du renom à leurs églises, et il n'y aurait rien de surprenant que Grand-Val, distant seulement d'environ dix lieues de la localité où saint Dizier était mort, se soit procuré ces débris des vêtements d'un personnage auquel on attribuait de nombreux miracles.

Nous ferons les mêmes observations pour la présence et la conservation de la chaussure de saint Dizier à Grand-Val que pour les objets provenant de saint Germain. Ils sont inventoriés dès l'année 1530, comme choses anciennes et très-précieuses, et certes, ni alors, ni auparavant, on n'a pu

1. *Acta sanctorum apud Bolland.*, 18 septembre.

inventer de tels objets dans le seul but d'en former des reliques. Il suffit de les voir pour être convaincu de leur antiquité.

La forme des sandales de saint Dizier diffère, il est vrai, de celle de la modeste chaussure de l'abbé de Grand-Val; mais saint Dizier était un riche prélat revenant de Rome, et l'autre un humble supérieur de monastère récemment fondé. Cette forme se rapproche un peu de celle des sandales qu'on attribue à des évêques d'une époque plus récente; mais il ne faut pas perdre de vue que la forme a pu varier durant une même époque selon les contrées, et qu'au cas particulier, il n'y avait à Grand-Val aucun motif pour chercher à tromper en présentant des objets d'une imitation difficile.

Nous croyons donc que ces diverses chaussures de provenance connue, et que nous reproduisons par des dessins fidèles, ne sont pas sans intérêt et sans mérite pour servir à reconnaître avec plus de précision la forme et l'emploi de ces objets liturgiques.

Aux antiquités portées à l'inventaire de Grand-Val nous ajouterons la description d'une manche de tunicelle dite de saint Germain (fig. 4) qui

Fig. 4.

(1/3 de la grandeur naturelle.)

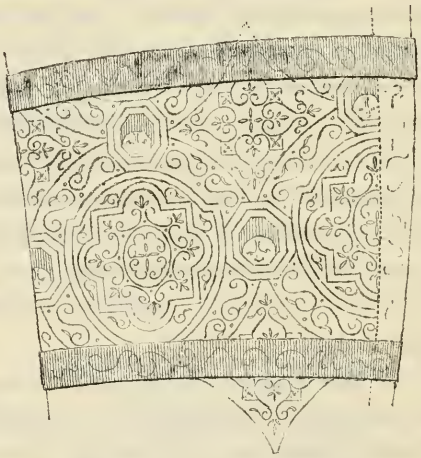

ne figure pas dans tous les actes que nous avons consultés, mais qu'on conserve précieusement avec les reliques précédentes. Elle est en fil de lin tissé comme le satin, et la lisière de l'étoffe était frappée de soie verte et rose. Il faut regarder de près cette étoffe pour s'assurer qu'elle est en lin et non pas en soie.

D'autres inventaires du trésor de Grand-Val, faits durant les dix-septième et dix-huitième siècles, rappellent constamment les objets précédemment

décrits, et ajoutent parfois d'autres vases précieux, des livres d'église, quelques manuscrits, de la vaisselle d'argent et d'autres choses. Mais tout a été dispersé en 1792, lorsque les chanoines de Moutier-Grand-Val ont été obligés de quitter leur résidence de Délémont, où ils s'étaient réfugiés par suite de la réformation. Les reliques que nous avons décrites passèrent elles-mêmes par plusieurs mains, et elles ne revinrent que l'une après l'autre à l'église de Délémont, lorsque l'orage révolutionnaire fut apaisé.

Nous devons à l'obligeance de M. Vautrey, curé-doyen à Délémont, et à son amour pour la science historique, dont il a déjà donné tant de preuves, la faculté et la faveur que nous avons eue de pouvoir copier tous ces objets vénérables, et qui sont aussi précieux pour sa paroisse que pour tout le Jura, car c'est à saint Germain, premier abbé de Grand-Val, et à ses religieux sortis de Luxeuil, que la contrée environnante doit la propagation de la foi chrétienne, la culture des lettres, des arts et de l'agriculture. Grand-Val a été pour cette partie du Jura un foyer de lumière, comme Saint-Gall pour la Suisse orientale.

A. Quiquerez,

Membre de plusieurs sociétés archéologiques de France, de Suisse, etc.

NOTICE

SUR UNE IDOLE SANS NOM,

SCELLÉE DANS LES MURS DE L'ANCIENNE ÉGLISE DE GEBOLSHEIM,

ET SUR D'AUTRES ANTIQUITÉS DE CE LIEU,

AUJOURD'HUI ANNEXE DE WITTERSHEIM, CANTON DE HAGUENAU.

A environ un kilomètre et demi de Mommenheim, sur le chemin d'intérêt commun de ce village à Mertzwiller, se voit une sculpture mythologique incongrûment (*quæ autem conventio Christi ad Belial?*) adossée contre une croix plantée sur l'ancien cimetière de Gebolsheim. Cette sculpture est taillée en relief dans le creux d'une pierre de grès des Vosges, mesurant en longueur $1^{m},04$, en largeur $0^{m},52$ et en épaisseur $0^{m},18$; la hauteur forme juste le double de la largeur. Une autre particularité digne de remarque, c'est celle-ci : sur la plupart des monuments de même nature, la face offerte aux regards seule est sculptée, les autres faces sont généralement à l'état brut ou à peine dégrossies; sur cette pierre, au contraire, on remarque que le ciseau a également passé sur le revers et les côtés latéraux; de plus, la manière dont elle est traitée montre qu'elle appartient à une bonne école, et il paraît à peu près certain qu'elle est contemporaine de ces sculptures soignées que j'ai décrites dans de précédentes communications.

Le monument figure une divinité sans nom, je dis une divinité sans nom, car elle n'est désignée ni par une inscription, ni par des attributs caractéristiques; elle est donc indéterminée. Au surplus, voici ce qui en est : la statue de l'idole, à laquelle les rebords de la pierre servent d'encadrement, est sculptée en relief dans une sorte de niche; le temps a quelque peu maltraité le visage; les bras sont pendants le long du corps, ils ont subi de regrettables mutilations, ainsi que les mains; on remarque les indices d'un petit autel sur lequel s'étend la main gauche; le corps est vêtu d'une robe légère sans plis; la tête est coiffée en cheveux roulés en boucles autour du front; de plus, des tresses de cheveux retombent des deux côtés de la tête jusque sur les épaules, ainsi que cela se voit à la Junon de Schweighausen. Est-ce cette divinité, ou est-ce une Piété, la vertu de ce

nom, déifiée par les Romains et appelée Eusébie par les Grecs? Je laisse la réponse à des connaisseurs plus compétents que moi.

Je ne sache pas qu'il soit déjà fait mention de cette sculpture quelque part.

Sur le même cimetière se trouvent aussi deux pierres de forme carrée, creusées en dessus, dénotant le style byzantin, paraissant avoir servi de bénitiers dans l'ancienne église, et une pierre en forme de cuve cylindrique, percée de part en part comme une margelle, de 1 mètre en diamètre. Quant à cette dernière pierre, la question à résoudre, c'est celle de savoir quelle a été sa destination : la tradition la rattache à des fonts baptismaux du temps où le sacrement de la régénération s'administrait par immersion. Cette pierre ainsi que les bénitiers sont dans un bon état de conservation.

L'église de Gebolsheim, dont il ne reste plus trace, renfermait anciennement plusieurs villages dans sa juridiction. A cause de sa haute antiquité, elle était réputée avoir été élevée sur les débris d'un temple du paganisme : la présence, dans ses murailles, de la sculpture que nous faisons connaître autorise cette opinion. — Sainte Pétronille en était la patronne, comme de celle de Dom-Petri, à Avolsheim, qu'on croit la plus ancienne de l'Alsace.

Quand on passe successivement en revue les nombreuses idoles que l'antiquité païenne nous a léguées, on ne peut s'empêcher de reconnaître combien nos ancêtres étaient religieux, je dirais superstitieux. Partout, nous trouvons les dieux du paganisme, sur les montagnes, sur les collines, dans les forêts, dans les vallons, dans les plaines, dans les villas; pas un coin sans autel; toute cette partie des Gaules n'était qu'un vaste sanctuaire consacré au culte des dieux, et, pour ajouter une dernière réflexion digne de mon caractère, je répéterai, ce qu'a dit quelque part l'aigle de Meaux, l'illustre Bossuet : « Tout était Dieu, excepté Dieu même; « et le monde, que Dieu avait fait pour manifester sa puissance, semblait « être devenu un temple d'idoles. »

Jér. Ans. Siffer,
curé de Weyersheim.

UNE LIGUE

CONTRE

L'ÉVÊQUE GUILLAUME DE DIEST.

La signification et la valeur des documents que je vais avoir l'honneur de mettre sous vos yeux, ne pourraient être appréciées, si le texte n'était précédé d'une rapide esquisse de la vie de Guillaume de Diest, évêque de Strasbourg, contre lequel est dirigée la ligue des dignitaires ecclésiastiques, séculiers et réguliers, qui figurent dans le principal acte relaté dans ce mémoire.

Issu d'une famille néerlandaise, qui avait déjà vu l'un des siens occuper le siége épiscopal d'Utrecht, Guillaume de Diest, évêque de cette dernière ville, avait acquis l'évêché de Strasbourg des mains de Frédéric de Blankenheim. La position de ce dernier n'était plus tenable, depuis qu'il avait fait cause commune contre la cité municipale de Strasbourg avec le préfet impérial d'Alsace, Borziwoy de Swinar, et un seigneur astucieux du Haut-Rhin[1]. Strasbourg avait été cernée et ses domaines avaient été dévastés par la grande et la petite noblesse des environs; la bourgeoisie ne pouvait oublier les torts de l'évêque Frédéric, qui saisit avidement l'occasion d'échanger sa dignité alsacienne contre celle de l'évêché néerlandais. Il partit, nuitamment, après la convention conclue; et son successeur Guillaume en arrivant dans son nouveau diocèse, se trouva en face d'un compétiteur, Burkard de Lützelstein, nommé par le Grand-Chapitre de la cathédrale, en haine des arrangements simoniaques pris par le prélat fugitif. Le 13 décembre 1394, seulement, Guillaume de Diest parvint à faire son entrée solennelle à Strasbourg, après plus d'une année de luttes à main armée. C'était arriver à son intronisation sous de tristes auspices.

Cependant, dans le principe, Guillaume de Diest ne paraît pas avoir été mauvais prêtre; peu à peu, seulement, l'esprit de domination s'empara de lui, un désir immodéré de jouissances mondaines l'envahit et lui donna le vertige. Le domaine épiscopal était considérable; les riches bailliages, situés entre les Vosges et le Rhin, entre le Rhin et la Forêt-Noire, sem-

1. Bruno de Ribeaupierre.

blaient offrir à ses goûts de dépense un fonds difficile à épuiser. Pour subvenir aux besoins incessants et progressifs de la cour épiscopale, les baillis agirent à leur guise; les dénis de justice devinrent de plus en plus fréquents; le trésor, constamment mis à sec, ne pouvait plus, avec les ressources ordinaires, faire face aux dépenses de chaque jour.

L'évêque se jeta dans la voie désastreuse des « engagements ». C'était le système des emprunts ruineux où l'on mangeait le fonds avec le revenu. Dès les premières années de son administration, il avait successivement engagé Benfeld, la ville épiscopale, au magistrat de Strasbourg; Ebersheimmünster, à Wyrich de Hohenbourg (en 1395), le château de Guirbaden et ses magnifiques forêts, à Rodolphe de Hohenstein (1395); le château cyclopéen de Bernstein, au Grand-Chapitre et à la ville de Strasbourg (en 1400); la Wantzenau, à Gœtz de Heiligenstein (1398); Reichstett, à Reinhold Huffel et au stettmeistre Nicolas Meerwin; la moitié de l'Ortenau, à l'empereur Robert le Palatin (1404)[1].

Dans toutes ses négociations, Guillaume de Diest faisait preuve d'une duplicité que l'on n'aurait pas même tolérée chez un prince temporel. On avait, en 1404, répandu, à Strasbourg, le bruit que l'évêque voulait se faire nommer à Liége, sans doute pour échapper aux dangers croissants de sa position. Le magistrat strasbourgeois s'en émut; l'ammeistre Guillaume Metzger[2] réclama une conférence et interpella vivement le prélat. Guillaume de Diest ne contredit point la rumeur publique, en ajoutant : « Si j'accepte un évêché belge, l'évêché de Strasbourg n'y perdra rien; je me montrerai reconnaissant. » L'ammeistre, apaisé, se retira; mais, dans une entrevue postérieure, l'évêque donna à entendre que, pour arriver à l'évêché de Liége et pour éteindre ses créances les plus criardes, il lui fallait une somme de 24,000 florins; il n'eut point honte de demander 10,000 florins à son successeur présumé, à Eberhard de Kibourg, que le Grand-Chapitre avait désigné pour remplacer Guillaume. Un peu plus tard, il se rétracta impudemment, parce que, dans l'intervalle, il avait avisé un plus sûr moyen de battre monnaie par un autre emprunt.

Dans un traité conclu avec Strasbourg, dès 1395, il avait formellement promis de ne jamais engager les villes, châteaux et bourgades appartenant à l'évêché, sans avoir obtenu aussi l'assentiment du magistrat strasbourgeois. J'ai déjà dit comment il avait tenu cette promesse écrite. Malheureusement, pour Strasbourg, l'empereur, qui profitait de la prodigalité de

1. Voy. *Histoire de la Basse-Alsace*, de l'auteur de la présente monographie, p. 122 et suiv.

2. Strobel, *Histoire d'Alsace*, III, p. 71.

l'évêque, prenait fait et cause pour lui, et ordonnait à la ville de rendre à Guillaume le château d'Oberkirch et le bailliage de Kochersperg, qu'elle détenait comme engagiste. Oberkirch tint ferme, et le Grand-Chapitre resta, dans ces moments de crise, intimement uni avec le magistrat municipal. On eut des conférences infructueuses à Germersheim, puis à Worms; l'évêque porta ses plaintes devant le pontife (Innocent VIII); enfin, les deux partis belligérants aboutirent à une trêve conclue à Haguenau (1406, 1er mai), puis à un arrangement formel, pris pour le payement des dettes de l'évêque (25 mai 1406). Celui-ci, poussé dans ses derniers retranchements et abandonné, à ce qu'il paraît, par la cour pontificale, céda à la ville et au Grand-Chapitre le bailliage de Molsheim, avec la ville forte de Dachstein, Mutzig, le bailliage de Bernstein et celui de Kochersperg. Il ne se réserva que la ville épiscopale de Saverne, les châteaux de Hoh-Barr, Greifenstein, Lützelbourg, situés dans les environs. Pour arriver à solder l'arriéré, on lui permit de lever, pendant dix ans, une collecte sur son clergé.

L'empereur Robert, qui avait jusqu'ici soutenu l'évêque dilapidateur dans sa détresse, se montra fort irrité de ces transactions; il commença par mettre à la porte la garnison épiscopale de l'Ortenbourg, et refusa l'entrée de ce château à l'évêque[1].

Mais ces tiraillements, ces luttes, ces procès, ces aliénations de domaines n'étaient que le préambule d'une catastrophe dont l'évêque de Strasbourg eut une peine infinie à sortir sain et sauf. Le pacte de 1405 n'avait été conclu que pour dix ans; ses effets expiraient, par conséquent, en 1415. Le Chapitre de la cathédrale et le magistrat de la ville prévoyaient la ruine totale et prochaine de l'évêché. Conseillés par leur doyen, les capitulaires, aidés des Strasbourgeois, mirent la main sur le prélat qui résidait à Molsheim, et l'entraînèrent forcément à Strasbourg. Guillaume de Diest fut confiné dans une chambre, au-dessus de la chapelle de Saint-Jean, dans la cathédrale. Ceci se passait le 7 décembre 1415, et, ce même jour, les chanoines du Grand-Chapitre, dans un instrument notarié, se promettent assistance mutuelle contre les déprédations de leur évêque, Guillaume de Diest, « destructeur de leur église, dilapidateur de leurs deniers et homme notoirement immoral. » (*Arch. dép.*, G, 570 *bis.*)

En ce moment critique, le concile de Constance était assemblé; c'est de-

1. A peine cette crise passée, Guillaume eut à soutenir une guerre contre Charles, duc de Lorraine, qui dévasta les terres épiscopales le long des Vosges (1407). Quatre années plus tard, nous trouvons l'évêque de Strasbourg à Paris, à la cour de Charles VI, où il intercède en faveur de plusieurs seigneurs alsaciens retenus prisonniers à Trèves.

vant ce tribunal suprême que le magistrat de Strasbourg envoya immédiatement les délégués pour se défendre. Voici comment ils articulèrent leurs griefs principaux :

« L'évêque allait vendre Saverne et Hoh-Barr; il avait déjà vendu vingt châteaux appartenant au domaine de l'Église; il achetait des biens en son propre nom, songeait à quitter l'habit ecclésiastique et à se marier.

« La ville et le Chapitre se déclaraient prêts à se soumettre, pourvu qu'on leur garantît leurs droits légitimes et leurs propriétés. » — Le concile décida séance tenante qu'une commission d'enquête serait envoyée sur les lieux.

Même dans l'intervalle qui s'écoula entre l'envoi des délégués strasbourgeois à Constance (11 décembre 1415) et l'arrivée, à Strasbourg, des commissaires du concile de Constance (janvier 1416), un fait plus grave encore que l'emprisonnement de l'évêque s'était passé. Le premier acte notarié, dont nous avons cité la teneur, avait été suivi d'un autre instrument. A la date du 22 décembre 1415, deux dignitaires du Grand-Chapitre, Engelmann de Fénétranges et Frédéric de Hohenzollern, avaient réussi à former une véritable association que signèrent tous les membres du Chapitre, les abbés du diocèse et les députés du clergé.

C'est le document long et diffus qui figure sous le n° 1 des Annexes du présent mémoire.

Les commissaires nommés par le concile de Constance arrivèrent à Strasbourg en janvier 1416; mais l'exaspération contre l'évêque était excessive; un acte d'accusation formelle avait été dressé contre lui[1].

Le concile, après avoir attendu le retour de ses délégués, prescrivit la mise en liberté de l'évêque et de Frédéric de Bitsche, chantre du Grand-Chapitre, qui avait été emprisonné avec Guillaume de Diest.

De violents débats eurent lieu devant le concile, à la suite de cette injonction; l'avocat de la ville et du Chapitre de Strasbourg représentait que les revenus de l'évêché montaient, avant l'avénement de Guillaume de Diest, à 30,000 florins d'or, et que maintenant il ne restait plus rien dans le trésor épiscopal. La ville et le Chapitre persistèrent dans leur refus de relâcher le prélat dilapidateur.

Alors l'empereur se mit de la partie. Un commissaire impérial, Henri de Chlum, se rendit à Strasbourg (5 mai 1416) et déclara que son maître se portait lui-même garant pour l'évêque, qui fut enfin relâché.

Guillaume de Diest se rendit immédiatement à Constance pour y pré-

1. Wencker, *Von den Ussburgern*, p. 273.

senter ses griefs. Le concile, toutefois, resta impassible; les torts du prélat étaient patents. Seulement, pour ne pas avilir la dignité épiscopale, un blâme sévère frappa les deux partis (27 juin 1416). L'interdit sous lequel gémissait la ville fut levé.

Ce ne devait être qu'un allégement temporaire. Après l'Église, ce fut le tour de l'empereur de se montrer irrité; il se tourna subitement contre la ville, on ne sait trop sous quelle influence. Strasbourg, qui, peu de temps auparavant, avait fait au chef de l'empire un accueil empressé, un accueil dont les naïfs détails sont restés gravés jusqu'à nos jours dans le souvenir populaire de la cité, la ville de Strasbourg, après avoir gémi sous l'interdit, fut mise au ban de l'empire, et obligée de payer 50,000 florins d'amende. Le Grand-Chapitre supporta la moitié de cette charge. Il est permis de supposer que ces mesures fiscales entraient pour quelque chose dans la colère simulée de l'empereur Sigismond, qui était fort dépensier comme tous les princes de sa maison.

Au mois de juin 1418, Sigismond fit une seconde fois son entrée à Strasbourg. Son apparition gracieuse opéra le miracle d'une seconde réconciliation. On oublia le passé; les fêtes, qui avaient signalé sa présence en juillet 1414, se répétèrent avec autant d'éclat.

Quant à l'évêque, il persista dans ses dispositions hostiles contre Strasbourg. En 1420, il parvint à former une nouvelle ligue, appelée l'association du Lechbart, contre la ville[1]; et, dans la guerre appelée «guerre de Dachstein», entreprise par les nobles qui avaient quitté brusquement Strasbourg, ce ne fut point le parti des citadins que prit le prélat.

En 1428, il contracte alliance avec le margrave de Bade et Louis de Lichtenberg, pour endommager ses anciens adversaires. La ville de Strasbourg faillit être surprise, et ne dut son salut qu'à des circonstances inespérées. Plusieurs incidents dramatiques, qu'il n'est point dans mon intention de reproduire ici, signalèrent cette lutte qui se termina par la paix de Spire.

En général, cette seconde partie de l'administration de Guillaume de Diest fut moins désastreuse pour lui, et surtout moins humiliante, que ne l'avaient été les vingt premières années. Quoiqu'il persistât, par moment, dans son ancien système d'engagements, ces opérations furent, au total,

1. Strobel a publié le document remarquable qui contient les conditions de cette ligue conclue entre les compagnons et capitaines du Lechbart, c'est-à-dire Herrmann Waldner, Rodolphe de Neuenstein, Jean de Münsteral, Étienne de Hatstatt, Jean Bernard de Mœrsperg, Jean-Baptiste zu Ryne, Nicolas von Hesse et Henri de Hagenbach. (Voy. le document, *Arch. dép.*, G. 571, et *Hist. d'Alsace* de Strobel, t. III, p. 123.)

moins fréquentes et moins onéreuses; on dirait qu'il avait acquis, dans le maniement même des mauvaises affaires, une habileté plus grande[1].

Le pouvoir impérial lui était favorable et, par contre-coup, les grands dignitaires de l'empire, très-disposés à se prononcer pour lui, lorsque l'occasion s'en présentait. Ainsi Louis, électeur palatin, dans un jugement arbitral entre l'évêque et le burgrave Werner, prescrivit à ce dernier de se dessaisir du Mundat supérieur, c'est-à-dire des villes de Rouffach, Soultz et Éguisheim, et de les remettre entre les mains de l'évêque, contrairement au désir exprimé par le Grand-Chapitre. (Acte du 30 septembre 1418. — Voy. Annexe n° 2.) En 1427, Frédéric de Fleckenstein, le sous-préfet d'Alsace, amène une transaction entre l'évêque et Simon de Hochfelden, au sujet du village de Luttenheim et de Luppstein, transaction qui était toute à l'avantage du pouvoir épiscopal. (Voy. Annexe n° 3.) Albert, roi des Romains, accorde à Guillaume de Diest, sur la demande d'Étienne, comte palatin du Rhin, la faveur de dégager les villages de Marlenheim, Northeim, Thann, Hochfelden, et de les tenir à titre de fiefs de l'empire. (Voy. Annexe n° 4.)

Je pourrais étendre cette revue de documents, qui montrent d'une part la disposition favorable de l'empire vis-à-vis de l'évêque, et d'autre part, l'hostilité tantôt sourde, tantôt déclarée de l'évêque et de la ville de Strasbourg. — Les citations déjà faites suffiront à mettre en relief le caractère agité de ce règne épiscopal.

Le dernier acte public auquel Guillaume de Diest a pris part est la ligue contre les Armagnacs; j'ai publié le texte complet de ce pacte remarquable qui justifie pleinement l'évêque des reproches d'avoir attiré en Alsace les hordes pillardes[2].

Guillaume de Diest mourut bientôt après (en 1439); nous aimons à penser que le chagrin d'avoir vu le pays ravagé, et les habitants torturés à un point inexprimable, a dû hâter la mort de ce prélat, car la légèreté et l'incurie n'impliquent pas de toute rigueur l'insensibilité et la méchanceté.

1. En 1423, engagement de Souffelweyersheim à Cuntz Pfaffenlapp; d'Ebersmünster à Wirich de Hohenbourg et Henri Bock; en 1424, engagement de redevances dans le Kochersberg à Jean Bock; en 1425, traité castrense au sujet d'Ebersmünster entre l'évêque et Wirich de Hohenbourg; en 1433, l'évêque Guillaume reconnaît que le Grand-Chapitre a racheté Souffelweyersheim des mains de Walther Spiegel et une série de villages des mains de Wirich de Hohenbourg et de la famille Knapp, etc.

2. *Un traité d'alliance contre les Armagnacs,* charte allemande, traduite et commentée par l'archiviste du Bas-Rhin. Strasbourg, 1840, in-8°.

L. Spach.

ANNEXES.

Annexe N° 1.

Alliance offensive et défensive entre les abbayes et les chapitres d'Alsace contre Guillaume de Diest.

Nos Cunradus de Blumenberg in Gengenbach[1]. Burckardus Lymer in Nuwiler[2]. Cunradus de Steinbach Maurimonasterii. Fridericus de hunewihre Aprimonasterii[4]. Symon Krieg Sanctæ Walpurgis in foresta sancta[5]. Johannes Armbruster in Schutta[6]. Andreas Kranich in Ettenheimmünster[7]. Cunradus de Sygolzheim in Swartzach[8]. Heinricus de Lampertheim in Altdorff[9], monasteriorum abbates ordinis Sancti Benedicti. Bertholdus de Wickersheim omnium sanctorum in nigra Silva[10] ordinis Premonstratensium. Behtoldus Kirle in Itenwilr[11]. Burckardus Lowe in Truttenhusen[12] ordinis Sancti Augustini canonicorum regularum monasteriorum prepositi omnesque et singuli priores Conventus predictorum specificatorum monasteriorum. Hernricus Hohenstein Archipresbyter. Johannes de Heilgenstein Camerarius Archipresbyteratus in Zallenwilre[13]. Johannes de Wangenberg archipresbyter. Johannes Henigin Camerarius Archipresbyteratus in Sletzstat[14]. Johannes Wenser Archipresbyter. Eberhardus de Dangkrotzheim[15] Camerarius archipresbyteratus in Mollisheim[16]. Heinricus de Mutziche[17] Archipresbyter. Nicolaus Heftelin Camerarius Archipresbyteratus in Mackenheim[18]. Johannes de Stille Archipresbyter. Fridericus de Oberkilch Camerarius archipresbyteratus montis fratrum prope Ehenheim[19]. Johannes Schaffener Archipresbyter. Johannes Spoerlin Camerarius Archipresbyteratus in Korcke[20]. Johannes Sole Archipresbyter. Nicolaus Muge Camerarius Archipresbyteratus in Lore[21]. Johannes Klette Archipresbyter. et Cunradus Kabesser Camerarius Archipresbyteratus in Benefelt[22], vice loco nomine et auctoritate omnium et singulorum prebendatorum et confratrum præfatorum archipresbyteratuum et pro eisdem necnon. Johannes Ferniger Archipresbyter Archipresbyteratus in Otterswiler[23] vice mei ipsius et ceterorum aliorum prebendatorum confratrum dicti Archipres-

1. Abbaye de Gengenbach, dans le grand-duché de Bade actuel.
2. Abbaye de Neuwiller (Bas-Rhin).
3. Abbaye de Marmoutier (Bas-Rhin).
4. Abbaye d'Ebersheimmünster (Bas-Rhin).
5. Abbaye de Walbourg, au nord de la forêt Sainte ou forêt de Haguenau (Bas-Rhin).
6. Abbaye de Schuttern (grand-duché de Bade).
7. Abbaye d'Ettenheim-Münster (grand-duché de Bade).
8. Abbaye de Schwartzach (grand-duché de Bade).
9. Abbaye d'Altorff (Bas-Rhin).
10. Abbaye d'Allerheiligen, dans la forêt Noire (grand-duché de Bade).
11. Prévôté d'Ittenwiller (Bas-Rhin), près d'Andlau.
12. Couvent de Truttenhausen, au pied de Sainte-Odile (Bas-Rhin).
13. Zellwiller (Bas-Rhin).
14. Schlestadt (Bas-Rhin).
15. Dangolsheim (Bas-Rhin).
16. Molsheim (Bas-Rhin.)
17. Mutzig (Bas-Rhin).
18. Mackenheim (Bas-Rhin).
19. Le Bruderberg (Bas-Rhin), près d'Oberuai.
20. Kork (grand-duché de Bade).
21. Lahr (grand-duché de Bade).
22. Benfeld (Bas-Rhin).
23. Otterswiller (grand-duché de Bade).

byteratus in quodam certo instrumento expresse nominatim conscripti. Atque Laurentius Ritter Decanus et Capitulum ecclesie collegiate Sancti Leonhardi[1] Argentinensis dyocesis. Notum fieri volumus per presentes Universis tam presentibus quam futuris eorundem inspectoribus. Quot cum generosi venerabiles et Illustres domini Johannes de Ochssenstein prepositus. Hugelmannus de Vinstingen Decanus. Fridericus de Zolre Camerarius. Symundus de Liehtenberg Scholasticus totumque Capitulum venerabilis ecclesie Argentinensis Instinctu divini numinis pie et caritative moti fraterne considerantes per perniciosum regimen nonnullorum, qui ecclesie argentinensi ut pastores prefuerunt, miserabilemque et lamentabilem destructionem exactionem atque oppressionem prelatorum et cleri dyocesis predicte ecclesie atque nobis prelatis et clero ecclesie et dyocesi predicte jure diocesano subjecti multifaria illata gravamina. Ad invocationem sollicitationemque atque petitionem nostrorum prescriptorum pro reformatione et restauratione præteritorum sic sinistre gestorum et ut futura mala nobis verisimiliter inferenda præcaverentur, quot et rei geste expigentia (*sic*)[2], testante et edocente vigili cura et fraterna sollicitudine eis impenssum (*sic*) fuit et est, nonnulla certa statuta ordinationes dispositiones et observationes per ipsos ipsorumque successores perpetue et temporibus inviolabiliter observanda statuerint et condiderint quæ in et ex dictis ipsorum statutis et litteris nobis prescriptis prelatis et clero sigillis tam propriis quam capituli ipsorum sigillatis et penes ipsoset nos sub eodem tenore repositis clarius et lucidius elucescunt. Nosque omnes et singulos prescriptos ac huic nostre infrascripte confraternitati pie aggregandos in hujusmodi tam piis statutorum ordinatorum atque dispositorum votis ab aliisque adversis quibuscumque justa ipsorum possibilitatem caritative in Christo Jehu in quo vera dilectione fratres existimus protegere confovere confortare et ab omnibus adversitatibus liberare conantes. Considerantesque parum referre jura in civitate esse, seu Jura ordinationesque quascumque condere nisi hii sint qui eadem reddant et tueantur. Et ut ipsorum premissorum statutorum ordinatorum et dispositorum effectu et serie liberius et uberius gaudeamus et gaudere valeamus, ac aliis et prout prædictum est, a cunctis iniquis et injustis torsionibus et pressuris de cetero sublevemur, ipsis præscriptis venerabilibus dominis nobisque præscriptis invice data præsentium congregatis visum fuit confraternitatem ordinationes et dispositiones certas et mutuas subire.

Idcirco ipsi prefati venerabiles domini Prepositus Decanus et Capitulum Nosque omnes et singuli prescripti pensantes nil beatius existere quam fratres in unum habitare et iocundari pro communi ipsorum et nostrorum defensione tutela *et defensione* (*sic*) unanimi voce et matura deliberatione sepius desuper prehabita infrascriptam confraternitatem et singula statuta ordinata et disposita inviolabiliter per ipsos descriptos venerabiles et illustres dominos eorumque in ipsorum prelaturis et capitulo successores, nosque prescriptos et alios huic confraternitati in posterum forte aggregandos, nostrique in dictis prelaturis dignitatibus officiis beneficiis atque prebendis quibuscumque successores observanda mutuo et ex certa sciencia inivimus et invicem contraximus atque ad eorundem omnium et singulorum observantiam intactam illesam et perpetuam corporalibus juramentis tactis sacrosanctis evangeliis ipsi et nos præscripti nos et nostros successores astrinximus et presentibus astringimus et astringi volumus, cujusquidem fraternitatis contracte ordinatorumque et dispositorum capitula secuntur in hunc modum.

Primo videlicet inter ipsos venerabiles et

1. Saint-Léonard (Bas-Rhin), près d'Obernai.
2. Sans doute au lieu d'*experientia*.

illustres dominos prepositum decanum et capitulum nosque prescriptos conditum ordinatum et dispositum existit, quod ipsi prepositus decanus et capitulum ecclesie argentinensis ex nunc de cetero in quibuscumque evenientibus vel imminentibus nobis prementionatis prelatis et clero huic confraternitate intitulatis et inmatriculatis vel in futurum in modum infrascriptum inmatriculandis conjunctim vel alteri ex nobis divisim circa premissorum dudum per ipsos dominos statutorum ordinatorum et dispositorum observationem vel si alias nos vel alterum nostrum a quacumque persona occasione quacumque contingat indebite gravari vel molestari alias sic per ipsos ut premittitur dispositorum et ordinatorum erga et contra quascumque personas spirituales et temporales cujuscunque gradus status ordinis præeminentiæ vel conditionis existant fideliter et fideli ipsorum et cujuslibet ipsorum juvamine assistere et protegere debent et tenentur, nosque seu alterum nostrorum conjunctim vel divisim qui sic gravatus vel inquietatus fuerit juvamine et assistentia ipsorum et cujuslibet ipsorum non deserere in modum qui sequitur. Et sic similiter et vice versa si ipsos venerabiles et illustres dominos prepositum decanum et capitulum prementionatos ecrumque in dictis prelaturis dignitatibus officiis et capitulo predicte ecclesie successores conjunctim vel alteram ex personis dicti ipsorum capituli divisim de cetero gravari molestari vexari vel injuriari contingat occasione quacumque et a personis quibuscumque cujuscunque gradus status ordinationis conditionis vel preeminentie existant vel extiterint, quot similiter nos prelati archipresbyteri et clerici prescripti huic presenti confraternitate actu inmatriculati vel in posterum inmatriculandi nostrique in dictis prelaturis dignitatibus preeminentiis et beneficiis successores conjunctim et divisim ipsis dominis et singularibus personis dicti capituli conjunctim et divisim quem vel quos sic ut predicitur turbari vexari vel molestari contingit fideliter et fideli nostro et cujuslibet nostrum juvamine tutela et protectione et quilibet nostrum assistere et protegere debemus ipsosque vel alterum eorum non deserere in dicta defensione vel protectione nec derelinquere, sed nostro et cujuslibet nostrum juvanime ipsis dominis et personis ejusdem capituli in modum qui sequitur assistere.

Primo namque dispositum et ordinatum existit perpetue et inviolabiliter per ipsos et nos descriptos et in dicta ecclesia ipsorum nostrisque prelaturis dignitatibus et beneficiis successoribus pro defensione et tuitione ipsorum prefatorum dominorum illustrium et precipue nostri a multifariis injustis oppressionibus molestationibus violentiis rapinis spoliis et pressuris hactenus conjunctim et divisim passis, quot si de cetero et in antea nos prescriptos prelatos nostrosque conventos (*sic*) et clerum dicte Argentinensis civitatis et diocesis conjunctim vel quemquam ex huic confraternitati nunc actu inmatriculatis vel in posterum de consensu totius confraternitatis vel majoris partis ejusdem inmatriculandis divisim contra justitiam equitatem fas vel rationem prout leso vel vexato seu lesis vel vexatis videtur, a persona quacumque cujuscunque gradus dignitatis status preeminentie ordinis vel conditionis extiterit, quovis modo turbari gravari molestari vel vexari contingit seu contingat per processus apostolicos vel alterius judicis seu superioris cujuscunque monitorios preceptorios censurarum aggravatorios vel penales, vel alias de facto potestate laicali vel alia quacumque temeritate captata, quot tunc is vel isti sic turbati gravati vexati vel molestati indebite vel qui se indebite reputant vexatos turbatos vel molestatos accedere possunt et debent deputatos infrascriptu(*m*) per ipsos venerabiles et illustres dominos decanum et capitulum et nos prelatos et clerum prescriptos electos et annis singulis vel quotiens nobis omnibus confratribus jamdicte confraternitatis vel majori parti

visum fuerit expedire eligendos omnes, si ipsorum copia commode haberi potest. Alioquin unum vel duos ex eis qui commode haberi possunt, et illis omnibus vel illi aut duobus quorum copia haberi potest, hoc gravamen vel gravamina turbationem molestationem vexationem seu inquietationem sic eisdem vel eidem in modum præscriptum a quocumque vel quibuscunque illata sua vel suorum expositione simplici verbali vel in scriptis signata si negotii qualitas poposcerit detegere et ostendere. Qui deputatus si solus est vel deputati hujusmodi querelas sic eidem vel eisdem a lesis vel leso detectas querelatas et expositas verbo per se, si negotii qualitas poposcit, vel scriptis aliis suis deputatis detegere habet et debet, statim et illico mora quacumque notabili post posita. lidemque deputati conjunctim negotio et gravamine sic compertis et eisdem expositis statim et omni mora post tergata sic congregati adjunctis ipsis peritis capituli prefatorum illustrium dominorum vel aliis quos voluerint de et super præpositis lamentatis expositis et imminentibus deliberare habent et debent et quidquid prefatis deputatis vel majori parti ex ipsis sicut prædicitur invicem mutuo consedentibus et congregatis de predictorum peritorum sic ipsis adjunctorum consilio videbitur in premissis sic deductis et expositis faciendum in succursum sublevamen defensionem et protectionem sic lesi vel lesorum, sive hæc defensio ipsis sic videatur consistere in appellatione interponenda et interjacienda per dictum lesum vel lesos vel alio quovis juris remedio huic appellationi vel alio quocumque juris remedio sic per ipsos deputatos vel majorem partem ex eis fienda decreto insistere efficaciter ipsi prefati Illustres domini prepositus decanus et capitulum Nosque prescripti Abbates prepositi conventus et clerus huic confraternitati inscripti debemus et debent, per adhesionem, confidentiam et peritionem et eadem ac alia quacumque pro ejusdem negotii sic per deputatos decreti et iam cepti consolidatione tutela et expeditione peragere nec ab hujusmodi adhesione confidentia vel peritione discedere vel desistere conjunctim vel divisim donec tamdiu et quousque prefatis deputatis pro tempore existentibus de consilio dictorum peritorum videatur desistendum vel aliud quidquam immutandum. Sicque pariformiter precise et eodem modo eade momnia nullo immutato addito vel diminuto quæque prout predictum est serventur vice versa per nos antefatos abbates prepositos clerum et deputatos in et circa prefatos venerabiles et generosos dominos decanum et capitulum ecclesie Argentinensis nunc actu vel in posterum existentes singularesque personas dicti capituli eorum et eisdem annexos conjunctim et quemlibet eorum divisim in eventu in quo ipsos dominos eorumque successores vel aliquem ex eis a quacumque persona occasione quacumque quesita gravari vexari molestari vel turbari quocumque tempore ut similiter nostris juvamine protectione et assistentia protegantur et defendantur omni eo modo via et forma prout prescriptum est nos ipsorum assistentia et protectione defendi. Et licet hec prescripta videantur dicere de vexatione quæ ipsis generosis dominis decano et capitulo nobisque prelatis et clero pretactis a spiritualibus personis et judicio spirituali inferuntur et de defensione spirituali desuper facienda. Nichilominus tamen eadem per ipsos venerabiles dominos nosque prelatos et clerum ipsorumque et nostros in jam dictis prelaturis dignitatibus officiis et beneficiis successores, conmuniter observari statuimus et ordinavimus et presentibus statuimus et ordinamus et intelligenda fore de vexatione ferti et extrajudiciali et potentia laïcali quacumque ut si aliquem ex ipsis venerabilibus dominis nobisque successoribus nostris huic confraternitati immatriculatis conjunctim seu divisim a laico quocumque cujuscumque conditionis dignitatis vel preeminentie existat vexari molestari vel gravari modo quovis contingat, ut similiter in modum predictum juxta decretum predicto-

rum deputatorum seu majoris partis ex eis de consilio dictorum peritorum seu alias secundum quod ipsis vel majori parti ex eis videbitur dictis lesis seu leso succurratur protegatur et defendatur nec a defensione hujusmodi desistatur nisi in modum prescriptum. Sin autem predicti deputati in votis ipsorum hujusmodi discreparent et major pars deputatorum in unam sententiam declinare nollent vel nequirent, ita videlicet quod duo ex deputatis in unam et reliqui duo in aliam declinarent sententiam, ex tunc ipsi deputati inter se nominare et eligere debent pro quinto et communi aliquem probum et honestum virum spiritualem argentinensis civitatis seu diocesis non partialem nec suspectum et in quem ipsi deputati omnes vel major pars sic consenserit hic dictis deputatis assedeat et qualem hiis ex altera deputatorum sententia approbaverit ut saniorem hec progressum habeat et sortiatur effectum. Sin vero in aliquem hujusmodi communem in dicta civitate vel diocesi argentinensi concordare nequirent vel non possent vel si nominatus onus hujus modi assumere in se nollet ex tunc indilate unum ex dominis canonicis ecclesiarum basiliensis seu spirensis honestum et fide dignum, quicumque ipsis deputatis videbitur expedire ipsi deputati pari forma pro communi nominare et eligere debent sine *fara*. Et quale decretum sive votum is sic assumptus approbaverit illud votum et sententia sortiatur effectum et progressum habeat. Insuper nos predicti unanimiter et conjunctim statuendum et ordinandum duximus et presentibus statuimus et ordinamus inviolabiliter pro premissorum observatione expeditione et ut res hujusmodi ad effectum produci possit quod certus par et equalis numerus bonorum et prudentium virorum eligatur, a nobis divisim in modum infrascriptum qui premissa et alia cuncta ipsis venerabilibus dominis nobisque prelatis et clero modo premisso vel alio quocumque incumbentia hujus confraternitatis nomine audeant discutiant et cognoscant confraternitatique presint commodum quoque confraternitatis promoveant et dampnum ejus et singularum personarum ea confraternitate deprehensarum sine dolo et fraude proposse avertant hoc est primo et ante omnia ex nunc actu incipiendo eligi dari et nominari debent pariter et presint duo notabiles canonici in et ex ecclesia Argentinensi de ipsis decano et capitulo ecclesie ejusdem. Item unus notabilis Prelatus ex Abbatibus prepositis et prioribus Argentinensis diocesis prescripte et huic confraternitati insertis pro parte prelatorum. Item unus notabilis vir ex nobis Archipresbyteris huic confraternitati immatriculatis pro parte archipresbyterorum et cleri dicte diocesis in hac confraternitate comprehensi. Qui quatuor deputati de cetero ab omnibus ipsis et nobis nominentur, hii etiam deputati ab ipsis sic in modum pre et infrascriptum ex nunc et in posterum eligendi plenariam et omnimodam ab ipsis deca et capitulo argentinensis ecclesie nunc acta et in posterum existentibus nec non et a nobis prescriptis prelatis et clero et nostris posteris potestatem et auctoritatem habeant et habere debent irrevocabiliter totius confraternitatis et pro ipsa confraternitate in modum pre et infrascriptum audiendi examinandi referendi discutiendi detinœndi omnia et singula dicte confraternitati nostre et personis in ea descriptis emergentia incidentia et advenientia. Et cum ipsis opportunum videbitur, etiam facultatem avocandi totam confraternitatem et singulares personas ejusdem et autoritas eis concessa est et existit. Omnesque dicte confraternitati inserti et immatriculati eisdem et eorum mandatis obedire debent et parere et iidem sic deputati vel electi quicumque onus hujusmodi sub pena prestiti juramenti refutare vel recusare non debent, sed per annum integrum hujusmodi officium et onus sponte subire et nomine dicte confraternitatis exercere et astricti assistere, nisi quis inutilis redderetur vel casus major notorius et rationabilis superveniens ipsum reddet excu-

satum, nec infra annum et nondum completum a nobis et ipsis qui eos huic officio tanquam habiles idoneos et fide dignos preposuerunt et eligerunt abmoveri ab hujusmodi officio deputationis, nisi eadem admonitio ob causas rationabiles et evidentes de communi omnium nostrorum seu eorum consensu qui eundem eligerunt et huic officio preposuerunt procedat, lapso vero et finito anno predicti deputati et quilibet eorum hujusmodi deputationis officium ymmo verius onus resignare possunt per se et quilibet eorum potest si vult, vel ab eligentibus predictis si voluernit abmoveri, et alii ex tunc statim .....[1] et huic officio iterato loco ipsorum deputatorum preponi. Inviti tamen anno elapso ad retinendum et exercendum hujusmodi officium sive onus minime compelli possunt vel debent deputati predicti, hii etiam novi deputati annuatim electi et eligendi ejusdem auctoritatis quales et primi fuerunt existere debent et jurare quod officium deputationis et capitula pre et infrascripta fideliter observare velint et commodum confraternitatis et singularum personarum in ea descriptarum proposse fideliter sine dolo et fraude promovere et dampno eorum preesse. Et quia in hujusmodi protectionibus defensionibus et tuitionibus et ita easdem exercendas et finiendas necessario expense et sumptus requiruntur. Idcirco predicti deputati auctoritatem nomine totius confraternitatis de cetero habeant et habere debent quotiescunque neccessitas vel rei qualitas exposcit imponere aliqnam certam et competentem contributionem sive collectam in omnes et singulos huic confraternitati insertos. Qui etiam omnes et singuli huic confraternitati inserti eandem exsolvere et prestare debent et tenentur et ad solutionem astricti assistere eedemque pecunie sic per deputatos ex dicta impositione consecute de communi omnium tam ipsorum dominorum illustrium decani et capituli quam prelatorum et cleri vel majoris partis consensu deponi debent ad certum locum et penes honestas personas in eum eventum ut si aliquid huic confraternitati ex nunc insertum vel in posterum inserendum vel ipsam confraternitatem totam modo predicto vel alio quocunque tempore a quocunque gravari et vexari contingeret quod pro defensione ejusdem confraternitatis et hujusmodi lesi vel lesorum expense exinde haberi possent et sumi deberent et exinde etiam sumantur per dictos deputatos. Ita tamen quod iidem depositarii pecuniarum predictarum ad rationem faciendam deputatis annuatim et singulis annis astringantur, Et quod similiter prefati deputati annuatim et singulis annis rationem reddant et faciant tote confraternitati vel deputandis ab eisdem ad premissam rationem recipiendam de receptis et expositis, et hec impositio fieri debet secundum taxam antiquam nisi tota confraternitas vel major pars eorum duxerit aliam novam taxam fiendam. Insuper etiam eligendi sunt et pensionandi per dictam confraternitatem seu deputatos ex eis aliquis vel aliqui providi et periti viri procuratores et advocati unus vel plures secundum quod confraternitati vel deputatis videbitur, qui confraternitati ac singularibus personis dicte confraternitatis in hiis gravaminibus et causis quæ vel quas tota confraternitas et deputati ejusdem vel major pars eorundem in modum premissum decreverint assumendas et defendendas patrocinio et procuratione fideliter assistant, prout cause qualitas poposcerit. Hec tamen supradicta minime ad quascumque et cujuscunque huic confraternitati inserto particulares lites et disceptationes extendi volumus, sed tantummodo ad obviandum oppressionibus notoriis spoliis exactionibus mandatis laïcorum illicitis injuriis violentiis seu offensis manifestis nobis et clero communi hujus confraternitatis seu cuivis confratri a personis quibuscumque spiritualibus vel laïcis illatis vel inferendis, et pro conservatione status et

1. Illisible.

ordinis clericalis, non autem de quocumque debito seu questione privata, quæ etiam in ea parte plenimode remitti debent, discussioni deputatorum predictorum et majoris partis eorundem. Est etiam expresse condictum dispositum decretum statutum et ordinatum per ipsos illustres dominos et nos prescriptos huic confraternitati insertos et in futurum inserendos pro ipsis nobis et nostris in dictis prelaturis dignitatibus officiis ac beneficiis successoribus et beneficiatis universis quod ex nunc de cetero nullus dignitate quacunque vacante a quocunque conventu vel capitulo in prelaturam vel superiorem nominari eligi vel electus recipi vel in possessionem prelature vel dignitatis alicujus admitti debet vel obedientia ei ut superiori prestari nec de fructibus ejusdem dignitatis ei responderi, nisi prius juramentum corporale prestet omnia et singula capitula prescripta rata et grata perpetue servare nec umquam contra ea venire verbo vel facto quovis quesito Ingenio vel colore, de quo etiam hujusmodi juramento per instrumentum publicum constare debet. Est igitur talis modus adhibendus, quod vacante aliqua dignitate vel officio, omnes vocem capituli habentes antequam ad electionem vel nominationem alicujus prelati superioris vel officiati procedant, juramentum corporale prestent inter se, quod quicunque ex ipsis eligentibus ad electionem procedere volentibus in superiorem eligatur, quod hujusmodi statuta et ordinata perpetue rata et grata servabit, et quod qui primus sic nominatus vel electus fuerit et electioni de se facte consenserit de novo juret et jurare velit. Hec ordinata disposita et statuta et omnia capitula in eis contenta se rata perpetue et grata illese et intacte servare coram Notario publico hec instrumentante; quod etiam instrumentum hujusmodi juramenti facti statim deputatis pro tempore existentibus in conservam radi et presentari debet, Ne ex post facto quisquam forte ignorantia vel malitia ductus pretendat et asserat se non jurasse, Eadem etiam precise observari volumus ita postulatum vel postulandum, vel a sede apostolica vel quocumque alio datum vel dandum, ut similiter non admittatur nec ut predictum est obedientia ei prebeatur, vel in possessionem bonorum et rerum prelature officii vel dignitatis admittatur vel inducatur nisi juramentum hujusmodi prestet et instrumentum hujusmodi juramenti deputatis confraternitatis pro tempore existentibus prius presentetur. Sicque pariformiter nullus clericus vel persona ecclesiastica in vel ad possessionem cujuscumque officii vel beneficii per loci Archidiaconum ecclesie argentinensis nunc actu vel pro tempore existentem vel superiorem alium quemcumque hujus confraternitatis admittatur nec investigetur nec per archipresbyterum loci seu decanum suum huic confraternitati insertum vel inserendum in confratrem capituli admittatur nec per quemquam hujusmodi confraternitati insertum in possessionem corporalem vel realem officii vel beneficii cujuscunque quod adipisci conatur admittatur vel inducatur nisi prius hujusmodi juramentum coram notario publico prestiterit prout jam proxime prescriptum est, et quod de hujusmodi juramento suo per instrumentum publicum constet et quod id deputatis confraternitatis sic pro tempore existentibus ante omnia presentetur. Hec etiam indistincte intelligi volumus de omni clerico et omni officio vel beneficio jam ordinato vel ordinando etiam quacumque auctoritate vel a quocumque hujusmodi clerico sit de hujusmodi officio vel beneficio provisum. Et ut predicta statuta gesta ordinata et disposita et singula capitula prescripta in quantum in nobis est omni exceptione et excusatione semota perpetue inconcusse inconvulse et inviolabiliter rata et grata per nos et nostros successores firmiter observentur et illesa permaneant, omnia et singula prescripta statuta et capitula Nos omnes et singuli prescripti conjunctim et divisim rata et grata et inviolabiliter per nos et pro nostris successoribus quos et ad eorunden obser-

vantiam presentibus astringimus et obligamus tactis sacrosanctis scripturis in presentia Zacharie Kunig Notarii publicii infrascripti observari et observanda nec ullo unquam tempore contra eadem venire juravimus et in robur et evidentiam premissorum atque evidens testimonium sigilla nostra propria et cujuslibet nostrum ut prefertur una cum subscriptione Notarii presentibus duximus appendenda. Acta et gesta sunt hec anno domini millesimo quadringentesimo quintodecimo indicione octava die lune que fuit et est vicesimatertia mensis decembris sede apostolica pastore vacante tempore generalis Concilii Constantiensis in civitate Argentinensi in curia fratrum [1] et in stupa Refectorii domus refectorialis hora quarta ipsius diei post meridiem. presentibus ibidem honorabilibus et perito viro Magistro hermanno Ritter Advocato Curiarum ecclesiasticarum ecclesie Argentinensis. Johanne Billung alias Gutenhaus rectore ecclesie in Arnoltzheim [2]. Et Erhardo Francke Capellano Ecclesie sancti Martini sacerdotibus testibus ad premissa per nos et notarium pre et infrascriptum vocatis pariter et rogatis.

At ego Zacharias Kunig clericus Argentinensis Publicus Imperiali auctoritate ac curie Argentinensis notarius juratus, qui omnium et singulorum prescriptorum ordinationi dispositioni Institutioni et observantie perpetue pro ipsis et suorum posteris juramentorum que præstationi et delationi aliisque dum sic ut præmittitur agerentur disponerentur et fierent per eosdem presens interfui, eaque anno indictione mense die hora loco sede vacente et coram testibus prescriptis sic fieri et peragi vidi et audivi atque predicta juramenta eisdem dominis abbatibus prepositis Archipresbyteris Camerariis ceterisque prescriptis vice loco auctoritate et nomine suorum monasteriorum conventualium confratrum et beneficiatorum suorum conventuum et archipresbyteratuum unanimiter congregatis per me detuli, idcirco hanc presentem paginam sigillis prefatorum dominorum Abbatum Prepositorum Conventuum Archipresbyterorum Camerariorumque Archipresbyteratuum necnon decani et Capituli Ecclesie Sancti Leonhardi prescriptorum sigillatam et per alium fideliter conscriptam signo et nomine meis solitis et consuetis signari hicque me propria mea manu subscripsi in fidem robur et testimonium omnium et singulorum premissorum rogatus peritus et requisitus [3].

Annexe N° 2.

Spruch Pfaltzgrave Ludwigs zwischen Bischof Wilhelmen und Wernhern Burggraven Amptmann in der Monthat.

(Anno 1481.)

Wir Ludwig von gots gnaden Pfaltzgrave by Rin des heiligen Romischen Richs Ertztruchsess und Hertzog in Beyern. Bekennen und tun kunt offenbar mit diesem briefe allen den die yne sehent oder horent lesen Als der Erwirdige in got vater her Wilhelm Bischof zu Straszpurg unser lieber besunder frundt unserm lieben getruwen Wernher burggraven Ritter geschriben sin frunde und Rete zu yme gesandt und auch montlichen

Nous Louis, par la grâce de Dieu, comte Palatin du Rhin, grand-écuyer du Saint-Empire Romain et duc en Bavière, confessons et annonçons par ces lettres à tous ceux qui les présentes verront ou entendront lire: Comme quoi le très-vénérable sire Guillaume, évêque de Strasbourg, notre cher et particulièrement amé, a écrit à notre cher et fidèle chevalier Wernher Burggrave, et a député par devers lui ses amis et ses

1. Bruderhof.
2. Ernolsheim (Bas-Rhin).
3. Archives du département du Bas-Rhin. Armoire des Chartes, G. 570.

an yne gefordert hat yme als eime Bischoff zu Straszpurg die obern montdat nemelichen die stedte und slosze Rufach Sultze und Egeszheim mit dorffern und allen zugehorungen uber und Inne zu geben nach dem yme die dann nach tode des edeln unsers lieben getruwen grave Burkards von Lutzelsteyn seligen als eyme Bischoff zu Straszpurg zugefallen weren der amptmann er uber die vorgenannten Stedte slosze dorffere und zugehorunge gewest were do er lebte, und auch dieselben stedte slosze dorffer und zugehorunge noch also Inne hette und das er yme auch wol getruwete das er Im die nit vorbehalten noch deheynerley vertzog darann machen oder tun sollte nach dem er dann auch sin und synes Stiftes manne were und yme auch zu den heiligen gesworen hette.

Und aber die ersamen dechann und Capitel der merern Stifft zu Straszpurg dem vorgenannten Wernher Burggraven auch geschriben yr frunde zu ime gesandt und auch montlichen mit yme gerette und an yne gefordert hant das er die vorgenannte Montdat stedte und slosze Rufach Sultze und Egeszheim mit dorffern und allen andern zugehorungen dem vorgenannten herrn Wilhelm Bischoff zu Straszpurg nit ubergeben noch Ingeben; sunder Ine und das stifft zu Straszpurg damydte gewarten solte, wann er nit eyn eynhelliger Bischoff zu Straszpurg were, und sie yne auch nit for yren Bischoff zu Straszpurg erkenten als sich dann das kurzlicher erfinden solte nach dem die sache tzuschen yne vor unserm heiligen vatter dem Babste hinge und auch kurtzlichen uszgetragen werden solt Darum der obgenant Wernher Burggrave etwas zwifels hatte wie er sich in den Sachen halten solte das er sinen eren gnug und auch Recht dete Und die vorgenanten stedte und slosze mit yren zugehorungen an die ende gebe dahin er sie billichen geben solte, wann er wol bekente das dieselben stedte und slosze, grave Burtckarts von Lutzelstein seligen kinde oder sin nit weren und das er die ubergeben solte,

conseillers, et lui a verbalement fait intimer de lui délivrer, à lui, évêque de Strasbourg, le mundat supérieur, savoir les villes et les châteaux de Rufach, Sultz et Egesheim, avec villages et autres dépendances; vu que lesdites localités lui étaient échues de droit en sa qualité d'évêque de Strasbourg, après la mort du très-noble, notre amé et fidèle Burkard de Lutzelstein, dont il (Wernher Burggrave) avait été, de son vivant, le bailli en lesdites villes, châteaux, villages et dépendances, et qu'il détenait encore en ce moment; et comme quoi il (l'évêque Guillaume) avait pleine confiance qu'il (Wernher) ne les retiendrait pas et qu'il n'y mettrait aucun retard, puisqu'il était aussi l'homme de l'évêque et du chapitre, et qu'à ce titre il avait prêté serment, au nom de tous les saints.

Et comme quoi les honorables doyen et chanoines du grand chapitre de Strasbourg ont aussi écrit au susnommé Wernher Burggrave, lui ont envoyé des amis et l'ont entretenu verbalement et lui ont demandé de ne pas extrader au susdit sire Guillaume, évêque de Strasbourg, les susdits mundat, villes et châteaux de Rufach, Sultz, Egesheim, avec villages et toutes autres dépendances, mais, au contraire, en faire hommage à eux et au grand chapitre de Strasbourg, vu que Lui (Guillaume) n'était pas un évêque élu à l'unanimité, et qu'eux (les chanoines) ne l'avaient jamais reconnu comme tel — ce qui serait sous peu prouvé; la cause étant en suspens et portée devant notre saint père le pape, et en état d'être plaidée sous peu. Ce pourquoi le susdit Wernher Burggrave avait eu quelque doute comment il aurait à se comporter, de façon à rester fidèle à son honneur et au bon droit, et à remettre lesdites villes et les châteaux et leurs dépendances entre les mains en lesquelles lesdites localités devaient se trouver — car il convenait bien que les villes et châteaux en question n'appartenaient ni aux enfants de feu Burkard de Lutzelstein, ni à lui-même, et qu'il aurait à les rendre;

und die obgenannte her Wilhelm Bischoff zu Straszpurg und Wernher Burggrave nach viel reden und tedingen die sich zuschen yne verlauffen hatten sich off das leste verwilkert hant vor uns und unsere Rete zu komen, und nach rede und widerrede in dem rechten zu erkennen laszen was der vorgenant Wernher Burggrave dem obgenanten hern Wilhelm Bischoff zu Straszpurg nach soliger manunge und forderunge die er dann als von der vorgenante stedte slosze Dorffer und zugehorunge der Obernmontdat wegen an Ine getann hette billich und von rechts wege tun solt das er daz dete. Des sin wir hertzog Ludwig obgenant off datum disz briefes mit diesen nachgeschriben unsern Reten mit namen des hochgebornen fursten hern Stephan und hern Otten Pfaltzgraven by Rine und hertzogen in Beyern unsern lieben brudern, den edeln unsern lieben getruwen Grave Emychen von Lynningen grave Bernhard von Eberstein unserm untern Lantvogt zu Elsasz heinrich von Geroltzecke herren zu Lare Ludwigen herren zu Liechtenberg und Reynolt hertzogen zu Urselingen Lutelman von Rotsamhusen und Swartz Reinhard von Sickingen Rittern Geretheus von Rotsamhusen Wilhelm von Falkensteyn unserm vogt zu Ortenberg friederich von Flecksteyn une Arnolt Slieder unserm kuchenmeister von bedte und anruffunge wegen der obgenanten hern Wilhelm Bischoff zu Straszpurg und Wernher Burggraven zu Offenburg in dem groszen Rebendal (*sic*) der barfuszen cloister daselbs zu recht gesezen, dahin auch die vorgenanten her Wilhelm Bischoff zu Straszpurg und Wernher Burggrave offentlichen mit yren frunden vor uns kommen sin und erluden lassen hant wie und in welicher maszen sie solicher sache off uns und unszer Rete kommen sin sie mit dem rechten darumb zu entscheiden, und hant auch daselbst ire rede von beyden syten offentlichen ertzelet und luden lassen und auch briefe kuntschafft und was sie dannen von beydensiten in den sachen

Sur quoi les susdits Guillaume, évêque de Strasbourg, et Wernher Burggrave, après bien des discours et discussions préliminaires qui ont eu lieu entre eux, sont convenus de comparaître devant nous (comte palatin) et nos conseillers, et après plaidoyers et répliques faire décider en droit et exécuter en fait ce que le susdit Wernher Burgrave aurait à accomplir équitablement et légalement à l'endroit du susdit sire Guillaume, évêque de Strasbourg, conformément aux avertissements et demandes formulées (par l'évêque) en ce qui concerne lesdites villes, châteaux, villages et dépendances.

C'est pourquoi nous, Louis, duc en Bavière, avons, à la date de cette lettre, en compagnie de nos conseillers, dont les noms suivent, savoir : les très-illustres princes, le seigneur Étienne et le sieur Otton, comtes palatins du Rhin et ducs en Bavière, nos chers frères, puis des nobles amés et féaux, comte Emicon de Linange, comte Bernard d'Eberstein, sous-préfet d'Alsace, le sieur Henri de Geroldseck, seigneur de Lare, Louis, seigneur de Lichtenberg, et Reynolt, duc d'Urselingen, de Lutelman de Rathsamhusen, et Swartz Reinhard de Sickingen, chevaliers, de Jérothée de Rathsamhusen, Guillaume de Falckenstein, notre avoué d'Ortenberg, Frédéric de Fleckenstein et Arnolt Slieder, notre grand écuyer tranchant, sur la demande et prière du sieur Guillaume, évêque de Strasbourg, et de Wernher Burggrave, siégé à Offenbourg, dans le grand réfectoire du couvent des Déchaussés, et y avons vu comparaître les susdits sieurs Guillaume, évêque de Strasbourg et Wernher Burggrave, officiellement, avec leurs amis, et entendu de leur bouche comme quoi ils avaient remis à nous et à nos conseillers ladite affaire, pour être jugée en bon droit; et ils ont, des deux côtés, récité et fait entendre leurs moyens de défense; et ont porté et fait entendre devant nous et les susdits conseillers leurs lettres, enquêtes et ce que, des deux côtés, ils avaient à faire

vorbringen wolten vor uns und die obgenanten unsre Rete bracht und verhoren laszen. Und als wir und die vorgeschriben unser Rete soliche ir rede und widerrede und auch briefe kuntschafft und anders das sie dann ygwedersyte vorbryngen wolten eigentlichen verhoret und yngenommen hattent, Do hat das mererteil do doch das mynre teil nit uber zwene gewest ist off ire eyde zum rechten erkant und gesprochen das der vorgenant Wernher Burggrave dem obgenanten hern Wilhelm Bischoff zu Straszpurg die vorgeschriben stedte und slosze Rufach Sultze und Egeszheim mit dorffern und allen andern zugehorungen billich und von rechtes wegen ubergeben und Innegeben solle zu stunt und unverzuglichen und das er yme die auch eydes und erenhalb nit vorbehalten moge noch dem er dann sin und synes stifftes manne sy und yme zu den heiligen gesworn habe, doch also das der vorgenant her Wilhelm Bischoff zu Straszpurg den burgern und Luten Cristen nnd Juden in die obgenanten stedte slosze und dorffere der Obermontdat gehorig geloben sweren und auch sin besiegelten briefe geben solle sie by yren fryheiden und rechten zu verliben laszen in aller dermaszen als dann sin vorfaren Bischoffe zu Straszpurg yne vor zyten gelobt gesworn und briefe geben hant ane alle geverde. Und auch also das der vorgenant her Wilhelm Bischoff zu Straszpurg Grave Burckards von Lutzelstein seligen kynden ane alles vertziehen werden und volgen laszen solle was si dann eygens und farendes in den vorgenannten stedten sloszen und dorffern hant, und auch die fruchte nutze zinse und gulte die dem obgenanten Grave Burckardt von Lutzelsteyn in den vorgenannten stedten sloszen dorffern und zugehorungen off den tag als er lebendig und doyt gewest ist erschienen und gefallen sint alles ungeverlichen. Und auch also was der obgenant Wernher Burggrave mit synem eide beheldet das er syt des vorgenant grave

valoir pour leur cause. Et après avoir, nous et nos susdits conseillers, entendu et pesé leurs dires et répliques et leurs lettres et enquêtes et autres titres, qu'ils ont voulu fournir des deux côtés; la majorité d'entre nous — vu que la minorité n'allait pas au delà de deux voix — a décidé et prononcé en droit, après serment prêté, que ledit Werner Burggrave aurait à rendre et délivrer sur l'heure, conformément à l'équité et au bon droit, audit sieur Guillaume, évêque de Strasbourg, les susdites villes et châteaux de Rufach, Sultz et Egesheim, avec villages et toutes autres dépendances; et qu'il ne devait point les retenir, vu qu'il était tenu par son honneur et son serment de les rendre en sa qualité d'homme lige de l'évêque et du chapitre et qu'il avait prêté serment, en ce sens, au nom de tous les saints; mais que ledit sieur Guillaume, évêque de Strasbourg, aurait aussi à promettre, jurer et donner lettres sigillées aux bourgeois et habitants, chrétiens et juifs desdites villes, châteaux et villages de l'Obermundat, de les maintenir dans leurs droits et libertés de la même manière que ses prédécesseurs, les évêques de Strasbourg, de tout temps ont promis, juré, et délivré lettres à ce sujet, sans dol ni fraude. — Et (avons décidé de plus) que le susdit sieur Guillaume, évêque de Strasbourg, aurait à livrer sans retard aux héritiers de feu le comte Burkard de Lutzelstein, ce qu'ils avaient en propre, meubles et immeubles, dans lesdites villes, châteaux et villages et de plus les frais, revenus, intérêts et redevances qui échéaient et revenaient audit comte Burkard de Lutzelstein dans lesdites villes, châteaux, villages et dépendances, le jour de son décès, le tout sans dol; et (avons décidé en outre) que ce que le susdit Wernher Burggrave affirmerait, sous foi de serment, lui être dû à partir du décès du susdit comte Burkard de Lutzelstein à titre de déboursés et dépenses pour la garde et le maintien desdits châteaux sans dol aucun, le susdit Guillaume, évêque de Stras-

Burkards von Lutzelsteyn seligen tode kosten gehabt habe die vorgenannten slosze zu behuten und zu verwaren ungeverlichen das yme der obgenant her Wilhelm Bischoff zu Straszpurg die auch unvertzuglichen betzalen und uszriechten solle ane alle geverde. Und des alles zu urkunde und getzugnisse so haben wir Hertzog Ludwig obgenant unszer eigen Ingesiegel an diesen brieff tun hencken Dergeben ist zu Offenburg off den fritag noch sand Michelstag anno domini millesimo quadringentesimo decimo octavo.

bourg, aurait à les lui rembourser et restituer sans retard et sans fraude aucune. En foi et témoignage de quoi nous Louis, duc en Bavière, avons appendu notre sigille à cette lettre, émise à Offenbourg, le vendredi après Saint-Michel, l'an de grâce 1418 (30 septembre).

Avec le sigille détérioré en cire rouge de Louis, comte palatin du Rhin [1].

Annexe N° 3.

Copie d'un acte de transaction entre Guillaume de Diest, évêque de Strasbourg, et Simon de Hochfelden, au sujet des villages de Lüttenheim et Luppstein, sous la médiation de Frédéric de Fleckenstein, Unter-Landvogt d'Alsace.

Ich fridèrich von fleckstein underlantvogt In Elsas bekenne mit disem briefe und tun kunt allen den die In lemer einsehent oder horent lesen. Als Seman von hochfelden ansprache und forderunge gehabt hat an die armen lute von Lutenheim [2] und Luppfetein [3] darumb er mit dem hochwirdigen in Got vatter und herrn herrn Wilhelm Bischoff zu straszburg mynem gnedigen lieben herren und den armen luten der vorgenanten dorffere in vigentschafft komen und zu beiden siten kost und schade ufferstanden ist, mit name vehede und unwille Des han Ich der obgenant Friederich zwuschent den vorgenant beyden partien beredt betedingt und sie geraht In maszen hernach geschriben stet zum ersten so sol solich figentschafft so zwuschent mynem obgenanten gnedigen herren von strasburg Und Seman und den vorgenanten dorffern gewest ist, gentzlich und zu beiden siten absin und hat ouch der obegenant Seman für sich und alle sine erben verzigen uff solich ansprache und forderunge und smertzen so er gehabt hat an und von den

Moi, Frédéric de Fleckenstein, sous-préfet d'Alsace, je confesse par cette lettre et annonce à tous ceux qui la verront ou l'entendront lire, comme quoi Seman de Hochfelden ayant eu des réclamations à faire contre les pauvres gens de Lutenheim [2] et de Luppfestein [3], et étant tombé à ce sujet en désaccord avec le très-vénérable seigneur Guillaume, évêque de Strasbourg, mon gracieux seigneur, et avec les pauvres gens des susdits villages, et comme des deux côtés il en est résulté coût et dommage, à savoir, inimitié et mauvais vouloir, c'est pourquoi, moi, le susdit Frédéric, ai pourparlé, transigé et accordé entre les deux susdites parties ainsi qu'il est écrit ci-après. Toute hostilité qui a pris origine entre mon dit gracieux seigneur et Seman et les susdits villages, devra cesser des deux côtés, totalement, et ledit Seman a renoncé pour lui-même et ses héritiers à toute prétention, demande et dommages-intérêts qu'il a eu ou aurait à prétendre contre les pauvres gens desdits villages de Lutenheim et Luppfestein, et (re-

1. G. 570, n° 9.
2. Leutenheim.
3. Luppstein, dans le Kochersberg.

armen luten der vorgenanten dorffere Lutenheim und Luppfestein und uff allen kosten schaden und verlust so er und die sinen derselben sache und vigentschafft gebabt unde gelitte hant. Desglichen so hat derobegenant min gnediger herre von straszburg fur sich und sine nachkomen und die vorgenanten armen lute Der dorffere Lutenheim und luppfetein uff seman vorgenant und sine erben ouch gentzliche und gar verzigen Umb alle Nome vehe kosten schaden und unwillen so Seman und sine helffere oder helffershelffere Ine getan oder zu gefuget hant wie sich das dann gemaht hat one alle geverde. Und sind ouch alle gefangene und alle burgen und ungehaben gelt zu beiden siten lidig und losz gezalt one alle geverde. Der obgenant min gnediger herre von straszburg und die armen lute der dorffere Lutenheim und Luppfestein nach Ire nachkomen, nach ouch Seman vorgenant nach sine erben sollent ouch beider obgenant Ansprache vorderunge vigentschafften nome vehede kosten schaden smertzend halb und was sich dann da zwuschent zu beiden siten verlouffen und gehandelt hat niemer keine ansprache nach forderunge nie aneinander getun nach gehan weder mit gerihte geistlichem oder weltlichem nach on gerihte In keinereleye hande wise Sunder sie sollent zu beiden siten der vorgenant geschiht und sache halb fur sich und Ire nachkumen Ire erben und Ire helffere und helffershelffere Ire diener die Ire und fur alle die, die rat oder dat zu den obegeschribenen sachen getan hant oder da Inne verdaht sint oder verdaht werden mochtent niemans ussgenomen gentzlichen und gruntlichen geriht gesliht und ewiclich versunet sin one alle geverde. Und des zu urkunde so han ich friedeich von fleckstein obegenant als ein tedingsman min Ingesigel gehangen an disen brieff. Wir Wilhelm von gotz gnaden Bischoff zu strasburg und ich Seman von hochfelden obegenannt Bekennen uns ouch an disen briefe als der obegenant Friedrich

nonce) à toute indemnité, dommage et perte qu'il a pu réclamer ou subir à raison de la même cause et du même différend; de même ledit seigneur de Strasbourg, agissant en son nom et en celui de ses successeurs et des susdites pauvres gens des villages de Lutenheim et Luppfestein, a totalement renoncé en faveur du susdit Seman et de ses héritiers à toute prétention, hostilité, coût, dommage et perte que Seman et ses partisans ou aides ont pu lui faire et occasionner, de quelque façon que cela ait pu arriver, sans fraude aucune. Mon susdit seigneur de Strasbourg et les pauvres gens des villages de Lutenheim et Luppfestein, ainsi que leurs descendants, et ledit Seman et ses héritiers ne pourront plus exercer devant quelque tribunal que ce soit, ecclésiastique ou laïque, aucune prétention ni demande, les uns contre les autres à raison des hostilités, coûts, dommages et pertes, et à raison de tout ce qui a pu se passer des deux côtés; ils devront, au contraire, des deux côtés être totalement et foncièrement réconciliés et réunis par transaction, à tout jamais, sans dol aucun, en tout ce qui touche le susdit différend, et devront l'être eux et leurs descendants, héritiers, partisans et arrière-partisans, serviteurs et tous ceux qui ont agi et conseillé en ladite affaire, ou qui auront été soupçonnés ou qui pourront être soupçonnés (d'y avoir mis la main) sans en excepter personne.

En foi de quoi, moi Frédéric de Fleckenstein, ai, en ma qualité d'arbitre, appendu mon sigille à cette lettre.

Nous Guillaume, par la grâce de Dieu, évêque de Strasbourg, et moi Seman, de Hochfelden, les susdits, acceptons aussi pleinement la teneur de cette lettre, savoir, que le susdit Frédéric de Fleckenstein a fait la transaction de notre plein gré et de notre sçû; et promettons de tenir inviolablement tout ce qui dessus est écrit, en notre nom, et au nom de nos descendants et héritiers, et de ne jamais agir en sens contraire, ni

von fleckstein Ein Rahtunge und Süne zwuschent uns begriffen und gemaht hat wie dann die clerlich do oben geschriben stat Das soliche Rahtunge mit unserm guten willen und wissen gescheen und zuergangen ist Und geloben ouch die und was da oben geschriben stat fur uns unsre nachkomen und erben stete veste und unverbrochen ze halten und dawider nit ze tünde nach schaffen getan werden durch Uns oder Jemans anders In dehein wise und one alle geverde. Und des zu worem Urkunde so haben wir Wilhelm Bischoff zu strasburg obegenant unszer Ingesigel zu voerderst Und Ich Seman obegenant min Ingesigel zu hinderst ouch tun hencken an disen brieff und sint diser briefe zwene die glich sagent Der min obegenant herre von strasburg Einen hat und Seman den andern. Dis ist gescheen und der brieff gegeben uff den nehsten Donrestag nach sante Martinstage des heilgen Bischofes In dem Jore als man zalte nach Crists geburte Tusend vierhundert zwentzig und sieben Jare (13 novembre)[1].

permettre que l'on y contrevienne soit directement soit indirectement, de quelque façon que ce soit, et ce, sans dol aucun. En foi de quoi, Nous Guillaume, évêque de Strasbourg, avons appendu en premier lieu notre sigille, et moi Seman, de Hochfelden, ai appendu mon sigille à la suite de l'autre. Et de cette lettre deux exemplaires tout pareils ont été confectionnés, et l'un a été remis ès mains de mon dit seigneur l'évêque de Strasbourg, et l'autre ès mains de Seman. Fait et écrit le premier jeudi après la Saint-Martin, l'an de grâce 1427 (13 novembre).

Avec les sigilles fortement endommagés de l'évêque, de Frédéric de Fleckenstein et de Simon de Hochfelden. Le petit sigille de Guillaume, évêque de Strasbourg, est en cire rouge; ceux du sieur de Fleckenstein et du sieur de Hochfelden en cire brune.

Annexe N° 4.

Copie d'un diplôme d'Albert, roi des Romains, accordant le rachat de Marley, Northeim, Thann, Hochfelden, à Guillaume de Diest, évêque de Strasbourg, des mains d'Étienne, comte palatin du Rhin, duc en Bavière, engagiste desdites localités.

(22 mars 1432.)

Wir Albrecht von gotts gnaden Romischer Kunig zu allen ziten Merer des Reichs und zu hungern, zu Behem, Dalmatien, Croatien etc. Kunig und hertzog zu Osterreich Bekennen und tun kunt offenbar mit disem brive allen den die In sehen oder horen lesen Das uns der hochgeborn Stephan Pfaltzgraff by Rein und hertzog in Beyern Unser liber Oheim und furste zu erkennen gegeben hat wie er von gewalt und macht unsers liben hern und vatters Keiser Sigmunds

Nous Albert, par la grâce de Dieu Roi des Romains, en tout temps conservateur de l'Empire et Roi de Hongrie, de Bohême, de Dalmatie, de Croatie, etc. etc., et duc d'Autriche, confessons et faisons savoir à tous ceux qui les présentes lettres verront ou entendront lire. Comme quoi Étienne l'illustre Comte palatin du Rhin et duc en Bavière, notre cher oncle et prince nous a fait connaître que du fait et par autorisation de notre cher Seigneur et Père, l'Empereur

1. G. 572.

loblicher Gedechtnusz, die dorffere Marley, Northeim, Kircheim, Romoltzvilre, Kesswilre Thann und hochfelden mit sampt ettlichen andern dorfern doby gelegen und zu der pflege hagnow gehorenden an sich erloset und von dem heiligen Romischen Reich umb ein Sum gelts in pfandeswise uff ein widerlosunge ynnehab nach lute der brieff doruber sagende die das clerlich uszwisen denselben dorfern Er aber entsessen sey, und nit so wol verwesen mag, als ob er Im Land zu Elsessen gesessen were, als er dann vor gesessen ist und der worten das dieselben dorffere durch sin abwesen nit schaden empfahen und in gutem Schirme und fride gehalten und behut werden, so hat Er uns domit demuticlich gebeten das wir dem Erwirdigen Wilhelmen Bischoff zu Straszburg unserm fursten und liben Andechtigen gnediclich gunnen wollen, solich obgesriben dorffere von unser und des heiligen Reichs wegen von Im an sich zu losen und zu brengen (*sic*), des haben wir angesehen solich des obgenant unsers Oheims hertzog Stephans demutige bete, und auch des egenanten Wilhelms Bischoff zu Straszburg willige dinste, dortzu Er sich gen uns und dem Reich demuticlich erbütet, und ouch tun sol und mag in kunfftigen ziten, und der worten ouch das die egenanten dorffer desterbasz beschirmet werden und haben dorumb mit wolbedachtem mute gutem rahte und rechter wissen demselben Wilhelmen Bischoff zu Straszburg gnediclich gegunnet und erloubet gunnen und erlouben Im ouch wissentlich in crafft disz brives, das er an unser stat und in unserm und des Reichs namen die obgenanten dorffere von demselben unserm Oheim hertzog Stephan an sich brengen und losen mag, und die alsdann nach solicher losunge von uns und dem Reiche in pfandesvise ynne haben sol,

Sigismond de bienheureuse mémoire, il avait acheté les villages de Marley, Northeim, Kirchheim, Romoltzvillre [1], Keszwilre [2], Thann [3] et Hochfelden [4], en même temps que d'autres villages du voisinage, relevant du bailliage de Haguenau, et qu'il les détenait à titre d'engagiste pour une somme d'argent, de la part du Saint-Empire Romain jusqu'à rachat éventuel, selon la teneur des lettres rédigées clairement à cet effet, mais que, résidant fort loin de ces villages, il ne pouvait les administrer aussi bien que s'il était domicilié dans le pays d'Alsace comme autrefois, et désirant que lesdits villages ne soient pas endommagés par son absence, mais tenus en bonne protection et en bon état et en bonne garde, il nous a humblement prié de vouloir bien accorder, en notre nom et en celui du Saint-Empire Romain, au vénérable Guillaume, évêque de Strasbourg, notre Prince amé et preux, le rachat desdits villages, en son nom; et nous, considérant ladite humble demande de notre susdit oncle le duc Étienne, ainsi que les services et l'obédience dudit Guillaume, évêque de Strasbourg, services qu'il s'engage humblement à nous rendre à nous et au Saint-Empire et qu'il rendra effectivement à l'avenir et en tout temps, et considérant en outre que lesdits villages en seront d'autant mieux protégés à l'avenir, avons, pour cela, de notre plein vouloir, pleine science et après conseil tenu, accordé gracieusement audit Guillaume, évêque de Strasbourg, et avons permis, permettons et accordons sciemment en vertu de cette lettre la faculté de racheter des mains de notre oncle le duc Étienne lesdits villages, en notre lieu et place, et en notre nom, ainsi qu'en celui de l'Empire, et de tenir ensuite lesdits villages à titre de gage de nous et de l'Empire au même titre que ledit duc Étienne les a tenus, à titre de

1. Romanswiller (Bas-Rhin).
2. Cosswiller (Bas-Rhin).
3. Dans le Haut-Rhin.
4. Dans le Bas-Rhin.

in massen und die derselb hertzog Stephan in pfandesvise und nach unsers herrn und vatters Keiser Sigmunds und anderer unser vorfarn am Riche brive lute doruber sagende ynne gehabt hat. Und wir behalten uns hiemit die losung der obgenanten dorffere die wir unser nachkomen Romische Keiser und Kunig und das Reiche nach der obgemelten unsere vorfarn am Reich brieff lute doruber sagende haben zutunde wenn uns das gefellig sein wirdet. Mit urkunt disz brives versigelt mit unser kuniglichen majestat insigel. Geben zu Pohorliz in Merhen nach Christus Geburt viertzenhundert Iar und dornach in dem neynund drissigsten Iare am Suntag Judica in der Vasten, unserer Riche im andern Iare.

Ad mandatum domini Regis domino G. Cancellario referente Marquardus brisacher [1].

gage, aux termes des lettres émises à ce sujet par notre Seigneur et Père l'Empereur Sigismond et par d'autres Empereurs nos prédécesseurs. Et nous nous réservons le rachat, selon notre bon plaisir, des susdits villages, que nous possédons en vertu de titres émanant de nos prédécesseurs. Et nous avons émis et scellé les présentes lettres avec le sigille de notre Majesté Royale à Pohorlitz, en Moravie, l'an 1439 après la naissance de Jésus-Christ, le dimanche de Judica en carême (22 mars) et la deuxième année de notre Règne.

Avec le sigille impérial, rond, en cire jaune, bien conservé.

1. G. 574, n° 2.

CHAPELLE DE SAINT-JACQUES

A

L'ÉGLISE DE SAINT-GEORGE DE HAGUENAU.

Dans l'œuvre de restauration qui se poursuit à Saint-George de Haguenau depuis plusieurs années, on comprit une petite chapelle sépulcrale, fondée autrefois par la famille de Fleckenstein, dont le chef, vers la fin du quinzième siècle, était investi de la dignité d'Unterlandvogt, et résidait à Haguenau. On entreprit le débadigeonnage dans le courant de l'année 1865, et les découvertes que l'on y fit ont provoqué la présente communication faite à la commission de notre Société.

La petite chapelle fait saillie sur le flanc de la nef méridionale de l'église. La date de sa fondation est inscrite sur le cénotaphe encastré dans le mur et porte le millésime de 1496. Elle est très-élégante; une large ouverture en forme l'entrée; une belle baie de fenêtre de style ogival tertiaire lui donne de la clarté, et une voûte à nervures croisées et contournées, coupées par les blasons des familles de Fleckenstein et d'Andlau, la surmonte. Le grattage des nervures mit à nu une pierre blanche et fort belle; elle est d'une taille très-soignée.

Différentes peintures murales, malheureusement très-détériorées, parurent à leur tour. Dans l'ogive Est, c'est une sainte Véronique portant le suaire avec la face du Christ, et plusieurs anges entourant le sujet. Sur le mur Sud, c'est la naissance du Sauveur, Marie et Joseph, également entourés d'anges, et dans l'ogive murale Nord, un orchestre d'anges chantant l'adorable mystère de la rédemption. Ces peintures sont dans un état de dégradation tel que nous ne prévoyons guère la possibilité d'une restauration convenable; l'image de la naissance du Sauveur notamment est méconnaissable, et il faut un œil bien exercé pour en reconnaître les linéaments essentiels.

La partie inférieure des murs porte un dessin de polychromie qui ne manque pas d'originalité; ce sont différents rinceaux de fleurs de fantaisie, parmi lesquelles on reconnaît celle dite de la passion. En tout cas, ce dessin, assez net encore, pourra servir de patron pour la restauration projetée.

Pourquoi la présence, dans cette chapelle funéraire, des trois sujets de peinture nommés, qui proprement n'en font que deux?

La naissance du Sauveur, comme sa résurrection, est bien placée dans un sanctuaire pareil. Jésus-Christ est la résurrection et la vie, et c'est un acte de foi pour le chrétien qui se meurt que de dire : J'ai été racheté par le Fils de Dieu fait homme.

Mais la Sainte au suaire du Christ, qu'a-t-elle à faire dans cette chapelle? L'inscription funéraire, mentionnée plus haut, va nous fournir la clef de l'énigme. Elle porte ce qui suit :

Gott zu Eren und bittlicher An
Ruffung für die Edelfrau Fronica von Andelow
hat ir Gemahel Jacob von Fleckenstein
Lantfaugt in begirlicher Belonung
getrewlicher Treu disse Cappel und begrebde
gebuwen, do man zalt M. CCCC.XCVI Jor.

Cette inscription dit donc que le noble Jacques de Fleckenstein, landvogt d'Alsace pour l'empereur, a fait élever à la gloire de Dieu et pour le repos de l'âme de sa défunte épouse, Véronique d'Andlau, cette chapelle, en souvenir de la fidélité conjugale de sadite épouse, en l'année 1496. L'épouse s'appelant Véronique, il était naturel que la patronne de la défunte fût représentée dans les peintures murales.

L'époux survécut dix-huit ans à celle qu'il avait si bien honorée, et nous trouvons sur la frise de la pierre tumulaire les mots suivants :

Und volgend uff Samstag nach Vincula Petri
Anno XVXIIII ist obgemelter Jacob von
Fleckenstein auch dodt verscheidend. S. Seelen
Gott gnedig sein wollte. Amen.

Nous avons donc dans la double inscription et les vestiges de peinture trouvés sur les murs des documents authentiques sur la fondation de la chapelle et sur sa destination. Nous ne savons si d'autres membres de la famille de Fleckenstein furent inhumés dans ce petit sanctuaire qui jadis a dû être pourvu d'un autel.

Il sera restauré dignement, grâce à la munificence généreuse de quelques fidèles de Haguenau. Le débadigeonnage opéré, on peindra la voûte, les nervures exceptées, qui garderont leur couleur naturelle; les blasons seront repeints, un dallage neuf en mosaïque sera posé et un joli autel ogival sous le vocable de l'apôtre saint Jacques Majeur est commandé. Nous n'avons qu'un seul regret, qui certes sera partagé : celui de nous

trouver dans l'impossibilité de remettre à neuf les peintures murales autres que le dessin végétal sus-nommé. Les diverses reprises de badigeon en ont tellement altéré le caractère et la teneur qu'il faudra en faire son deuil et déplorer une fois de plus l'œuvre de dégradation qui, durant plus de deux siècles, a rendu presque méconnaissables la plupart des monuments chrétiens.

V. Guerber,
Curé de Haguenau.

MURBACH ET GUEBWILLER

HISTOIRE D'UNE ABBAYE ET D'UNE COMMUNE RURALE D'ALSACE.

I. L'ABBAYE.

La vallée de Guebwiller est comprise dans un rameau des Vosges, de formation plus récente que la chaîne principale, où se trouvent ses plus hauts sommets, et qui a son point d'intersection au Hohneck. Elle s'ouvre perpendiculairement au Rhin et forme la lame centrale d'un grand éventail, dont les vallées de Münster et de Thann figurent les extrêmes.

C'est là, dans une gorge étroite dominée par le Ballon de Soultz ou de Guebwiller, que vint se fixer, au commencement du huitième siècle, une colonie de moines errants. Leur guide et leur chef, saint Pirmin, était un Gallo-Romain comme la plupart des missionnaires qui ont évangélisé cette contrée, et dont plusieurs ont payé de leur vie les conversions qu'ils opéraient.

Le premier établissement de saint Pirmin et de ses compagnons ne se fit pas sans difficulté. Repoussés à deux reprises des lieux qu'ils avaient d'abord choisis, ils obtinrent enfin de la piété du comte Eberhard, issu de la famille des ducs d'Alsace, le vallon de Murbach où ils élevèrent les constructions nécessaires. Par reconnaissance, ils placèrent leur maison sous l'invocation de saint Léger, évêque d'Autun, martyrisé en 678, proche parent de leur bienfaiteur, et dont Murbach obtint plus tard le chef vénérable.

Le comte Eberhard ne s'en tint pas à ce premier don. Il était frappé de cécité et avait perdu son fils unique. Ne pouvant jouir de ses grands biens ni par lui-même, ni par l'espoir de les transmettre à ses descendants, il voulut que ces richesses dont il éprouvait le néant, servissent du moins à son salut éternel, et il disposa de la majeure partie, en 728 et en 731, en faveur de l'abbaye qu'il avait fondée[1]. A cet apanage princier, Murbach ajouta rapidement de nombreux domaines dispersés sur les deux rives du Rhin, en Suisse et jusque dans le Palatinat. Quelquefois l'acquisition se faisait par voie d'achat; le plus souvent à titre de legs ou de donation. Il

1. Schœpflin, *Alsatia diplomatica*, t. Ier, p. 8-10 et 14.

est difficile de n'être pas touché de cet empressement des populations en faveur du monastère, justifié sans doute par les vertus et la piété de ses hôtes. N'était-ce pas pour ainsi dire la seule forme sous laquelle s'exprimaient alors les sentiments élevés de la nature humaine? Cependant, lorsque le donateur, après avoir parlé d'un ton pénétré de l'énormité de ses péchés et de la miséricorde infinie de Dieu, finit par transmettre aux bons religieux son champ ou son verger déjà enclavé dans leurs domaines, on se surprend à sourire de cet heureux accord entre le coupable qui se dépouille et l'abbaye qui s'arrondit[1]. Les hommes n'en étaient plus dans ces temps barbares à se dire avec l'Évangile que la porte du ciel s'ouvrait malaisément pour les riches, et les grands du siècle comblaient de biens les pauvres cénobites, « afin qu'en châtiant leurs corps ils épargnassent à leurs bienfaiteurs dans l'autre monde les peines encourues dans celui-ci ». Ce sont les propres expressions d'un titre cité par un Bénédictin du dernier siècle[2].

Il est, du reste, évident que le sentiment religieux n'était pas l'unique mobile de toutes ces largesses. La terre avait par elle-même peu de valeur, à en juger par les faibles produits que les religieux de Murbach retiraient de leurs fermages. Les bras manquaient; les méthodes de culture étaient des plus imparfaites; puis le droit de propriété était incertain, sujet à être méconnu. En faisant oblation d'un bien-fonds à l'abbaye, le donateur ne se proposait souvent que de s'en assurer la jouissance à lui-même. On sait que le régime des bénéfices ou des nombreux domaines que les Mérovingiens et les Carlovingiens concédaient temporairement à leurs leudes, rendait précaire la possession du franc-alleu. Pour garder les vastes territoires qu'il acquérait, Murbach même avait besoin de l'aveu de nos anciens rois. La première de ces confirmations remonte jusqu'au roi Thierry IV, qui l'accorda, en 727, sur la demande du comte Eberhard[3]. On y trouve en germe tous les priviléges spirituels et temporels qui devaient plus tard assurer à la noble abbaye son indépendance religieuse et politique. Ainsi le roi Thierry fait défense à l'évêque du diocèse de rien exiger, de rien accepter des moines de Murbach; il lui enjoint de leur conférer les ordres, de consacrer leur église, de bénir le saint chrême, les autels, le tout gratuitement. Il veut que les religieux élisent librement leur abbé,

1. Donation de Waldrade, 18 août 772, *Als. diplom.*, t. Ier, p. 45-46. — Donation de Williarius, 10 avril 774, *ibid.*, p. 47. — Donation d'Herbolfus, 13 février 780 (?), *ibid.*, p. 52. — Cf. sur la prise de possession de la propriété territoriale par les moines, Ch. Giraud, *Histoire du droit français au moyen âge*, t. Ier, p. 382 et suiv.

2. Dom de Vaines, *Dictionnaire de diplomatique*, vo Prières.

3. *Als. diplom.*, t. Ier, p. 7-8.

sans qu'il leur soit imposé ni par un monastère, ni «par la cité», ni par une famille quelconque, ni par l'évêque. Il exempte les domaines de l'abbaye de la juridiction ordinaire, défend aux juges royaux d'y entendre les causes, d'exiger le *fredum*, de recevoir des cautions, et termine en accordant à Murbach, pour être appliqué au luminaire de l'église, tout ce qui dans le ressort revenait au fisc, soit comme *fredum*, soit comme *hériban*.

Il est curieux de voir, dans ce diplôme, le roi Thierry confondant toutes nos idées modernes sur la séparation des deux pouvoirs, accorder à l'abbaye de Murbach des avantages qui, à nos yeux, ne relèvent que de l'autorité ecclésiastique. Il est vrai que l'évêque Widegern de Strasbourg, en s'empressant de reconnaître ces concessions, les présente à son tour comme n'émanant que de lui seul[1]. Mais il ne faut pas oublier que les Mérovingiens se considéraient comme étant substitués aux droits des empereurs romains, et qu'à ce titre ils pouvaient se croire revêtus de leur souverain pontificat. En outre les dignitaires ecclésiastiques étant aussi des fonctionnaires civils, le roi pouvait fort bien confondre leur double caractère. Personne n'y regardait alors de bien près, et saint Pirmin lui-même obtint de Charles Martel, en 738, pour toutes les abbayes dont il avait la haute direction en sa qualité de chorévêque ou évêque régionnaire, le privilége de n'être pas soumis à l'autorité diocésaine et de ne relever que du pouvoir royal[2]. On confondait si bien l'administration civile et l'administration religieuse, qu'il existe des chartes de 792 et de 794 où les moines de Murbach nomment Charlemagne leur abbé : *Dominus Rex Carolus pastor noster*[3]. Il fallut, pour arrêter ces usurpations, que la papauté se constituât contre les souverains le représentant de la conscience religieuse et de l'Église universelle, mais non sans envahir à son tour le domaine temporel des princes.

Ce qui devait assurer dans l'avenir l'indépendance politique de Murbach et le placer dans la hiérarchie de l'Empire au même rang que les abbayes princières de Fulde, de Kempten et de Wissembourg, ce fut l'exemption de la juridiction royale. Quoique le diplôme de Thierry IV ne renferme rien de positif à cet égard, ce privilége comportait un droit de juridiction en faveur de l'abbaye, sauf par elle à le faire exercer par son avoué. Cette

1. *Als. diplom.*, t. Ier, p. 10-13. — Cette juridiction des évêques de Strasbourg sur Murbach, qui depuis a toujours fait partie du diocèse de Bâle, n'a pas encore été suffisamment expliquée. Peut-être faut-il y voir un effet de la conquête franque sur le territoire burgonde. On sait que les évêques de Strasbourg devaient à la libéralité des rois mérovingiens leur domaine ou mundat de Rouffach.

2. Grandidier, *Histoire d'Alsace*, Pièces justificatives du tome II, p. XCV-XCVI.

3. *Als. diplom.*, t. Ier, p. 57.

concession revêt ici un caractère purement fiscal; mais dans cette société grossière, la justice ne se comprenait guère que sous la forme d'une transaction privée, et si le souverain était appelé à la sanctionner, c'était dans l'intérêt de son trésor, autant que pour assurer la paix publique au coupable qui avait déjà fait accepter la composition au plaignant. La transmission du *fredum* à une autorité quelconque équivalait à une délégation de la juridiction, autrement dit du soin de maintenir la paix publique. Les abbés de Murbach ne méconnurent pas l'importance de cette faveur, et se la firent confirmer en toutes circonstances par les Carlovingiens, à commencer par Pépin le Bref qui, soit dit en passant, ne la reconnaît encore, de même que Charlemagne, qu'à titre de bénéfice. Dans ces confirmations, on ajouta la défense aux juges royaux de soustraire à la juridiction de l'abbaye aucun homme libre, aucun serf habitant son territoire[1].

Il faut interpréter de même le privilége obtenu dans la suite relativement au péage. Charlemagne et son fils Louis le Débonnaire accordèrent à l'abbaye dispense de le payer dans toute l'étendue de l'empire[2]. Cette concession est si bien une substitution aux droits du fisc, que l'abbaye en a toujours fait découler depuis l'origine du péage qu'elle percevait dans la vallée de Thann[3].

Il serait intéressant de connaître la part qui revient au travail personnel des disciples de saint Pirmin dans la fondation de leur monastère. Si je n'en croyais que mon impression, je n'hésiterais pas à me les figurer comme nous aimons nous représenter les moines d'Occident, armés de la pioche et de la cognée, faisant vaillamment la conquête du désert que le comte Eberhard leur avait assigné. En visitant aujourd'hui, après plus de onze siècles, cette gorge profondément encaissée dans les flancs du Ballon, on conçoit encore l'espèce d'horreur qu'elle devait inspirer avant la

1. Confirmation de Pépin vers 760, *Als. diplom.*, t. Ier, p. 34-35. — Confirmations de Charlemagne du 13 janvier 772 et du 4 avril 775, *ibid.*, p. 44-45 et 48-49. — Confirmation de Louis le Débonnaire du 11 août 816, *ibid.*, p. 64. — Confirmation de Conrad Ier du 12 mars 913, *ibid.*, p. 111. — Confirmation d'Othon II du 27 avril 977, *ibid.*, p. 129. — Confirmation d'Othon III du 12 octobre 988, *ibid.*, p. 133-134. — Confirmation de Henri IV du 5 juillet 1049, *ibid.*, p. 162.

2. Diplôme de Louis le Débonnaire du 22 août 816, *Als. diplom.*, t. Ier, p. 62-63, où la concession du péage par Charlemagne est mentionnée. — Confirmation de Louis III de Germanie, Dom Bouquet, *Script. rerum gallicar.*, t. IX, p. 329. — Confirmations de Conrad Ier de 913; d'Othon II de 977, d'Othon III de 988, déjà citées. — Confirmation de Henri II, du 25 septembre 1023, *Als. diplom.*, t. Ier, p. 150. — Confirmation de Conrad II du 23 juin 1025, *ibid.*, p. 155. — Confirmation de Henri III de 1049, déjà citée.

3. Jugement arbitral soumis à Henri VI, roi des Romains, à l'occasion des dommages causés à l'abbaye de Murbach par les comtes de Ferrette vers 1191, *Als. diplom.*, t. Ier, p. 297.

venue des courageux pèlerins : c'est un ruisseau fougueux, roulant sur un lit de rochers qu'il ronge et qu'il ébrèche, un sol pour ainsi dire créé à la main, l'ombre noire des sapins se projetant sur les prés étalés à leur pied, une lumière presque verte qui n'enlève rien au mystère de cette nature toujours agreste et sévère. Comment croire qu'une autre raison que la nécessité ait pu amener ici les premiers solitaires? Il ne semble pas que le travail servile ait suffi pour défricher cette forêt-vierge hérissée de rochers et noyée dans les marécages du ruisseau. Mais quand je vois, dans un document de la fin du huitième siècle, qu'en fait d'œuvre de leurs mains, on n'exigeait des religieux que de préparer eux-mêmes leurs aliments et de pétrir leur pain; que le soin de fabriquer et de laver leurs vêtements était en quelque sorte abandonné au bon vouloir de chacun, je me demande si jamais les fondateurs de Murbach ont pu être dans cette contrée les pionniers de la civilisation. Tout porte à croire que leur rapide fortune a de bonne heure réagi sur l'observance de la règle de Saint-Benoît dont ils faisaient profession.

D'ailleurs, les nombreuses donations qui enrichirent Murbach n'étaient pas faites à titre gratuit; elles stipulaient généralement que les moines prieraient à l'intention de leurs bienfaiteurs. La prière devint la principale occupation de nos cénobites, et il semble qu'ils s'en acquittèrent en conscience. On sait que pour augmenter la somme des grâces qu'elles devaient procurer aux défunts, les abbayes s'alliaient entre elles à l'effet de prier en commun pour leurs moines et pour les personnes qui avaient obtenu à un titre quelconque leur affiliation. Murbach ne resta pas étranger à cette pratique, et l'on rencontre son nom parmi ceux de quinze maisons associées, vers 830, avec l'abbaye de Reichenau dans ce but de prières communes. Vers 885, une alliance de même genre unissait entre elles les deux maisons de Murbach et de Saint-Gall, et même encore en 1234, on voit s'établir une communauté analogue entre Murbach et Luxeuil[1].

Il faut croire pour l'honneur de Murbach que l'efficacité de ses prières compensa ce que ses études eurent de stérile. C'est la moins lettrée des grandes abbayes bénédictines. Ses écoles n'ont jamais atteint un haut degré de réputation; aucun nom glorieux dans les lettres ne s'y est produit. Cependant elle eut sa bibliothèque, remarquable encore au dernier siècle par le nombre et par l'antiquité de ses manuscrits, et qui reçut suc-

1. Grandidier, *Histoire de l'église de Strasbourg*, Pièces justificatives du tome II, p. CXCIII et CCCXXIV. — Le même, *Histoire d'Alsace*, Pièces justificatives du tome Ier, p. XCV. — L. Besson, *Mémoire historique sur l'abbaye et la ville de Lure* (Besançon, 1846, in-8°), Pièces justificatives, n° V.

cessivement la visite de dom Ruinart, de dom Martène et de dom Durand, de l'abbé Martin Gerbert. Ce dernier y trouva, vers 1773, une belle collection de manuscrits anciens, dont plusieurs en lettres onciales, en caractères anglo-saxons et écossais, remontaient, suivant le docte Bénédictin, aux premiers temps de l'existence de Murbach et même au delà[1]. Ces écritures étrangères rappellent les diverses patries des premiers moines, accourus de toutes les provinces chrétiennes de l'Occident, et, si nous en croyons la tradition, des îles Britanniques mêmes. Ces manuscrits vénérables auraient donc été l'œuvre des premiers habitants de Murbach, empressés de se procurer les ouvrages nécessaires à la célébration du culte, à l'enseignement des écoles et aux lectures communes imposées par la règle.

Le seul monument littéraire auquel s'attache le nom de Murbach, ce sont ses Annales que l'on ne possède même pas sous leur forme originale : elles ne nous sont connues que par les fragments qui ont passé dans les Annales de Lauresheim, de Wolfenbüttel, alémaniques, et ne dépassent point les dernières années du huitième siècle[2]. Ajoutons encore une vie de saint Léger, longtemps attribuée au huitième siècle, mais écrite vers 1041, par un religieux de Murbach nommé Frulandus, sur l'ordre de l'abbé Eberhard. Elle a été publiée pour la première fois, à la suite de l'*Histoire de saint Léger,* de dom J. B. Pitra, aujourd'hui cardinal[3]. L'austère critique de Mabillon et des Bollandistes avait rejeté cette pièce dont l'auteur se livre à des développements peu historiques, ainsi que dom Pitra le remarque lui-même. Il s'y rencontre un trait que l'éditeur s'est plu à noter, inspiré à Frulandus par le pays qu'il habitait : « Il y a, dit-il, un certain lieu situé aux confins de l'Alsace et des Vosges, nommé Murbach, où Dieu plaça le chef du saint martyr comme à l'ombilic de la terre qui lui est consacrée, comme s'il eût voulu enchâsser une perle céleste dans une conque d'or. Car les collines fécondes, les coteaux couverts de vignes font de la vallée un jardin de fleurs, rival du paradis, et où le sang de Bacchus abonde. » Dans le *florigera vallis* du texte, ne reconnaît-on pas le poétique nom de la vallée de Guebwiller, le Florival?

Un document, auquel j'ai déjà fait des emprunts, fournit des indications précieuses sur les études auxquelles se livraient les premiers moines de Murbach, et même sur leurs méthodes d'enseignement. En 789, un concile rassemblé à Aix-la-Chapelle avait rendu un décret concernant la dis-

1. *Iter alemanicum,* p. 368 et suiv.

2. Pertz, *Monumenta Germaniæ historica, scriptor.,* t. Ier, p. 19-23. — Grandidier, *Histoire d'Alsace,* Pièces justificatives du tome Ier, p. XLV-XLVI.

3. *Histoire de saint Léger* (Paris, 1846), p. 526.

cipline monastique. Saint Simpert, abbé de Murbach, qui avait pris part aux travaux du concile, en faisant connaître ce décret à ses moines, l'accompagna d'instructions applicables au régime intérieur de l'abbaye[1]. Nous apprenons ainsi que les moines étaient tenus de savoir par cœur, autant que possible, la règle, les psaumes, les cantiques et les hymnes liturgiques. La mémoire une fois chargée de ce bagage, les écoliers devaient lire, sous la direction de leurs maîtres, les Écritures et les commentaires, les Pères de l'Église et la vie des saints. On passait ensuite aux études littéraires.

On s'intéresse aux détails dont l'abbé Simpert s'occupe dans ces instructions, mais on y voit aussi la preuve des abus qui, dès cette époque reculée, menaçaient la discipline monastique. Pouvait-il en être autrement? Le soin de leurs affaires temporelles retenait les abbés à la cour des rois, plutôt que dans leur monastère. Le pieux Simpert était en même temps évêque d'Augsbourg : comment exécuter les ordres du concile, qui voulait obliger les abbés à résider, à partager la vie austère de leurs religieux? Simpert fut le premier à s'en excuser. A des moines ainsi livrés à eux-mêmes, le concile est réduit à défendre de manger des volatiles, de porter des vêtements en laine fine ou garnis de soie. Pour une autre défense, celle d'embrasser des femmes, Simpert la déclare sans objet à Murbach; mais, sur d'autres points, quelle irrégularité! L'abbé, d'accord avec le concile, va jusqu'à autoriser les moines à se relâcher, en faveur de leurs hôtes, des rigueurs de l'abstinence. Il leur permet de se réjouir avec eux, et les bons religieux mirent cette indulgence à profit. Ils reçurent, à peu près à cette époque, la visite du célèbre Alcuin, qui avait toujours témoigné une grande affection à leur communauté, et dont il existe deux lettres à l'adresse de Murbach. Alcuin trouve à propos de recommander à ses hôtes de suivre les exemples laissés par les anciens moines, surtout dans la pratique de l'obéissance, de l'humilité et de la charité, non pas, dit-il, de cette charité *qui fait boire à pleine coupe*, mais de celle qui tire sa source d'un cœur sans dissimulation[2].

II. LE PAGUS.

Quelle était la population, «la cité», pour me servir de l'expression du roi Thierry IV, au sein de laquelle l'abbaye de Murbach allait jouer un rôle de plus en plus considérable, jusqu'à ce qu'elle l'eût réduite à un vé-

1. *Archives du Haut-Rhin*, fonds de Murbach, l. 12, n° 4. — Cf. Grandidier, *Histoire d'Alsace*, Pièces justificatives du tome Ier, p. L-LI.

2. *Opera Alcuini* (Ratisbonne, 1777, in-fol.), t. Ier, p. 61 et 286.

ritable assujettissement? Ce nom de cité implique des institutions qu'il n'est pas impossible de déterminer.

Un problème bien difficile à résoudre est celui de l'origine de la commune dans les pays germaniques. Nulle part, les souverains ne se sont montrés plus hostiles au mouvement communal[1], et cependant les communes allemandes sont peut-être celles dont l'autonomie s'est le mieux développée, et où la démocratie a trouvé la plus large assiette. Je ne saurais croire que l'esprit d'indépendance que le douzième et le treizième siècle soufflèrent à nos ancêtres n'ait pas eu de bien meilleure heure des foyers où il s'échauffait. Je doute que ce fût aux anciennes institutions municipales.

Les documents qui permettent de les étudier sont rares en Alsace, et même avant le douzième siècle, il est inutile d'en chercher. Les archives de Murbach en fournissent un des plus importants, l'acte de fondation de l'abbaye de Goldbach : en 1135, l'abbé Bertolphe, après avoir contribué pour le compte de Murbach à doter la nouvelle maison religieuse, réunit les «premiers» habitants (*primarii*) des villages environnants de Guebwiller, d'Ostein, d'Isenheim, de Merxheim, de Rædersheim, et en obtint, en faveur de Goldbach, une large concession de terrains détachés des biens communs de la «marche[2]».

Convenons que si c'est là un acte d'administration municipale, rien n'indique une situation analogue à celle d'aujourd'hui : ces villages, qui ont des communaux indivis, dont les chefs, au nom des autres habitants, disposent à leur gré, sont dispersés de nos jours sur le territoire de deux cantons, et forment autant de personnes civiles distinctes par leurs intérêts et par leur administration. Ce qui prouve surtout qu'il ne faut pas chercher là notre commune moderne, c'est que, moins d'un siècle après, l'abbé Hugues de Rothenburg, fréquemment mêlé aux affaires générales de l'Allemagne, prit part aux mesures énergiques que les princes de l'Empire, et surtout les princes ecclésiastiques, obtinrent de l'imprévoyance des derniers Hohenstaufen contre l'établissement des communes ou des conseils communaux, et qu'il souscrivit même, en 1218 et en 1224, deux actes où elles sont sévèrement qualifiées de nouveautés et de rébellion[3].

1. Dr E. Th. Gaupp, *Deutsche Stadtrechte des Mittelalters*, t. Ier, p. 20-24.

2. *Als. diplom.*, t. Ier, p. 210-211. — Grandidier, *Histoire d'Alsace*, Pièces justificatives du tome II, p. CCXCIII.

3. Sentence rendue en 1218 par l'empereur Frédéric II, à la requête de l'évêque Henri de Thoune contre l'établissement d'un conseil de ville à Bâle : Pertz, *Mon. Germ. hist., leges*, t. II, p. 229 et suiv.; Gaupp, *Deutsche Stadtrechte*, t. Ier, p. 24-26. — Sentence rendue par Henri VII, le 28 décembre 1224, contre les communautés formées dans les vallées de Hauspurgh (Dagsbourg?) : *Als. diplom.*, t. Ier, p. 352-353.

La charte de fondation de Goldbach se rapporte donc nécessairement à un état de choses tout différent de celui qui se produisit dans le courant du treizième siècle, et il faut sans doute le faire remonter très-haut dans l'histoire, car la mobilité dans les institutions n'est pas un attribut des premiers siècles du moyen âge. Tout me porte à voir, dans la vaste circonscription que ce document nous fait connaître, une dernière trace des *pagi*, véritables municipes ruraux institués à l'image des cités par l'administration romaine des derniers temps de l'Empire[1]. Un document de 1133, relatif à la fondation de l'abbaye de Baumgarten, dans la basse Alsace, emploie même l'expression de *pagenses*, en parlant des habitants d'Epfig et de Dambach, qui voulurent bien accorder en commun à cette maison le droit de bourgeoisie[2]. Dans cette hypothèse, les *primarii* qui figurent à la tête de la circonscription dont l'abbaye de Murbach était le chef-lieu, plus souvent désignés sous le nom de *ministeriales*, ne seraient que les successeurs des anciens membres de la curie.

Il existe du reste des preuves matérielles du passage des Romains dans ces contrées, témoin la *villa*, récemment découverte près de Hartmanswiller, où les fouilles, entreprises sous la direction de M. Max. de Ring, ont mis au jour un beau fragment d'aigle en marbre blanc[3]; témoin encore le camp elliptique à triple enceinte et à triple fossé, dont on voit encore les vestiges sur une hauteur au nord de Guebwiller, et que tout autorise à considérer comme les restes de l'ancien *castellum* des troupes romaines ou auxiliaires cantonnées dans le pays[4].

Les institutions romaines, de même que ces établissements, ont dû laisser des traces que les âges suivants n'ont pas fait disparaître d'un seul coup, et en cherchant bien, il serait, je crois, possible de retrouver en Alsace d'autres indices de l'existence du *pagus*. Je citerai, par exemple, les dix communes unies de la vallée de Münster, ayant rang de ville impériale et faisant à ce titre partie de la grande préfecture de Haguenau[5];

1. Ch. Giraud, *Histoire du droit français au moyen âge*, t. Ier, p. 136-138.

2. *Als. diplom.*, t. Ier, p. 203.

3. *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, IIe série, t. Ier, Mémoires, p. 134-137 : « le Schimmelrain près de Hartmannswiller ».

4. De nouvelles fouilles de M. de Ring ont depuis complétement confirmé ces vues sur l'origine des fortifications du Kastelberg, dont l'existence m'a été signalée d'abord par M. l'abbé Ch. Braun.

5. Une quittance de la contribution à l'empire, délivrée par l'empereur Frédéric III en 1473 et qui s'est retrouvée dans les archives de Colmar, qualifie encore cette communauté de *Statt Münstertal*, « la ville de la vallée de Münster ». Il est à remarquer que cette communauté est la seule en Alsace qui ait joui des droits de cité, sans s'être enfermée dans l'enceinte de fortifications.

la Révolution même ne parvint pas à les assimiler aux autres communes françaises, et jusqu'en 1847, elles ont conservé leurs communaux indivis sous l'administration supérieure d'un conseil central, composé des maires des dix communes. A Colmar, érigé en ville seulement au commencement du treizième siècle, l'ancienne organisation municipale avait au-dessus d'elle un conseil de patriciens, qui ne se renouvelait point par l'élection, et où l'on admettait les fonctionnaires et leurs descendants comme les *honorati* dans l'*ordo*[1].

Si l'on se rend compte de la manière dont les Barbares s'établirent dans les Gaules, loin de s'étonner de la persistance des circonscriptions, des institutions romaines, on se demanderait plutôt comment elles auraient pu ne pas durer. Les recherches des historiens modernes, particulièrement celles de M. E. Th. Gaupp, auteur d'un fort bel essai sur les établissements des Germains dans l'empire d'Occident[2], ont démontré que les premiers Barbares ne s'y sont pas introduits en ennemis et en conquérants, qu'ils ont été reçus d'abord comme hôtes militaires, et pourvus à ce titre du logement et des vivres que l'administration romaine accordait aux gens de guerre. Ce ne fut que lorsqu'elle cessa de fournir à leur entretien que Wisigoths et Burgondes procédèrent au partage effectif avec les *possessores*, précisément dans la proportion et d'après les lois de l'hospitalité que ces derniers avaient été contraints de leur accorder : faible sacrifice sans doute en comparaison des charges que l'Empire agonisant imposait aux provinces. Ce partage, fait de concert avec les sénateurs gaulois, selon l'expression du chroniqueur Marius[3], fut à ce point favorable à l'ancienne organisation et aux intérêts qu'elle représentait, que Frédégaire[4], au septième siècle, appelle encore le Midi et l'Est des Gaules le pays des Romains. Ces vues ne s'appliquent à aucune province avec un plus grand caractère de probabilité qu'à la haute Alsace, dépendante autrefois de la Grande Séquanaise, que les Burgondes ont occupée[5], et où ils ont sauvegardé les

1. Voy. mes « Recherches sur l'ancienne constitution de la commune de Colmar », dans le *Bulletin de la Société des monuments historiques*, IIe série, t. Ier, Mémoires, p. 27 et suiv.

2. *Die germanischen Ansiedelungen und Landtheilungen in den Provinzen des römischen Westreiches*, § 15 : *Das Lieferungswesen*, p. 79 et suiv.; § 16 : *Das Einquartierungswesen*, p. 85 et suiv.; § 44 : *Das Verhältniss zwischen Römern und Burgundern*, p. 322 et suiv., et *passim*.

3. Cité par Gaupp, *op. cit.*, p. 284, 318, 332.

4. Cité par Ch. Giraud, *op. cit.*, t. Ier, p. 232.

5. En 1233 le chevalier Pierre de Bollwiller rend encore foi et hommage à l'abbé de Murbach : *secundum morem Burgundie; Als. diplom.*, t. Ier, p. 370. M. F. J. Moné remarque (*Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, t. XII, p. 53) les liens qui n'ont pas cessé de rattacher les nobles du Haut-Rhin à la Bourgogne.

personnes et les institutions des Romains avec plus de zèle que tous les autres Barbares.

Le municipe conserva outre son territoire une image de l'ancienne administration. A sa tête on trouve le comte ou le centenier, successeur du *magister, præpositus* ou *præfectus pagi;* dans les villes épiscopales, l'évêque, qui dès les derniers temps de l'empire romain exerçait les fonctions de *defensor civitatis;* ils réunissaient l'un et l'autre dans leurs mains les hautes attributions des magistrats municipaux : à la fois juges, édiles, voyers, préposés à la police, collecteurs d'impôts, ordonnateurs des guerres, représentants du souverain, pourvoyant à ces services divers en personne ou par leurs délégués. Mais cette administration si peu démocratique ne diminuait en rien les avantages communs auxquels la qualité de *burgensis* ou de *pagensis* donnait droit. Le document de 1133, déjà cité plus haut, les énumère avec une largeur et une précision remarquables : l'admission au lien municipal donnait le droit de se servir des chemins publics, de chercher du bois dans la forêt commune, d'envoyer son bétail au pâturage, à la glandée, de prendre part au défrichement des communaux. L'unique souci du comte ou de ses délégués devait être d'assurer la paisible jouissance de ces droits à tous les participants.

Après les invasions, le municipe devint l'un des germes du développement aristocratique de la société nouvelle. La curie se recruta de barbares, grands propriétaires ou leudes, donnant ainsi naissance à un patriciat nouveau, dont l'importance variait avec les lieux, ici prépondérante, dans les campagnes surtout, là subordonnée, comme dans les villes épiscopales. Dès que le pouvoir central ne veillait plus au maintien des institutions anciennes, il est aisé de comprendre l'infinie variété de formes qu'elles revêtirent en dégénérant.

Un fait à remarquer, c'est qu'en dépit des nombreuses populations que les invasions ont versées en Alsace, il resta dans la condition des personnes bien peu de traces de la diversité de leur origine. On dirait que l'affinité de toutes ces tribus d'outre-Rhin avec les anciens habitants a hâté plus que partout ailleurs la fusion des races. En remontant dans le passé aussi loin que les documents le permettent, on ne voit jamais de contractants s'armer, ou comme disent les gens du métier, faire profession d'un droit déterminé, se prévaloir de leur naissance et réclamer le bénéfice de la loi romaine, de la loi alémane, burgonde ou franque. L'état des personnes libres paraît avoir eu une certaine élasticité favorable à l'assimilation des classes. Les serfs seuls ont traversé sans changement presque toute la durée du moyen âge. En 1185, le prieuré de Saint-Pierre de Colmar reven-

diquait devant l'empereur Frédéric Barberousse la propriété d'une serve et de ses filles [1]. A voir la haute valeur que l'on attachait à la possession des serfs, les difficultés que rencontrait leur affranchissement, je me persuade que, dans la haute Alsace, leur nombre n'a jamais été considérable.

Sous le règne de Louis le Débonnaire, Murbach avait un serf nommé Othard, qui avait épousé une fille de noble race. Son mariage ne l'avait pas émancipé, et deux enfants qui en étaient issus auraient suivi la condition de leur père, si leur famille maternelle n'avait entrepris de les racheter : elle sollicita et obtint du Débonnaire même, en 835, l'autorisation spéciale d'échanger Othard et ses enfants contre trois autres serfs qui lui appartenaient, et telle était l'importance de cet acte, que pour lui donner un caractère plus solennel, il fut passé dans le propre palais de l'empereur, à Illzach, près de Mulhouse [2]. Cet exemple suffit pour faire comprendre combien le servage fut lent à disparaître, malgré l'influence des idées chrétiennes, malgré le caractère des propriétaires.

Il est plus facile de reconnaître l'action des peuples divers qui ont foulé le sol de l'Alsace, dans le régime de la propriété. D'abord se présente l'*Allmend* germanique, les eaux, les forêts, les pâturages indivis, dont la jouissance devint le principe du lien communal. La *houbе*, qui se rencontre si fréquemment dans les titres et dans la dénomination des cantons ruraux, est le *caput* (*Haupt*), unité cadastrale de l'administration romaine, basée non sur l'égalité de la superficie, mais d'après l'égalité du produit. La perche, qui la subdivise, rappelle la *pertica* décempédale des *agrimensores*, par opposition au cordeau, *funiculum hæreditatis*, qui servit aux partages exécutés par les Barbares [3]. L'alleu se retrouve pendant toute la durée du moyen âge, et même aujourd'hui on emploie encore l'expression qui le désignait : *ledig und eigen*, terre propre et quitte de tout cens. Le fief et l'emphytéose (*Lehn*, *Erblehn*) n'ont disparu que de hier. Enfin, la terre salique avec ses priviléges particuliers n'est peut-être que le lot du conquérant venu en dernier, le Franc-Salien réclamant à son tour sa part de l'héritage romain.

Par un effet nécessaire de la nature de ce régime, la terre qui suivit d'abord la condition de celui qui l'occupait, s'identifia avec lui de telle sorte qu'elle finit par régler la condition civile du possesseur. Le sol devint à son tour un instrument de liberté : de là ces admissions au droit de

1. *Als. diplom.*, t. Ier, p. 234.
2. *Als. diplom.*, t. Ier, p. 76.
3. Gaupp, *Die germanischen Ansiedlungen*, p. 202 et suiv.

bourgeoisie, qui ne se conférait qu'à celui qui justifiait de la possession d'une parcelle quelconque de la terre franche de la cité[1]; de là cette règle du droit colonger : quiconque tient de la colonge assez de terre pour y faire tourner ses bœufs acquiert les priviléges du colonger[2].

III. LA COLONGE.

La colonge, en allemand *Dinghof*, cour d'assemblée ou de justice, que les historiens ont généralement ignorée ou méconnue, figure dans les institutions du moyen âge à côté ou au-dessous de la cité. Elle se retrouve presque partout sur le territoire de Murbach, et par une bonne fortune rare, dans cette circonscription si restreinte, on en peut merveilleusement étudier l'origine, le développement, les altérations et la chute.

Les règlements ou rotules colongers ont été rédigés assez tard, en suite d'enquêtes régulières, à une époque où les seigneurs colongers commençaient à contester aux tenanciers les droits qu'ils tenaient de l'usage; leurs dispositions ont été très-probablement formulées sur le témoignage des échevins, à qui la société germanique confiait la tradition des règles de droit qui la régissaient. Ils énoncent ordinairement :

1° La nature des obligations des colongers envers leur seigneur;

2° Le droit de juridiction qui leur compétait et le mode suivant lequel il s'exerçait.

Il est évident que ce ne sont point là des faits du même ordre. Les uns se rapportent à un contrat d'une nature en quelque sorte privée, les autres à une véritable fonction publique.

La colonge, en tant que domaine, était subdivisée en un certain nombre

1. Listes d'admission au droit de bourgeoisie de la ville de Colmar, publiées par M. Ch. Bartholdi dans les *Curiosités d'Alsace*.

2. J. G. Stoffel, *Weisthümer des Elsasses* (extrait tiré à 20 exemplaires du tome IV des *Weisthümer* de Jac. Grimm), p. 75. — M. Stoffel a continué pour le Haut-Rhin ce que feu M. Raspieler avait commencé précédemment pour l'Alsace en général. C'est à cette double collaboration que Grimm doit les nombreux rotules colongers relatifs à l'Alsace dont il a enrichi son recueil. Les colonges alsaciennes et rhénanes ont été dans ces derniers temps l'objet de plusieurs études : incidemment dans l'*Histoire du chapitre de Saint-Thomas*, par M. Ch. Schmidt; dans les *Études sur les anciennes juridictions d'Alsace*, par M. Véron-Réville; spécialement par M. Burckhard de Bâle : *Die Hofrödet von Dinghöfen baselischer Gotteshäuser und anderer am Oberrhein;* par M. Moné : *Weisthümer des 13. bis 16. Jahrh.*, dans la *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, t. XVII, p. 129-186; enfin par M. l'abbé Hanauer : *les Paysans d'Alsace au moyen âge, étude sur les cours colongères d'Alsace*, et *les Constitutions des campagnes de l'Alsace au moyen âge, recueil de documents inédits*, 2 volumes in-8°, qui ont été l'objet d'une rare distinction de la part de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et qui viennent de donner lieu à une discussion récente des plus mémorables entre M. I. Chauffour et l'auteur.

de manses (*hoube* ou *mentag*), soumis envers le seigneur à des redevances en argent ou en nature, et à des prestations ou corvées. Mais le colonger n'était pas un simple fermier : il avait un droit réel sur la terre qu'il cultivait; il pouvait la vendre; il la transmettait à ses héritiers. Un droit de mutation ou un droit mortuaire en forme d'hommage consacrait la perpétuité des droits de domaine. Le colonger pouvait aussi volontairement renoncer à son lot. Le seigneur, de son côté, était en droit de le déposséder, si les terres restaient en friche et ne subvenaient plus aux redevances, mais sous la garantie d'un jugement rendu par les pairs de l'exproprié. Encore devait-on lui tenir compte de la plus-value qu'il avait donnée au sol.

Il est impossible de ne pas reconnaître là un droit de juridiction exercé par les colongers sur le contrat bilatéral qui les liait au seigneur foncier. Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'anciennement dans un grand nombre de cas, cette juridiction s'étendait aux contraventions et aux délits, même aux crimes; en un mot, aux infractions du pacte social.

Cette juridiction, haute ou basse, exercée à Murbach, la première, par l'avoué de l'abbaye, la seconde, par des prévôts, ailleurs par des maires colongers, formait la prérogative spéciale des colonges. Trois fois l'an le justicier présidait aux plaids : les colongers, à la fois justiciables et jurés, formaient le cercle autour de lui, portaient leurs plaintes, dénonçaient les infractions commises, rendaient témoignage, connaissaient du fait, et délibéraient sur la sentence que le juge prononçait.

Qui ne reconnaît dans cette justice populaire la forte empreinte et l'esprit de l'ancienne liberté germanique? Quelle que fût la nature du contrat qui liait le Germain à sa tribu, ce contrat tombait sous la juridiction du peuple. Le peuple intervenait de droit pour en vérifier les termes, pour l'interpréter, pour en surveiller l'exécution, pour réprimer les écarts des contractants qui l'enfreignaient. C'était à la fois un droit et un devoir : aider le chef ou le roi à rendre la justice et le suivre à la guerre, nos aïeux ne connaissaient pas d'autre obligation envers la société.

Quant à la nature du bail colonger, il dérive du colonat antique. Le droit romain, dans sa subtile casuistique, distingue la possession du domaine : le propriétaire pouvait aliéner la possession, la jouissance, le domaine utile de sa terre, même à perpétuité, en se réservant la propriété du fonds, le domaine direct. De là les diverses espèces de baux perpétuels. Dans les Gaules, bien avant la chute de l'empire, la terre se trouvait largement amodiée dans ce sens à des colons attachés au sol, eux et leurs descendants, et tenus au payement de redevances perpétuelles, comme

le membre de la curie était attaché au municipe et responsable du payement des impôts[1]. M. Ch. Giraud fait remarquer dans son *Histoire du droit français* que, dans certaines circonstances, l'impôt même revêtit la forme d'une rente foncière[2]. Mais, de même que le municipe, le colonat ne fit que languir sous l'administration impériale.

Un maître illustre, M. Guérard, en commentant le *Polyptique d'Irminon*, a voulu voir dans la colonge un mode d'affranchissement des serfs. Je ne disconviens pas qu'à un moment donné l'institution colongère a pu entraîner le servage à sa suite, retirer l'esclave de la dépendance personnelle du maître et de l'espèce de promiscuité où on l'aperçoit encore dans les Capitulaires. Mais il ne faut pas prendre le change sur les apparences, perdre de vue la juridiction qui compétait aux colongers et se laisser égarer par les idées d'une époque qui ne voyait de liberté que dans la pratique des armes, et où tout travail pour un tiers, toute redevance même, paraissait servile. Pour moi, je crois que c'est dans une voie toute différente qu'il convient de chercher l'origine de la colonge.

On a vu que Murbach, indépendamment des droits de juridiction, reçut du roi Thierry IV l'hériban, dont le produit devait être également affecté à l'entretien de l'abbaye. L'hériban s'entend à la fois du service militaire que les leudes et les grands propriétaires, possédant au moins trois manses, devaient en personne, et de l'impôt en argent ou des prestations que les hommes libres moins bien partagés acquittaient en place du service personnel. Le *fredum* et l'hériban étaient la part du fisc dans cette société rudimentaire, et le système colonger, expression des anciennes juridictions populaires, représente en même temps l'assiette roturière de l'hériban. La forme de cet impôt, en tant que redevance foncière, n'était pas une innovation des Barbares, puisque M. Ch. Giraud, on vient de le voir, a rencontré l'impôt ayant ce caractère dès les derniers temps de l'administration romaine, et l'on comprendra d'autant mieux cette concentration des droits de domaine et de souveraineté au profit du fisc, si l'on se souvient que le trésor privé des empereurs avait précisément à exercer des droits de domaine considérables dans les provinces gauloises de l'Est, la Grande-Séquanaise, la première Germanie et la Belgique[3].

La colonge se rattache ainsi à la féodalité, forme spécifique de l'organisation militaire au moyen âge. Le tenancier n'était qu'un vassal d'un

1. Ch. Giraud, *Histoire du droit français au moyen âge*, chap. III, art. 5. — *De la condition des populations agricoles*, t. Ier, p. 147-209.

2. *Ibidem.*

3. Ch. Giraud, *op. cit.*, t. Ier, p. 115-116.

rang inférieur, et une seule expression, celle de fief ou de fief héréditaire, désignait la tenure du colonger, comme celle du vassal noble, et l'analogie se retrouve dans la juridiction : à la cour colongère, la basse justice, à la cour féodale, la justice haute ou d'appel.

Dès lors nulle raison de faire honneur à l'Église de l'introduction du bail colonger dans la société civile du moyen âge. Il est vrai que si le clergé, suivant M. Ch. Giraud[1], fut le premier à reconnaître l'importance de la propriété foncière, il arriva aussi le premier à comprendre qu'indépendamment de l'impôt, la terre pouvait servir une rente à son propriétaire, même sans qu'il y fît œuvre ; mais il s'en faut de beaucoup qu'il ait fait tout d'abord usage du bail perpétuel. Les conciles le condamnaient en principe[2]; on n'en trouve pas trace dans les premiers baux de Murbach : bien au contraire, les plus anciens ne sont consentis qu'à titre précaire, et ce n'est que peu à peu qu'ils deviennent viagers, puis réversibles sur les héritiers légitimes des fermiers, qui étaient souvent eux-mêmes les donateurs ou les vendeurs du bien-fonds[3]. Le fermage s'ajouta ainsi aux produits de l'hériban, avec lesquels il finit généralement par se confondre.

A Murbach, l'assimilation des tenures, qui ne tiraient leur origine que de l'hériban, et de celles qui provenaient de la libéralité des fidèles, fut de bonne heure complète. Il n'en est pas de même dans d'autres localités de l'Alsace : ainsi, un rotule colonger de l'abbaye de Maurmoutier, remontant à peu près à 1144, distingue encore parfaitement, outre les manses ingénus ou libres, engagés aux barons, les manses serviles ou tenus à se racheter du service militaire, et ceux qui appartenaient en propre à l'abbaye. Outre le cens et les redevances en nature, les uns et les autres devaient trois jours de corvée. Les tenanciers des manses serviles fauchaient l'herbe et le blé de l'abbaye, vendangeaient ses vignes, transportaient les récoltes jusqu'aux granges et au pressoir seigneuriaux. Les

1. *Op. cit.*, t. Ier, p. 384.

2. Notamment le concile d'Agde de 506, 7e canon dans la collection des conciles du P. Labbe, t. IV, p. 1383.

3. *Als. diplom.* : Précaires de Hildradus de 735 (t. Ier, p. 14-15), de Hildefredus de 736 (p. 15-16); précaires en suite de donation de Herchinildis de 768 (p. 40), d'Aschiricus de 784 (p. 53); précaires réversibles sur la descendance des donateurs, d'Adilmarus et de sa femme, de 789 (p. 54-55); précaire de Théathardus de 790, qui reprend à bail les biens que ses parents avaient donnés à Murbach (p. 56); précaire de Hartaldus et de Puoba, réversible sur leur fils Murailpus, de 792 (p. 56); donation de Waharicus, sous la réserve de l'usufruit pour lui et pour son fils, de 794 (p. 57); donation de Folcwinus et de Cremhildis, à condition que les biens donnés par eux seraient baillés aux donateurs et à leurs fils, de 796 (p. 59); précaire d'Egilmar et consorts de 805, qui reprennent à titre de bénéfice les biens qu'ils avaient donnés à Murbach (p. 60); donation de Ratlinde de 811, qui reprend les biens donnés en bail pour elle et ses descendants légitimes (p. 62).

tenanciers des manses propres, de leur côté, recevaient les récoltes à leur arrivée, mettaient le foin en meules, comptaient les gerbes, battaient en grange, pressuraient le raisin. Les premiers devaient également amener le bois devant les cuisines ou la boulangerie de l'abbaye; les seconds fendaient le bois, chauffaient le four, construisaient les foyers, cuisaient les aliments. De même, ces derniers nettoyaient les étables, pendant que les premiers, placés en dehors, recevaient le fumier et le disposaient dans les cours. Les tenanciers des manses propres devaient de plus veiller à la sûreté des plaids et des voyages de l'abbé, garder la prison seigneuriale, et assimilés formellement aux serfs domestiques, ils étaient même tenus de vider les latrines de l'abbaye. Quant aux vassaux nobles ou barons, dont les manses n'acquittaient ni cens, ni redevances, ni prestations, ils n'étaient obligés qu'à monter à cheval pour le service de l'abbé, ou à lui fournir des chevaux sur réquisition. Mais ce qui rattachait le système entier aux institutions militaires du temps, ce sont les obligations auxquelles l'abbé et ses tenanciers étaient soumis quand le roi faisait la guerre. Dès qu'une expédition avait été résolue, l'évêque en donnait avis à l'abbé; l'abbé à son tour convoquait les ministériaux et leur notifiait le prochain départ du roi. Les ministériaux organisaient alors les moyens de transport que l'abbaye devait fournir, et mettaient à sa disposition, au jour fixé, des bêtes de somme et un certain nombre de chariots, chacun attelé de six bœufs et conduit par deux conducteurs[1]. Cet exemple fait comprendre comment nos anciens rois ont été si prodigues de ces redevances en nature, de ces prestations dont le fisc ne pouvait bénéficier, quand il n'y avait pas de ferme royale sur les lieux, et il prouve de plus que cette délégation de revenus publics à des dignitaires ecclésiastiques était à bien des égards le salaire de véritables fonctions civiles.

Mais quels que fussent le sort des tenanciers et les charges qui leur incombaient, quelles que soient les mille nuances de détail que les colonges durent aux manifestations infiniment variées de la vie sociale au moyen âge, il y a pour moi un fait hors de doute : c'est que la juridiction exercée par les colongers prouve leur liberté originaire. Mais aussi partout où s'arrêtait l'organisation colongère, il n'y a plus qu'un servage plus ou moins mitigé. Ainsi si l'on pénètre dans les gorges les plus reculées de la vallée de Guebwiller, on rencontre une ancienne population de bûcherons et de charbonniers qui doit évidemment ses établissements à Murbach et à une maison religieuse voisine presque contemporaine, le chapitre de

1. *Ats. diplom.*, t. Ier, p. 225-227. — L'abbé Hanauer, *les Constitutions des campagnes de l'Alsace au moyen âge*, p. 43-93.

Lautenbach. Là plus de contrat formel limitant les droits du seigneur, plus de juridiction populaire; au lieu de biens communaux, des droits d'usage; les villages ne figurent point parmi ceux qui, en 1135, composaient la «cité», et tandis que les autres vassaux sont qualifiés dans les temps modernes de bourgeois, on traite ces bûcherons et ces charbonniers de manants et de pauvres gens (*arme Lüt*)[1].

IV. LES MINISTÉRIAUX. — L'AVOUÉ.

On conçoit facilement que le rôle des ministériaux dans le *pagus*, comme successeurs des anciens décurions, la haute juridiction qui leur était attribuée, leur privilége sur les fiefs et sur les offices nobles qui relevaient de l'abbaye, et plus que tout cela peut-être, le service militaire qu'ils devaient au souverain et qui sauvegardait en quelque sorte leur immédiateté personnelle; on conçoit très-bien, dis-je, que tant d'avantages aient donné aux ministériaux une prépondérance marquée et qui n'était pas sans danger pour l'indépendance de l'abbaye. On les voit intervenir dans toutes ses affaires temporelles, et ce n'est pas le trait le moins curieux à noter que l'étroite tutelle exercée par cette aristocratie sur les glorieux abbés de Murbach, dont plusieurs ont porté la mitre épiscopale, et qui se trouvèrent mêlés depuis les temps de Pépin le Bref à toutes les affaires considérables de l'Empire et de l'Église[2]. Une tradition nous montrera jusqu'où cette tutelle pouvait aller.

Au moment de partir pour la Terre-Sainte, Frédéric Barberousse commanda à l'abbé Widerolphe, nouvellement élu, de se joindre à la croisade. Widerolphe, d'accord avec quelques conseillers mal avisés, supplia l'empereur de l'en dispenser. Frédéric y consentit moyennant l'abandon d'un domaine situé en Souabe et appartenant à Murbach, d'une telle importance, dit-on, que deux cent cinquante chevaliers y devaient le service féodal. Widerolphe accepta et s'en retourna chez lui enchanté de son marché. Il se fit préparer un bain. Les ministériaux s'informant des avantages que l'abbé avait procurés à sa maison, apprirent que l'unique résultat de son voyage allait à le dépouiller d'un de ses plus riches domaines. Ils en furent outrés et se dirent entre eux : «Allons tuer ce méchant moine.» Widerolphe n'était pas hors de son bain que la conjuration lui fut dénoncée. Il prit l'épouvante, et se couvrant à la hâte de quelques haillons, il s'en-

1. Arrêts et décisions de la Cour de Colmar, t. LII, p. 122.

2. Dom Bouquet a publié (*Script. rer. franc.*, t. V, p. 523) une lettre du pape Paul Ier au roi Pépin, de 767, où le pontife parle d'une mission que l'abbé Haribert de Murbach a eu à remplir auprès de lui de la part du roi.

fuit seul à travers les montagnes, sans que plus jamais on ait entendu parler de lui[1].

Je ne sais jusqu'à quel point ce récit est fondé; un fait semble le contredire : c'est qu'un abbé de Murbach a bien positivement suivi Frédéric Barberousse en Palestine[2]. Peut-être la légende ne s'est-elle formée après coup que dans la vue de légitimer les entreprises des abbés en faveur de leur indépendance; mais aucun document n'infirme dans ses traits généraux cette vive peinture de l'étroite dépendance où les ministériaux tenaient les abbés.

Une tutelle plus lourde encore était celle de l'avoué. L'avoué était à proprement parler le représentant temporel de l'abbaye : investi du ban du roi ou de l'empereur, il rendait la justice au nom de l'abbé, prenait le commandement du contingent militaire du district, assistait l'abbaye dans toutes les transactions que son aveu seul rendait valables. Cette dignité était tellement importante que les comtes de Habsbourg, landgraves de la haute Alsace, ne dédaignèrent pas de s'en revêtir, et qu'elle devint même, à ce qu'il semble, héréditaire dans leur famille. Chaque église, à cette époque, avait son avoué, et tous les témoignages s'accordent pour attester combien leur protection était oppressive et tyrannique. L'empereur d'Allemagne était l'avoué de l'Église romaine, et ces rapports forcés du sacerdoce et de l'Empire furent la première occasion de la longue querelle des investitures.

Murbach n'y resta pas étranger. J'ignore quel fut le rôle de ses religieux à l'époque de ces troubles, pendant lesquels leur maison fut profanée et presque abandonnée[3]. On peut inférer cependant de quelques vers inscrits dans une ancienne tapisserie suspendue autrefois dans l'église et qui datait de cette époque[4], que l'abbaye se montra plutôt favorable à l'empereur qu'au pape. Ils expriment du moins un sentiment très-net de la séparation des deux puissances, et l'on sait que, dans cette période de réaction, ces idées ne se rencontraient guère que chez les défenseurs de l'indépendance

1. Grandidier, *Histoire d'Alsace*, Pièces justificatives du tome II, p. LXXIII. Voyez également un mandement de l'empereur Frédéric II de septembre 1235, autorisant l'abbaye de Murbach à faire rentrer en sa possession les biens que ses vassaux avaient injustement aliénés. *Als. diplom.*, t. Ier, p. 371-372.

2. *Als. diplom.*, t. Ier, p. 297. Sentence présentée à la sanction de Henri VI, pour la réparation des dommages causés par les comtes de Ferrette à l'abbé de Murbach, pendant qu'il était en Terre-Sainte avec Frédéric Barberousse (vers 1191).

3. Grandidier, *Histoire d'Alsace*, Pièces justificatives du tome II, p. LXXIV.

4. Lettre de frère Sigismond à l'abbé Barthélemy d'Andlau sur les anciennes tapisseries de l'abbaye de Murbach; *Bulletin de la Société des monuments historiques d'Alsace*, t. II, série II, Mémoires, p. 49-54.

temporelle des rois. Il est d'autant plus intéressant de les rencontrer à Murbach, que chez ses voisins, les chanoines de Lautenbach, le fameux Manegold, l'un des maîtres illustres de l'université de Paris, consacrait sa plume à la défense de toutes les revendications sacerdotales.

La chute de l'Empire romain semblait devoir entraîner dans sa ruine ces institutions plus admirables encore que les conquêtes, qui avaient visé à introduire de plus en plus dans le monde l'ordre, le droit, la justice et l'unité. Mais Rome, quoique privée de ses légions, ne désespéra point du salut : s'armant de l'Évangile, elle essaya d'opposer une digue aux Barbares, de retenir leur courant désordonné, de rendre à la société les étais moraux qu'ils avaient renversés, d'empêcher le régime des invasions de s'établir en permanence. Elle crut qu'elle pourrait mener par les idées les races diverses de conquérants qui, à part leur respect instinctif pour le glorieux nom de Rome, devenu plus grand encore depuis que Rome s'adressait à leur sentiment religieux, n'estimaient que la force. A l'Empire les pontifes romains substituèrent l'Église, et se résignant à laisser le gouvernement des corps aux mains des Barbares, ils revendiquèrent le domaine des âmes, ils s'emparèrent du monde de l'intelligence, et par une admirable intuition des conditions nécessaires à la durée de la civilisation, ils se posèrent en gardiens vigilants et jaloux des esprits. Sous leur haute direction, l'Église formule ses dogmes, elle réprime, elle flétrit tout écart de la pensée qui pouvait affaiblir leur force morale et leur portée politique; elle jette les bases immatérielles d'une nouvelle société, elle prépare à son insu l'avénement d'une ère où chacun, condamné à vivre de son travail, mais assuré d'en recueillir tous les fruits, serait poussé par les libres inspirations de sa conscience et par son propre intérêt, à respecter les lois sans lesquelles nulle association humaine ne peut se maintenir et se développer.

Tel est le but que les plus grands pontifes ont poursuivi, et s'il ne leur fut pas donné de l'atteindre dans sa plénitude, c'est que, d'une part, il n'est pas conforme à la nature humaine de plier indéfiniment et uniformément sous la même règle, et que, de l'autre, il reste toujours quelque chose d'humain au fond des plus nobles vues et des plus généreux efforts. Une fois la lutte engagée et les passions en jeu, la papauté, menacée dans le gouvernement des âmes, méconnut à son tour toutes les bornes qui séparent les deux puissances; elle étendit son autorité sur le temporel des églises et des abbayes, moins dans le but de les affranchir que pour renforcer ses moyens d'action, et c'est ainsi qu'en 1190 le pape Célestin II déclara l'abbaye de Murbach soumise immédiatement au saint siége. Pour assurer son émancipation, il décida que l'avouerie ne pourrait plus se

transmettre par voie d'hérédité; que l'avoué serait élu par les religieux dans la même forme que l'abbé; il lui interdit de porter injustement la main sur les biens du monastère, de l'épuiser par de trop fréquentes visites, de le frapper de contributions; l'avoué ne devra se rendre aux plaids que sur l'invitation de l'abbé, et ne touchera, conformément à l'usage, que le tiers des amendes. S'il outre-passe ses pouvoirs, l'abbaye, après trois avertissements, peut le révoquer, le remplacer dans son office par qui lui plaira, ou même ne pas le remplacer, si elle le trouve bon[1].

En laissant au monastère cette latitude, le souverain pontife lui ouvrait des perspectives nouvelles. De ce moment, sa politique temporelle devait aboutir à substituer les abbés à l'autorité des avoués, et à ruiner la prépondérance des ministériaux. Les institutions générales de l'Empire, tout en reconnaissant aux maisons religieuses le droit d'élire leurs abbés, adjoignaient à ces dignitaires, en tant que représentants du souverain, un fonctionnaire civil qui recevait de l'empereur l'investiture du glaive. Mais du moment que la cour de Rome autorisait les abbayes à supprimer leur avouerie, cette investiture passait aux mains du pape et s'ajoutait au droit de confirmation qu'il exerçait sur les élections abbatiales. Il est aisé de voir les conséquences de cette usurpation; mais peu importait au saint siége : en créant une situation qui devait faire d'un humble religieux de saint Benoît, un grand seigneur féodal, menant sous sa bannière jusqu'à six cents chevaliers, un comte haut-justicier, un prince du Saint-Empire[2], il acquérait un champion de plus dans sa lutte contre le gouvernement des Hohenstaufen; et tel était l'affaiblissement du pouvoir central et le trouble des esprits, que ce renversement de toutes les règles du droit public, qui s'étendit bien au delà du petit domaine de Murbach, ne rencontra aucune protestation efficace de la part des Césars allemands.

V. LA PAROISSE.

Antérieurement au douzième siècle, l'aspect actuel des lieux dans la vallée de Guebwiller ne se laissait encore entrevoir que très-confusément. Les habitants semblaient avoir conservé l'horreur des vieux Germains pour la concentration des demeures. Les villes étaient toujours pour eux des «bûchers entourés de filets», suivant l'expression d'Ammien Marcellin[3].

1. *Als. diplom.*, t. Ier, p. 294-295.

2. Le plus ancien document où l'abbé de Murbach est qualifié de prince, est un diplôme de l'empereur Frédéric II, de septembre 1228, confirmant à l'abbaye le péage dans la vallée de Saint-Amarin; *Als. diplom.*, t. Ier, p. 362.

3. *Ipsa oppida ut circumdata retiis busta declinant;* XVI, c. 2.

Chacun tenait bien moins aux avantages de la solidarité sociale qu'à la libre possession de son bien et de soi-même, et restait fidèle «à la source, au champ, à la forêt» qui avaient attiré ses ancêtres[1]. Tout au plus peut-on supposer qu'auprès des manoirs des ministériaux, à Angreth, à Ungerstein, à Bergholtz, à Isenheim, à Ostein, s'étaient groupées les cabanes de quelques pauvres tenanciers ou clients, que le besoin de subsistance ou de protection retenait à l'ombre des tours féodales.

Dans l'établissement des paroisses, le clergé s'était conformé aux grandes circonscriptions civiles et aux habitudes de ses ouailles. Les églises étaient rares et placées dans des lieux où les populations étaient peu tentées de les suivre. Je ne sais si ce fut pour ne pas heurter d'anciens usages religieux, ou tout simplement pour rendre l'édifice sacré visible au loin et pour agrandir son horizon, mais il semble qu'on ait recherché les hauteurs pour y construire nos plus anciennes églises. La première paroisse de la vallée de Guebwiller, celle de Bühl, est encore au haut d'une colline qui a donné son nom au village. Ailleurs il n'y avait que des oratoires ou des chapelles, dont la construction avait été autorisée dès 506 par le concile d'Agde; les fidèles n'étaient tenus de se rendre à la paroisse que les jours de fêtes solennelles[2].

L'organisation qui réunissait en un seul faisceau les éléments épars de la vie civile et religieuse de la cité, n'avait pas empêché l'établissement de subdivisions importantes. Les plaids colongers et féodaux avaient morcelé le territoire du *pagus* en de nombreuses circonscriptions judiciaires, pourvues chacune d'un centre, qui rendaient la justice plus facilement accessible que s'il n'y avait eu qu'une cour pour tout le district. C'est là, souvent en plein air, dans l'enclos de la ferme seigneuriale ou sur la voie publique, que l'avoué ou son représentant tenait ses assises, que l'abbé réunissait ses ministériaux. La formation des subdivisions territoriales était un effet direct de cette justice foraine; la juridiction s'attacha au ban, comme le droit de l'individu s'était fixé à la terre. Dans l'ancienne langue du droit germanique, les expressions de ban et de juridiction sont synonymes.

Lorsque l'accroissement de la population, dans les domaines de Murbach, motiva la fondation des paroisses actuelles, et, soit dit en passant,

1. *Nullas Germanorum populis urbes habitari, satis notum est: ne pati quidem inter se junctas sedes. Colunt discreti ac diversi, ut fons, ut campus, ut nemus placuit;* Tacite, *German.*, c. 26. — Voy. aussi la notice sur la fondation de l'église paroissiale et sur l'origine de la ville de Guebwiller, dans la *Chronique des dominicains de Guebwiller*, Pièces justificatives, n° II.

2. *Collection des conciles*, du P. Labbe, t. IV, 21e canon, p. 1336.

elles ne remontent pas au delà du douzième siècle, elles prirent pour circonscription le ban comme les premières avaient pris celle du *pagus*. La paroisse rendit le foyer local plus intense, et le curé, dont le nom, *plebanus*, *Lütpriester*, suffit pour faire comprendre le rôle, qui prit rang quelquefois comme greffier dans l'organisation civile de la colonge, et qui, par sa présence, validait tous les actes, donna aux habitants un sentiment plus précis et plus élevé de leur droit. La nouvelle église ne fut plus seulement une maison de prières : devant le porche, se tinrent les assemblées; ses archives reçurent en dépôt le petit nombre d'actes publics ou privés que les intéressés jugeaient dignes d'être libellés; mais surtout elle devint, avec le cimetière qui l'entourait, le refuge et la forteresse des populations, quand un ennemi menaçait le voisinage. Les nouveaux sanctuaires, bâtis dans des lieux plus accessibles, auprès des manoirs des ministériaux, devinrent le noyau de toutes les nouvelles habitations.

C'est ainsi que tout s'accordait, que tout concourait à hâter une rupture définitive et nécessaire avec le passé. Le moyen âge visait à la fixité dans les institutions : leur principe était la terre, unique base de la société civile, à laquelle elle avait inégalement transmis ses droits et ses charges. Dans ce cadre rigide tout tendait à se pétrifier. Le signal de l'évolution que le monde attendait fut précisément cette lutte contre l'Empire, soutenue par la papauté. Plus tard le tiers-état agrandi et fortifié n'eut plus qu'à dégager la société des langes où elle risquait d'étouffer.

Les plus anciens actes de la vie communale sont relatifs au domaine indivis de l'*Allmend*. On en peut conclure que les intérêts particuliers à chacun des groupes de l'ancien *pagus*, dans la jouissance des biens communs « de la marche, de la cité », ont joué un grand rôle et contribué pour une large part à la formation des communes. Sur un territoire de plusieurs lieues carrées de superficie, l'usage des forêts, des pâturages indivis, les défrichements que l'on y tolérait encore, ne pouvaient pas être également faciles et avantageux à chacun des centres naissants de la population. Les plus favorisés furent amenés de bonne heure à concevoir une solidarité plus restreinte, à se prévaloir de la divergence de ces intérêts et à revendiquer un privilége local sur le canton qui relevait plus directement de leurs demeures. De là au droit de bourgeoisie il n'y avait plus qu'un pas, et lorsque, par suite du développement du régime féodal, l'antique aristocratie des ministériaux, de plus en plus oppressive, voulut porter ses usurpations sur les communaux, dont elle avait seule disposé jusque-là, la paroisse groupa définitivement autour d'elle les intérêts populaires menacés, et au nom de la participation de tous aux avantages

communs, en vertu de leur droit de juridiction sur tous les rapports civils, malgré les coups multiples dont les empereurs, vains représentants du vieux droit et de son immobilité, frappèrent le mouvement, les plébéiens, secouant le joug de la terre et invoquant le principe nouveau que «l'air rend libre[1]», proclamèrent la commune, lui donnèrent pour banlieue le territoire de la juridiction et la dotèrent de leurs droits à la jouissance commune de l'*Allmend*, qui prirent presque la consistance de droits de propriété.

Reste à voir comment la formation des communes, qui avait rencontré une si vive résistance au commencement du treizième siècle, fut sitôt après tolérée, favorisée même par ceux qui s'y étaient d'abord le plus fortement opposés.

L'accord de l'Empire et des grands vassaux, en privant les efforts populaires de tout point d'appui, menaçait de couper court à toute tentative nouvelle d'affranchissement. Mais la papauté brisa cette alliance, en soulevant les grands vassaux contre leur suzerain. La nouvelle démocratie, trouvant alors les représentants de la féodalité dans une situation analogue à celle des rois de France, en lutte à la fois pour relever leur dignité des droits de la souveraineté et pour subjuguer la noblesse inférieure, en obtint plus facilement la sanction de ses progrès. C'est ce que la suite de cette étude démontrera.

VI. LA COMMUNE. — DISPARITION DE LA COLONGE.

La plus importante des communes qui se formèrent ainsi sur le territoire de Murbach, est Guebwiller. Dès le huitième siècle, son nom se rencontre fréquemment dans les chartes. Une donation, faite en 774 au profit de Murbach, est datée de la *villa* de *Gebunwilare*[2]. Sa situation en faisait la clef de la vallée, le centre des relations de l'abbaye avec le monde. La Lauch, qui rassemble les divers ruisseaux de ces montagnes, y développa très-anciennement une certaine industrie élémentaire, indépendante de la terre, également favorable à l'accroissement de la population et de la richesse.

1. Gaupp, *Deutsche Stadtrechte*, t. Ier, introduction, p. XXXIX-XL. — Cette révolution ne peut pas avoir été universelle. Il y a lieu de croire qu'elle ne s'est faite que très-incomplétement en Italie, qui ne compte en moyenne que 9 communes sur 300 kilomètres carrés, chacune avec 2,831 habitants, tandis qu'en France on compte pour la même superficie 18 communes, chacune avec 978 habitants.

2. *Als. diplom.*, t. Ier, p. 47. — Le nom de Guebwiller se trouve encore au bas d'un échange de propriétés de 792; *ibid.*, p. 57; et dans une autre donation au profit de l'abbaye de 796, p. 59.

La prospérité de ce village le fit de bonne heure ériger en paroisse propre. Murbach y fonda, sous l'invocation de son patron saint Léger, une église qui existe encore. Elle remonte à la première moitié du douzième siècle, et l'âge n'a pas amorti les tons violents du grès vosgien dont elle est bâtie, et que le fond vert du coteau voisin ne fait que mieux ressortir. Les trois tours qui la surmontent lui donnent un air de force étonnant. On sent qu'elles ont été bâties pour tenir en échec les donjons féodaux du voisinage. C'est une de ces constructions mixtes, moitié religieuses, moitié militaires, comme les besoins des populations les réclamaient souvent de l'architecture romaine. Le vaste porche (*Paradies*), qui précède l'entrée, rappelle les halles couvertes de certains hôtels de ville. Ce vénérable monument pouvait se prêter à tous les usages sociaux de la commune primitive.

La fondation de l'église de Saint-Léger constituait au profit de l'abbaye un nouveau droit sur Guebwiller, celui de patron de la paroisse. A ce titre elle nommait à la cure et prélevait une part de la dîme. Un accroissement de revenu n'était pas à dédaigner, au moment où elle établissait et étendait sa puissance temporelle. L'agrandissement se faisait par des moyens fort simples, indiqués, pour ainsi dire, par la bulle de Célestin II : le rachat à l'amiable ou imposé des droits d'avouerie sur les diverses parties de ses domaines. Cette politique, soutenue par une succession d'abbés, qui portaient plus volontiers le casque que la mitre et qui maniaient l'épée aussi savamment que la crosse, promut bientôt l'abbaye au rang des principales puissances féodales de la haute Alsace, et la mit en mesure de dominer ses plus fiers voisins. C'est ainsi que de 1233 à 1235 l'abbé Hugues de Rothenburg lutta victorieusement contre les comtes de Ferrette et de Montbéliard[1], et que, dans la seconde moitié du même siècle, l'abbé Berthold de Steinbrunn livra bataille en personne à Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, le prit et l'enferma dans le château de Hugstein[2], dont M. N. Schlumberger-Hartmann vient de restaurer les ruines. Mais l'exercice d'une telle souveraineté était fort coûteux, surtout quand un ordre sévère ne présidait pas aux dépenses. Dès cette époque,

1. *Trithemii Chronicon Hirsangiense*, t. Ier, p. 559. — L'une des causes des démêlés de Murbach avec les comtes Ulric et Albert de Ferrette était le péage reconnu à l'abbaye dans la vallée de Saint-Amarin et que ces derniers lui contestaient; *Als. diplom.*, t. Ier, p. 372-373. — La transaction de 1235 ne mit du reste pas fin aux difficultés, qui se reproduisirent à l'occasion des droits de Murbach sur Uffholz et de la construction par l'abbé d'un château dans la vallée de Saint-Amarin. — Voy. les réversales d'Ulric de Ferrette, de 1245; *Als. diplom.*, t. Ier, p. 389; et sentence arbitrale rendue en 1252 par les évêques de Strasbourg et de Bâle à l'occasion des difficultés de l'abbé Thiébaud de Murbach avec Ulric de Ferrette; *ibid.*, p. 406-407.

2. Laguille, *Histoire d'Alsace*, p. 233-234.

l'abbaye était obérée et réduite à des mesures extrêmes, comme la dispense qu'elle obtint, en 1246, du pape Innocent IV, de payer celles de ses dettes qui ne provenaient pas de sommes employées directement à son profit[1]. Peu après, le même pontife, reconnaissant le secours que l'abbaye lui prêtait dans sa lutte contre l'empereur Frédéric II, lui concéda temporairement les revenus de l'église de Guebwiller, pour l'aider à satisfaire ses créanciers. En 1250, la paroisse lui fut même définitivement incorporée[2].

Pendant l'anarchie du grand interrègne, qui sépare l'extinction des Hohenstaufen de l'avénement des Habsbourg, la commune de Guebwiller, de concert avec l'abbé de Murbach, résolut de s'entourer de murs. Mais si l'abbaye avait le plus grand intérêt à cette entreprise, qui lui donnait une première ligne de défense en avant de son château de Hugstein, et couvrait plus efficacement l'entrée de la gorge où s'élevaient les bâtiments conventuels, il n'en était pas de même des nobles voisins. On cite surtout les d'Angreth, possesseurs d'un château qui touchait à Guebwiller, comme ayant résisté le plus opiniâtrement à la construction des remparts de la nouvelle ville. L'abbé Berthold de Steinbrunn intervint en sa faveur et, aidé des bourgeois, il s'empara du manoir des d'Angreth, qui fut rasé[3].

C'est ainsi que, dans toute l'étendue de ses domaines, l'abbaye maîtrisa, gagna ou éloigna les descendants des anciens ministériaux. Précédemment déjà, la prépondérance de plus en plus excessive à laquelle elle était parvenue, avait commencé à écarter une famille considérable, celle des Waldner, qui devait sans doute son nom à l'office de juge forestier qu'elle tenait de l'abbaye, et qui se fixa dans le Mundat supérieur. Du haut de leur château de Freundstein, nid d'aigle sur la crête des montagnes, qui commande de deux côtés le territoire de Murbach, les Waldner durent souvent dans la suite exercer des représailles. Ils préludaient ainsi, par des guerres privées, à la gloire que leur promettait la grande guerre. On trouve des Waldner à Sempach, au siége de Rhodes, sous les murs de Mézières défendu par Bayard, à Pavie, à Marienthal, à Rosbach, comme sur les champs de bataille du premier Empire.

1. *Als. diplom.*, t. Ier, p. 392.

2. *Chronique des dominicains de Guebwiller*, Pièces justificatives, nos III et IV.

3. Les Annales des dominicains de Colmar parlent, sous l'année 1271, de la vallée de Guebwiller *in qua ante paucos annos civitas inchoata fuerat;* Pertz, *Monumenta Germaniæ historica, scriptorum* XVII, p. 194. — *Chronique de Guebwiller, ad ann.* 1260, et Pièces justificatives, no II. — Schœpflin place la prise du château d'Angreth sous le règne de l'abbé Conrad de Staufenberg, au commencement du quatorzième siècle, *Als. illustr.*, t. II, p. 100. Mais les réversales des chevaliers d'Angreth de 1321, *Als. diplom.*, t. II, p. 127, constatent seulement qu'ils venaient de reconstruire leur château avec l'agrément de l'abbaye.

L'abbaye continua à faire preuve de bonne volonté envers la jeune cité. Elle aida, elle soutint si puissamment ses efforts, qu'en échange de ses propres sacrifices, elle obtint des bourgeois, en 1275, une contribution annuelle de quarante marcs, soit environ quatre cents francs de notre monnaie[1]. Mais c'était un faible appoint pour les convoitises secrètes de Murbach, qui se manifestèrent une première fois quelques années plus tard. En 1285, l'abbé Berthold de Falkenstein s'empara par surprise de Guebwiller et, pour me servir de l'expression des annales contemporaines de Colmar, prétendit s'assujettir les personnes et les biens de ses habitants[2]. L'entreprise était prématurée, et l'envahisseur céda devant la ferme opposition des patriciens. On sait combien de services la petite noblesse urbaine rendait alors à l'indépendance des communes. Malheureusement elle les faisait souvent payer cher par les troubles et les discordes qu'elle suscitait et qui, particulièrement à Guebwiller, vinrent en aide aux projets ambitieux de Murbach. Ainsi peu après, en 1288, à la suite d'une sanglante collision entre les nobles de Guebwiller, l'abbé Berthold de Falkenstein les expulsa tous de la ville[3].

Cette intervention n'outre-passait pas les droits qu'il tenait de sa qualité de haut justicier, et qu'un document de 1310 énumère très-exactement.

En premier lieu, le bourgeois qui portait un de ses concitoyens par terre, qui violait son domicile ou le frappait jusqu'à effusion du sang, perdait la garantie de la paix publique : pour la recouvrer, il devait, dans un délai de six semaines et trois jours, entrer en composition avec le plaignant, sinon payer à l'abbé la somme de cinq livres bâloises, environ vingt francs de notre monnaie.

En second lieu, nul ne pouvait être arrêté préventivement pour un méfait de ce genre, si son avoir suffisait pour payer l'amende.

Enfin, la peine du meurtre était à la merci de l'abbé[4].

A voir l'extension de pouvoir que l'abaissement des ministériaux pro-

1. *Chronique de Guebwiller,* Pièces justificatives, n° V.

2. *Abbas Morbacensis kalendis aprilis civitatem suam Gebwilre latenter, et res et eorum corpora in totum confiscavit;* Pertz, *loc. cit.*, p. 212. — Les Annales mentionnent la même année, *circa festum Lucie* (13 décembre), la mort de l'abbé Berthold de Steinbrunn, *qui destructor religionis et dissipator enormis rerum sui monasterii dicebatur; ibid.*, p. 212.

3. Pertz, *loc. cit.*, p. 215.

4. *Chronique de Guebwiller*, Pièces justificatives, n° VII. — Le droit de Colmar garantissait six semaines de sécurité au coupable qui avait perdu son droit à la protection impériale. A Hochstadt, canton d'Altkirch, le meurtrier avait pendant six semaines et deux jours droit d'asile dans la maison colongère. Ces délais avaient évidemment pour but de donner au coupable le temps de faire accepter la composition au plaignant.

cura à l'abbaye, on peut se demander si elle n'y trouva pas d'autres agrandissements encore. Les nouvelles communes ne pouvaient avoir pris possession de toute l'étendue de l'*Allmend* de l'ancien *pagus*, aux dépens duquel les patriciens faisaient encore à leur aise, en 1135, des largesses au couvent de Goldbach. Qui pouvait bénéficier de ces pâturages, de ces forêts, de ces bruyères restés vacants, indivis, par conséquent indéterminés, si ce n'est l'abbaye se substituant aux droits des anciens ministériaux? En admettant qu'elle s'attribua cette part de leur succession, la libre disposition des biens communs non partagés de la marche, nous pouvons nous expliquer les plaintes trop bien fondées qui surgissent de temps à autre, parmi les vassaux, au sujet des usurpations de communaux dont ils l'accusaient, et c'est de là peut-être que proviennent les forêts situées dans la montagne, à droite et à gauche de Guebwiller, que l'abbé Conrad de Staufenberg octroya à la ville, en 1314 et en 1328, en autorisant les bourgeois à y faire des défrichements, à charge par eux de payer le cens accoutumé[1].

Il serait intéressant de savoir si les lots de terre ainsi conquis sur la forêt furent annexés ou non à la colonge primitive. Cela n'est pas impossible, quoique à ce moment le système colonger fût déjà en pleine voie de décadence. Les lots de terre dont la colonge se composait, tendaient à se subdiviser de plus en plus, par suite du partage des successions, et peut-être aussi, parce que la population de Guebwiller ne subsistait pas seulement du produit des champs. Les abbés de Murbach, seigneurs de la colonge, n'avaient intérêt qu'à l'exacte rentrée du cens que la terre colongère était tenue d'acquitter. Il est vrai que l'extrême morcellement rendait la perception plus difficile. Pour obvier à cet inconvénient, on tomba d'accord de part et d'autre, en 1397, que pour chaque lot, quel que fût le nombre des co-partageants, un seul tenancier (*Träger*) serait responsable envers le seigneur[2]. Mais à cette époque, la colonge, tout en conservant sa juridiction constitutionnelle, avait laissé perdre la juridiction des délits qui avait passé à la commune; c'étaient les représentants de la commune, membres du conseil de ville, chefs des corps de métiers, qui étaient devenus les assesseurs du prévôt dans l'administration de la justice. Puis à côté de la juridiction spéciale de la colonge, s'était établie celle des corps de métiers pour ceux de leurs affiliés qui étaient restés indépendants de la première. De plus, on ne peut douter que l'accroissement

1. *Chronique de Guebwiller*, Pièces justificatives, nos VIII et IX.

2. *Chronique de Guebwiller*, Pièces justificatives, no X. — J. G. Stoffel, *Weisthümer des Elsasses*, p. 121.

de la puissance abbatiale n'ait souvent fait tort à la garantie stipulée par l'ancien contrat. Tout concourait donc à amoindrir et à déprécier le droit primitif, et si l'on joint à cela la lourde responsabilité du colonger titulaire, garant pour toute l'étendue de l'ancien manse, on comprend que, loin de rechercher comme précédemment son agrégation à la colonge, plus d'un ait tout fait pour l'éviter, et que par suite de nombreuses parcelles soient restées en friche, au grand dommage du seigneur colonger. Cet état de choses amena la dissolution de la colonge de Guebwiller. En 1444, l'abbé Dietrich de Haus concéda les terres aux tenanciers à titre de bail perpétuel, d'emphytéose simple, sans autre obligation que le service du cens et des anciennes prestations colongères[1]. Ce fut un soulagement sans doute, si on envisage cette transformation à un certain point de vue; mais il n'en est pas moins vrai qu'en renonçant à ce vieux symbole, en abandonnant leur droit de juridiction sur le contrat spécial qui les unissait à l'abbaye, les tenanciers abdiquèrent en quelque sorte leur dernière prérogative d'hommes libres.

L'année même de la suppression de la colonge, Guebwiller échappa à un véritable danger. On sait que le dauphin de France, qui devint plus tard le roi Louis XI, avait fait franchir les Vosges à une armée de soudards destinés à agir contre les Suisses, pour venger les injures reçues par la maison d'Autriche. Ce n'était pas la première visite de ce genre que recevait l'Alsace : ses souvenirs lui peignaient encore sous les plus vives couleurs les cruautés commises, moins d'un siècle auparavant, par les bandes anglaises commandées par Enguerrand de Coucy et par Arnaud de Cervole. Les soldats du dauphin se montrèrent, par leurs exploits, dignes de leurs devanciers. En traversant l'Alsace, ils commirent d'horribles ravages dans les campagnes, et parvinrent à s'emparer de la plupart des petites villes fortifiées, situées le long des Vosges. Ils n'épargnèrent point Guebwiller. Par une froide nuit de février, au moment où les bourgeois de garde, rassurés sur l'issue de leur veillée et chassés par la rigueur de la saison, avaient quitté leur poste, les Armagnacs purent approcher sans être aperçus et appliquer quelques échelles. Mais en franchissant la crête du rempart, ils firent tomber quelques pierres dans le chemin de ronde. Cela suffit pour donner l'alarme. En un clin d'œil, toute la population fut sur pied et courut au point menacé. Une vaillante femme eut l'idée d'allumer de la paille, qu'elle lança toute flamboyante sur les assaillants. Trop faibles sans doute pour soutenir leur attaque, ils se retirèrent en désordre, en abandonnant leurs échelles au pied du mur. Les bourgeois,

1. *Chronique de Guebwiller*, Pièces justificatives, n° XIII.

fiers de leur succès, les recueillirent avec soin et les accrochèrent en forme de trophée dans l'église de Saint-Léger, où l'on peut en voir encore quelques-unes. En même temps on institua une procession annuelle, comme expression de la reconnaissance publique envers la Vierge et le saint évêque Valentin, qui avaient, disait-on, apparu du haut des remparts à l'ennemi terrifié[1].

VII. SITUATION ÉCONOMIQUE DE L'ABBAYE. — ASSUJETTISSEMENT DE LA COMMUNE.

Cependant le poids de leur souveraineté pesait de plus en plus sur les épaules des princes-abbés de Murbach. Loin de réduire les dettes de l'abbaye, chacun contribua à les augmenter. Il aurait fallu se restreindre, revenir sur ses pas, abandonner les conquêtes qui imposaient de tels sacrifices. Mais l'eût-on voulu, il n'était plus possible de se retirer de cette voie dangereuse, où l'on cherchait le salut en s'y enfonçant chaque jour davantage. L'histoire de l'abbaye offre, pour cette période, une succession de luttes incessantes se terminant par des transactions et des rachats dont elle ne peut solder le prix et pour lesquels elle engage ses revenus ou aliène ses possessions[2]. En 1291, l'abbé Berthold de Falkenstein vendit à l'empereur Rodolphe de Habsbourg, moyennant la somme de deux mille marcs d'argent, la ville de Lucerne, en Suisse, que Murbach possédait depuis le temps de Pépin le Bref[3]. En 1300, l'abbé Albert de Liebstein engagea à quelques-uns des anciens ministériaux, qui entreprirent de payer les dettes de l'abbaye, les revenus qu'elle tirait des villes de Guebwiller et de Wattwiller, et même les citadelles construites par ses prédécesseurs[4], alors que, selon l'expression de Montesquieu, le premier rempart de l'autorité cessa d'être la foi promise et la foi reçue. Des actes analogues ne sont pas rares dans l'administration des princes-abbés, chaque fois accom-

1. *Chronique de Guebwiller*, p. 63 et suiv.; Pièces justificatives, n° XIV.

2. Voy. Vente de l'avouerie de Saint-Amarin faite par Walther de Horbourg à l'abbé Thiébaud (1253); *Als. diplom.*, t. Ier, p. 408-409. — Résignation de la même avouerie faite au profit de l'abbaye par les comtes Rodolphe et Godefroi de Habsbourg, et énumération des fiefs que les mêmes tenaient de Murbach (1259); *ibid.*, t. Ier, p. 426-427. — Transaction entre l'abbé Berthold de Steinbrunn et les fils du chevalier Guillaume de Saint-Amarin, au sujet de la destruction du château de Saint-Amarin (1272); *ibid.*, t. Ier, p. 470. — Rachat du même château, fief de Murbach, par l'abbé Berthold de Falkenstein (1287); *ibid.*, t. II, p. 38. — Résignation du même fief faite par Cunon de Saint-Amarin au profit de l'abbaye de Murbach (1294); *ibid.*, t. II, p. 62.

3. *Als. diplom.*, t. Ier, p. 79; t. II, p. 48. — J. E. Kopp, *Geschichte der eidgenössischen Bünde*, t. II, p. 85-192.

4. Trouillat, *Monuments de l'histoire de l'évêché de Bâle*, t. II, p. 697-699.

pagnés des aveux les plus affligeants relatifs à l'extrémité où l'abbaye était réduite[1].

Il n'était pas possible de créer sans cesse de nouvelles ressources par des moyens de ce genre. Le lecteur se rappelle que Murbach tenait de la munificence de nos anciens rois le péage, indépendamment des produits de la justice et de l'hériban. Le péage, qui ne se percevait d'abord que sur les chariots, les bêtes de somme et les hommes voyageant sur les chemins publics, devint le point de départ d'une série de contributions qui portèrent sur tout ce que l'homme et la terre pouvaient fournir de produits. Cette extension des droits fiscaux de l'abbaye, cette prétention à la faculté souveraine de créer des impôts suscitèrent une vive opposition à Guebwiller. Malheureusement la faible commune ne pouvait suivre l'exemple des grandes cités épiscopales et résister à ces usurpations; pour empêcher l'établissement de ces impôts exécrés, elle se rachetait et prenait à sa charge partie des dettes que l'abbaye avait à payer.

Ces compromis étaient pleins de danger, surtout lorsque la suppression de la juridiction colongère eut rabaissé la condition civile des tenanciers. Dans l'impossibilité où l'on se trouvait au quinzième siècle de remonter à l'ancien état de choses, de distinguer l'origine et la nature des droits de l'abbaye, de se rendre compte des usages qui les symbolisaient, il était naturel pour les princes-abbés de les dériver tous d'une prétendue souveraineté dont leurs prédécesseurs auraient joui de tout temps, et de confondre les descendants des hommes libres d'autrefois sous l'appellation commune de vassaux et de sujets. On peut conclure du petit au grand, et affirmer hardiment que la conception de la souveraineté absolue dans la société germanique ne s'est pas formée autrement, et ne remonte guère plus haut dans son histoire.

1. Voy. Vente faite par l'abbé Conrad de Staufenberg aux Antonites d'Isenheim de divers biens situés à Isenheim, à Burnhaupt, à Wattwiller et à Saint-Amarin (1313); *Als. diplom.*, t. II, p. 104-105. — Autre vente faite par l'abbé Henri de Schauenburg à Ludemann d'Utenheim (1367); *ibid.*, t. II, p. 254. — Voy. une bulle du pape Boniface IX, par laquelle il incorpore à l'abbaye de Murbach, vu les dettes dont elle était grevée, les quatre paroisses qui en dépendaient (1394); *ibid.*, t. II, p. 293-294. — En suite de cette incorporation, l'abbaye vendit à Susanne de Ferrette, épouse de Frédéric de Hattstadt de Herrlisheim, une partie des dîmes de la paroisse d'Oltingen. — Telle était, dès la seconde moitié du quatorzième siècle, la détresse de Murbach, que l'abbé Guillaume ne put acquitter immédiatement les droits exigés par la chancellerie romaine pour la bulle de confirmation de son élection, accordée en 1376 par le pape Grégoire IX, et qu'il fallut, en 1379, deux brefs de Clément VII, pour obtenir, en 1380, le paiement, entre les mains de Jean-Ulric d'Azuel, d'une somme de 333 florins de Florence (cinq au marc) ou de 80 florins d'or, à laquelle ces droits se montaient. (Archives du Haut-Rhin, fonds de Murbach.)

Quand les privilégiés qui bénéficiaient de cette usurpation n'en eurent plus même conscience, il est facile de comprendre ce que l'on éprouva du côté opposé, l'indignation qui saisit au cœur la noble race allemande, plus qu'aucune autre pénétrée du sentiment de la justice absolue, du caractère synallagmatique du contrat social, de l'horreur des formules conventionnelles qui ont créé la théorie gouvernementale moderne.

A la mort de l'abbé Dietrich de Haus, en 1447, le chapitre de Murbach lui donna pour successeur son neveu Barthélemy d'Andlau. Ce nouvel abbé appartenait à une famille d'Alsace qui apparaît dans l'histoire dès l'origine des noms patronymiques, et qui sans doute devait le sien à l'avouerie de l'abbaye d'Andlau dont elle avait été revêtue à une époque plus ancienne encore. L'aîné des d'Andlau portait autrefois le titre de chevalier héréditaire du Saint-Empire romain.

Avec les idées que les traditions féodales de sa famille avaient développées chez l'abbé Barthélemy d'Andlau, on peut juger de quelle manière il envisagea les aspirations des bourgeois de Guebwiller.

Au moment où il arriva à la porte de la ville pour s'y faire reconnaître, pour jurer de maintenir ses libertés et pour recevoir son hommage, les bourgeois l'arrêtèrent pour réclamer l'abolition des impôts que son prédécesseur avait établis. Le nouvel abbé résista d'abord; mais en voyant l'animation des bourgeois, le tumulte que son refus occasionnait, il craignit de prolonger un interrègne qui, d'après le droit public de l'Empire, suspendait tous les effets du pacte social, dont la commune avait déjà profité pour arrêter toute perception contraire au droit ancien, et pendant lequel il ne pouvait se mettre en possession d'aucun des châteaux de l'abbaye, confiés alors à la garde des vassaux. Il se résigna donc et consentit à la suppression des divers péages, objets de cette réclamation. On lui fit prêter serment, après quoi les bourgeois lui promirent fidélité.

Ce serment n'était point parti de la conscience du prélat. Bien loin de se croire lié, il brûlait du désir de se venger et de rétablir des impôts dont rien ne pouvait remplacer le produit. Un jour du mois de novembre 1450, il profita de l'ouverture des portes pour faire entrer en ville une nombreuse troupe de gendarmes et d'hommes de pied rassemblés en secret dans le château neuf, récemment construit au bas de Guebwiller. Ces soldats se rendirent à la maison de ville dont ils prirent possession. L'abbé réunit le conseil et la commune pour leur communiquer ses griefs. Malgré les forces qui les menaçaient, les bourgeois se retranchant derrière leurs antiques franchises, opposant à Barthélemy d'Andlau la sainteté du serment prêté, se refusèrent à toute modification du pacte primitif. La contestation

fut portée devant la régence d'Ensisheim, qui avait recueilli l'ancienne juridiction landgraviale des comtes de Habsbourg.

D'Andlau ne prétendait à rien moins qu'à supprimer le serment que le nouvel abbé devait à ses vassaux, à dissoudre les corps de métiers et à fermer leurs poêles, à introduire de nouveau les nobles dans le conseil de ville, dont l'élection devait dorénavant être soumise à son agrément, à enlever aux bourgeois la garde du château neuf pendant les interrègnes.

Ces visées se rapprochaient fort de celles de la maison d'Autriche sur les villes libres de l'Empire; aussi, sauf quelques tempéraments, les conseillers de la régence accordèrent-ils à l'abbé de Murbach à peu près toutes ses demandes et même au delà.

Ils firent défense aux bourgeois de se saisir d'aucun des châteaux de l'abbaye pendant qu'elle viendrait à vaquer, ordonnèrent que le serment de l'abbé et l'hommage des habitants ne se prêteraient plus à la porte de la cité, mais dans la maison de ville, ajoutèrent deux membres nobles au conseil communal, et stipulèrent que les conseillers nobles, comme les conseillers plébéiens, comme les chefs des corporations, seraient dorénavant institués par le prince-abbé; enfin, ils défendirent aux vassaux de présenter des réclamations collectives à leur seigneur. Quant aux impôts, qui avaient été la cause première de ces difficultés, l'abbé en concéda le produit aux bourgeois, moyennant quoi la ville prit de nouveau à sa charge une part considérable des dettes de l'abbaye [1].

On voit combien, en réformant la liberté primitive, la régence d'Ensisheim troubla profondément dans leur esprit et leur forme les anciens rapports de l'abbaye et de la commune. Et ce n'était rien encore que d'élever d'une assise le despotisme de Murbach : il fallait du même coup fermer toutes les voies qui auraient permis la revendication des droits anciens.

Quel progrès Murbach n'avait-il pas fait pour en arriver là! Mais aussi combien s'était-il écarté de l'esprit de la fondation! L'humble abbaye de saint Pirmin s'était affranchie de toute tutelle, de tout contrôle; elle s'était substituée aux droits de ses avoués, elle avait dompté ses anciens ministériaux; la féodalité s'était incarnée en elle : pour faire vœu d'humilité dans l'antique monastère, il fallait avant tout justifier d'une noblesse à seize quartiers, non par des preuves écrites, mais comme jadis quand, devant les tribunaux germaniques, il s'agissait d'établir un fait au profit d'un parent, par le serment de sept chevaliers jurant sur l'Évangile que le

1. *Chronique de Guebwiller*. Pièces justificatives, nos XII, XV, XVI, XVII.

novice avait la qualité requise[1]. Ce milieu absout Barthélemy d'Andlau de tout soupçon de mauvaise foi; tout ce qu'il y mit de personnel, c'est l'énergie de son caractère et la logique de ses préjugés féodaux. Rien ne le prouve mieux que l'esprit de conciliation qu'il apporta dans le règlement de toutes les autres difficultés que ses prédécesseurs lui avaient léguées. Il est vrai qu'il ne s'agissait plus là des intérêts de modestes communes; autre était la justice que l'on devait à ses pairs, autre celle que l'on devait à ses vassaux[2].

Les opprimés se vengèrent en flétrissant à leur manière la mémoire de l'abbé Barthélemy. Écoutons le dominicain qui, au commencement du dernier siècle, rédigea la *Chronique de Guebwiller :* « Ce ne serait que justice, dit-il, si jamais un d'Andlau se présente encore à Guebwiller, qu'on le chasse honteusement ou même qu'on l'assomme. » Des vieillards se souviennent encore des leçons qu'ils ont reçues de leurs mères : « Si jamais un prince-abbé de la famille d'Andlau vient encore à Guebwiller, tout, jusqu'aux tuiles au haut des maisons, doit se soulever et lui tomber dessus. » Dans l'imagination populaire, la mort de l'abbé Barthélemy, arrivée le 1er juillet 1477, s'entoura de circonstances mystérieuses qui rappellent la fin légendaire du pape Sylvestre II : un soir, dans son château de Hugstein qu'il avait fait agrandir, le prince-abbé devisait familièrement avec son camérier, quand le flambeau qui les éclairait vint à s'éteindre. Le serviteur courut le rallumer; à son retour il trouva son maître étranglé par un gros chat noir. Malgré ce qu'un tel trépas avait de louche, Barthélemy n'en devait pas moins être enterré dans l'église de Murbach. Deux forts chevaux menaient le corbillard et se fatiguaient comme s'ils avaient traîné un poids énorme : à l'arrivée du cortége à Murbach, on s'aperçut que le cercueil était vide et que le cadavre avait disparu[3].

1. « Je doute fort, dit à ce sujet un bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, que le comte Eberhard, qui a fondé cette abbaye dans un désert affreux, serré de tout côté de hautes montagnes, qui n'a point d'autres charmes que ceux que l'amour de la pénitence inspire, en ait voulu fermer l'entrée à tous ceux qui n'auraient pas tant d'extraction. » *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins*, t. II, p. 138.

2. Voy. la transaction de l'abbé Barthélemy d'Andlau avec l'évêque de Bâle (1450); *Als. diplom.*, t. II, p. 384-385. — La sentence de la régence d'Ensisheim au sujet du droit de pêche dans la Thür (1450); *ibid.*, p. 385-386. — La renonciation de l'abbé et du chapitre de Murbach à leurs droits sur l'abbaye de Lucerne (1456); *ibid.*, p. 389-390. — La transaction entre l'abbaye de Murbach et le chapitre de Thann (1456); *ibid.*, p. 391-392.

3. *Chronique de Guebwiller*, p. 70 et 86-87.

VIII. LA VIE MONASTIQUE DANS L'ABBAYE FÉODALE.

En suivant le progrès de Murbach dans la voie des grandeurs terrestres, il serait bon de pouvoir étudier parallèlement la vie intérieure du vénérable monastère. Par malheur on est réduit à de rares indications, que je livre telles quelles aux réflexions du lecteur.

De très-bonne heure il se fit un partage des revenus entre l'abbé et ses religieux. Il en résulta des intérêts opposés, source de malentendus regrettables, qui ne s'accommodèrent que médiocrement de la stricte obédience de la règle primitive. Souvent dans l'exercice de son pouvoir temporel, l'abbé fut entraîné à des mesures de nature à amoindrir la mense des religieux. Les moines réclamèrent des garanties pour leurs intérêts particuliers, et, chose remarquable, on recourut précisément à celles qui sauvegardaient les droits de la cité. Nul abbé n'était reconnu et intronisé qu'après avoir juré de maintenir les bonnes coutumes anciennes [1]. En cas d'infraction, le religieux lésé faisait sa plainte dans le chœur de l'église; aussitôt le service religieux était suspendu et ne pouvait être repris qu'après le redressement des griefs [2].

En 1335, les immenses domaines de Murbach subvenaient à peine aux revenus de quatorze prébendes, dont quatre affectées à des chanoines réguliers de peu de naissance, sur lesquels les religieux nobles firent sans doute porter en grande partie le poids des offices canoniques. Une autre prébende plébéienne était affectée au régent des écoles [3]. Ce n'est pas à dire pour cela que les études fleurissaient alors à Murbach. En 1428, l'abbé et le chapitre établirent de concert un nouveau règlement, dont il fallut confier la rédaction à un notaire public, et qui dut être écrit en allemand, parce que le latin n'aurait pas été aussi intelligible à ces fils dégénérés de saint Benoît [4]. Plus tard, vers le milieu du seizième siècle, les écoles monastiques étaient dans un tel état, que l'abbé Jean-Rodolphe Stœr préféra confier aux Augustins de Colmar les jeunes gens que leur naissance et la volonté de leurs familles vouaient à embrasser la vie religieuse à Murbach [5].

1. Arrangement conclu en 1405 entre l'abbé Guillaume de Wasselonne et le chapitre de Murbach; *Als. diplom.*, t. II, p. 312-313.

2. Règlement des prébendes établi en 1335 par l'abbé Conrad Wernher Murnhard; *Als. diplom.*, t. II, p. 150-151.

3. *Ibidem.*

4. *Als. diplom.*, t. II, p. 345-346.

5. Voy. la dédicace de la Chronique de Hongrie, d'Antoine Bonfinius, traduite en allemand par Jérôme Boner, prévôt de Colmar. (Berne, 1545, in-fol.)

L'antique bibliothèque s'était ressentie de cette longue suite d'administrateurs négligents qui avaient précédé l'abbé Barthélemy. C'est lui qui en fit réunir les débris et rédigea un informe catalogue publié par M. Matter[1]. Au temps de dom Ruinart il existait encore de nombreux manuscrits avec cette inscription : « Que ceux qui lisent cet ouvrage prient pour le seigneur Barthélemy d'Andlau, abbé de Murbach, qui l'a fait restaurer[2]. » Il faut voir, dans une lettre récemment publiée[3], les plaintes du bibliothécaire, le favori de l'abbé, sur le triste état, sur la disparition de tant de volumes précieux. Frère Sigismond n'était pas seulement le bibliothécaire, il était encore le poëte de la cour du noble Barthélemy. Mais il ne reste de lui que de la prose, écrite dans un latin barbare, en dépit des premières lueurs de la Renaissance qui commençaient à se répandre sur l'Occident.

Cette bibliothèque, riche au quinzième siècle de 350 à 400 ouvrages, d'où un philologue alsacien, Beatus Rhenanus, a tiré tout ce qui nous reste de Velleius Paterculus, était si pauvre en réalité, qu'à l'exception des Pères latins, ainsi que le fait remarquer M. Matter, si bon juge en ces matières, elle manquait de tout ce qui aurait pu ouvrir sérieusement la voie aux grandes études qui ont passionné le moyen âge. Quant à la littérature classique, elle était assez bien représentée. Tite-Live, Salluste et Justin, Virgile, Lucain, Ovide et Lucrèce, Vitruve et Fronton, Cicéron, Sénèque et Pline, tels sont à peu près les auteurs qui y figurent; il est vrai qu'il s'en fallait de beaucoup que leurs écrits fussent au complet. Mais il ne semble pas que ces derniers manuscrits se soient conservés jusqu'aux temps de dom Ruinart et de l'abbé Gerbert : il n'y a que dom Martène et dom Durand qui fassent mention d'un manuscrit du dixième ou du onzième siècle du *Traité des Devoirs* de Cicéron.

Une des prérogatives les plus importantes des religieux de Murbach était la liberté de choisir eux-mêmes leur abbé. Mais faute de pouvoir s'entendre, ils laissèrent ce droit tomber en désuétude. Dès la fin du treizième siècle, on commettait le choix de l'abbé, sauf l'approbation du pape ou de son légat, à des personnes souvent étrangères au chapitre. L'une des plus anciennes de ces confirmations est celle qui suivit l'élection de l'abbé Berthold de Falkenstein en 1286 : elle est adressée non aux religieux, mais aux ministériaux et aux vassaux de l'abbaye[4]; c'était donc, à proprement dire, une investiture civile donnée par le saint siége. Dans la suite les

1. *Pièces rares et inédites* (Paris, 1846, in-8°), p. 40-76, et *Revue d'Alsace* de 1855.

2. *Voyage littéraire en Alsace*, par dom Ruinart, traduit par M. J. Matter (Strasbourg, 1829, in-8°), p. 120.

3. Voy. la lettre déjà citée sur les anciennes tapisseries de Murbach.

4. Archives du Haut-Rhin, fonds de Murbach.

abbés eurent soin, de leur vivant, de faire désigner leurs successeurs, pris le plus souvent dans leurs propres familles. Cet abus produisit un jour un incident singulier. En 1542, à la mort de l'abbé George de Masevaux, qui avait fait accorder sa survivance à son neveu Jean-Rodolphe Stœr, l'un des religieux capitulaires, Henri de Jestetten, qui se croyait des droits à la dignité abbatiale, s'empara par un coup de main du château de Hugstein et s'y maintint jusqu'à l'arrivée des vassaux en armes et de nombreux auxiliaires. La menace d'un assaut put seule lui faire ouvrir les portes, et il paya son étrange entreprise par une dure captivité [1]. Lorsque l'influence de la maison d'Autriche devint souveraine en Alsace, vers le dix-septième siècle, l'abbaye de Murbach s'inféoda en quelque sorte aux grands dignitaires ecclésiastiques issus de cette famille. Le catalogue des abbés de Murbach offre le nom de trois archiducs d'Autriche. En 1626, le chapitre essaya de faire valoir son droit contre cette prépondérance. Mal en prit au nouvel élu, l'abbé Jean-Henri Brimsing de Herblingen, qui fut arrêté et mourut en prison au bout de quatre ans. Après la paix de Westphalie, l'abbaye passa aux mains de l'évêque de Strasbourg, François-Égon de Fürstenberg, si dévoué aux intérêts de la France, qui eut le crédit de la maintenir pendant plus d'un demi-siècle dans sa famille.

Entre la grande querelle des investitures et la Réforme, aucun fait de l'histoire religieuse n'a plus d'importance que le concile de Bâle. C'est dans ces états généraux de la chrétienté, que se manifesta d'une manière vraiment imposante la réaction des églises nationales contre la suprématie du pontificat romain. C'est là que se prépara la victoire définitive de l'omnipotence papale sur le gouvernement représentatif de l'Église. Murbach ne resta pas étranger à ce grand mouvement; mais pendant que l'évêque de Bâle se rangeait du côté des pères du concile, l'abbaye, retenue par un lien direct sous la dépendance du saint siége, prit parti pour le pape Nicolas V. Le concile essaya de faire tomber cette opposition en brisant le privilége qui soustrayait Murbach à la juridiction de l'ordinaire. Le pontife répondit à ce coup en enlevant à l'évêque de Bâle tous les droits qu'il exerçait sur les domaines de l'abbaye, et en les transférant à l'évêque de Toul. Il fallut, en 1450, une transaction formelle, dont l'abbé Barthélemy d'Andlau eut l'initiative, pour mettre fin à ce conflit et pour rétablir l'ancien état des choses [2].

1. *Chronique de Guebwiller*, p. 229-230, et Archives de Murbach, cartulaire B. — La survivance de la dignité abbatiale avait été accordée à Jean-Rodolphe Stœr, en 1536, par le pape Paul III; Lunig, *Spicil. eccles. cont.*, t. Ier, p. 1005.

2. *Als. diplom.*, t. II, p. 384-385.

IX. TENDANCES PROTESTANTES A GUEBWILLER. — DERNIÈRES LUTTES DE LA COMMUNE CONTRE L'ABBAYE.

Dès le concile de Bâle, la formation de nouvelles sociétés religieuses en dehors de la communion de Rome est facile à prévoir. A bien des égards, l'Alsace avait pris les devants sur les idées de la Réforme, et quand elles éclatèrent, elles y réveillèrent de nombreux échos. Ce qu'il y eut de remarquable, c'est que les populations soumises au gouvernement de seigneurs ecclésiastiques, comme à Münster et à Wissembourg, qui, pour me servir d'une expression profonde de M. Ch. Lenormant, n'avaient vu l'autorité du christianisme « qu'à travers les intérêts, les passions, les habitudes de la féodalité », se rallièrent généralement à la doctrine de l'Évangile renouvelé. La même tendance se produisit à Guebwiller; car, dès 1532, on voit l'abbé George de Masevaux faire jeter en prison des habitants coupables d'infraction aux lois de l'abstinence : n'était-ce point là un premier signe de la révolte des âmes? A Guebwiller, comme ailleurs, des scandales affligeants paraissent avoir préparé les esprits à l'émancipation. On ne pouvait avoir oublié que moins d'un siècle auparavant, en 1445, les déportements des Dominicaines d'Engelporten ou de la Porte des Anges avaient obligé l'ordre à fermer momentanément la maison[1]. En 1528, l'abbé George dont il vient d'être question, dut faire intervenir quelques bourgeois de Guebwiller, aussi vigoureux que bien intentionnés, pour obtenir l'expulsion des femmes de mauvaise vie que les religieux entretenaient jusque dans l'intérieur des bâtiments conventuels[2]. On voit encore, en 1556, le magistrat de Guebwiller réclamer contre le désordre qui s'était introduit dans la paroisse, où la célébration du culte était devenue pour les fidèles un sujet de scandale[3]. Rien n'indique mieux les tendances religieuses des bourgeois que la défense qui leur fut faite, en 1564, de confier leurs enfants à des maîtres clandestins ou de les envoyer faire leurs études dans des universités non catholiques[4].

Les rustauds de 1525 eurent facilement prise sur une population frappée dans ses droits et ses intérêts et, de plus, blessée dans son sentiment religieux. Guebwiller ouvrit ses portes aux révoltés et donna son adhésion à leur mouvement. On sait la triste issue de cette tentative qui fit un instant trembler toute l'Allemagne féodale. Les malheureux paysans d'Al-

1. *Ms. diplom.*, p. 378-380.
2. *Chronique de Guebwiller*, p. 165.
3. *Ibidem*, Pièces justificatives, n° XXIII.
4. *Ibidem*, Pièces justificatives, n° XXIV.

sace, après avoir gagné à leur cause la plupart des petites villes situées au pied des Vosges, rencontrèrent à Saverne les troupes du duc Antoine de Lorraine, qui les obligèrent à rebrousser chemin. Atteints une seconde fois près de Schlestadt, ils subirent une destruction à peu près complète. Guebwiller fut puni de sa participation à la révolte par la suppression de ses corps de métiers, derniers asiles où s'était réfugiée la démocratie communale [1].

La rapide altération du régime ancien avait singulièrement obscurci les rapports de Murbach et de ses vassaux. L'abus était si criant que les bourgeois de Guebwiller obtinrent, en 1564, par l'intervention de l'empereur Ferdinand Ier, un règlement qui, s'il n'améliorait pas leur situation, la rendit du moins plus nette et plus précise [2]. Il est aisé de reconnaître dans ce règlement la nature primitive et l'origine des droits qui compétaient à l'abbaye. Droits fiscaux : deux fois l'an l'abbé exerçait le droit de banvin, c'est-à-dire le monopole du débit du vin à un prix plus élevé que le cours; il répondait au droit d'ouvrir des tavernes que des empereurs accordèrent à d'autres abbayes d'Alsace [3]. Droits colongers : obligation pour les bourgeois de rentrer le foin de la seigneurie, de transporter ses bois à la scierie, de cercler ses tonneaux. Droits de juridiction : au prince-abbé revient l'appel des sentences rendues par le tribunal de la ville, le jugement des attentats les plus graves. Dans cette débâcle générale de leurs libertés, les bourgeois conservent cependant la plus précieuse de leurs garanties : si l'amende au profit de l'abbaye était portée à 10 livres, le prévenu qui l'avait encourue ne pouvait être arrêté tant que sa fortune ou des cautions en garantissaient le paiement, ou que sa liberté n'était pas un danger public. Dans tous les cas, avant de mettre le coupable en prévention, l'abbé devait tenir compte des circonstances et des personnes. Ainsi malgré les progrès constants de la puissance abbatiale, on dut maintenir aux vassaux leur *habeas corpus*, dernier vestige de la liberté primordiale du Germain. Mais à côté de ces droits reconnus, transformés ou accommodés aux circonstances nouvelles, il y avait les empiétements arbitraires des agents de l'abbaye, qui exigeaient que les bourgeois achetassent les denrées de la seigneurie, ou les requéraient pour des services qu'ils ne devaient pas. Si la cité obtint la suppression de ces abus, par contre on maintint pour les vassaux la défense de chasser les ours et les loups qui ravageaient leur

1. *Chronique de Guebwiller*, p. 123 et suiv.; Pièces justificatives, n° XXI.

2. *Ibidem*, Pièces justificatives, n° XXIV.

3. Voy. par exemple un diplôme de 1153, par lequel Frédéric Barberousse confirme ce droit à l'abbaye d'Altorff; *Als. diplom.*, t. Ier, p. 238-239.

bétail ; on n'accorda qu'avec des restrictions la communication publique des statuts municipaux, des franchises de la ville, de peur de rappeler aux bourgeois toutes celles qu'ils avaient perdues, et de leur fournir l'occasion de les revendiquer.

Ce fut pendant ces dernières contestations entre Guebwiller et les princes-abbés que l'abbaye de Lure fut définitivement unie à celle de Murbach. Lure avait avec Murbach de grandes affinités. Plus ancienne encore, cette abbaye reconnaissait comme fondateur un des compagnons de saint Columban, saint Déicole ou Delle, mort vers 620. Comme Murbach, Lure s'enrichit des bienfaits de la famille du duc Attic [1], qui resta en possession de son avouerie, et qui la transmit à la branche des comtes d'Éguisheim et de Dabo, comme Murbach avait pour avoués les comtes de Habsbourg, autres descendants d'Attic. Plus tard cette dignité passa par héritage à la maison de Ferrette [2]. Lure eut avec ses avoués les mêmes difficultés que Murbach, et il n'est pas impossible qu'au treizième siècle les luttes de cette dernière abbaye contre les comtes de Montbéliard, les agnats des Ferrette, aient eu pour cause la défense commune des deux maisons contre les puissants seigneurs qui les opprimaient également.

Murbach et Lure avaient encore cette analogie que l'une et l'autre abbaye recrutaient leurs religieux parmi la noblesse, et par un effet nécessaire de la communauté d'origine des familles féodales d'Alsace et de Bourgogne, il arrivait souvent que les mêmes personnages jouissaient d'une double prébende, l'une à Murbach, l'autre à Lure. Quoi qu'en dise M. l'abbé L. Besson, auteur d'un excellent travail sur l'abbaye et la ville de Lure, couronné en 1845 par l'académie de Besançon, aussi remarquable par l'étendue des recherches que par la sincérité des appréciations, il n'est pas impossible que l'abbé de Lure, Thiébaud de Faucogney, soit le même que l'abbé Thiébaud, qui succéda, en 1240, à l'abbé Hugues de Rothenburg sur le siége abbatial de Murbach [3]. Au quinzième siècle, Lure reçut à son tour un abbé de Murbach, par l'élection de Jean Stœr, doyen de cette dernière abbaye, et la manière dont il gouverna de 1458 à 1486, lui fit donner par le peuple le glorieux surnom de bon abbé [4]. En 1513, George de Masevaux, qui à sa qualité d'abbé de Lure joignait celle de doyen de Murbach, fut élu abbé de cette dernière maison et garda réunies l'une et l'autre dignité [5]. Il transmit, en 1542, ses deux abbayes à son neveu Jean-

1. L'abbé L. Besson, *Mémoire historique sur l'abbaye et la ville de Lure*, p. 16.
2. *Ibidem.*, p. 42.
3. *Ibidem*, p. 46, note 2, et p. 105.
4. *Ibidem*, p. 76-88.
5. *Ibidem*, p. 89.

Rodolphe Stœr qui, d'après M. l'abbé Besson [1], fut loin d'imiter les exemples de son parent, le bon abbé Jean. A en croire cet historien, c'est à l'abbé Jean-Rodolphe que remonterait la décadence de la discipline à Lure. Depuis bien plus longtemps oublieux des traditions, Murbach ne ressentit sans doute pas d'une manière particulière l'influence de son nouvel abbé. Nous avons même vu qu'il prit grand souci de l'éducation des jeunes nobles qui formaient la pépinière de sa maison, et malgré la tache qu'il imprime à sa mémoire, M. l'abbé Besson le reconnaît comme le fondateur de l'école de Lure et comme le bienfaiteur de ses habitants : ce fut lui qui les affranchit, en 1545, des rigueurs de la mainmorte, moyennant le paiement d'une somme de 550 écus d'or [2].

Pour un prélat ambitieux, la tentation devait être forte de réunir à perpétuité les deux abbayes de Murbach et de Lure. C'est ce que Jean-Rodolphe Stœr, qui avait conservé auprès de l'empereur Ferdinand Ier tout le crédit dont il jouissait à la cour de Charles-Quint, entreprit de faire. Après de longues démarches et à la sollicitation de Ferdinand Ier, le cardinal Moron, cardinal *a latere* à la cour impériale, rendit un décret qui prononça définitivement cette union [3]. Elle augmenta beaucoup l'importance de Murbach : la double dignité avait dès lors de quoi tenter les plus hautes ambitions, témoin les archiducs d'Autriche qui furent à plusieurs reprises pourvus de ce magnifique bénéfice.

La guerre de Trente ans vint porter un rude coup à la nouvelle grandeur de l'antique abbaye. Quand Gustave Horn, à la tête de l'armée suédoise, fit de l'Alsace le théâtre des hostilités, qu'il eut pris Benfeld et Colmar, les deux plus fortes places de la province après Strasbourg, il atteignit bientôt les domaines de Murbach. Dès le premier moment, toutes les personnes religieuses, y compris les habitants de l'abbaye, se dérobèrent au danger par la fuite. Cette terrible guerre, la seule pour ainsi dire dont nos pères eussent gardé le souvenir, laissa des traces profondes dans ce district. Après les Suédois les Impériaux, après les Impériaux le partisan français Manicamp, qui commandait à Colmar, lorsque, par le traité de Ruel, en 1635, cette ville eut obtenu de Richelieu la protection de la France. Chaque parti signala tour à tour son passage par des meurtres, par le pillage et par l'incendie. C'est à cette époque que remonte la destruction du château neuf des princes-abbés de Murbach, remplacé plus tard par une demeure princière mieux appropriée aux convenances de la vie moderne,

1. *Mémoire historique sur l'abbaye et la ville de Lure*, p. 96.
2. *Ibidem*, p. 99; Pièces justificatives, n° XXVI.
3. *Ibidem*, p. 104.

et qui subsiste encore. C'est alors également que disparut la nef de la vénérable église abbatiale de Murbach, précieux monument de l'architecture du dixième siècle, dont il ne reste plus que le chœur et les deux clochers, nobles débris du caractère le plus imposant, aux lignes élégantes et harmonieuses, où se révèle clairement la tradition de l'art romain.

X. SÉCULARISATION DE L'ABBAYE. — LA RÉVOLUTION.

Avant d'être définitivement emportée par la Révolution, l'abbaye dix fois séculaire subit une transformation importante. Elle avait commencé par quitter son berceau, le désert de Murbach, pour s'établir dans un séjour plus mondain à Guebwiller. Depuis longtemps l'antique discipline était devenue une lettre morte. Nonobstant les trois vœux monastiques, les moines n'avaient plus rien des Bénédictins que le nom. Ils ne s'astreignaient pas à l'abstinence régulière, ne portaient même pas l'habit religieux. Leur maison, située sur les confins de la France et de l'Allemagne, était le caravansérail obligé de tous les voyageurs de distinction, et, comme au temps d'Alcuin, on y pratiquait l'hospitalité d'une manière plus conforme au siècle qu'au cloître.

A cette époque, la communauté avait à sa tête un homme juste et craignant Dieu, l'abbé Casimir de Rathsamhausen, d'une très-ancienne famille, connue dès le commencement du treizième siècle, qui tenait en fief de l'Empire un droit singulier, la juridiction sur les chaudronniers ambulants de l'Alsace, de même que les Ribaupierre, dont le sang coule encore dans les veines de la famille royale de Bavière, exerçaient une juridiction spéciale sur les ménétriers. C'est ainsi que la justice atteignait jadis les classes que leur vie errante ne soumettait à aucune juridiction territoriale, et qui restaient en dehors des corporations urbaines. La conscience de l'abbé Casimir ne put s'accommoder d'un relâchement si contraire à l'esprit de la fondation. Il ne fallait pas songer à ramener les religieux à la stricte observance : aucun n'aurait consenti à réformer des habitudes qui avaient décidé de sa profession, et de plus leur naissance ne permettait pas au prince-abbé de faire peser son autorité sur ses inférieurs comme s'ils avaient été de simples plébéiens.

Il ne restait plus, dès lors, d'autre issue que de plier la règle à ces relâchements. L'abbé Casimir demanda et obtint, en 1764, du pape Clément XIII, la sécularisation de l'abbaye et sa conversion en chapitre équestre de chanoines réguliers[1]. Il espérait qu'on serait plus fidèle à une

1. *Als. diplom.*, t. II, p. 518-527.

discipline moins rigoureuse, il comptait surtout amener plus tard à cette discipline des hommes distingués non-seulement par leurs seize quartiers, mais encore par leurs vertus et leur doctrine. Mais ce n'est guère en abaissant les niveaux où l'âme doit se tenir, qu'on peut la retremper et l'agrandir. Notons, en passant, que c'est l'abbé Casimir de Rathsamhausen qui bâtit, en style Louis XV, la paroisse moderne de Guebwiller, destinée d'abord au nouveau chapitre.

Le pieux prélat, si inquiet des manquements séculaires de sa communauté à la règle primitive, ne pouvait avoir le même souci des usurpations de l'abbaye et des attentats sous lesquels avait succombé l'antique liberté de ses vassaux. Il fallait une révolution pour emporter dans un même tourbillon le pouvoir temporel de Murbach et le chapitre même qui n'aurait pu subsister sans lui. L'heure avait sonné; la féodalité et la royauté absolue avaient accompli leur tâche. Le moyen âge, héritier des invasions, aurait laissé toutes les inégalités qu'elles avaient produites se perpétuer, et nos pères se cantonner dans leurs intérêts de caste, même au sein du tiers état, si ce double despotisme des barons et des rois, en bas et en haut, local et général, n'avait amalgamé et pétri sous sa puissante main les éléments divers de la société qu'il régissait, pour en faire une masse plus homogène, pour y faire germer le sentiment du droit commun et de la solidarité qui anime et qui distingue les sociétés modernes.

Le chapitre venait de gagner contre ses vassaux de la vallée de Saint-Amarin un procès d'un grand intérêt, relatif à d'anciens droits d'usage dans les forêts seigneuriales. Les perdants ne se bornèrent pas à maudire leurs juges pendant quelques heures : à la nouvelle de la prise de la Bastille, ils se soulevèrent en masse, insultèrent les officiers de Murbach et commirent toute espèce de déprédations aux dépens de la seigneurie; puis non contentes de cette première vengeance, les bandes se portèrent sur Guebwiller.

Les chanoines furent prévenus. A Guebwiller, pas plus qu'ailleurs, il ne pouvait y avoir de sécurité pour eux dans un pareil moment. Ils ne songèrent plus qu'à mettre à l'abri les objets qui avaient le plus de prix à leurs yeux, leurs archives surtout, et à se dérober par la fuite au danger qui les menaçait. Les bourgeois, de leur côté, faisaient bonne garde pour empêcher leur départ; cependant, au moyen de distributions de vin à un poste qui défendait l'une des issues de la ville, le chapitre parvint à s'évader, en faisant filer en même temps, avec mille précautions, plusieurs voitures dans la direction du Rhin. C'était dans la nuit du 26 juillet 1789. Mais ce départ fut signalé rapidement; on donna des ordres pour que les

trésors de Murbach ne sortissent pas du royaume, et de Rocque, commandant de Neuf-Brisach, fut assez heureux pour dégager les voitures des archives, au moment où elles venaient d'être arrêtées à Dessenheim par une troupe de paysans ameutés[1]. C'est là ce qui sauva ce grand dépôt, dont la conservation est peut-être le plus solide service que Murbach ait rendu aux études.

On signala bientôt l'approche des bandes de Saint-Amarin. La compagnie des arquebusiers courut à leur rencontre et les ramena au bruit du tambour.

Les insurgés allèrent droit au château du prince-abbé qu'ils saccagèrent. Les tonneaux de la cave seigneuriale furent défoncés, les meubles détruits, l'antique bibliothèque dispersée, anéantie. Le curé de Guebwiller essaya d'arrêter ces ravages en portant le saint-sacrement au milieu de la sédition. Mais que pouvait ce symbole vénéré sur ces malheureux, ivres de leur triomphe et exaspérés par tant de siècles d'oppression? On se jetait à genoux sur son passage, mais on se relevait plus âpre à la curée. C'est ainsi que les gens de Saint-Amarin passèrent plusieurs jours à Guebwiller. Leur fureur ne se calma qu'à l'approche des troupes envoyées contre eux de Colmar. Ce fut le signal de la dispersion : trois retardataires tombèrent entre les mains des soldats et furent pendus sans autre forme de procès.

Cet événement termina de fait, sinon en droit, l'existence de la vénérable abbaye de Murbach. Les bourgeois de Guebwiller, qui avaient précédemment déjà, sous la pression du chapitre, rédigé leur cahier pour la convocation des États généraux, se réunirent de nouveau le dimanche, 2 août, pour délibérer plus librement sur un nouveau programme révolutionnaire. Ce document est à la lettre le dernier mot de la longue lutte de la commune contre l'abbaye[2]. Je n'en reproduirai ici que les principales dispositions.

La ville demanda, entre autres, le droit de nommer elle-même à certains offices municipaux; elle l'avait acquis jadis du fisc royal, mais dès l'année 1693, l'abbaye l'avait racheté de la cité pour une somme inférieure aux déboursés. Elle réclama encore la faculté de faire elle-même les règlements qui l'intéressaient, la suppression des impôts et même des rentes foncières qu'elle payait au chapitre. Elle insista également pour obtenir une sévère révision des archives de Murbach, et la restitution à la

1. Véron-Réville, *Histoire de la révolution dans le Haut-Rhin* (Colmar, 1865, in-8°), p. 8-9.

2. *Chronique de Guebwiller*, Pièces justificatives, n° XXXI.

commune de tous les domaines dont le chapitre ne pourrait pas justifier par titre. De plus, et pour conclure, les bourgeois demandèrent que nul ne fût dorénavant reconnu seigneur foncier de Guebwiller que S. M. le roi de France.

Ce dernier trait résume tout. Il ne s'agissait pas tant de relever certains griefs particuliers, que d'immoler les principes mêmes en vertu desquels Murbach était devenu une puissance féodale, et de retourner en arrière vers la liberté primitive, au temps où Pépin le Bref et ses successeurs octroyaient à la jeune abbaye les droits du comte sur les hommes libres du district. A ce moment, la royauté de Louis XVI était encore une promesse, un gage d'affranchissement : donc plus d'autre seigneur foncier que le roi. Ce mot seul suffirait à justifier la longue opposition de la commune contre l'abbaye, car il prouve qu'elle avait toujours eu conscience de son point de départ comme de son but.

Je clos ici cette modeste étude, tout au plus le prodrome du travail plus considérable que je rêve depuis vingt ans. L'histoire parallèle de Murbach et de Guebwiller a une portée qui dépasse ses proportions. Lorsque tant d'usurpations et d'injustes priviléges ont produit leur légende, créé des systèmes qui ont fini par les légitimer en quelque sorte, il n'est pas inutile de rechercher les moindres preuves de fait que peuvent invoquer la liberté et le droit commun.

C'est là ce qui donne à l'histoire d'Alsace son charme, son intérêt, je dirai même son caractère pratique. C'est, en quelque sorte, un axiome de l'école, que la liberté du tiers-état ne remonte qu'à l'affranchissement des communes. Les publicistes modernes, qui ont voulu appuyer par l'histoire les abstractions libérales du sentiment et de la raison pure, se sont pris aux apparences et ont proclamé nos anciens rois les pères de nos libertés. On trouve en Alsace des faits en pleine contradiction avec ces données, et pour peu qu'on fouille son passé, on rencontre des institutions qui remontent jusqu'aux premiers jours de l'histoire moderne, pour lesquelles nous n'avons peut-être pas encore des équivalents suffisants, et qui, bien avant les communes, ont été le solide refuge, le dernier point d'appui de la démocratie primitive.

X. Mossmann.

MORIMONT.

(HAUT-RHIN, PRÈS D'OBERLARG.)

Tu sais, ce burg est double, et ces tours colossales
Ont plus d'une caverne au-dessous de leurs salles.
(VICT. HUGO, *les Burgraves*, IIIe partie, scène II.)

En 1859, la *Revue d'Alsace* a publié l'histoire de Morimont et de ses seigneurs. La description que nous avons faite alors du manoir était basée sur la levée du plan de ces ruines opérée huit ans auparavant, autant que leur encombrement nous permettait de faire un tel travail avec la boussole. Mais les travaux que la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace a fait exécuter cette année, d'après nos indications, nous imposent le devoir de fournir une description plus complète de ces belles ruines et de justifier que nous ne les avions pas recommandées trop légèrement.

Morimont, en allemand Mœrsberg, est situé aux confins de la haute Alsace et de la Suisse, au point où jadis se touchaient les domaines des comtes d'Alsace, puis de leurs successeurs dans ces quartiers, les comtes de Montbéliard-Ferrette, et enfin ceux de Sogren et de Neuchâtel, héritiers des Oltingen, ces grands dynastes de la Transjurane.

Il dépend actuellement du département du Haut-Rhin et il limite l'ancien évêché de Bâle réuni au canton de Berne.

La forteresse est bâtie à l'extrémité sud-ouest d'une colline qui domine la jolie vallée entre Oberlarg et Levoncourt. Cette colline est comme détachée de la chaîne du Jura, et sa tête rocheuse se trouve environnée de belles prairies dont le sous-sol marneux entretient la riche végétation.

Cette position étant dominée, on ne la choisirait pas dans les temps modernes pour y élever un ouvrage militaire; mais autrefois, lorsque les machines de guerre n'avaient qu'une portée très-limitée, ce lieu offrait de nombreux avantages qui ont dû le faire occuper de très-bonne heure. Nous avons dit ailleurs qu'il avait été l'emplacement d'une de ces positions militaires des Romains, si nombreuses dans le Jura, et qui, en cet endroit, avaient pour but de protéger les habitations romaines qui ont laissé tant de

vestiges à Larg et Levoncourt, et une route du Rhin au Doubs remontant les cours du Byrsick et de l'Ill, puis descendant celui de la Larg jusqu'à Levoncourt.

Après la destruction de l'empire romain et de ses établissements militaires, il est probable que ce lieu devint un des domaines du fisc confiés à l'administration des comtes d'Alsace. Un acte de l'année 797, 13 juin, désigne une villa située *juxta Morsperc castrum in Elisacia.* Des comtes d'Alsace, il dut passer à ceux de Montbéliard, héritiers d'une partie de leurs domaines dans ce quartier de montagnes; puis dans un partage des terres de Montbéliard, en 1125, il échut à l'aîné de ces comtes, qui prit le nom et fut la souche des comtes de Ferrette. On sait par des chartes qu'il y eut des seigneurs de Mœrsberg, dès la fin du douzième siècle, et qu'ils prenaient leur nom de ce fief de la maison de Ferrette. C'était un des plus beaux fleurons de la couronne de ces princes alsaciens, comme les Mœrsberg figurent aussi au rang de leurs premiers ministériaux. Cela n'empêcha point les comtes de vendre ce château et dépendances à l'évêché de Bâle, en 1271, avec la plupart de leurs terres et seigneuries du Sundgau, pour une somme d'argent, mais en reprenant aussitôt ces biens à titre de fief. C'est-à-dire que les comtes de Ferrette, de seigneurs à peu près indépendants, devinrent les vassaux de l'église de Bâle, en se procurant, outre un denier assez important, une protection et assistance qui avait alors le double avantage de tenir de l'épée et de la crosse, ou du pouvoir temporel et spirituel.

Depuis lors, Morimont, de fief direct de Ferrette, devint arrière-fief de l'évêché de Bâle, et il resta dans cet état jusqu'à la conquête de l'Alsace par la France, qui refusa, à la paix de Westphalie, en 1648, de restituer au petit prince-évêque de Bâle le grand et beau fief de Ferrette.

Dans l'intervalle, les sires de Morimont, de simples ministériaux attachés aux Ferrette et ensuite à leurs héritiers les ducs d'Autriche, étaient devenus des personnages importants, par suite de l'accroissement de leur fortune, au moyen d'alliances, d'héritages et d'acquisitions, en sorte que, dès le quinzième siècle, on les vit jouer un rôle très-important dans les affaires de l'Autriche en Alsace. Durant le siècle suivant, leurs alliances avec des familles d'Allemagne les attirèrent à la cour des empereurs et les dégoûtèrent de leur ancienne résidence. L'un d'eux la vendit, en 1582, aux comtes d'Ortembourg, originaires d'Espagne, mais possédant depuis longtemps des domaines et des fiefs en Alsace.

Morimont resta entre les mains de ces comtes jusqu'en 1637, lorsque, le 21 juillet, un corps de troupes françaises, sous la conduite de M. Du

Hailly, coucha à Alle et vint le lendemain incendier Morimont, où, paraît-il, s'était réfugiée une de ces bandes d'aventuriers qui alors se donnaient au parti qui les payait le mieux et qui étaient plus propres à piller les campagnes qu'à défendre sérieusement une forteresse. Il paraît que les comtes d'Ortembourg n'habitaient pas alors leur château, car il n'est pas fait mention d'eux à cette occasion, tandis qu'on voit la dernière dame de cette famille séjourner, peu de temps après, à une lieue de là, dans le manoir de Pleujouse, qu'elle tenait en fief de l'église de Bâle.

La seigneurie de Morimont fut inféodée par le roi de France, en 1656, à Robert de Vignacourt, officier de mérite qui avait commandé dans le pays de Porrentruy durant l'occupation française de la guerre de Trente ans. A la Révolution de 1789, ces ruines et une des fermes qui en dépendaient passèrent à la famille Bruat et de celle-ci à celle de M. Meyer, de Genève, qui en est actuellement propriétaire.

Après ce court résumé de l'histoire de Morimont, nous passerons à la description de cette forteresse. Elle n'a pas été bâtie tout d'une pièce, mais successivement, se relevant de temps à autre de ses ruines, soit plus humble, soit plus fière, selon les difficultés des temps et la fortune de ses possesseurs. Depuis le huitième siècle, où ce château porte déjà le titre de *castrum*, jusqu'au treizième, où il apparaît de nouveau avec la même qualification, il est probable qu'il a subi bien des métamorphoses; aussi, il serait bien difficile de fixer la date de chacune de ses parties, tant chacun de ses murs a même éprouvé de restaurations. Comme un acte de 1361 indique qu'il y avait alors deux châteaux, il est à présumer que l'un d'eux était plus ancien que l'autre, quoique, à raison de l'espace occupé par les ruines actuelles, ils eussent été nécessairement fort rapprochés. Le fait de plusieurs châteaux, bâtis successivement sur la même montagne, est aussi fréquent dans le Jura que dans les Vosges. Il y a certaines positions stratégiques qui attirent les militaires au même lieu chaque fois que la guerre nécessite la défense ou la protection d'une contrée, et Morimont nous en fournit un exemple.

En fouillant les ruines de ce château et en en levant le plan, nous avons eu occasion de reconnaître de nombreuses preuves de ces reconstructions successives, et l'histoire peut aider à en faire retrouver les époques.

Les annales de Lucelle désignent Morimont parmi les châteaux qui furent saccagés durant la guerre que les comtes de Ferrette firent à l'évêque de Strasbourg, de 1227 à 1230. Il y avait alors en Alsace de nombreuses bandes de brigands, allant en plein jour au pillage des châteaux et des monastères, et n'épargnant que ce qu'ils ne pouvaient atteindre. Les annales de

Beinweil nous en fournissent une curieuse description[1]. Les chroniques comptent aussi Morimont parmi les châteaux que renversa un grand tremblement de terre arrivé le 18 octobre 1356. Mais l'étude que nous avons faite sur les donjons qui ont dû tomber alors, nous a prouvé que ces forteresses ont été endommagées, mais non pas renversées, car, plusieurs de celles indiquées par les chroniqueurs datent du douzième siècle et sont encore debout, ne portant du tremblement de terre que des lézardes plus ou moins considérables.

Une tradition attribue la rebâtisse du château de Morimont au milieu du quinzième siècle à un de ses seigneurs, qui, ayant été retenu prisonnier au château des Sept-Tours à Constantinople, aurait rapporté le plan de cette célèbre forteresse pour l'exécuter au lieu et place de son ancien manoir. Elle ajoute que sa captivité avait eu lieu à l'occasion d'une ambassade à Constantinople, mais l'histoire ne fait nullement mention de cette mission, tandis qu'elle prouve que Pierre de Morimont fut envoyé plusieurs fois à la cour du duc de Bourgogne et à celle du roi de France, à l'occasion des Armagnacs dont ces princes voulaient débarrasser leurs États, en les envoyant contre les Suisses, sous la conduite du dauphin qui fut ensuite le roi Louis XI.

Or, les cours de ces princes se tenaient alors dans divers châteaux rebâtis à cette époque pour résister à l'action de l'artillerie qu'on employait déjà dans les siéges; d'où il y a lieu de penser que c'est en France que le sire de Mœrsberg a pris le modèle de la reconstruction de son château et nullement à Byzance. Pierre de Morimont jouait alors un rôle assez important dans l'Autriche antérieure ou en haute Alsace, il était assez riche pour se donner la satisfaction de réédifier le manoir de ses pères dans un style en rapport à sa fortune et surtout aux nécessités de la guerre à son époque. La part qu'il prit dans les guerres contre les Suisses lui avait attiré la haine de ces montagnards ses très-proches voisins, et cette haine, qui se traduisait en courses armées sur les terres d'Alsace dépendant de son administration ou de ses domaines héréditaires, lui imposait l'obligation de mettre sa demeure principale dans un état de défense suffisant pour résister aux Suisses dans les guerres acharnées qu'ils faisaient à la noblesse alsato-autrichienne, dont le sire de Mœrsberg était un des redoutables chefs.

Telles étaient les principales circonstances qui ont dû diriger ce seigneur et son fils dans la restauration et la fortification de leur château. Aussi celui-ci offre un type de l'architecture militaire de la fin du quinzième

1. *Chron. domest. monast. St. Vicenti in Beinwiler*, t. Ier, p. 459, an. 1230.

siècle, qu'on retrouve assez rarement dans nos contrées, parce que déjà alors beaucoup de châteaux avaient été ruinés et abandonnés et que, depuis cette époque, on n'en restaura qu'un très-petit nombre.

Le château de Morimont occupe l'extrémité occidentale de la colline précédemment décrite, au point où celle-ci, cessant d'avoir sa croupe arrondie, devient rocheuse et présente des pentes plus ou moins inaccessibles. A la limite de ces deux natures de terrain, on a coupé la colline par une entaille large et profonde, afin de séparer sa crête de l'emplacement du château. Ce genre de défense se retrouve très-fréquemment : il avait le double avantage d'isoler les forteresses et de fournir des pierres de bâtisse.

Le plan du manoir est un carré peu régulier, à surface très-inégale. Le point le plus élevé est en face de la crête de la colline dont on l'a détaché, et c'est sur cette pointe de roc qu'on avait bâti l'un des anciens, si ce n'est le plus ancien des châteaux de Morimont. Un pont en bois a dû relier ce donjon à la crête de la montagne.

Tout à l'entour de cette forteresse, le roc est taillé à pic en suivant le contour des murailles qui le couronnent. L'ensemble formait une demi-tour ronde à laquelle on avait adossé des bâtiments peu étendus, aussi à angles arrondis, rappelant les donjons du dixième au douzième siècle; toutefois, chaque débris de muraille accuse des restaurations d'époques diverses.

Le reste du château offre un carré flanqué encore de six tours ou demi-tours rondes, une à chaque coin et deux autres au milieu de ses courtines du sud et de l'ouest, soit sept tours avec le donjon. Il n'y avait qu'une seule porte au sud-est et peut-être, dans les anciens temps, une poterne au nord pour descendre dans le fossé, car la porte du donjon a dû disparaître, lorsqu'on réédifia la forteresse au quinzième siècle.

On arrivait à l'entrée principale par deux chemins venant l'un de la vallée de la Larg et l'autre de la montagne qu'il descendait fort roidement. Le premier, après avoir longé la colline, débouchait près de la tour du nord-est où il y avait une muraille fermant le fossé, mais avec porte, herse ou autres moyens de défense dont il ne reste que peu de traces.

Le second, moins rapide, était tracé sur le versant méridional de la colline. Il arrivait, comme le précédent, à une avant-porte avec herse et mur crénelé longeant le flanc escarpé de la montagne jusqu'au pied du donjon, où s'ouvrait la grande porte précédée d'un fossé avec pont-levis. Cette porte était resserrée au nord par le vieux château et au sud par un bastion formé de tours rondes avec courtine et plate-forme garnie de créneaux et

d'embrasures. On entrait ensuite dans une petite cour profondément encaissée entre les hautes murailles des édifices précédents et celles de la façade sud-est du château. C'est dans celle-ci qu'était percée une nouvelle porte à plein cintre fermée de fortes bailles en bois bien ferré; puis on trouvait un passage voûté séparé. Vers le milieu de sa longueur, par un autre portail cintré dont l'archivolte était percé de six trous carrés dans lesquels se cachaient les barres d'une herse qui, au lieu de tomber d'une seule pièce, descendait barre par barre pour fermer ce passage. Enfin, une dernière porte de même forme donnait entrée dans la grande cour.

Ainsi, par quelque chemin qu'on arrivât, on rencontrait sept portes ou herses qu'il fallait ouvrir pour pénétrer dans la forteresse. Outre ces clôtures, la porte percée dans la façade sud-est était protégée contre l'emploi du pétard par une guérite supérieure avec machicoulis entre lesquels on pouvait laisser tomber sur les pétardiers, soit de l'huile bouillante, de la poix en ébullition, quelques ruches d'abeilles aux venimeux aiguillons ou enfin certains barils renfermant des choses que les chroniqueurs ne se gênent pas de nommer, mais sous l'averse desquelles nous passerons rapidement.

Non-seulement, un ennemi audacieux était exposé aux coups venant de haut en bas, soit par les machicoulis, soit par les créneaux; mais à leur gauche, tout à côté de la porte à forcer, s'ouvrait la gueule d'une large embrasure allant en se rétrécissant par gradins, pour prévenir les ricochets, jusqu'au fond d'une casemate où une toute petite ouverture, munie d'un fort volet, laissait passer la bouche d'une serpentine dont les balles de 5 centimètres de diamètre cassaient les jambes des pétardiers, tandis qu'une autre embrasure non moins bizarre offrait de haut en bas un champ de tir propre à briser la tête de ceux qui auraient échappé aux premiers coups. On a ramassé sur la place même de ces petits boulets de fer grossièrement fondus, selon l'usage du seizième siècle.

Cette petite cour, si dangereuse pour les assaillants, présente encore d'autres particularités auxquelles personne ne prendrait garde si nous ne les indiquions pas. En effet, il faut regarder avec grande attention pour reconnaître la destination d'une ouverture de 3 à 4 décimètres carrés placée fort haut, à droite de la porte. C'est, cependant, le conduit d'air remplaçant la fenêtre d'un réduit ménagé dans l'épaisseur du mur d'enceinte ayant en ce lieu près de 5 mètres.

Les malheureux qu'on enfermait dans cet horrible cachot ne voyaient jamais la lumière du soleil. Ils pouvaient entendre passer sous leurs pieds le châtelain et sa famille, distinguer leurs voix joyeuses et leurs rires,

mais ces captifs eussent-ils crié comme le psalmiste : *De profundis clamavi ad te, domine*, que le seigneur de Morimont serait resté sourd à leurs gémissements aussi longtemps que ceux-ci n'auraient pas été accompagnés de l'or d'une forte rançon. On sait comment messire Pierre de Mœrsberg traita le châtelain de Pfeffingen, en février 1446, pour extorquer l'or de ses concitoyens de Bâle.

Pendant que nous sommes encore dans le passage voûté sous ces prisons, jetons un coup d'œil à gauche, entre les deux dernières portes. Là, entre des murailles ébréchées et des voûtes effondrées, s'ouvre un autre passage cintré conduisant jadis dans les bâtiments du sud et aussi dans les casemates dont nous avons vu une des traîtresses embrasures menacer les jambes des assaillants. Ces casemates, actuellement déblayées et d'un accès facile, méritent d'être visitées. Leur plan est des plus étranges; quoique ces réduits soient creusés dans une tour semi-circulaire, ils sont sans rapport de forme avec l'extérieur de l'édifice. Il semble qu'on a pris à tâche de multiplier les angles, afin, sans doute, que les projectiles arrivant du dehors par les embrasures ne puissent ricocher et atteindre les servants de l'artillerie logés sous ces voûtes. Il y a deux caveaux superposés et de plan différent. Dans l'un d'eux on remarque un petit escalier conduisant sur le bastion bordé de parapets crénelés. Mais sortons bien vite de ces froides et humides demeures où quelques os verdâtres trouvés sous les décombres indiquaient des prisonniers oubliés.

Nous sommes enfin à l'air, en pleine lumière, dans la grande cour, au cœur de la forteresse. C'est une belle esplanade de plus de 30 mètres de long sur 15 à 16 de large. Elle était entourée de bâtiments d'âge et d'architecture divers. Vers le nord, on a devant soi une partie de la façade principale dont il reste le rez-de-chaussée et un étage. Le surplus est ruiné. C'était le nouveau château, la résidence ou demeure du seigneur dans les derniers temps de la splendeur de cette forteresse. Son style accuse l'époque de la Renaissance, le milieu du seizième siècle, offrant beaucoup d'analogie avec la résidence des princes-évêques de Bâle au château de Porrentruy rebâtie en 1590, quoique celle de Morimont soit un peu plus ancienne. Ce bâtiment occupait tout le côté nord du château, entre deux grosses tours d'angle. Sa façade du septentrion servait de courtine, et pour ce motif elle n'avait que très-peu de fenêtres percées dans un mur de $3^{m},10$ à sa base, tandis que le côté vers la cour et le soleil n'a qu'une muraille de 1 mètre d'épaisseur.

La porte d'entrée couronnée d'un fronton, reposant sur des pieds-droits à panneaux, offre encore de beaux restes. Tous les cadres des fenêtres à

meneaux étaient également ornés de moulures, de même que le soubassement rappelant le dessin du portail même du château. Un trottoir pavé de grandes dalles régnait devant toute cette façade sur une largeur de plus de 1 mètre. Le restant de la cour, à fond de roc, était sablé.

Les cuisines et office de la résidence étaient placés à son extrémité occidentale, ayant une porte sur la cour, à côté d'une tour hexagonale avec escalier pour descendre dans la grande cave, et un autre pour monter aux étages supérieurs. La cuisine, pavée en pierre, avait un âtre recouvert d'un vaste chapeau de cheminée reposant sur deux grandes colonnes cylindriques. De la cuisine on passait dans les corridors du nord et dans le troisième étage de la grande tour nord-ouest où était l'arsenal. L'étage au-dessus, voûté en calotte, comme le précédent, était pavé en briques à six pans, et il était chauffé au moyen d'un de ces grands chauffe-panse en usage dans les anciens châteaux. On a retrouvé l'arsenal il y a quelque quarante ans, et nous avons encore vu de beaux restes de la cheminée, du pavé et du manteau de l'âtre à la cuisine.

Les embrasures ou canonnières de cette grande tour, comme celles de ses sœurs de la même époque, sont construites de telle sorte qu'elles donnaient beaucoup de champ au tir de la place, et ne permettaient pas aux projectiles ennemis de pénétrer par ces ouvertures. Elles sont fort ébrasées horizontalement en dehors, se fermant presque entièrement vers les deux tiers de l'épaisseur du mur et se rouvrant en dedans pour pouvoir y loger l'affût des canons ou y poster des couleuvriniers et haquebutiers. La volée de la pièce passait par un petit trou carré qu'on fermait avec une forte portière pendant la charge du canon; comme ensuite la fumée que le vent refoulait dans ces enceintes voûtées aurait étouffé les artilleurs, on avait ménagé des cheminées dans chaque embrasure et ailleurs encore, qui allaient obliquement en dehors de la tour. Nous avons remarqué des embrasures de même système dans les ruines du château de Mont-Vouhay, à deux lieues à l'ouest de Saint-Ursanne.

La résidence avait deux étages et le rez-de-chaussée. Après la cuisine et l'office venaient la salle à manger et un vestibule dans lequel s'ouvrait la porte principale donnant dans la cour. La salle d'honneur ou de réception était au premier étage, au-dessus de celle à manger, mais elle n'avait que trois croisées. Tous les appartements, sans exception, prenaient jour sur la cour et trois corridors superposés se trouvaient du côté du nord ouvrant des communications faciles avec chaque chambre et les deux tours d'angle. A en juger par un vieux dessin du château, les fenêtres des corridors étaient petites et peu nombreuses, parce que la muraille dans la-

quelle elles étaient percées servait en même temps de rempart. Ce côté du château n'étant pas dominé avait moins besoin de fortifications que ceux qu'on pouvait battre depuis les coteaux voisins.

Si l'on rentre dans la grande cour, on remarquera qu'à gauche, du côté de l'ouest, il n'y avait pas d'habitation, mais seulement des remparts formés de deux tours d'angle et d'une courtine, contre le milieu de laquelle on avait bâti une demi-tour ronde, massive dans le bas, mais percée plus haut d'un étage voûté et de deux canonnières. Cette courtine offre des traces évidentes de plusieurs restaurations successives. C'est de ce même côté et sous une arcade ménagée dans la courtine derrière la tour qu'existe encore le puits, ayant $2^m,30$ d'ouverture et dont la profondeur peut être évaluée à 45 ou 50 mètres, ce qui est la hauteur du château au-dessus de la vallée du côté de l'ouest où il y a de l'eau sur terre. L'orifice du puits est bien muraillé, mais, un peu plus bas, il doit être entièrement taillé dans le roc. Il est comblé jusqu'à 2 mètres et demi.

En face de la résidence, mais un peu obliquement, s'élevait un autre édifice irrégulier, dont la partie orientale formait le donjon, et celle du sud-ouest l'ancien château, l'un de ceux nommés en 1361. C'est entre ces deux édifices, exactement, mais transversalement au-dessus du passage voûté de l'entrée du château, que se trouvait la chapelle. On y arrivait depuis la cour par un petit escalier de pierre fort roide, comme aussi on pouvait y parvenir depuis le vieux château par un escalier venant du deuxième étage.

La chapelle, orientée selon l'usage, avait son abside semi-circulaire au levant, avec un autel central, dont le massif ou tombeau en pierre existe encore, mais la pierre consacrée et les reliques avaient déjà été enlevées, on ne voyait plus que les cavités qui les avaient renfermées. Derrière l'autel, et passant au-dessous, se trouvait un petit escalier tournant pour descendre dans la sacristie, taillée en grande partie dans le roc, avec une petite fenêtre sur la cour et une pierre à laver à l'angle du sud.

L'ensemble de cet oratoire avait $11^m,50$ de long sur $4^m,50$ de large. Le tout était voûté, le chœur en calotte avec arc triomphal reposant sur des pieds-droits à panneaux, et cet arc est orné lui-même de fort belles rosaces. L'abside avait son sol un peu plus élevé que celui de la chapelle, mais toutes les deux étaient recouvertes d'un beau pavé en dalles carrées en pierre blanche et bleue du pays. Les voûtes étaient toutes effondrées, et leur chute avait entraîné celle d'une partie du passage voûté au-dessous, en sorte que tous les objets d'architecture et d'ornementation se sont trouvés

pêle-mêle dans un massif de décombres de plus de 10 mètres de hauteur qui obstruait ce passage, et dans un état fâcheux de destruction.

On a cependant pu reconnaître que la chapelle avait au moins deux fenêtres donnant sur la cour, et qu'elles étaient en ogive en style fleuri du quinzième siècle, et en pierre de grès rouge de la Forêt-Noire[1]. Les côtés de la chapelle devaient être ornés de panneaux renfermant les armoiries des sires de Morimont et de leurs femmes et celles des comtes d'Ortembourg et de leurs alliances. Il y avait au moins quatre de ces armoiries parfaitement sculptées en pierre de grès hercinien et en calcaire blanc jurassique, et quelques autres morceaux de sculpture dont deux sont des tympans qui devaient orner le fond de l'abside ou un dessus de porte. Quelques débris de pieds-droits et de corniches attestent une ornementation très-variée des portes et appartenant à des âges divers. Évidemment cet oratoire n'a pas été fait en une seule fois : serré d'abord contre le donjon, on avait taillé le roc pour arrondir l'abside, puis on avait étendu le vaisseau vers l'ouest et successivement orné selon le goût et le style du temps et le caprice des seigneurs. La présence des armoiries des Mœrsberg et la position de la chapelle sur les portes cintrées du château, avec les mêmes moulures à la soubase que celles de la résidence, font penser que la chapelle a été restaurée à la fin du quinzième ou au commencement du seizième siècle, encore par les sires de Mœrsberg. Nous avions d'abord espéré trouver des sépultures sous le chœur; mais s'il y en a eu primitivement, elles avaient depuis longtemps disparu pour faire place dans ce caveau à une petite sacristie, comme l'indique la pierre à laver. On sait d'ailleurs que les Morimont, et tout particulièrement le chevalier Pierre, le restaurateur de cette forteresse, étaient inhumés dans l'église de Lucelle, où ce dernier et sa femme avaient un beau tombeau de pierre, tandis que leurs armoiries ornaient les vitres d'une des fenêtres de l'église abbatiale.

Les archives de ce monastère ne disent pas si les Bernardins desservaient l'oratoire de Morimont, d'où l'on peut présumer qu'il y avait un chapelain particulier, et que les sires de Mœrsberg n'étaient pas obligés de faire chercher un prêtre pour leur dire la messe, lorsqu'il faisait un temps à ne pas chasser un chien hors du logis, pour employer l'expression d'un certain châtelain de Dornach, que nous avons encore connu.

A l'ouest et contigu à la chapelle, il y avait un grand bâtiment avec façade dans la cour du côté du nord, et à l'extérieur du château, vers le

1. Il y avait également des tuiles vernissées de couleurs variées, indiquant que la couverture formait une mosaïque.

sud. Une tour à huit pans, faisant fortement saillie dans la cour, renfermait l'escalier de pierre en hélice, pour monter aux trois étages, tandis qu'il y avait des portes particulières pour le rez-de-chaussée. Nous n'avons pas encore pu retrouver les escaliers qui descendaient dans les souterrains dont on voit les fenêtres extérieures, car ces murs, en apparence massifs, sont souvent évidés; chaque constructeur ou restaurateur du château a voulu ajouter quelques cavités à celles déjà creusées par ses prédécesseurs. Il eût été d'ailleurs dispendieux de remplir la base de ces tours et de ces courtines, tandis qu'on pouvait y ménager des vides pour en augmenter les moyens de défense, comme aussi pour y cacher un ennemi incommode dont on s'était emparé pour le mettre à la raison et surtout à rançon, celle-ci d'autant plus forte que la prison était plus dure.

Tel seigneur de Morimont, mécontent de ses valets, avait fait tailler un fauteuil dans le roc vif qui tendait sa tête froide et humide au fond d'un cachot. Il y avait fixé des anneaux de fer, et sur ce dur siége on enchaînait le valet qu'on voulait mettre en pénitence, parce qu'il n'était pas arrivé assez promptement au coup de sifflet du châtelain ou de la châtelaine[1]. J'ai retrouvé dans les ruines de Sogren un de ces jolis petits sifflets de bronze en forme de casque et dont on peut encore faire usage comme au temps où une belle dame le portait à ses lèvres. Là aussi j'ai recueilli un de ces grelots de même métal que les seigneurs attachaient à leurs vêtements, et celui-ci porte l'anagramme du Christ, comme on le faisait au douzième siècle.

A Morimont encore un autre seigneur voulait avoir la faculté de passer d'un édifice à l'autre, sans être aperçu, comme ces moines qu'on accuse d'avoir eu des couloirs secrets pour aller de leur monastère dans celui de nonnes trop proches voisines. Tel autre aimait à s'assurer une sortie par une poterne donnant dans un fossé rempli de broussailles, tandis que son successeur faisait remurer ce passage compromettant, dont on voit cependant encore les restes à droite dans la grande cave.

Dans l'épaisseur du mur de la courtine de l'ouest nous avons retrouvé les débris d'un escalier dérobé, en spirale, servant, d'une part, à se glisser sans bruit dans quelque appartement de l'ancien château, et, de l'autre, à aller surprendre les sentinelles endormies sur les remparts. Cet escalier secret pouvait également servir aux châtelaines en diverses circonstances, mais l'usure des marches en grès rouge n'a pu nous dévoiler si elle provenait d'un brodequin de soie ou d'une botte ferrée.

Qui pourrait nous dire dans quel but furent creusés tant d'autres mys-

1. Archives de Lucelle, manuscrit de Walch.

térieux passages, tant de lieux secrets ou de sombres cachots? Combien de passions humaines ont guidé le marteau qui tailla ces roches et la truelle qui mura ces froids souterrains? Une cheminée dont on voit les restes au dernier étage de la plus haute, comme de la plus ancienne des sept tours, fait penser à ces chambrettes où logeait l'alchimiste ou l'astrologue du château, chauffant ses alambics sous le manteau de la grande cheminée, et allant observer les astres sur un balcon tout en pierre faisant saillie hors du donjon, quand le froid de l'hiver ne permettait pas de faire de longues stations sur la plate-forme même où passaient librement les vents les plus âpres de toutes les saisons. Mais, du reste, dans la mobilité des idées qui passèrent par la tête des sires de Morimont, durant l'espace de plusieurs siècles, tel local a pu et dû changer plusieurs fois de destination. Nous avons vu les caveaux sépulcraux d'un riche monastère transformés en cellier pour les pommes de terre et ces tubercules remplacer les têtes de mort jetées aux chiens dans la cour du couvent. Souvent on voit des sarcophages transformés en bassins de fontaine, tandis que dans d'autres on pile les pommes à cidre. Il ne faut donc pas s'étonner si, à Morimont, certaines casemates ont servi de dures prisons en attendant leur occupation pour le service de la place. Alors les os poudreux d'un prisonnier oublié n'était pas un obstacle sérieux pour mettre en batterie une pièce de rempart. Il nous souvient d'avoir poussé un squelette resté dans une fissure étroite de rocher pour pénétrer dans une caverne dont l'ouverture trop étroite avait arrêté pour toujours notre trop curieux prédécesseur. Il allait sans doute y chercher de ces pyrites fallacieuses qui ont trompé l'avidité de tant de chercheurs d'or, tandis que nous allions à la recherche des fossiles. Nous avons alors, comme tant d'autres fois dans les minières, ressenti la terrible pression des parois de rochers entre lesquelles l'homme le plus fort n'est plus qu'un faible vermisseau.

Mais revenons à Morimont et jetons encore un coup d'œil sur le côté oriental de la cour. On n'y remarque plus qu'un amas de décombres que recouvre une belle végétation. C'est là cependant que devaient être les écuries du château renfermant le destrier du châtelain et la haquenée de sa dame. Sous la base de cet édifice, assis sur le roc, se glisse un de ces souterrains dont nous ne connaissons pas encore l'issue. Il doit arriver sous le donjon, et jadis celui-ci devait aussi être relié avec ces dépendances du château, dont la façade de l'est servait de rempart.

Un canal en pierre, partant depuis près du puits et sortant par les portes jusque dans le fossé, paraît avoir servi à quelque fontaine suppléant à l'eau du puits, comme aussi à l'écoulement des eaux pluviales se déversant

de toute part dans la cour depuis les édifices qui l'entouraient de trois côtés.

Après avoir ainsi visité l'intérieur de la forteresse, nous en ressortirons par ses grandes portes et nous suivrons un instant à gauche le fossé creusé dans le roc. Il ne reste de la façade orientale que la base des murs assis sur un rocher taillé à pic. On arrive ensuite près de la grosse tour à l'angle nord-est, près de laquelle s'ouvre, dans la courtine, la porte ogivale de la grande cave. Elle est pratiquée dans un mur de 3 mètres d'épaisseur, et l'on a retrouvé les débris de ses lourdes pentures.

Cette cave occupe tout l'espace sous la résidence d'une des tours à l'autre. Elle est recouverte d'une voûte à plein cintre dans toute sa longueur de 53 mètres sur 7 de largeur. Les pieds-droits sont taillés dans le roc; la voûte, d'un mètre d'épaisseur, est formée de grandes pierres plates, liées par un ciment fort dur, ce qui lui a permis de résister à la chute des édifices supérieurs et à l'intempérie des saisons. Les deux brèches faites à cette voûte sont l'ouvrage des hommes et non pas du temps.

Tout en entrant, on remarque à gauche l'ouverture du sous-terrain se dirigeant vers le donjon, et, à droite, la porte de la tour du nord-est. Mais celle-ci est obstruée de décombres depuis sa démolition au commencement de ce siècle. Un vieux dessin de l'année 1712 la représente encore tout entière. Elle devait avoir cinq étages, et sur ses parois on lisait la date de 1515 au-dessous de deux panneaux chargés d'armoiries.

La voûte de la cave n'est pas de la même époque dans toute sa longueur. La partie la plus rapprochée de la porte paraît être la plus ancienne. Vers le milieu de la cave, dont le fond est tout roc, on remarque un bassin circulaire de $1^{m},80$ de diamètre sur $1^{m},50$ de profondeur. Il se couvrait avec des planches, comme on peut le voir par la feuillure taillée dans le rocher. On n'en comprend pas trop la destination, à moins qu'il n'y ait eu une fontaine dans la cave pour rincer les tonneaux, car les sires de Mœrsberg, pas plus que leurs voisins, les Bernardins de Lucelle, ne connaissaient pas les règles d'alliage des marchands de vin de nos jours.

La cave est aérée plutôt qu'éclairée par de rares soupiraux en forme de cheminée, dont trois donnent dans la cour et deux à l'extérieur. Un de ceux-ci paraît avoir été autrefois une poterne donnant dans le fossé et ensuite remurée. A l'extrémité occidentale de la cave il y a deux portes : une à gauche, à plein cintre, avec escalier de pierre pour monter dans la tour hexagone, dont on a déjà parlé, et arriver près de l'office et de la cuisine, l'autre, au bout même de la cave, donne entrée au premier étage de la tour nord-ouest. La voûte du rez-de-chaussée est effondrée, en sorte

qu'on entrevoit le vide béant de ces deux étages. La voûte supérieure, construite en calotte, comme toutes celles des tours refaites au quinzième siècle, paraît peu sûre. Elle est surchargée des décombres des deux étages supérieurs dont un s'est effondré de notre souvenir.

Quand, il y a une quarantaine d'années, on pénétra sous la voûte du deuxième étage dont la porte avait été obstruée depuis l'incendie du château, on y trouva tout un arsenal : des cuirasses très-épaisses, des casques pesants, des épées, des hallebardes, des carquois avec leurs flèches pour arcs et arbalètes, et bien d'autres objets qui furent aussitôt dispersés. C'est avec peine que nous avons pu nous procurer un dos et un plastron de cuirasse, révélant par leur épaisseur que ces pièces ont été forgées depuis l'invention des armes à feu. Il paraît que lors de l'incendie du château cet appartement n'a pas été pillé et qu'on négligea ensuite d'y faire des fouilles.

Les murs de cette tour ont près de 4 mètres d'épaisseur. Dans le rez-de-chaussée, et assez haut au-dessus du sol, on remarque une porte et un passage tournant à gauche, dont l'issue sous la cour ou dans le vieux château n'est pas encore connue.

En sortant de la grande cave, nous irons encore un instant vers la gauche, en faisant remarquer contre le mur de la grosse tour les traces d'une porte avancée qui devait fermer le passage du fossé, du côté du nord, comme il l'est encore au sud-est. Suivant ensuite les glacis du nord, nous laisserons à notre gauche le fossé profond taillé dans le roc d'une tour à l'autre et dont la contre-escarpe était revêtue d'un mur sec. On appelle encore ce fossé *Hirschgraben*, parce que sans doute on y entretenait des cerfs; mais ce nom, après deux siècles et demi, est une preuve de la persistance des souvenirs traditionnels.

La façade du nord était d'une approche très-difficile à cause de la profondeur du fossé et de la hauteur du rocher taillé à pic sur lequel on avait ensuite construit les murs de la résidence. Des embrasures ou canonnières percées dans les tours d'angle battaient toute la face de cette courtine et d'autres permettaient de balayer les glacis. Ceux-ci ont peu de largeur le long du Hirschgraben, et ils disparaissent complétement vers l'ouest, où la pente de la montagne devient rocheuse et fort roide. Aussi il faut descendre dans le fossé pour continuer la course autour du château. Ce fossé est creusé dans le roc comme les précédents. A droite, une plate-forme, d'environ 17 sur 20 mètres de côté, est environnée de débris de murailles indiquant l'emplacement d'un château antérieur aux précédents. On s'est servi, pour le bâtir, de pierres tirées des fossés qui appartiennent au corallien inférieur, tandis que les autres parties du château, excepté le

donjon, sont construites avec des pierres extraites de la montagne au sud, qui appartient à la formation oolithique. Il est probable que cet ancien château n'était qu'une grosse tour carrée, dont la base correspond à peu de chose près au niveau de la grande cour.

La façade de l'ouest, regardant et dominant cette plate-forme, présente trois hautes tours rondes reliées par des courtines et toujours percées, à diverses hauteurs et directions, par des canonnières, afin de pouvoir battre les approches de la place. Celle du milieu, adossée à la courtine, n'est qu'une demi-tour presque toute massive, et les deux courtines accusent de nombreuses restaurations.

Le côté méridional du château est sans fossé, parce que la déclivité considérable du terrain n'en exigeait pas. Par contre, comme de l'ouest au sud, la montagne voisine dominait le château, à portée de canon, on avait donné aux tours et aux courtines une grande épaisseur de murailles, et comme ensuite la façade du sud était fort haute, on l'avait renforcée de deux tours et d'une courtine dans lesquelles nous avons déjà pénétré en entrant dans le château. Cet ouvrage n'a que la moitié de la hauteur de la forteresse, et des traces d'incendie qu'on remarque contre la muraille du château, au-dessus de la plate-forme d'une de ces tours, indiquent que celle-ci a remplacé un autre édifice après sa destruction par le feu.

Depuis le pied de cette façade, il y avait une espèce de chemin ou de glacis tracé sur le flanc de la colline et rejoignant l'avenue du sud-est, un peu au delà de la porte avancée.

Les sept tours que nous avons successivement rencontrées et une partie des courtines qui les reliaient étaient couronnées de créneaux. Ces tours, terminées par des plates-formes et non par des toits, offraient ainsi des places d'armes d'où les défenseurs de la forteresse, cachés derrière les créneaux, pouvaient tirer au loin tout à l'entour de la place, ou écraser ceux qui auraient osé s'approcher de ses murs.

Après avoir visité cette forteresse en dedans et en dehors, nous devons dire quelques mots de son armement. Chaque tour et chaque courtine étant percée de meurtrières et de canonnières de formes très-diverses, mais toutes pour l'usage des armes à feu, il devient évident qu'il fallait un nombre assez considérable de pièces d'artillerie pour garnir chacune de ces ouvertures. D'après le nombre de celles qui existent encore ou qu'on voit sur les vieux dessins du château, on peut estimer de 30 à 40 les couleuvrines et serpentines employées à armer les embrasures ou canonnières à portières. Il ne fallait pas moins de lourdes arquebuses, de haquebutes et d'autres gros fusils de rempart pour garnir les meurtrières plus

petites, et qui parfois ne pouvaient laisser passer que des armes de petit calibre, mais à longs canons. Après l'armement des tours et des courtines, dans leur intérieur, venait celui des plates-formes et des galeries qui régnaient sur les tours et sur presque tous les murs extérieurs du château. Partout où l'espace était assez large, on pouvait encore placer de l'artillerie, soit à longue portée, soit de ces courtes bombardes en fer forgé, lançant des boulets de pierre et aussi des matières incendiaires. Nous en avons eu provenant du château de Saint-Ursanne, qui pouvaient projeter de grosses roches toutes informes, et ces pièces appartenaient à la seconde moitié du quatorzième siècle.

De ces plates-formes et créneaux on pouvait encore employer les armes à feu à main, les arcs et les arbalètes à ressort d'acier qu'on ne pouvait bander qu'avec un cric. Il ne faut donc pas être surpris si dans l'arsenal de cette forteresse il y avait encore, en 1637, des trousses garnies de leurs quarriaux et autres armes d'un âge antérieur, mais qu'on ne dédaignait pas alors, parce que leur effet, comparé à celui des armes à feu encore bien imparfaites, n'était nullement à mépriser. Nous avons souvent atteint une pomme à 80 mètres avec une arbalète à cric de 1347, et percé une planche à 200 mètres avec une flèche d'un mètre lancée par un arc d'if de 2 mètres de long.

Évidemment, pour servir toutes ces armes de jet, il fallait une garnison suffisante, et au quinzième siècle, Morimont n'était plus un de ces manoirs comme Arconciel qu'on faisait garder par un homme, un chien et un coq. Nous pensons que ce sont les formidables moyens de défense, pour le quinzième siècle, qui ont préservé cette forteresse de l'attaque des Suisses, si acharnés à la destruction des places de refuge de la noblesse alsato-autrichienne, durant la guerre des Armagnacs et celle contre le duc de Bourgogne, pendant cette période de 30 à 40 ans, où la haute Alsace eut tant à souffrir des querelles de ses belliqueux voisins. Les fers de flèches, les chausse-trapes, quelques boulets de pierre et de fer épars dans la campagne environnant le château semblent indiquer quelque attaque de cette époque de transition où l'on usageait les armes des anciens temps avec celles plus modernes. Mais les *Annales de Lucelle*, qui se plaignent si amèrement du passage des confédérés, ces durs et cruels montagnards qu'on était allé troubler dans leurs demeures, ne nous disent pas s'ils allèrent jusqu'à Morimont, après le pillage de leur abbaye.

Les chroniqueurs suisses se taisent également; peut-être n'aimaient-ils pas conserver le souvenir d'une expédition infructueuse de leurs concitoyens devant les murs d'une forteresse détestée.

On trouve dans les champs qui l'environnent du nord à l'orient de nombreux vestiges de constructions qui paraissent avoir appartenu aux vassaux du château et qui ont dû être abandonnées quand celui-ci a été détruit.

Dans la même direction un grand et vaste étang occupe une partie du fond de la vallée entre Levoncourt et Largue. Il fournissait du poisson en abondance aux seigneurs de Morimont à l'époque où les jours maigres étaient encore religieusement observés. Sur sa rive droite jaillit une petite source minérale, qui réunit ses eaux à celles de la Largue, et toutes deux ensemble ne forment encore qu'un bien mince ruisseau. C'est à leur modeste confluent que les Romains avaient bâti une villa, tout à côté de la route du Rhin et non loin d'amas d'ossements humains que nous attribuons à la défaite des Germains d'Arioviste près de Porrentruy, lorsque ces barbares furent poursuivis dans la direction du Rhin par la cavalerie de César.

Du reste, Largue, Levoncourt, Courtavon et la plupart des villages voisins sont bâtis sur des fondations romaines, occupant elles-mêmes l'emplacement de demeures gauloises. Cette année encore on y a recueilli des monnaies des trois premiers siècles de notre ère et divers objets de ces temps reculés.

A. Quiquerez.

OBJETS D'ANTIQUITÉ PROVENANT DE L'ABBAYE DE MOUTIER-GRAND-VAL.

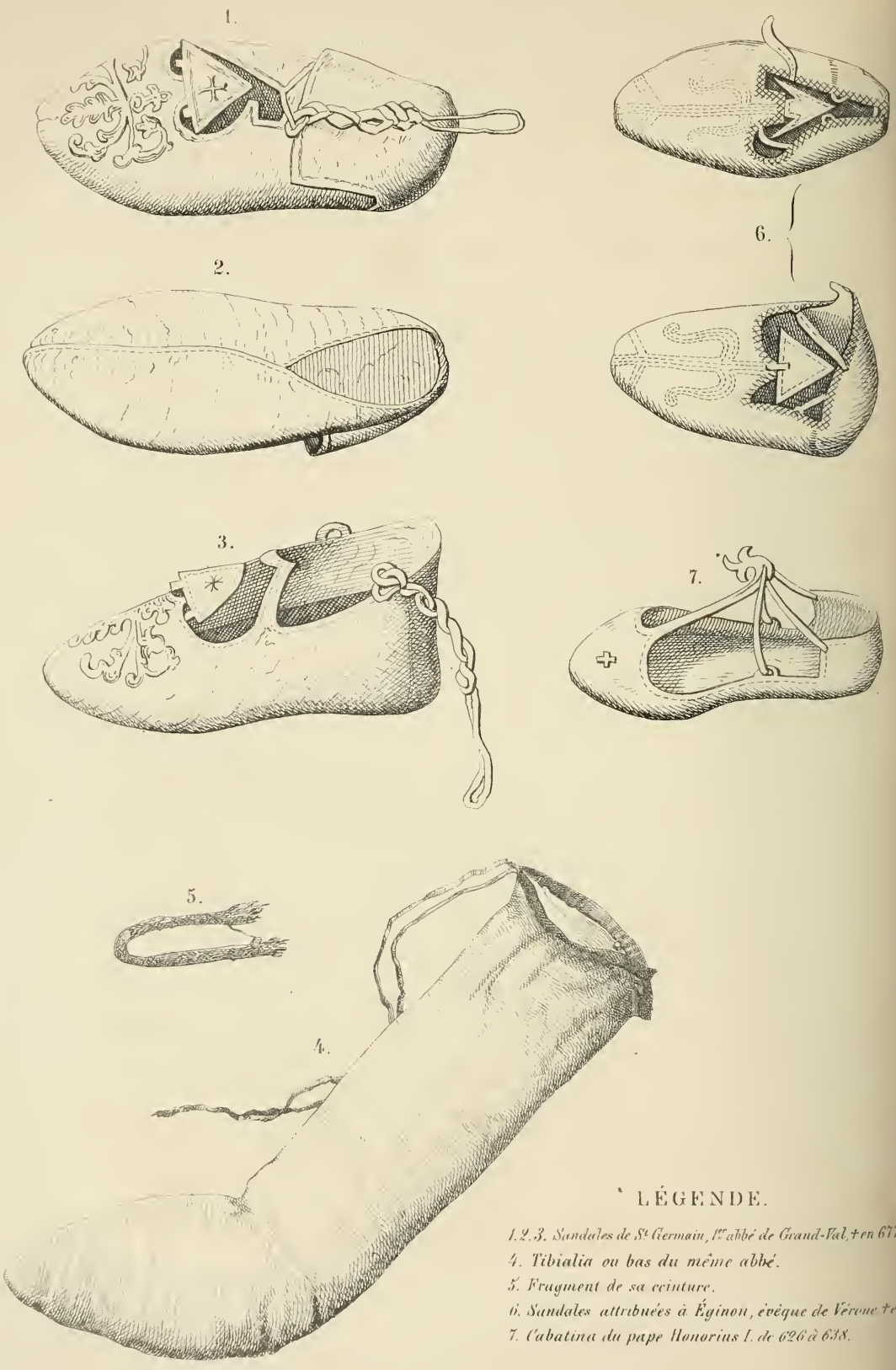

LÉGENDE.

1. 2. 3. Sandales de St Germain, 1er abbé de Grand-Val, † en 677.

4. Tibialia ou bas du même abbé.

5. Fragment de sa ceinture.

6. Sandales attribuées à Éginon, évêque de Vérone † en 802.

7. Cabatina du pape Honorius I. de 626 à 638.

Lith. de Ve Berger-Levrault & Fils à Strasbourg

WITTELSHEIM,

VICUS GALLO-ROMAIN

Quand, descendant de Cernay à Wittelsheim, par un des chemins de défruitement qui desservent l'Ochsenfeld, on arrive à quelques mètres de la voie romaine, et que de ce point on porte ses regards à droite, vers la route de grande communication de Cernay à Ensisheim, on remarque un exhaussement de terrain assez considérable. Puis on ne tarde pas à fouler à ses pieds des morceaux de tuiles de plus en plus nombreux, de plus en plus caractéristiques, au fur et à mesure qu'on s'approche d'une petite gravière établie sur un terrain communal, à quelques centaines de mètres en deçà de la route moderne de Cernay à Ensisheim.

Les terres sont toutes labourées dans ce canton, les sillons y courent dans toutes les directions, du nord au sud, de l'est à l'ouest, disposition de terrain pouvant remonter à une haute antiquité, apparemment à l'époque où l'on a recommencé à cultiver les jardins de la bourgade dont nous allons avoir l'honneur de vous entretenir. Du reste, ces sillons sont peu profonds, selon l'usage du pays qui craint la nature graveleuse du sous-sol. Aucune dénomination significative ne signale ce canton de terre à l'attention de l'explorateur : on l'appelle *Reb-Acker,* le champ de la vigne ; le chemin qui le confine à l'est porte le nom de *Schœfferweg,* la voie romaine celui d'*Aspacher Strœssel.* Mais la tradition y place un village nommé *Ober-Wittelsheim,* que les habitants auraient abandonné à la suite de quelque événement désastreux pour bâtir le Wittelsheim actuel. Ce village, le *Nieder-Wittelsheim,* que nous ne serions pas étonné de voir apparaître un jour dans l'histoire sous la dénomination de *Vitelli villa,* non du trio *Galba-Othon-Vittelius,* mais du nom d'un riche seigneur gallo-romain ou d'une famille du nom de Vittelius, est mentionné pour la première fois, sous le nom de Wittolsheim, dans un titre de 1301 cité par Trouillat, t. III, p. 15, de ses *Monuments de l'ancien évêché de Bâle.* Il est situé à deux kilomètres Est de la gravière dont nous venons de

parler. On y a trouvé, il y a une trentaine d'années, dans les vergers de l'ancienne maison seigneuriale, à un mètre de profondeur, une série d'appartements que les ouvriers ont pris pour un établissement de bains. Ces fouilles ont, de plus, produit un grand bronze portant au revers deux personnages debout. Cette médaille n'a pas été mieux déterminée et n'a pas été conservée.

A trois kilomètres plus bas, au canton *Roth-Scheur*, autre dépendance du domaine seigneurial, il existait d'autres ruines que les vieillards du pays se rappellent encore avoir vues.

Enfin à un kilomètre ouest de la gravière établie, comme nous l'avons dit, dans une propriété de la commune de Wittelsheim, il existe un terrain communal où nous avons ramassé tout récemment encore des tuiles à rebord.

Ici donc comme ailleurs, pour ne pas dire comme partout, c'est le domaine public qui fournit le plus d'antiquités.

Mais nous avons hâte de revenir à notre Ober-Wittelsheim.

On conserve aux archives de Wittelsheim une lettre d'investiture, en date du 11 décembre 1624, par laquelle l'évêque de Bâle, Guillaume Rinck de Baldenstein, concède à Melchior de Hagenbach les deux Wittelsheim, *bede gantze Dörfer, Ober und Nieder Wittelsheim*, ce qui ferait croire que deux communes du nom de Wittelsheim existaient en même temps au commencement du dix-septième siècle. Nous avons de la peine à admettre cette assertion : la carte de Specklin, qui date de 1576, ne reconnaît pas de village du nom d'Ober-Wittelsheim, que Schœpflin ne mentionne pas non plus parmi les villages détruits. Les titres d'investiture, comme les confirmations de priviléges, étaient presque toujours des copies de précédents titres, émanées de chancelleries éloignées souvent de la situation des terres qu'ils avaient pour objet. Le Ober-Wittelsheim pouvait donc ne plus exister que de nom en 1624; on est porté avec d'autant plus de raison à le croire, que l'état civil de 1679 ne parle que d'un seul Wittelsheim, et n'y compte que 210 âmes, 36 familles, 150 communiants, 13 naissances, 6 décès et autant de mariages. Il n'existe, au surplus, à notre connaissance, aucun autre document relatif à Wittelsheim-le-Haut que le titre de 1624. Ce village, dont l'existence, à l'époque gallo-romaine, ne saurait être mise en doute, ainsi que nous allons le voir, doit avoir été détruit, comme tant d'autres, par les barbares du cinquième siècle; ses malheureux habitants, au lieu de rebâtir leurs maisons, auront préféré se fixer sur le sol plus fertile du village actuel.

Quoi qu'il en soit, l'emplacement qu'occupait, suivant la tradition, le

village d'Ober-Wittelsheim et qui n'est autre que les terres qui sont à droite et à gauche de la voie romaine, à l'endroit où cette voie aboutit à la route de Cernay à Ensisheim, fournit à l'explorateur des tuiles à rebord (*tegulæ hamatæ*) par charretées, et en abondance des tuiles faîtières (*imbrices*), des carreaux de revêtement et des briques à paver (*laterculi*); la charrue en fait sortir de temps en temps une dalle, une pierre taillée, et tous les ans des moellons de la dimension d'un demi-mètre cube environ de grès vosgien, du grain et de la couleur de celui que fournit la carrière qui se trouve entre Guebwiller et Soultz. Nous aurons encore plus d'une fois l'occasion de faire un rapprochement entre la plaine et la montagne; celui-ci nous permet de croire que les carrières de Soultz sont exploitées depuis un temps très-reculé.

La gravière est remplie d'une terre noire charbonneuse; on y trouve une quantité considérable de scories de fer paraissant provenir d'un atelier de forgeron plutôt que d'un établissement sidérurgique, puisque ce lieu est éloigné de toute mine de fer. On y a trouvé, l'an passé, quatre dés en grès vosgien d'un demi-mètre cube environ, ayant servi de support à un poutrage de construction légère. Enfin, nous y avons recueilli nous-même quelques tuileaux, des débris de poterie grossière, notamment un fragment de vase portant le sigille RTIVS, qui est la finale du nom d'un potier qui ne se trouve cité ni parmi les potiers nommés dans le tome Ier, p. 128, de notre Bulletin, ni parmi les potiers rauraques dont M. le docteur Roth, de Bâle[1], a relevé les noms.

Vis-à-vis de cette gravière, dans les deux champs qui avoisinent le plus la voie romaine, nous avons successivement trouvé :

1° 21 fonds de vase de poterie grossière de petite et de moyenne dimension;

2° Des fragments de 15 de ces amphores de fortes proportions, de terre d'un jaune blanc sale, ordinairement à deux anses, pointus par le bout et servant à conserver du vin et d'autres liquides;

3° Les débris de quelque grand vaisseau en marne, à destination spéciale apparemment, à cause de la qualité absorbante de l'humidité de la marne;

4° Un fragment de marbre qui semble provenir d'un pavé, si ce n'est en mosaïque, du moins en compartiments, d'un *pavimentum sectilium;*

5° Une de ces tuiles ou briques à stries ondulées qui servaient à former les *pavimenta testacea spicata tiburtina;*

6° Un fragment de poterie celtique, ce qui semble indiquer ou que

1. *Alsatia illustrata* de Schœpflin-Ravenez, t. III, p. 213.

Wittelsheim existait déjà du temps des Celtes, ou que les potiers du pays ont continué à travailler de leur état, sans adopter les nouveaux procédés introduits par les Romains;

7° Un fragment de poterie dorée ou micacée;

8° Un morceau de spath pesant ou de sulfate de baryte natif, substance minérale parfaitement étrangère à l'Ochsenfeld, dont nous croyons avoir trouvé le gisement au-dessus de Steinbach, ainsi que nous le démontrerons ailleurs à propos d'une autre communication que nous comptons avoir l'honneur de vous faire;

9° Des ossements d'un animal de forte dimension que nous avons soumis à l'examen de M. le docteur Rüttimeyer de Bâle. Le savant auteur de la *Faune des habitations lacustres de la Suisse*[1] nous les a retournés en nous exprimant des doutes sur l'antiquité de ces débris, qu'il dit être les débris d'un bœuf domestique.

10° Plus de 100 morceaux de poterie rouge lustrée, unie, à figures en relief, paraissant avoir appartenu à plus de 30 vases différents.

Cette poterie qui était, quant aux Romains, ce qu'est, quant à nous, la porcelaine de Chine, se faisait d'abord, au dire de Pline, avec de la terre glaise des îles de l'Archipel, de Samos notamment, d'où son nom de terre samienne. On en a ensuite établi des fabriques dans toutes les parties de l'empire. On l'appelait encore *terra sigillata* à cause de l'estampille qu'y appliquaient les potiers.

Un des fragments que nous avons recueillis porte le nom d'ULLINVS, un autre un nom indéchiffrable. Ces deux sigilles sont cités par M. le docteur Roth comme appartenant à des potiers rauraques.

Cette quantité considérable de poterie sigillée est digne de fixer notre attention. Elle indique qu'il y avait à Wittelsheim une habitation meublée avec quelque luxe. M. Boucher de Perthes dit quelque part dans son ouvrage sur les *Antiquités celtiques*[2] : « Un archéologue pourrait dire d'un peuple : Que l'on me montre ses vases, et je vous dirai qui il était. »

11° Quelques fragments de poterie grise rougeâtre avec couverte noire;

12° Des morceaux de poterie noire;

13° Quelques débris de ces petits vases d'une légèreté extrême, comme ceux provenant d'Herculanum;

14° Enfin des briques, des tuiles brûlées, tordues par le feu, sans doute par la torche incendiaire des barbares du cinquième siècle.

1. *Fauna der Pfahlbauten in der Schweiz.* Bâle, 1861, in-4°, avec planches.

2. Boucher de Perthes, *Antiquités celtiques*, p. 74.

On a encore trouvé dans les substructions romaines de Wittelsheim-le-Haut une médaille en or, qui a passé au creuset d'un orfévre de Mulhouse, comme c'est malheureusement encore l'usage.

Les tuiles légionnaires nous ont fait jusqu'ici défaut, ce qui écarte toute idée de position militaire. Nous n'y avons également pas encore trouvé ni verre, ni bronze, ni inscription.

De l'ensemble de ces faits il semble résulter : qu'il existait disséminées, sur différents points de la banlieue de Wittelsheim, des habitations gallo-romaines séparées les unes des autres, et ne formant pas une ville comme nous nous les figurons habituellement;

Que l'édifice principal de ce *vicus* devait être sur la voie romaine, en face d'une petite gravière établie sur le communal;

Que cet édifice comprenait un grand développement de toitures couvertes de tuiles à rebord, d'un étage au plus, autant qu'on peut en juger par les matériaux qui affleurent le sol;

Que le luxe et le comfort n'étaient pas étrangers à cette habitation.

Ce pouvait être une maison de poste, une *mutatio*, peut-être même une *mansio*. C'est à ce relais, à cette hôtellerie, qu'allait sans doute se mettre en voyage le riche seigneur gallo-romain du Schimmel-Rain[1] situé à quelques kilomètres de là, lorsqu'il se rendait à Besançon, le *maximum oppidum* des peuples de la Séquanie, s'y asseoir au forum pour débattre les grandes questions de famille ou de cité, les plans de résistance aux invasions germaniques.

Vis-à-vis, de l'autre côté de la voie, là où se trouve aujourd'hui la gravière, devait se trouver l'atelier des maréchaux ferrants, c'est peut-être dans ce vase d'ARTIVS qu'ils trempaient le goupillon de paille qui servait à attiser la braise de leur foyer.

Ce ne devait pas être une villa dans l'acception ordinaire du mot : le sol aride, sans eau et sans ombrage, de l'Ochsenfeld, son exposition à tous les vents ne se prêtent pas aux exigences d'un séjour de luxe.

L'archéologie n'est pas une science de spéculation, mais d'observation; on peut bien s'y livrer à des conjectures, mais à la condition de les soumettre à un contrôle sévère, pour les rejeter ou les admettre dans le domaine de la science comme faits certains. C'est un devoir qui nous incombe dans la circonstance qui se présente, et pour lequel nous vous prions de vouloir bien nous accorder votre bienveillant appui près du co-

1. Voir la description de cette villa dans le tome Ier de la seconde série du Bulletin de la Société.

mité directeur, à l'effet d'obtenir une subvention suffisante pour faire quelques fouilles dans la banlieue de Wittelsheim. Ce sol doit encore renfermer quelques richesses archéologiques; voilà quatorze siècles que la charrue y passe et repasse, en ramenant toujours à sa surface des objets intéressants d'antiquités romaines.

A. Ingold.

MANDEURE.

La commune de Mandeure, qui a fourni le magnifique objet d'art dont nous avons l'honneur de faire passer sous vos yeux une reproduction photographique, a fait partie du département du Haut-Rhin depuis le décret du 11 ventôse an V (1er mars 1797) jusqu'à la loi du 9 janvier 1816. Cette circonstance nous justifierait de la liberté que nous prenons d'arrêter un instant votre attention sur un sujet qui de prime abord peut paraître étranger au département dont nous avons spécialement pris à tâche d'étudier et de conserver les monuments, si des réminiscences historiques plus importantes ne militaient encore en notre faveur.

Mandeure est des nôtres par nos souvenirs historiques, et là où sont nos souvenirs, là est notre société, comme la France est où flotte son drapeau. Vous vous rappelez le rang distingué qu'occupait Mandeure parmi les villes de la Séquanie : si Besançon était le *maximum oppidum* de nos États, Augusta Rauracorum le boulevard de notre sécurité, Mandeure était notre centre commercial le plus actif. « Trois ponts en liaient les diverses « parties; l'un d'eux, dit M. Clerc[1], portait encore de nos jours les anneaux « de fer propres à amarrer les bateaux qui, par le Rhône, la Saône et le « Doubs, amenaient jusqu'à ce dernier entrepôt les marchandises de l'Italie « et du midi de la Gaule, d'où la double voie romaine du Rhin, faite en « quelque sorte pour le service de son port, les transportait dans la Rau- « racie, l'Helvétie, les provinces rhénanes et la Germanie.

« En fouillant dans son sol, on voit qu'un incendie général et subit a « tout consumé. Les statues des dieux sont en fusion dans leurs temples; « la force du feu a confondu et mélangé les métaux; on y reconnaît les « sacrifices commencés, la tête des taureaux est encore près de l'autel et « des couloirs du sang. La population, surprise dans le sommeil, ou repous- « sée dans le feu par l'ennemi, n'a pu fuir; dans les maisons, hors des « maisons, on retrouve les ossements humains mêlés aux débris, aux char- « bons, à la couche épaisse des cendres. »

Vous vous rappelez aussi que Mandeure avait un arc de triomphe, un

1. Ed. Clerc, *la Franche-Comté à l'époque romaine*, p. 10.

théâtre pouvant contenir 18,000 spectateurs, des bains dans l'intérieur de la ville et des bains dans ses faubourgs, un temple dédié à Jupiter-Ammon, un à Castor et Pollux, et un troisième, le plus important de tous, à Neptune. Dans les ruines du temple, où le dieu de la mer étendait son sceptre paisible sur cette cité commerciale et populeuse, on a trouvé un trident tout à fait semblable à celui qu'on a recueilli dans les ruines de la villa de Bergheim, «ce qui, dit M. Clerc, suppose une statue de la proportion humaine»; mais que sont devenues les statues de cette dimension? M. de Golbéry[1], qui a consacré de si belles pages aux ruines de Mandeure, ne nous parle que de petites figures de bronze, de statuettes de 4 pouces 6 lignes de hauteur, de 3 pouces, de 8 pouces, et d'un torse en corail (en calcaire à nérinées sans doute), de 2 ½ pieds de haut. M. Morel, dans son ouvrage sur *les Antiquités de Mandeure*, ne nous entretient également que de statuettes.

Il faut donc bien admettre avec M. Clerc que les statues de bronze se sont fondues sur place et que les dieux en marbre nous ont quittés pour aller peupler quelques musées ou orner quelques châteaux de la brumeuse Angleterre.

Le beau marbre dont vous avez l'image sous les yeux, est une des plus splendides créations de l'art que nous connaissions; bien certainement rien d'aussi beau n'est sorti des ruines gallo-romaines de la terre d'Alsace. Augusta Rauracorum, malgré ses richesses et celles qu'elle a vendues à l'Angleterre[2], n'a rien de pareil à nous opposer. Nous n'essayerons pas de faire valoir davantage ce chef-d'œuvre, nous vous demanderons seulement si ce n'est pas le cas d'en orner nos annales avant qu'il ne nous quitte aussi comme tant d'autres.

Cette statue a 60 centimètres de hauteur; elle était brisée en huit morceaux.

Son heureux propriétaire est notre collègue, M. Nizole, avocat à Belfort. Elle est dans sa famille maternelle depuis 1780 au moins, puisqu'un inventaire de cette époque la mentionne sous le titre de *Statue de Mandeure*.

Les recherches que nous avons faites pour en savoir davantage nous ont appris :

«Que des fouilles ont été faites à Mandeure à diverses époques; que les mieux constatées sont celles des années 1548, 1581, 1594 à 1596, 1615, 1718, 1783 à 1785, et 1823[3];

1. *Antiquités d'Alsace*, Supplément, p. 17.
2. Bruckner, *Merkwürdigkeiten der Landschaft Basel*, tab. 22, f. 35.
3. Duvernoy, *Éphémérides de Montbéliard*, p. 131, 366, 378, 409.

« Que le duc Frédéric de Wurtemberg-Montbéliard défendit, en 1594, à ses sujets de Mandeure de ne vendre qu'au seul docteur Jean Bauhin, commis de sa part, les médailles et autres objets d'antiquité qu'ils pourraient trouver sur leur territoire[1]. »

Les comtes de Wurtemberg-Montbéliard étaient largement possessionnés dans la haute Alsace; ils y possédaient à nos portes Horbourg, Riquewihr, et quinze autres villages. Ils réunissaient dans la tour neuve de leur château de Montbéliard les antiquités qu'ils trouvaient dans leurs domaines. Ce cabinet s'est enrichi, en 1634, des plus belles médailles qu'un cultivateur de Horbourg venait de mettre au jour en labourant son champ situé dans la banlieue d'Ostheim. Il y en avait 1,800, la plupart aux effigies de Gallien, de l'impératrice Salonine, sa femme, et des empereurs Licinius, Valérien et Posthume.

Cette riche collection, qui renfermait beaucoup d'antiquités provenant de Mandeure, fut dispersée en très-grande partie sous le règne de Léopold-Eberhard, et ses derniers débris ont été vendus aux enchères vers 1751.

Notre statue de Mandeure a-t-elle été comprise dans cette vente? Les recherches que nous avons faites pour vérifier la valeur de cette supposition, qui a pour elle un grand caractère de vraisemblance, n'ont pas abouti; ces recherches ont, du moins, eu pour résultat de nous confirmer dans l'opinion que cette statue est restée inédite jusqu'à ce jour.

Nous ne quitterons pas ce pays, si riche en antiquités, sans faire passer sous vos yeux deux petites médailles que nous avons achetées à Mandeure, en 1856, avec une demi-douzaine d'autres du même moule. Ces médailles doivent se trouver plus souvent en Alsace qu'on le dit; l'une d'elles, l'anigraphe, figure dans le 3e volume de la 2e série de nos annales, avec la seule indication qu'elle a été trouvée à Ehl. Elle vient aussi d'être signalée à Türckheim. Cette monnaie barbare est d'émission éduenne. Le fait est généralement admis[2]. Il en est de même de la seconde, de celle qui porte le nom de Togirix, chef gaulois très-peu connu. Cette monnaie se rencontre fréquemment en métal, et de coins différents, en Suisse, en Franche-Comté, en Bourgogne, dans les Vosges. Comment se fait-il qu'elle ne soit pas plus connue dans la haute Alsace, dans ce pays qui doit avoir été le théâtre de la défaite des Éduens?

Il y a ici une lacune dans nos collections que le temps et vos travaux se chargeront sans doute de combler. Nous n'en parlons ici que pour expri-

1. Duvernoy, *Éphémérides de Montbéliard*, p. 131-366, 378, 409.
2. De Saulcy.

mer le vœu que ces intéressants petits monuments soient recueillis avec plus de soin et leur provenance mieux constatée.

Toutefois, ces médailles, celles qui viennent de passer sous vos yeux, sont les seules antiquités gauloises qu'on ait trouvées jusqu'à ce jour à Mandeure. Elles confirment, jusqu'à un certain point, l'opinion des savants qui, se fondant sur la terminaison celtique *durum*, position sur un cours d'eau, enseignent que Mandeure, avant d'avoir été une ville romaine, avait été une bourgade gauloise.

A. Ingold.

AUGUSTA RAURACORUM
(AUGST);
SON FONDATEUR ET SES RUINES.

Le site d'Augusta Rauracorum, du chef-lieu du pays des Rauraques, n'est point compris dans le territoire même de l'Alsace; mais la peuplade celtique qui portait ce nom, occupait une partie du Haut-Rhin (le Sundgau), puis une partie des cantons actuels de Bâle et de Berne. Leur petite capitale, Rauricum ou Rauracum (on trouve cette double dénomination, Rauricum dans Pline, *Hist. nat.*, IV, 34; Rauracum chez Ammien Marcellin, IV, 10), est située à quelques kilomètres à l'est de Bâle. Schœpflin a consacré à la description et à l'histoire de cette remarquable localité une série de chapitres et de paragraphes, incontestablement les plus curieux de son *Alsace illustrée* (époque romaine). Je puis donc, sans franchir la limite des sujets qui doivent nous occuper, rappeler à votre souvenir les faits principaux qui ont trait à la bourgade celtique et à la colonie romaine. Augusta Rauracorum a pour nous le même intérêt qu'Aventicum pour la Suisse romane, Vindonissa pour la Suisse allemande, Epomandurum pour la Franche-Comté, Augusta Trevirorum pour la France et l'Allemagne Mosellanes. En fait de ruines romaines nous ne sommes point, il s'en faut de beaucoup, dotés comme le midi de la France, l'Italie et en général les pays du bassin de la Méditerranée. Nous sommes donc doublement intéressés à reporter itérativement nos regards sur le peu de débris qui nous restent de l'époque impériale, surtout lorsqu'il arrive qu'une puissante individualité a laissé l'empreinte de ses pas sur le sol foulé par les Romains. C'est ce qui a lieu pour Augusta Rauracorum. Le fondateur de la colonie, Lucius Munatius Plancus, a joué un rôle dans l'histoire; c'est sur lui que je vais appeler votre attention, après avoir redit, en peu de mots, ce qu'étaient, avant lui, le pays et la bourgade.

Le Rhin, en sortant du lac de Constance, se dirige à peu près en droite ligne de l'est à l'ouest; puis, touchant au site de la ville de Bâle actuelle, il forme un coude et s'infléchit brusquement vers le nord. Les colonies

des Celtes, qui, avant l'ère chrétienne, se hasardaient à passer le Rhin et à se fixer en Germanie, traversaient le fleuve près de ce coude, un peu en amont, précisément auprès de la localité avantageuse occupée par le hameau principal des Rauraques. Au moment de la grande tentative d'émigration des Helvétiens, les Rauraques s'étaient joints à leurs compatriotes, et, avant de quitter leur pays, ils avaient imité leur exemple: ils avaient mis le feu à leurs bourgades, à leurs hameaux, à leurs métairies isolées; et dans cet incendie général, prémédité, Rauricum ou Rauracum s'était aussi abîmée dans les flammes. Puis, lorsque les Helvétiens eurent été refoulés, par César, du centre de la Gaule et forcés par lui de rentrer dans leurs foyers, les Rauraques avaient repris leurs anciens domiciles; Rauracum sortit de ses cendres.

Quarante ans plus tard, l'empereur Auguste, déterminé sans doute par l'importance de ce passage sur le Rhin, y envoya une colonie militaire, sous la conduite de Lucius Munatius Plancus (740 de Rome).

Quel était ce personnage, auquel le souverain de Rome confiait une aussi importante mission? Nous sommes obligés de recomposer sa biographie à l'aide de quelques lettres échangées entre lui et Cicéron, à l'aide de quelques rares fragments disséminés dans les mémoires de César, dans Suétone, dans Vellejus Paterculus, et à l'aide de la célèbre inscription encastrée dans le monument sépulcral de Cajeta. Mais ces indications suffisent pour laisser entrevoir la physionomie de l'homme. A ne le juger que par l'importance des fonctions qu'il a remplies dans sa longue carrière, on dirait que Lucius Munatius Plancus a dû être un grand et honorable citoyen. Si jamais les apparences ont été trompeuses, c'est en son endroit. Le lieutenant de César appartient à la classe des transfuges habiles, qui passent, au gré des circonstances, d'un camp dans un autre. A lui s'appliquent les vers cornéliens:

« Lorsque deux factions se disputent l'empire,
« On choisit au hasard la meilleure ou la pire. »

Il débute, l'an 694 de Rome (ère de Varron), dans les grands emplois, comme questeur; en 699 il est tribun du peuple; l'année suivante, en 700 de Rome, nous le trouvons comme chef de légion avec César, dans les Gaules. (*Bell. Gall.*, V, 24.) Il paraît avoir joui de toute la confiance de son général. Après le retour de César de la campagne contre les Bretons et Cassivelaunus, l'armée romaine prit ses quartiers d'hiver; mais une grande disette affligeait alors la Gaule septentrionale; il fallait disséminer les troupes sur un grand espace de terrains. Trois légions furent placées dans la Gaule belgique; l'une, sous les ordres de Marcus Crassus,

une autre sous Cajus Trebonius, une autre enfin sous le commandement de Lucius Munatius Plancus. C'était évidemment un poste de haute confiance, au milieu d'un pays ennemi, exaspéré, ravagé par la famine. Il paraît que, dans cette position périlleuse, Munatius Plancus donna des preuves d'habileté et de fermeté, puisque César le fit partir brusquement vers le pays des Carnutes (le pays Chartrain), où venait d'éclater une sédition contre le noble Gaulois Tasgetius, le protégé du général romain. Ces opérations militaires, ces brusques déplacements de troupes rappellent, à s'y méprendre, les mouvements de nos colonnes en Algérie, appelées, jetées d'un point sur un autre, pour écraser les révoltes partielles ou générales des indigènes.

Plancus fut mis par César à la tête des cantons soulevés; il reçut l'ordre de s'emparer des meurtriers de Tasgetius et de les livrer au quartier général. Après cette mission, remplie au gré du futur dictateur de Rome, nous perdons de vue, pendant plusieurs années, le pacificateur ou le dompteur du pays des Carnutes, pour le voir surgir de nouveau, l'an 709 de Rome, comme préteur urbain, charge qu'il remplit alors pour la troisième fois. Au sortir de ces fonctions, il passa comme propréteur, de fait comme proconsul, dans la Gaule ultérieure, à la tête de trois légions (en 710), pendant que Lépidus stationnait dans la Gaule narbonnaise. — Dans cette haute position militaire et gouvernementale, la nouvelle de la mort violente de son ancien chef et patron vint le surprendre, mais sans le renverser. Il avait, à Rome, des aboutissants, des protecteurs assez forts pour se faire confirmer dans sa charge par le sénat. Cicéron, qui avait été l'ami du père de Munatius Plancus, reportait sur le fils une partie de cette affection; dans les lettres qu'il échange avec le propréteur, les espérances que le grand écrivain et le grand orateur semble fonder sur l'ancien lieutenant de César, sont immenses; il croit trouver ou affecte de reconnaître en lui l'un des soutiens les plus forts et les plus fidèles de la République; il le met au même niveau que Décimus Brutus, qui occupait alors la Gaule cisalpine. J'aime à penser, avec Græter[1], que les protestations du propréteur en faveur de l'ancienne constitution de Rome et la cause de l'ordre étaient alors parfaitement sincères. Les souvenirs de sa famille, joints aux exhortations éloquentes du prince des orateurs et aux perspectives de gloire et d'honneur qui s'ouvrirent à lui du côté des républicains, devaient le maintenir dans la ligne du devoir que lui traçait Cicéron. Dans toutes les lettres de Plancus, le patriotisme le plus ardent semble diriger la plume du général; il parle d'Antoine et de Lépide avec mépris,

1. Voir les lettres de Cicéron, traduites par Wieland, vol. VII, p. 499.

et cherche à inspirer à Cicéron contre Octave une méfiance appuyée d'inductions et de preuves presque patentes. C'est pendant cette époque de transition qu'il reçut l'ordre de construire, pour les habitants de Vienne (du pays des Allobroges), une cité dans l'angle formé par le Rhône et la Saône, au point où les deux fleuves confondent leurs cours. Pour l'établissement de cette colonie il devait se concerter avec Lépide et Silanus. — Il est évident que, dans la lutte qui allait s'engager entre le sénat et les vengeurs de la mort de César, le parti aristocrate cherchait à rallier, par des témoignages de haute confiance, l'un des chefs militaires les plus influents du dictateur assassiné.

Toutefois, après de longues hésitations, il imita l'exemple de Lépidus et d'Asinius Pollio, en se décidant à passer dans le camp de Marc-Antoine. Il pouvait, à la rigueur, considérer ce dernier comme l'ami et l'exécuteur testamentaire de son ancien général. Quels furent les motifs qui décidèrent Plancus à ce revirement?... La dernière lettre qu'il adresse à Cicéron est datée du 28 juillet, an de Rome 710; de là jusqu'au triumvirat officiellement déclaré d'Octave, de Marc-Antoine et Lépide, on compte quatre mois. Mais dans cet intervalle, le crédit, l'influence de Cicéron avaient constamment décliné. Plancus ne pouvait ignorer la situation; Décimus Brutus lui-même cherchait, en quittant l'Italie, à se frayer, par terre, une route avec peu de fidèles et à gagner la région où son homonyme, Marcus Brutus, tenait levé l'étendard de la république. Que faire, à moins d'avoir le courage et le caractère stoïque de ces derniers défenseurs de la liberté romaine? Il baissa pavillon devant le plus fort. Jusqu'à ce moment, Plancus était, sinon irréprochable, du moins à l'abri d'une accusation d'immoralité politique flagrante; mais dès ce jour, un tout autre homme va se révéler sous la pression des circonstances extérieures.

Le triumvirat d'Octave, de Marc-Antoine et de Lépide, s'était constitué (fin de novembre 710). Pour se laver du reproche qu'on aurait pu adresser à Lucius Munatius Plancus, d'avoir accepté des fonctions des mains du sénat, pour faire oublier ses liaisons avec Cicéron proscrit, pour se recommander, en un mot, auprès du nouveau pouvoir, il lui sacrifia son plus proche parent, son frère Cnéjus, imitant en cela l'exemple des triumvirs eux-mêmes, qui livrèrent leurs proches ou leurs amis. — Rentré à Rome, Plancus obtint les honneurs du triomphe (711) pour ses exploits dans les Gaules.

Il y avait, dans ce revirement cynique, et dans cet étouffement barbare des sentiments de la nature, quelque chose de trop choquant, pour ne pas exciter la réprobation publique, même à cette époque des impudentes

apostasies. Un calembour sanglant répondit à son triomphe et à celui de Lépide, et s'il est parvenu à leur oreille, il a dû amoindrir singulièrement les jouissances trompeuses de l'amour-propre. On reprochait à Plancus et à Lépide — car ce dernier avait, comme le premier, laissé porter son frère sur la liste de proscription — de ne point triompher des Gaulois, mais des Germains[1], et l'on confondait ainsi, dans un jeu de mots cruel, mais parfaitement appliqué au fait spécial, la nation étrangère avec le parent fraternel sacrifié.

L'année suivante (711) le fratricide est comblé par les honneurs du consulat, pour lesquels il avait été, au surplus, désigné depuis deux ans. En 713 il est le lieutenant de Marc-Antoine en Italie, contre César-Octave; comme tel il est appelé au secours de Lucius Antonius, frère du triumvir, et taille en pièces une légion octavienne.

En 718, nous le trouvons consul pour la seconde fois; au sortir de ces fonctions, il obtient, au nom de Marc-Antoine, le gouvernement de la Syrie. Pendant qu'il occupait cette haute position, il se donna, dans une soirée princière, dirai-je impudemment ou servilement, en spectacle. La scène à laquelle je fais allusion est à la fois du domaine de l'histoire et de la chronique scandaleuse. Nous sommes à l'époque où Marc-Antoine était livré, corps et âme, à l'influence de la séduisante reine d'Égypte. Vers la fin de l'un de ces repas somptueux, où se complaisait l'amant de Cléopâtre, son lieutenant, Lucius Munatius Plancus, espérant sans doute grandir par cet acte de complaisance, apparut devant le couple royal, sous les traits et dans le simple appareil du dieu marin Glaucus, s'adonnant à des évolutions qu'ordinairement on fait seul, et dans l'onde douce ou amère. Le solo de ballet, sur lequel je dois jeter un voile, quoiqu'il ait été malicieusement décrit par Villejus Paterculus, ne valut point un avancement au danseur émérite. Dans la suite, il fut même insulté par Cléopâtre, parce qu'il avait voulu détacher d'elle son amant magnifique. Alors, irrité sans doute par les imprudentes moqueries de la belle Circé royale, désappointé, doué d'ailleurs de l'instinct du chien de chasse qui flaire le vent favorable, Lucius Munatius Plancus passa du côté d'Octave (722 de Rome) et lui révéla les dispositions secrètes du testament d'Antoine, en faveur de la dynastie des Ptolémées et aux dépens de l'empire romain.

La trahison de Munatius Plancus lui rapporta de gros intérêts. Il fut comblé de faveurs par Octave, et remplit, en 732, — on dirait que c'était une ironie de la Providence — la charge de censeur, avec Æmilius Lépidus. Antérieurement, une autre démonstration de servile courtoisie l'avait fait

1. *De Germanis, non de Gallis, duo triumphant consules.*

avancer dans les bonnes grâces d'Octave ; en 727, le maître de Rome avait été proclamé Auguste par le sénat, et cette espèce d'apothéose anticipée lui avait été décernée sur la proposition de Plancus.

Nous touchons au terme de cette carrière, si heureuse aux yeux du monde, et je dirai, si désespérante aux yeux de la morale, si l'énigme de la vie devait recevoir sa solution définitive en deçà du tombeau. En 739, l'ancien lieutenant de César se trouve avec le beau-fils d'Auguste, avec Tibère, dans les montagnes de la Rhétie, et, de cette rude campagne, il sort encore une fois vainqueur, dans ses vieux jours. Il triomphe, avec son général en chef (740), et comme pour racheter ses crimes, il construit, avec les dépouilles des ennemis, un temple en l'honneur de Saturne.

Schœpflin place, soit à la même époque, soit au plus tard en 741 (à 14 ou 13 ans avant Jésus-Christ), la fondation de la colonie rauraque, qui, dans l'esprit d'Auguste et du lieutenant qui exécutait sa volonté, devait avoir presque le même degré d'importance que la colonie lyonnaise, dont Munatius Plancus avait été l'un des créateurs. Il s'agissait d'avoir une tête de pont sur le Rhin helvétique et d'occuper un site militaire très-important, qui reliait les légions du Danube à celles du Rhin, et faisait face à la fois contre les Germains au nord et les Rhétiens au sud-est. La ville celtique de Rauracum paraît avoir été assez importante au moment où Plancus y conduisit des vétérans romains. Schœpflin établit victorieusement qu'en tout cas cette fondation, quoiqu'on ne puisse fixer l'époque précise, est antérieure à la colonie Agrippine (Cologne) et à la colonie Trajano-ulpienne (Kellen dans le pays de Clèves). — Munatius Plancus était déjà fort avancé en âge, lorsqu'il accomplit cette mission, qu'il relate aussi dans l'inscription du monument sépulcral, élevé, préparé de son vivant sur le promontoire de Cajeta. Là, cette tour à la fois massive et élégante, qui, dans ses proportions et ses ornements, rappelle le mausolée de Cecilia Metella de la campagne de Rome, a fixé, il y a plus d'un siècle, l'attention de l'éminent auteur de l'*Alsace illustrée ;* et dans son récit descriptif, d'habitude si sobre et si calme, on sent, à cette occasion, l'influence d'une visite sur les lieux, sous le ciel magnifique de l'Italie méridionale, en face du splendide golfe de Gaëte, rival de celui de Naples. L'ambition de Lucius Munatius Plancus s'étendait évidemment au delà de cette vie passagère, et, en dépit des faits inqualifiables qui déshonorent sa vie, on ne peut lui refuser l'instinct de la grandeur dans le site qu'il a choisi pour immortaliser son nom. Par un pressentiment peut-être du sort que subiraient un jour les conquêtes lointaines de Rome sur les frontières de la brumeuse Germanie, il n'a

point voulu confier aux bords du Rhin le legs de sa renommée, le souvenir de son existence; et, en vérité, il a eu le regard prophétique; car la colonie rauracienne d'Auguste, l'enceinte d'Augusta Rauracorum n'offre plus guère que des monceaux d'informes ruines, qui se dégradent encore d'année en année; tandis que, sous l'influence du ciel de Campanie, le superbe mausolée des environs de Cajeta est resté presque intact, et offre aux visiteurs archéologues et aux simples touristes, sur le même promontoire où fut enterrée la nourrice mythologique d'Énée, le caveau du lieutenant de Jules César, de Marc-Antoine, de César, d'Octave-Auguste et de Tibère.

Il est temps d'entrer dans le pourtour de l'antique colonie, de connaître sa destinée et d'en parcourir les débris à pas rapides.

La situation de la petite ville était on ne peut plus heureuse, sur la rive méridionale du Rhin, au confluent de deux petites rivières ou cours d'eau, l'Ergolz et le Violenbach, qui vont se jeter dans le grand fleuve, après avoir confondu leurs eaux paisibles, au pied même de l'éminence que devaient recouvrir les principaux édifices de la création césarienne.

Les colons militaires que Munatius Plancus avait conduits à Rauracum, dans ce site exceptionnel, y jouirent du bénéfice du droit italique, c'est-à-dire qu'ils étaient libérés de la taxe personnelle et n'acquittaient que l'impôt foncier. Les relations civiles de ses habitants primitifs continuaient, au contraire, à être réglées d'après les lois et les coutumes locales. Mais ce résidu de population celtique a dû bientôt se fondre avec le corps des nouveaux arrivants; les mariages, les croisements de race ont dû commencer cette fusion, et la prépondérance, la pression des conquérants a hâté, sans aucun doute, cette absorption ou écarté peu à peu les propriétaires primitifs du sol. Dès la première arrivée des colons, on a procédé à la fortification des localités, à la construction d'un pont sur le Rhin, et ce pont n'a été rompu que quatre siècles plus tard, lorsque les Romains, redoutant l'invasion des Alémans, se replièrent sur la rive gauche du fleuve.

Après avoir satisfait aux besoins de la défense et des communications avec la rive gauche, les colons italiotes durent songer à orner, à embellir le lieu d'exil; car tel il devait apparaître aux fils de l'Ausonie, malgré les avantages de la position. Comme sur tous les points de l'Europe, de l'Asie occidentale et de l'Afrique septentrionale, où les Romains portèrent leurs pénates, les colons d'Augusta Rauracorum construisirent des aqueducs, des thermes, un forum, un capitole ou une citadelle, des temples, un théâtre. Au seizième siècle, et même du temps de Schœpflin, on rencontrait

encore les traces et les restes visibles de toutes ces constructions, qui étaient les témoins infaillibles du séjour prolongé du peuple-roi dans une localité quelconque. Partout ils amenaient l'eau pour alimenter les fontaines et les bains; toujours ils construisaient sur une éminence naturelle ou factice une arx ou citadelle, des temples pour sacrifier aux dieux, et des théâtres ou des amphithéâtres pour amuser le peuple. Ils pourvoyaient, en de justes proportions, au nécessaire, à l'utile, à l'agréable, et aux exigences du culte national et local.

Une partie de l'enceinte d'Augusta Rauracorum était encore complétement debout, il y a cent trente ans; une série de briques rouges coupaient, comme des rubans ou des raies, l'uniformité des murs; et le côté concave des tours semi-circulaires, enchâssées de distance en distance dans ce rempart mural, s'offrait de prime abord à la vue du promeneur ou de l'archéologue, qui longeait, en la mesurant, l'enceinte extérieure.

Dans l'intérieur, au haut d'une éminence qui porte de nos jours le nom de *Schœnenbühl* (le beau coteau), s'élevaient les substructions du capitole, de l'arx ou de la citadelle, dominant à la fois les deux cours d'eau de l'Ergolz et du Violenbach. Des fragments de colonnes, des bases, des fûts indiquent l'ancienne magnificence des édifices qui couvraient ce sol.

Du haut de la colline, la vue embrasse le pittoresque panorama des dernières collines de la forêt Noire au nord, des contre-forts du Jura vers le sud et le sud-ouest; l'œil aussi suit le cours majestueux du Rhin, très-encaissé, et d'une largeur peu considérable dans les environs d'Augusta.

Adossé à la même éminence à l'ouest se trouvait le théâtre, dont le plan est encore parfaitement reconnaissable. Il ne faut point chercher ici un édifice dans la conservation complète du théâtre de Pompéï; mais lorsque l'emplacement théâtral fut découvert en 1582, et décrit quelques années plus tard par un citoyen de Bâle (André Ruff), toutes les divisions de la scène, de l'orchestre et des trente-huit cercles de gradins pour les spectateurs étaient encore nettement marquées. Dans l'origine, les siéges et la salle reposaient sur le sol naturel; mais plus de trace de siéges dès le premier moment de la découverte, puisqu'ils avaient été en bois. D'après l'estimation de Schœpflin, ce théâtre colonial ou provincial contenait environ 12,000 spectateurs. Ce n'était rien en comparaison du théâtre de Pompée à Rome, qui en contenait 40,000, ou de celui de Scaurus, où le chiffre des spectateurs pouvait être évalué à 80,000. Évidemment, un lieu de récréation scénique, dans cette colonie écartée, ne pouvait aspirer à s'égaler aux superbes édifices de la capitale; mais le théâtre d'Augusta Rauracorum était, à tout prendre, plus considérable que d'autres théâtres

de province; celui de Sagonte, par exemple, ne pouvait admettre que 8,000 spectateurs; même à Rome, celui de Marcellus n'en contenait pas plus de 17,000[1].

A quelques centaines de pas des ruines du théâtre se trouvait l'entrée de l'aqueduc. Le site s'appelle de nos jours le *Heidenloch* (le trou des Païens). La voûte de l'aqueduc était à hauteur d'homme et aboutissait à l'un des bras de l'Ergolz, près de la petite ville de Liestal, au sud-ouest d'Augst. C'est là qu'était la prise d'eau. Cette onde pure du Jura était portée dans l'intérieur de la colonie jusqu'au haut de la colline, où se trouvaient la plupart des édifices publics et particuliers d'Augusta Rauracorum. Un bassin souterrain constituait le réservoir.

Lorsque vous descendez de la colline du Capitole, c'est-à-dire du Schœnenbühl, dans la plaine, entre le théâtre et l'Ergolz, vous rencontrez, dans la direction de l'ouest, les ruines ou plutôt les simples traces de fondation d'un temple rectangulaire, dont la façade présentait dans l'origine un front de quatre colonnes.

Au midi du Schœnenbühl, on a découvert, en 1761, les traces d'un atelier monétaire, et, récemment, des fragments de mosaïque et des thermes. En 1797 déjà d'autres thermes, plus considérables que les bains romains de Badenweiler, avaient été déblayés; des conduits de chaleur avaient indiqué la destination probable de l'édifice disparu.

Vous demanderez, avec raison, si des inscriptions quelconques n'ont pas mis sur la trace de quelques personnalités marquantes ou de quelque divinité locale. Il faut, malheureusement, répondre par la négative. On a recueilli des statues en bronze d'Apollon, de Minerve, de Mercure; mais pas une seule n'était intacte. Sur une inscription on a déchiffré le nom gaulois de Veturix, et de même que la huitième légion était postée dans les murs d'Argentorat et le long du Rhin moyen, des tuiles de la septième légion ont révélé le stationnement de cette partie de l'armée romaine à Augusta Rauracorum.

Pendant le premier siècle de l'ère chrétienne, la colonie fut agitée par les guerres fratricides des armées impériales. On se rappelle que Cecina, le lieutenant de Vitellius, détruisit la localité romaine qui s'élevait sur le site de Bade actuelle (en Argovie), et qu'il tailla en pièces près du Bœtzberg, à une demi-journée de marche à l'est de Rauracum, les Helvétiens, partisans de Galba.

1. On reconnaît à la rigueur les divisions de la partie circulaire du théâtre, l'orchestre, les stalles, les murs intérieurs et extérieurs; mais il n'y a plus de trace de la scène, du proscenium et du pulpitum.

Un calme complet règne dans ces régions de l'Helvétie septentrionale pendant le second et le troisième siècle. C'était l'époque où les frontières de l'Empire étaient reculées jusqu'aux bords du Mein et du Neckar. Mais au quatrième siècle, les Romains se replient devant les Alémans; le Rhin forme de nouveau, comme du temps d'Auguste, la limite de l'Empire en décadence, mais une limite qui n'était plus respectée, et que les bandes germaniques franchissaient à leur gré. Alors l'ancien territoire des Rauraques devint le théâtre fréquent de ces incursions barbares et de ces luttes internationales.

En 354 de notre ère, Constance conclut, près d'Augusta Rauracorum, un traité, qui n'était de fait qu'une trève très-temporaire, avec Chnodomar, le roitelet allemand. Vers la fin de ce quatrième siècle, la colonie paraît encore avoir été florissante; c'est en ce sens qu'en parle Ammien Marcellin[1]; mais avec le cinquième siècle commence le déclin positif d'Augusta Rauracorum, qui descendit au rang d'un *castrum*, d'un bourg fortifié, peut-être d'un simple fort ou d'une redoute sur le Rhin. Avec l'invasion d'Attila (451), la ruine de l'ancienne colonie est complète; le siége épiscopal des Rauraques est transféré à Basilea (Bâle), qui commence à s'élever en profitant de la désolation de Rauracum.

1. M. Ravenez, dans son excellente traduction de *Schœpflin*, combat cette opinion; il pense qu'Ammien Marcellin ne veut parler que du φρούριον, ou du fort, qui existait encore sur les rives du Rhin. Dans la pensée du laborieux traducteur, Rauracum aurait été ruiné une première fois en 355 par les Alémans. M. Schmidt, un habitant d'*Augst* moderne et intelligent explorateur des ruines d'Augusta, a émis la même opinion, qu'il appuie sur l'étude des médailles trouvées dans la localité de Kaiseraugst, près du Rhin. — Voy. *Schœpflin-Ravenez*, t. Ier, p. 413-414, dans les notes.

L. Spach.

CHATEAU DE LA BURG.

A l'extrême frontière de la haute Alsace, touchant aux territoires des communes françaises de Wolschwiller et de Biederthan, se dresse encore un de ces rares châteaux échappés à l'ouragan de 1792, lorsque le peuple se vengeait sur les manoirs féodaux des maux que lui avait causés la féodalité. Assis sur un des derniers contre-forts de la chaîne jurassienne du Blauenberg, le château de la Bourg offre toujours un charmant sujet au crayon du dessinateur ou aux plaques du photographe. La Bourg, *die Burg*, est un nom appellatif resté à cette forteresse pour désigner le chef-lieu d'une seigneurie, le siége du pouvoir lorsque les vassaux disaient : Il faut aller courvoyer au Burg, conduire le bois au Burg, porter la dîme et les cens au Burg, se marier et baptiser à l'église du Burg, et enfin enterrer devant la porte de la chapelle du Burg. Toutes les actions de la vie se rattachaient au Burg, et rien de plus naturel que ce nom commun lui soit resté au lieu de ceux qui lui étaient propres, car il en avait plusieurs. L'un d'eux semble dériver d'une race d'animaux qui vivaient jadis dans nos contrées, lorsque la rareté des hommes les laissait en paix; Bieberthal indiquerait ainsi la vallée des castors. Mais l'orthographe de ce nom offre des variantes dans les vieux actes, et le Biederthal actuel signifie la vallée loyale.

On n'ose pas trop repousser la première version, parce que la petite vallée qui se cache derrière le château pouvait se fermer par une digue construite par des castors à une époque où cette contrée n'avait que de rares habitants, faisant encore usage d'outils de pierre et de bronze dont quelques-uns ont été recueillis aux environs du Burg.

Du reste, c'est peut-être rechercher trop loin l'étymologie d'un nom qu'on a pu donner bien plus tard à ce lieu, nonobstant la haute antiquité de son occupation. En effet, lorsque nous avons décrit les monuments de l'ancien évêché de Bâle, à l'époque celtique et romaine, nous avons indiqué que, dans ces anciens temps, plusieurs chemins traversaient les cols du Jura pour relier les vallées que recèlent ces montagnes avec la plaine alsatique. Une de ces antiques voies de communication sortait de la vallée de Leymen, près de Biederthal, et remontait le versant septentrio-

nal du Blauenberg, pour profiter du col du Rœmel ou Rœmerberg. Il rencontrait, au pied de la montagne, une arête de rochers coupée brusquement de haut en bas par une de ces ruptures si fréquentes dans le Jura et toujours d'un effet si pittoresque. La nature prévoyante, tout en donnant passage à un ruisseau, a offert en même temps aux hommes un moyen de communication dont, dans ces sortes de cas, ils ont constamment su profiter. Dans cette cluse, à peine large de 3 mètres, ils ont tracé un chemin en empiétant sur le lit du torrent, et l'on passe entre deux hautes parois de rocher qui se dressent menaçantes au-dessus du voyageur. C'est sur le point culminant des rochers de droite qu'apparaissent, se découpant sur l'azur du ciel, les édifices qui constituent le château de la Bourg.

A l'extrémité occidentale de cette colline rocheuse, au point où elle se détache du Rœmel, le terrain est moins accidenté et l'on y reconnaît d'autres traces de chemins qui, après avoir rejoint celui de la Cluse, se dirigent péniblement vers le col de la montagne. Cette voie de communication entre l'Alsace et les vallées du Jura ne pouvait rester sans défense, lorsque l'empire romain ne regardait plus le Rhin comme un boulevard suffisant pour arrêter les courses des peuples transrhénans. Aussi sur toute la crête de rocher, entre le Rœmel et la Cluse, sur une longueur de plus de 540 mètres, comme encore sur d'autres points culminants des montagnes voisines, on remarque des restes de fortifications d'époques diverses. Les plus importantes sont groupées à rangs serrés sur l'arête rocheuse de la Bourg. Cette arête n'a pas une croupe régulière et de niveau; elle s'élève d'abord un peu de l'ouest à l'est et redescend ensuite par gradins dans la même direction jusqu'au bord du précipice qui borde la Cluse. Chaque mouvement de terrain est accusé plus fortement par des entailles plus ou moins profondes, servant de fossés à autant de constructions différentes qu'il y a de mamelons, et qui forment de chacun de ceux-ci autant de forteresses particulières. Une partie de ces édifices ne présente plus que des vestiges de murailles, et nous avons dû profiter, en 1863, d'une coupe récente de la forêt qui couvre cette colline pour lever le plan de toutes les ruines de la Bourg. Nous avons alors reconnu qu'il y avait sept emplacements de châteaux murés et deux de postes militaires en avant des précédents vers l'ouest, avec onze fossés, presque tous taillés dans le roc, pour isoler chacune de ces forteresses. Ces coupures ont de 5 à 8 mètres de large et jusqu'à 10 de profondeur. Les fossés vers l'ouest étant moins profonds, on avait dû les garnir de palissades, en sorte de fermer l'accès des ouvrages qui couronnaient cette crête de montagne.

Il n'est plus facile, sans de grands travaux, de reconnaître la forme ou la distribution de chacun de ces forts; celle rectangulaire paraît cependant prédominer, et l'on ne voit aucun vestige de tour ronde. Comme ces débris d'un autre âge s'effacent de plus en plus, nous croyons devoir consigner la description que nous en avons faite au moment de la levée du plan.

Au point où l'antique chemin est resserré entre la colline du Galgenhügel et celle de la Bourg, au lieu même où il se divise en deux branches, dont l'une court vers Kiffis et l'autre vers le col du Rœmel et le Petit-Lucelle, la voie s'engage également, en sens inverse, sur l'arête dont on a déjà parlé, et longe toutes les forteresses de l'ouest à l'est. Après avoir dépassé les deux levées de terre qui bordent le premier fossé, on entre dans une petite esplanade de 55 mètres de long, également fermée à l'orient par un fossé et défendue des autres côtés par l'escarpement de la montagne. Le chemin s'encaisse alors entre deux roches taillées en sorte de laisser entre elles 3 à 4 mètres de largeur. A droite le rocher, plus élevé que celui en face, était couronné d'édifices murés ayant environ 30 mètres de long sur 7 de large. A gauche, on ne voit pas de murs, mais cette position se trouvait également fortifiée. De ce point, le chemin longe le flanc méridional de la crête et borde tous les édifices qu'on va décrire. Il était d'abord coupé par deux fossés séparés entre eux par une levée de terre ou peut-être une muraille. Puis sur la gauche s'élève un mamelon rocheux de 25 mètres de long sur 12 de large, fermé au levant par une entaille profonde creusée dans le roc et bordée des deux autres côtés par des précipices. Un troisième mamelon, sur la même ligne, occupe une longueur de 55 mètres sur 30 de largeur. Tous les deux offrent encore des fondations de murailles bordant les esplanades, et le second se trouve, comme le premier, fermé à l'est par un fossé taillé dans le roc. Cette position, la plus élevée de toutes, nous paraît avoir été l'édifice principal dont les précédents n'étaient peut-être que des forts avancés, des moyens de défense pour en retarder l'approche. Vient ensuite un quatrième mamelon un peu moins long que le précédent, de forme plus régulière, avec quelques pans de murs bordant le chemin, et de nouveau, vers l'orient, un fossé taillé à pic dans le roc de plus de 10 mètres de profondeur. Le mamelon suivant est presque tout aussi long, mais plus étroit. Les murs sont trop rasés pour que l'on puisse reconnaître la forme des édifices. Un fossé le sépare encore de la crête suivante sur laquelle on ne remarque plus de murailles qu'à son extrémité orientale, où l'on a bâti une tour carrée servant de clocher.

A un niveau sensiblement plus bas, on rencontre enfin le Burg ou le château actuel encore entier, n'occupant guère plus de place que chacun des précédents, mais ayant un chemin particulier pour y monter depuis le village situé au nord. Le château se compose d'édifices d'époques diverses, dont les plus anciens ont presque disparu dans les restaurations plus modernes qui lui ont donné la majeure partie de sa forme actuelle, lorsque, après un incendie, au commencement du dix-huitième siècle, les nobles de Wessemberg le firent rebâtir et continuèrent plus tard encore à le restaurer.

La montée depuis le village est très-rapide; elle est en partie creusée dans le roc. On y remarque deux rangs d'ornières à des niveaux différents, dont l'un est antérieur à la rebâtisse de cette porte en 1577. On a taillé des rainures transversales dans le chemin pour empêcher les chevaux de glisser sur le roc, comme cela se voit à une antique route près des châteaux du Vorbourg et en d'autres lieux où nous avons signalé des routes celtiques. Les mêmes besoins ont fait employer le même mode de construction à des époques bien éloignées l'une de l'autre. Il y avait encore un autre sentier, également taillé dans le roc, pour monter au Burg depuis la Cluse. Il serpentait sur le versant de la colline, passant sous une voûte naturelle offrant, quoique en petit, une grande analogie de forme avec celle de Pierre-Pertuis. Le sentier longeait les murs d'une forteresse qu'on va bientôt décrire, et après avoir traversé une des cours du Burg, il débouchait sur la même esplanade où arrivaient le chemin principal et l'ancienne voie réduite en sentier. Cette esplanade ou cour extérieure a servi de cimetière jusqu'à nos jours, parce que le village n'avait pas d'église et que la chapelle du château constituait la paroisse. Sa porte s'ouvrait, pour ce motif, sur cette cour extérieure, et l'on peut y lire la date de 1787 qui indique une dernière restauration. Tout à côté s'ouvre l'entrée de la cour intérieure, avec la date de 1558 sur le portail. On entre ensuite dans le castel par un petit corps de bâtiment dont la porte était précédée d'un fossé avec pont-levis.

Le château se compose d'édifices dont deux indiquent des constructions du quatorzième siècle avec diverses restaurations. Le troisième a été également reconstruit plus récemment. Ce manoir et ses dépendances, qui appartiennent à M. Haussmann, préfet de la Seine, n'est pas accessible aux visiteurs. Il renferme un concierge qu'on dit plus revêche que ceux des anciens donjons féodaux. Nous avons chaque fois vainement sonné et heurté à la porte, sans obtenir d'autre réponse que les aboiements de chiens irrités, et sans apercevoir autre chose qu'un œil à un petit guichet, un

Légende.

mplacements fortifiés par des fossés et levées de terre.
ier château. c. double fossé et levée de terre.
d château, avec débris de murs, comme au N° 1.
culminant couvert de ruines. Ces divers travaux militaires
stituer le castel romain qui a ensuite porté le nom de Schoenenberg.
ux mamelons avec ruines, appelés Biedertban.
bourg - Vie Burg.
ues appelées Slierbach et aussi Biedertban.
fossés coupent la crête de la colline de l'est à l'ouest.

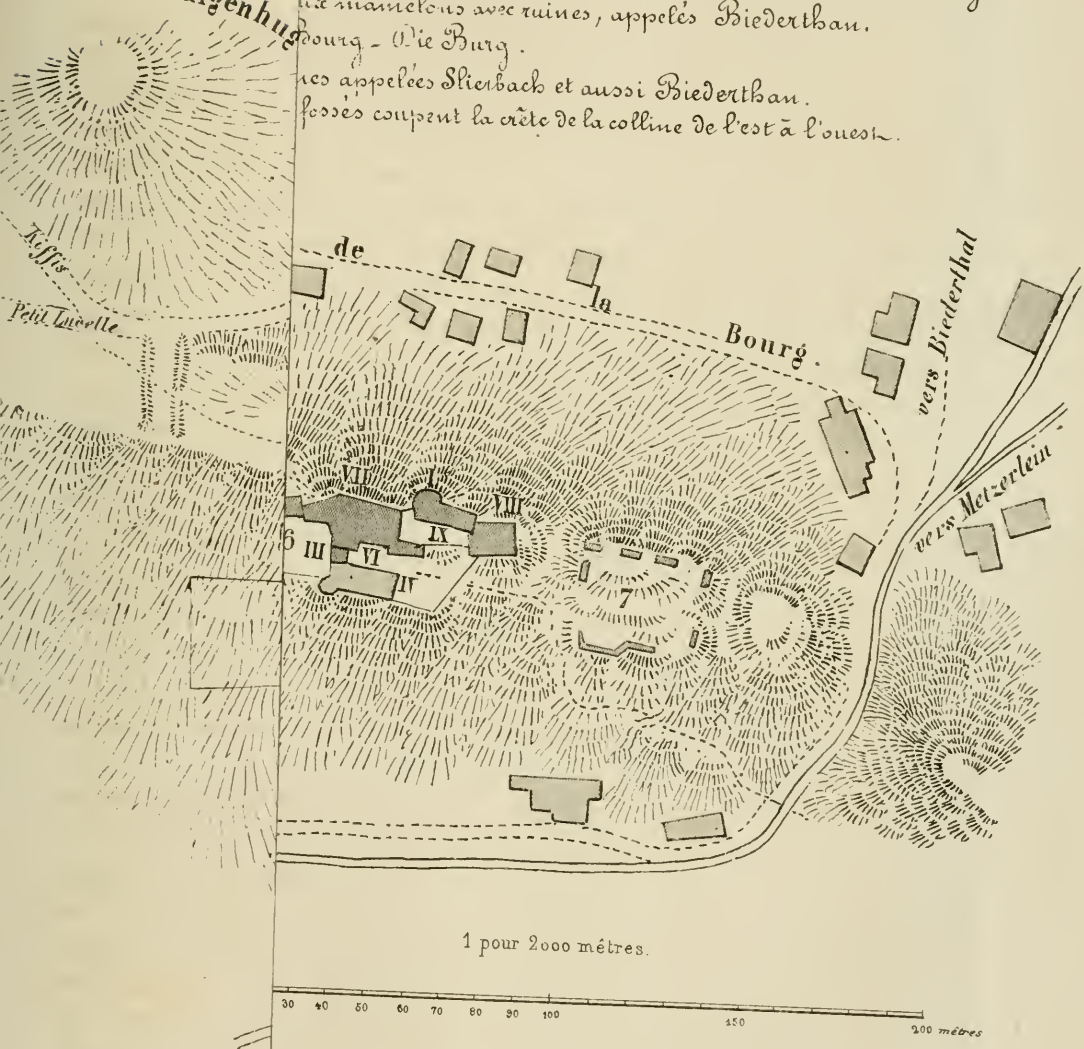

1 pour 2000 mètres.

30 40 50 60 70 80 90 100 150 200 mètres

Imp. E. Simon à Stras

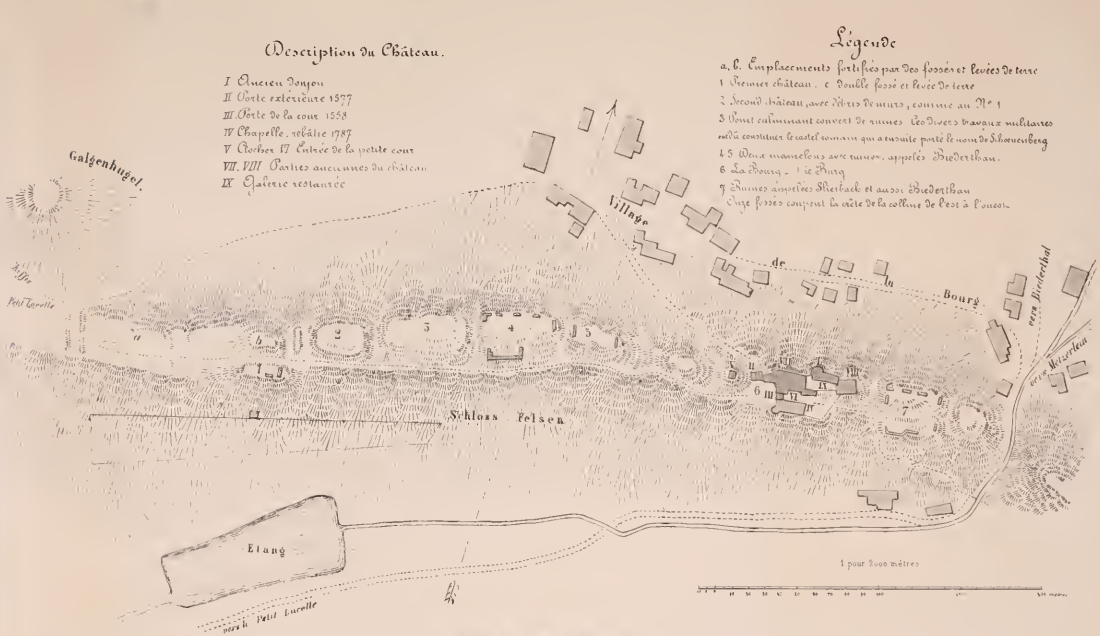

LA BOURG.

Imp. E. Simon à Strasbourg

judas, par lequel le concierge a sans doute estimé que mon fils et moi, nonobstant nos pacifiques instruments de géomètres et de photographes, nous pourrions bien être tout au moins des voleurs. Du reste, à en juger par l'extérieur, le château ne doit rien offrir de remarquable, et l'on n'a pas besoin d'y entrer pour jouir de la magnifique vue qu'on découvre sur une partie de l'Alsace. Nous avons donc traversé la cour et une nouvelle entaille de rocher pour grimper dans les ruines d'une septième forteresse bâtie à l'extrémité orientale de la crête, au-dessus de la Cluse même, dont elle commandait le passage de plus près que les six autres châteaux. Elle était aussi considérable que chacun de ceux-ci, et sa position un peu plus basse a fait échapper plus ou moins ses murailles à une destruction complète, parce que ses matériaux étaient moins accessibles aux restaurateurs du Burg actuel, qui a absorbé les débris de tous ses devanciers.

Évidemment tous ces forts n'ont pas existé en même temps, mais bien successivement. Leur nombre de sept rapproché de la date du dernier survivant qui remonte au moins au quatorzième siècle, reporte fort loin l'époque où l'on a dû bâtir le premier de ces castels. Les monnaies romaines du premier au quatrième siècle trouvées dans le voisinage du Galgenhügel et dans les ruines des trois premiers forts, fait comprendre que ceux-ci sont d'origine romaine et que les petites esplanades, précédant leur entrée, pouvaient servir d'avant-postes ou de camps retranchés, comme ceux que nous avons signalés près du Wartenberg et de Reichenstein, à une lieue de Bâle.

Le troisième a pu se maintenir ou être rebâti après la période romaine pour continuer à protéger le passage des montagnes. Le nom de Schœnenberg qu'on donne à ces ruines, semble confirmer cette opinion et indiquer aussi sa belle position au-dessus du Leimenthal. Les numéros 4 et 5 sont bien séparés entre eux par des fossés, mais ils ont cependant pu exister ensemble. On nomme leur emplacement Biederthan, et il a dû être la demeure des nobles de ce nom dans les treizième et quatorzième siècles. Les ruines du septième fort sont aussi appelées par les uns Biederthan, mais M. La Roche, autrefois propriétaire de ce domaine, désigne ce château sous le nom de Slierbach.

Cette réoccupation d'une position militaire à plusieurs époques, et surtout la succession des châteaux du moyen âge aux castels romains, est très-fréquente dans le Jura et elle mérite d'être étudiée dans toutes les contrées. Nous l'avons reconnue d'une manière précise sur la colline de Wartenberg qui domine la vallée du Rhin, entre Bâle et la cité des Rauraques; sur celle de Reichenstein, un peu plus vers le sud; à Falcken-

stein, dans la vallée de Bolstal où abondent les traces celtiques et romaines; au Vorbourg, près de Délémont; à Spiegelberg, sur le plateau des Franches-Montagnes; à Beurnevesain, à la limite du pays de Porentruy et de l'Alsace; à Blauenstein, dominant le cours de la Lucelle; à Waldeck, dans le voisinage de Landskron, et en bien d'autres lieux où les seigneurs du moyen âge, et probablement dès l'époque barbare, se sont établis non plus dans un but de défense générale de la contrée, comme aux temps romains, mais pour la protection de leurs propres personnes et de celle de leurs domaines, pour la perception des péages, droits de conduite et autres empruntés en partie à l'administration romaine, et ces seigneurs ne se faisaient pas scrupule de transformer les droits plus ou moins légitimes en véritables extorsions et brigandages.

L'ensemble des forteresses de la Bourg paraît avoir été un de ces domaines du fisc romain passé aux souverains de l'époque barbare, puis aux empereurs d'Allemagne. Il est probable que déjà les rois francs donnèrent la garde de ce lieu fortifié à un de leurs leudes, et que, soit par extinction de ces premiers feudataires, soit pour d'autres motifs, cette seigneurie fit retour à l'empire.

En 1168, l'empereur Frédéric Ier inféoda le château de Biederthan au comte Albert de Habsbourg, dont la famille le posséda jusqu'en 1269, époque où elle le vendit à l'évêque de Bâle pour 260 marcs d'argent[1]. Toutefois elle conserva un quart des domaines qui en dépendaient, et elle les engagea aux nobles de Ratolsdorf pour 15 marcs d'argent, ainsi qu'on le voit par un document de 1303.

Rutschmann de Biederthan, chevalier, tenait en fief de l'évêché de Bâle, vers 1392, le château de Biederthan, les hommes qui lui appartenaient, la haute et basse justice, les champs et les forêts de son territoire. Quelque temps auparavant, en 1360, Hugues de Biederthan déclara tenir de la même église la huitième partie de la tour au Burg de Biederthan, soit une chambre, *ein Stube, ein Lube*, et diverses dépendances de la tour, telles qu'un verger et quatre maisons sous le Burg, avec les droits qui y appartenaient, ainsi que la moitié de l'autre Burg appelé Slierbach, une écurie dans le Burg et sa part de forêts et dépendances. C'est la première et la seule fois que nous trouvons le nom de Slierbach pour désigner le château le plus oriental de la Bourg.

On sait qu'à cette époque, soit quatre ans auparavant, un tremblement de terre survenu en octobre 1356 avait renversé ou endommagé plus de

1. Trouillat, *Monuments*, t. Ier, p. 242; t. II, p. LXXVI; t. IV, p. 149. — *Annales de Colmar*. — Boyve, *Annales de Neuchâtel*, t. Ier, p. 226.

soixante châteaux dans les environs de Bâle, et qu'au rapport des chroniques, celui de Biederthan avait eu le même sort. Il est probable que Biederthan et Slierbach, faisant partie du même domaine, furent aussitôt réparés, mais que détruits postérieurement par quelque guerre ou incendie, leurs débris servirent à bâtir le château actuel dont le nom, comme on l'a dit, n'est qu'une manière d'appeler le chef-lieu de la seigneurie, *die Burg*, la Bourg. Ce domaine a dû subir beaucoup de démembrements, quoique le droit de haute justice lui soit toujours resté attaché, indiquant à lui seul que jadis ce lieu devait avoir une certaine importance dans la contrée environnante. On a déjà parlé d'une colline ou plutôt d'un tertre à l'ouest du château, le Galgenhügel, dont le nom rappelle la potence qui y était encore en permanence il y a un siècle.

Une tradition rapporte qu'à la suite du tremblement de terre de 1356 ou de quelque grand désastre, les habitants des maisons près du Burg abandonnèrent leurs demeures ruinées pour aller s'établir un peu plus loin vers Leymen, et que ce fut alors que leurs nouvelles habitations prirent le nom de Biederthan ou Biederthal que porte encore le village qui s'érigea alors. Celui-ci a, en effet, conservé une forêt enclavée dans le domaine de la Bourg, comme pour confirmer la tradition.

En 1392, Rutschmann de Biederthan et son cousin Rutschmann de Blauenstein possédaient conjointement divers droits sur le Burg de Biederthan. Ces deux familles et celles de Ratolsdorf ont les mêmes armoiries que les nobles de Rothberg. Elles sont d'or à la face de sable. Leurs cimiers sont fort variables Ces familles possédaient de nombreux châteaux et domaines le long de la chaîne du Blauenberg et paraissent toutes sorties d'une même souche, dont chaque rejeton prenait le nom du principal fief qu'il possédait. Dès le douzième siècle, les Ratolsdorf et les Biederthan ont fourni des abbés à Lucelle et à Saint-Urbain. Déjà en 1141, dans un accord entre l'évêque de Bâle et le monastère de Saint-Blaise, on cite parmi les témoins Cuno et Hermann, frères, de Biederthan. On trouve ensuite un noble de Biederthan figurant comme un personnage important dans un acte de 1256, par lequel les nobles de Usenberg réparaient quelques dommages causés par eux à l'abbaye d'Einsiedeln[1].

M. Trouillat croit que les droits de la maison d'Autriche sur Biederthan concernaient le château de Bieterthal et non le Biederthan voisin de la Bourg, que cet auteur n'avait pas reconnu. Ces biens, tels qu'ils sont désignés dans l'acte de 1303, se rapportent, en effet, à des droits et revenus que l'Autriche possédait dans la haute Alsace, près des villages de Roders-

1. *Registre de l'abbaye d'Einsiedeln*, t. Ier, liv. Ier, p. 11.

dorf et de Biederthal, où elle avait inféodé ses possessions aux nobles portant le nom de ces deux localités, où il y avait probablement des Hof ou cours que les Rothberg tinrent en fief et qui parvinrent ensuite aux Reichenstein[1].

A l'extinction des nobles de Biederthan, la seigneurie de la Bourg, comme fief de l'évêché de Bâle, passa aux barons de Ramstein, qui s'éteignirent à leur tour dans la seconde moitié du quinzième siècle. Les derniers possesseurs féodaux furent les nobles de Wessemberg, qui reçurent la Bourg en fief, en récompense des services qu'ils avaient rendus à l'église de Bâle. Selon les uns, les Wessemberg étaient originaires d'une localité près de Hombourg, canton de Bâle-Campagne, et selon d'autres, ils seraient venus de Souabe. Un Arnold de Wessemberg est cité en 1292. Hermann remplissait les fonctions de chancelier de l'évêché de Bâle en 1297. Hugo était ministériel d'un comte de Habsbourg. C'est un chanoine de Wessemberg qui fit réparer quelques parties du château de la Bourg en 1710, et qui essaya, en attirant des soldats de la garnison de Landskron, de livrer cette dernière forteresse aux ennemis de la France.

La petite seigneurie de la Bourg avait droit d'envoyer un député aux états de l'évêché de Bâle, ce qui nous confirme dans l'opinion qu'elle était jadis plus considérable, et qu'elle avait été réduite à peu de chose par des démembrements. Dans les derniers temps, elle ne se composait plus que du village et château de la Bourg avec les domaines dépendants de celui-ci et consistant surtout en vastes forêts.

L'évêque de Bâle avait le droit d'ajouter à ses titres celui de seigneur de la Bourg. Il envoyait en ce lieu un bailli pour administrer la justice haute et basse qu'il s'était réservée et qu'il exerçait sur quelques fabricants de brosses et de souricières, seule industrie des dix à douze familles soumises à la juridiction du château.

1. Les Reichenstein ont possédé le Hof de Biederthal jusqu'à nos jours.

A. Quiquerez.

EXAMEN
DES DOCUMENTS NUMISMATIQUES

INSÉRÉS AU

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES D'ALSACE

(2e série, tome III, 2e livraison).

Nous nous faisons un devoir d'insérer dans notre Bulletin une note qui a été adressée au comité du Haut-Rhin, par M. Colin, numismate distingué, en résidence dans le Haut-Rhin, au sujet d'une description de monnaies romaines, imprimée dans la seconde livraison du volume III (seconde série), p. 87.

Le Bulletin (2e série, t. III, 2e livraison) de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace renferme la description de 7,000 monnaies romaines trouvées à Ehl en février et mars 1865.

Cette découverte, outre l'intérêt qu'elle offre naturellement au point de vue de l'archéologie locale, est de nature à intéresser les numismatistes par les types inédits qui y figurent.

Mais je crois devoir indiquer ici quelques rectifications, autant qu'il est possible de le faire d'après la description du Bulletin et en dehors de l'inspection des monnaies.

MONNAIES DE CONSTANT.

Le revers des nos 1 à 12 doit être rétabli ainsi : *Victoriæ DD. Augg. q. nn.* Deux Victoires marchant en face l'une de l'autre et tenant chacune une couronne et une palme. Exergues divers. La lettre *q* omise, et qui est interprétée par *quinque*, est précieuse et sert à préciser l'âge de ces médailles, entre la mort de Constantin et l'assassinat de Delmace et d'Hannibalien, qui, avec les trois fils de Constantin, formaient les cinq princes en question.

Le type de deux Victoires *soutenant une couronne* n'existe pas pour Constant et ses frères, en bronze; il est réservé à l'or et à l'argent, et la couronne renferme alors une inscription votive. Sur le bronze, chacune des Victoires tient une couronne et une palme, avec ou sans lettre ou symbole dans le champ. Les exergues *m. sis. sis* et *eqs* sont à rectifier ainsi : *m. sis* (*moneta Sisciæ*) et *aqs* (*Aquileiæ secunda officina*).

N° 14. Le type d'Isis ne peut convenir aux moyens bronzes de Constant à la légende *Fel. Temp. Reparatio.* On ne le trouve que sur des quinaires relatant des vœux publics.

1° *Constantin le Grand et ses fils.* — Revers de Constantin et de ses fils : Étendard simple et labarum, selon qu'on lit, ou non, le monogramme du Christ. Cette observation a une véritable importance, surtout en ce qui concerne les espèces de Constantin Ier.

N° 7. La légende *Dn. Constantinus p. t. aug* semble fautive. La tête voilée indique que la médaille a été frappée après la mort de Constantin. On doit donc lire *Dv* (*Divus*) et non *Dn* (*Dominus*). En second lieu, le titre d'auguste ayant été, à la mort de ce prince, porté par ses trois fils et non par un seul, la lecture *aug* ne peut convenir et doit se rétablir : *p. t. augg.* (*pater augustorum*).

N° 8. Même observation pour le quinaire à la légende *VN-MR* (*veneranda memoria*).

N° 9. La lecture *materna pietas* ne semble pas exacte. Il ressort du *Divo Constantino* de l'avers que, comme pour les deux précédents, l'émission de ce petit bronze est postérieure à la mort de Constantin (337 après Jésus-Christ); or, Hélène étant morte dès 328 après Jésus-Christ, on s'explique mal une médaille constatant son affection maternelle pour le fils qu'elle aurait perdu. La vraie légende doit être *æterna pietas*, exprimant l'éternel regret que laisse aux enfants de Constantin la mort de leur père : Hélène n'y est donc pour rien.

N° 6. On a indiqué au revers : la louve romaine. Je ne pense pas que ce type existe sur les monnaies portant le nom de Constantin. Les espèces à la légende *Romæ æternæ*, elles-mêmes, sur lesquelles on devrait le trouver de préférence, conservent la figure de Rome casquée assise. La mauvaise conservation de la pièce aura causé l'erreur de l'auteur de la notice.

2° *Rome et Constantinople.* — N° 12. Figure ailée avec lance et bouclier au revers. C'est la Victoire tenant une palme et appuyée sur un bouclier.

N° 15. La lecture *urbs Roma beata* demande confirmation ; non pas que le mot *beata* soit insolite, puisqu'on trouve déjà *beatissimo* sur les monnaies de Dioclétien, mais toutes les médailles jusqu'ici connues frappées avec le buste de Rome sous Constantin ou ses fils portent invariablement *urbs Roma.*

N° 16. Autant il est naturel de rencontrer la louve romaine au revers des monnaies au buste de Rome, autant il est anormal de la voir au revers des espèces émises au nom de Constantinople.

3° *Constantin II.* — Je ne puis que féliciter le descripteur d'avoir attribué à Constantin II les bronzes portant au droit la légende *vic(tor)*. Ces pièces ne sont pas communes, et je ne sais pas même si le Cabinet de France en possède à la légende *gloria exercitus*, dont la trouvaille comprend, selon la description, 957 exemplaires. Toutefois, je ne vois pas pourquoi l'auteur fixe aux unes (*virtus augusti*) la date de 338 après J.-C., et aux autres (*gloria exercitus*), celle de 339. Ces monnaies n'ont trait à aucun événement spécial, et en l'absence d'indications positives, pourquoi ne pas les classer, comme Eckel, parmi les *nummi vagi*, comme il en existe sous tous les empereurs, et fixer leur émission à une année indéterminée du règne?

4° *Constance II.* — Il est probable qu'un certain nombre de monnaies attribuées à Constance II par M. Saum doivent être restituées à Constance Galle. Les descriptions sont trop laconiques pour que cette restitution puisse être faite complétement et sûrement. Je l'engagerais donc à revoir avec soin ce groupe de monnaies.

Pour le n° 1, cette restitution est inévitable, car le titre de *Jun.* (*Junior*) ne peut convenir qu'à Constance Galle.

N° 7. La fin de la légende *Asis* n'est autre chose que l'exergue (*prima officina Sisciæ*).

N° 12. On doit lire *securitas Reip* et non *aug.* C'est le type ordinaire de la Sécurité debout.

N° 17. Pourquoi une date spéciale à un revers banal et commun à tous les règnes de cette époque? Rien ne la justifie, et je ne puis que répéter ce que j'ai dit plus haut au sujet des *nummi vagi* de Constantin II.

N° dernier. Ces monnaies sont analogues à celles dont j'ai parlé en débutant (n°s 1 à 12 de M. Merck). Ici le type est bien décrit, mais la légende doit être rétablie : *victoriæ DD. augg. q. nn*, semblable à celle des espèces de Constantin le Grand.

MONNAIES GAULOISES.

La page 79 du Bulletin donne, sans les décrire, les empreintes de deux monnaies gauloises trouvées aussi à Ehl à la même époque.

La seconde est une médaille offrant au droit le type assez curieux d'un cheval dont le poitrail et la croupe sont recouverts de deux cercles, disposés comme les bardes de poitrail et de croupe des lourdes armures de cheval du quinzième siècle. Au revers, quatre bustes de cheval en forme de croix autour d'une rouelle, sont accostés chacun d'une autre rouelle imitant le cantonnement.

Le type du droit ici n'offre plus guère que les deux cercles, mais le revers

est très-lisible. Cette monnaie, commune dans les collections, a été attribuée, par M. de Saulcy, aux Aduatuques. Je n'entrerai pas ici dans les détails de cette attribution dont les motifs sont développés par le savant académicien dans sa première lettre sur la numismatique gauloise.

La première est, selon toute probabilité, une monnaie éduenne, dont le droit représente une tête barbare (plus barbare peut-être en réalité que ne le figure la gravure), et le revers un animal informe représenté avec deux pieds seulement, dont celui de derrière est prolongé outre mesure, comme s'il se fût agi de représenter un kangourou. C'est encore M. de Saulcy qui me sert de guide dans ce classement et, dans l'état actuel de la science, on ne peut mieux choisir.

TURCKHEIM.

J'arrive, enfin, au rapport de M. Schelbaum sur les fouilles de Türckheim (p. 112 et suiv.).

J'avais remis à une personne étrangère à la numismatique une ou deux notes, je crois, décrivant les monnaies qui m'avaient été soumises. Défigurées par un copiste incompétent, ces notes ont donné lieu aux quiproquo les plus bizarres, entre autres : *Lucii Filius* mis entre parenthèses au-dessous de la légende de l'avers du moyen bronze d'Agrippa pour expliquer l'abréviation *L. F.*, est devenu le nom d'un empereur; de même pour *Tiberius... Filius* explicatif de *Ti.....f* au droit d'une pièce de Tibère — et de *Germanicus* explicatif de *Germ* à l'avers d'un Néron. — J'avais expliqué *Cer. quinq. Rom. Con. S. C.* par *certamen quinquennale Romæ constitutum;* je lis *certamen quin germinale Romæ* (Constitution S. C.).

Tout est sur ce ton. Aussi, en donnant à mes notes premières un ordre chronologique rationnel, je reproduis ci-après l'article entier tel que je vous conseillerais de le faire réimprimer pour corriger ce tissu d'erreurs.

Monnaie gauloise, attribuée aux Senones.

(Anépigraphe en potin.) Tête barbare à gauche. — Revers : cheval très-barbare à gauche ; dessous : rouelle. — On pourrait aussi l'attribuer aux Éduens, voire même aux Leukes ; car on retrouve ce type dans toutes ces peuplades. Cette monnaie est antérieure à Jules César.

Agrippa. (Moyen bronze.)

M. Agrippa L. F. cos. III. Sa tête à gauche avec la couronne rostrale. — Revers : *S. C.* Neptune nu, debout, avec un manteau sur les épaules, tenant un dauphin et un trident. (An 27 à 11 av. J.-C.)

Tibère. (Moyen bronze.)

Ti Cæsar Augusti f. imperator VII. Sa tête laurée à droite. — Revers : *Rom. et aug.* Autel de Lyon. (Frappé à Lyon sous Auguste, an 10 de J.-C.)

Néron. (Petit bronze.)

Nero Claud. Cæsar aug. germ. Sa tête nue à gauche. — Revers : *Cer. quinq. Rom. con. S. C.* Table des jeux supportant un vase et une couronne, au-dessous : un disque (peu apparent, à cause de l'usure, sur cet exemplaire). — An 60 de J.-C.

Domitien. (Petit bronze.)

Imp. Cæs. Domitianus aug. p. m. Sa tête laurée à droite. — Revers fruste.

Trajan. (Moyen bronze.)

Imp. Cæs. Ner. Traiano optimo aug. ger. Dac. p. m. tr. p. cos VI p. p. Son buste lauré à droite. Revers : *Fort. Red. S. C.* à l'exergue (effacé), — à l'entour : *Senatus populus que Romanus.* La Fortune assise à gauche, tenant un gouvernail et une corne d'abondance. (112 à 117 de J.-C.)

Antonin le Pieux. (Denier d'argent.)

Antoninus aug. pius p. p. tr. p. cos III. Sa tête à droite. — Revers : *Apollini aug.* Apollon debout, de face, regardant à gauche et tenant une patère et une lyre. (140 à 143 de J.-C.)

Marc-Aurèle.

Divus M. Antoninus aug. Sa tête à droite. — Revers : *Consecratio S. C.* Aigle à droite sur un autel.

Grand bronze, frappé après sa mort.

M. Antoninus aug. tr. p. XXIX. Son buste à droite. — Revers : *imp. VII cos. III.* Victoire à demi nue, assise à droite sur des boucliers, tenant sur ses genoux un bouclier sur lequel on lit : *Vic. aug.;* devant : un trophée. (An 175 de J.-C.)

Faustine jeune.

Faustina augusta. Son buste. — Revers : Légende effacée. Cybèle assise à gauche.

Gordien III. (Moyen bronze.)

Imp. Gordianus pius fel. aug. Sa tête radiée à droite. — Revers : *Providentia aug.* La Providence debout.

Étruscille, femme de Trajan Dèce. (Moyen bronze.)

Her. Etruscilla aug. Sa tête à droite. — Revers fruste (figure assise).

Gallien. (Moyen bronze.)

Gallienus aug. Sa tête radiée à droite. — Revers : *Pax aug.* La Paix debout. (Année indét. du règne.)

Tétricus, père. (Petits bronzes.)

Imp. Tetricus p. f. aug. Son buste radié à droite. — Revers : *Virtus aug.* La Valeur debout, tenant un rameau.

Légende fruste. Sa tête radiée à droite. — Revers : *Pax aug.* La Paix debout. (Année indét. du règne.)

Dioclétien. (Petits bronzes.)

Imp. Diocletianus aug. Son buste radié à gauche. — Revers : *Jovi augg.* Jupiter nu, debout, tenant le globe nicéphore et un sceptre ; à ses pieds : aigle. — A l'exergue : *R.*

Imp. C. C. Val. Diocletian. aug. Son buste radié à droite. — Revers : *Providentia aug.* (Sans exergue ou exergue effacé.) La Providence debout, à gauche, indiquant avec une baguette un globe à ses pieds et tenant une corne d'abondance.

Diocletianus p. f. aug. Son buste radié à droite. — Revers : *Salus augg.* Hygie debout à droite, donnant à manger à un serpent qu'elle tient dans ses bras. — L'indication de l'atelier est effacée et illisible.

Ces trois médailles sont d'une époque indéterminée du règne.

Constance Chlore. (Moyen bronze.)

Imp. Constantius p. f. aug. Son buste lauré à droite. — Revers : *Genio populi Romani.* Le génie du peuple romain, à demi nu, coiffé du *modius* debout à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance. Lettres, *S. F.* dans le champ. — Exergue : *PTR.* (Frappé à Trèves.) Époque indéterminée, entre le 1er mai 305 et sa mort, 25 juillet 306.

Constantin le Grand. (Petits bronzes.)

Constantinus max. aug. Sa tête à droite. — Revers : *Gloria exercitus.* Type fruste. (306 à 337 de J.-C.) Légende fruste. Sa tête laurée à droite. — Revers : Légende fruste (*Beata Tranquillitas votis XX*). Un cippe surmonté d'un globe.

Imp. Constantinus aug. Sa tête laurée à droite. — Revers : *Soli invicto comiti.* Le type du soleil debout. — Exergue : *PLG.* Frappé à Lyon. (306 à 337 de J.-C.)

Imp. Constantinus aug. Sa tête casquée à gauche. — Revers : *Victoriæ lætæ princ. perp.* Deux Victoires debout, posant sur un autel un bouclier portant : *Vot. pr.*

Constantinople. (Petit bronze.)

Constantinopolis. Tête de Constantinople à gauche. — Revers : Victoire ailée, posant le pied sur une proue de navire. — Exergue : *Consz.*

Constantin II. (Petit bronze.)

D. n. Constantino Jun. nob. C. Son buste à droite. — Revers : Deux Victoires plaçant sur un autel un bouclier sur lequel on lit : *Vot. pr.* ; autour, la légende : *Victoria Dn. et principum.* (Exergue fruste.)

Constant. (Petits bronzes.)

Constans p. f. aug. Son buste à droite. — Revers : *Gloria exercitus.* Deux soldats casqués, debout, se regardant ; entre eux, une enseigne surmontée d'un drapeau. — A l'exergue : *Con.* (Frappé à Constantinople. Époque indéterminée du règne à partir de 337, moment où il fut déclaré auguste.)

Constans p. f. aug. Sa tête diadémée à droite. — Revers : *Gloria exercitus.* Type du n° 24, mais avec *m* sur le drapeau. — Exergue illisible. — (Mêmes dates.)

Magnence. (Moyen bronze.)

D. n. Magnentius p. f. aug. Sa tête nue à droite. — Revers : *Gloria Romanorum.* Magnence debout tenant une Victoire et le *labarum* et poussant du pied un captif assis ; derrière lui : captif à genoux. — Exergue : *PLG* frappé à Lyon. (Époque indét. du règne.)

Valens. (Petit bronze.)

Dn. Valens pius aug. Son buste à droite. — Revers : *Gloria Romanorum.* Valens diadémé, en habit militaire, traînant après lui un captif et tenant le *labarum.* — Exergue fruste. — (Époque indét. du règne.)

Valentinien Ier. (Petit bronze.)

Dn. Valentinianus p. f. aug. Son buste à droite. — Revers : *Gloria Romanorum.* Valentinien debout, en habit militaire, pesant avec la main sur la tête d'un captif à genoux et tenant le *labarum.* Dans le champ : *P. M.* ; à l'exergue : *Lug sm.* (Frappé à Lyon. — Époque indét. du règne.)

Gratien. (Moyen bronze.)

D. n. Gratianus p. f. aug. Son buste à droite. — Revers : *Reparatio Reipubl.* Gratien diadémé et en habit militaire, debout, à gauche, relevant une femme tourelée à genoux et tenant un globe surmonté d'une Victoire. — Exergue : *Con.* (Frappé à Constantinople. — Année indét. du règne.)

J. Colin,
Sous-inspecteur des forêts.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME IV.

PAGES.

Objets d'antiquité provenant de l'abbaye de Moutier-Grand-Val, par M. A. Quiquerez 1

Notice sur une idole sans nom, scellée dans les murs de l'ancienne église de Gebolsheim, et sur d'autres antiquités de ce lieu, aujourd'hui annexe de Wittersheim, canton de Haguenau, par M. Jér. Ans. Siffer . . 12

Une ligue contre l'évêque Guillaume de Diest, par M. L. Spach 14

Chapelle de Saint-Jacques à l'église de Saint-George de Haguenau, par M. V. Guerber. 36

Murbach et Guebwiller. Histoire d'une abbaye et d'une commune rurale d'Alsace, par M. X. Mossmann 39

Morimont (Haut-Rhin, près d'Oberlarg), par M. A. Quiquerez. 84

Wittelsheim (Vicus gallo-romain), par M. A. Ingold. 101

Mandeure, par le même 107

Augusta Rauracorum (Augst); son fondateur et ses ruines, par M. L. Spach. 111

Château de la Bourg, par M. A. Quiquerez, avec 1 planche lithographiée. 121

Examen des documents numismatiques insérés au Bulletin de la Société (2e série, tome III, 2e livraison), par M. F. Colin 129

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION

DES

MONUMENTS HISTORIQUES

D'ALSACE

RÉPERTOIRE

STRASBOURG, IMPRIMERIE DE VEUVE BERGER-LEVRAULT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION

DES

MONUMENTS HISTORIQUES

D'ALSACE

IIe SÉRIE

RÉPERTOIRE DES VOLUMES I, II, III

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

1° DES MATIÈRES, 2° DES NOMS PROPRES, AVEC UNE LISTE DES COLLABORATEURS ET DE LEURS COMMUNICATIONS LITTÉRAIRES

PAR

L'ABBÉ A. STRAUB

SECRÉTAIRE

PARIS

VEUVE BERGER-LEVRAULT & FILS, LIBRAIRES-ÉDITEURS

5, RUE DES BEAUX-ARTS

MÊME MAISON A STRASBOURG

1866

I.

RÉPERTOIRE PAR ORDRE DE MATIÈRES.

Abbayes : *Saint-Apollinaire*, III, *M.*, p. 73, etc.
— *Craufthal*, III, *M.*, p. 170, etc.
— *Neubourg*, I, *M.*, p. 102, etc.
— *Walbourg*, II, *M.*, p. 97, etc.
— *Wissembourg*, III, *M.*, p. 98, etc.
Anneaux de bronze, découverts à Lingolsheim, II, *Pr. verb.*, p. 14.
Anneau sigillaire, trouvé près de Lutterbach, I, *Pr. verb.*, p. 70.
Artistes anciens, II, *Pr. verb.*, p. 100, 131. — *M.*, p. 39, 50. — III, *M.*, p. 79.
Assemblée générale, tenue à Strasbourg, le 5 décembre 1861, I, *Pr. verb.*, p. 27, etc.
— Tenue à Strasbourg, le 4 décembre 1862, I, *Pr. verb.*, p. 135, etc.
— — le 10 décembre 1863, II, *Pr. verb.*, p. 103, etc.
— — le 1er décembre 1864, III, *Pr. verb.*, p. 44, etc.
— Tenue à Colmar, le 26 avril 1862, I, *Pr. verb.*, p. 72, etc.
— — le 7 mai 1863, II, *Pr. verb.*, p. 31, etc.
— — le 19 mai 1864, III, *Pr. verb.*, p. 14, etc.
— — le 15 juin 1865, III, *Pr. verb.*, p. 104, etc.
Autel de Lyon, représenté sur une dalle de l'église d'Ainay, I, *Pr. verb.*, p. 79.
Autel romain à Niederbronn, III, *M.*, p. 95, etc.
Tableaux d'autel de l'abbaye de Saint-Apollinaire, I, *Pr. verb.*, p. 114, 162.
Autels latéraux de l'église de Walbourg, II, *M.*, p. 102.
Barbacane de l'ancienne porte des Bouchers à Strasbourg, III, *Pr. verb.*, p. 33.
Bague mérovingienne en argent, II, *M.*, p. 4.
Baignoire romaine, à Niederbronn, III, *M.*, p. 93, etc.
Bas-relief de Junon, scellé dans le mur de l'église de Schweighausen, I, *Pr. verb.*, p. 81.
— de Mercure, à Walbourg, III, *M.*, p. 199, etc.
— de Pallas, découvert à Niederbronn, III, *M.*, p. 65, etc.

Bijou avec mosaïque ancienne, trouvé à Lorentzen, I, *Pr. verb.*, p. 70.
Borne milliaire de Saint-Hippolyte et de Scherwiller, III, *Pr. verb.*, p. 35, 60.
— de Weitbruch, II, *M.*, p. 14.
Boucherie (Ancienne), de Strasbourg, I, *Pr. verb.*, p. 24.
Bulle romaine, trouvée à Gerstheim, II, *Pr. verb.*, p. 26.
Bundschuh, première conspiration des Rustauds en Alsace (1493), II, *M.*, p. 32.
Burg, château impérial des Hohenstaufen, à Obernai, III, *M.*, p. 152, etc.
Cachet ancien, I, *Pr. verb.*, p. 10. — III, *Pr. verb.*, p. 31.
Camps romains : *Battenheim*, III, *Pr. verb.*, p. 40.
— *Leutenheim*, II, *Pr. verb.*, p. 44.
— *Petersbach*, I, *Pr. verb.*, p. 21.
Carte générale des emplacements du département du Bas-Rhin remarquables par des antiquités antérieures au sixième siècle, III, *Pr. verb.*, p. 41.
— d'Argentovaria, station gallo-romaine, II, *M.*, p. 18.
— de la vallée de la Bruche, comprise dans le diplôme de Charlemagne, I, *M.*, p. 8.
— des tombelles celtiques de la forêt communale de Brumath, I, *M.*, p. 200.
— des environs de Dessenheim (tombelles celtiques), I, *M.*, p. 192.
— des environs d'Ehl, II, *M.*, p. 113.
— de la station de Gramatum, III, *M.*, p. 168.
— des environs de Herbitzheim, II, *M.*, p. 69.
— des environs de Niederbronn en 1602, déposée aux archives de la Société, III, *Pr. verb.*, p. 81.
— d'une partie de la vallée de la Sarre, II, *M.*, p. 67.
— des découvertes archéologiques dans les cantons de Saar-Union et de Drulingen, II, *M.*, p. 1.
— des environs de Saverne, I, *M*, p. 159.
Caveau sépulcral de la nouvelle église de Guebwiller, I, *Pr. verb.*, p. 119.
Cercueils anciens, découverts à Soutz-les-Bains, I, *Pr. verb.*, p. 16. — Avolsheim, I, *Pr. verb.*, p. 3, 86, 105.
Chapelles : *Vallée de Barr*, I, *Pr. verb.*, p. 128. — *M.*, p. 183.
— *Haut-Barr*, I, *Pr. verb.*, p. 128. — II, *Pr. verb.*, p. 50.
— *Hüttenheim*, I, *Pr. verb.*, p. 131.
— *Gensbourg* (vallée de la Bruche), I, *M.*, p. 21.
— *Saint-Ulrich*, près de la source du Holzbad, III, *Pr. verb.*, p. 3.
Chapiteaux historiés de l'ancienne église du Glöckelsberg, I, *Pr. verb.*, p. 9.
Châteaux : *Bourogne* (planche lithographiée), I, *Pr. verb.*, p. 68.
— *Butenheim*, III, *Pr. verb.*, p. 79.

Châteaux : *Eguisheim*, I, *Pr. verb.*, p. 3, 5, 22, 43, 68, 141, 160. — II, *Pr. verb.*, p. 76, 119, 134. — III, *Pr. verb.*, p. 3, 22, 25, 58.
— *Engelsbourg*, près Thann, I, *Pr. verb.*, p. 76. — II, *Pr. verb.*, p. 33, 111, 141, 162.
— *Fleckenstein*, III, *Pr. verb.*, p. 35.
— *Franckenbourg*, II, *Pr. verb.*, p. 124.
— *Grand-Geroldseck*, I, *Pr. verb.*, p. 79, 109, 129, 144.
— *Greifenstein*, I, *Pr. verb.*, p. 6, 43, 100.
— *Haut-Barr*, II, *Pr. verb.*, p. 150.
— *Hohenack*, I, *M.*, p. 32. — III, *Pr. verb.*, p. 63.
— *Hoh-Kœnigsbourg*, I, *Pr. verb.*, p. 20, 45, 95, 142. — III, *Pr. verb.*, p. 63.
— *Hoh-Kœnigsbourg* (*Petit*), II, *Pr. verb.*, p. 123.
— *Hoh-Landsberg*, I, *Pr. verb.*, p. 6. — *M.*, p. 32. — II, *Pr. verb.*, p. 76, 121. — III, *Pr. verb.*, p. 19 (avec plan), 37, 58.
— *Hugstein*, I, *Pr. verb.*, p. 57, 122.
— *Husenbourg*, I, *Pr. verb.*, p. 123.
— *Kageneck*, III, *Pr. verb.*, p. 38.
— *Kaisersberg*, III, *Pr. verb.*, p. 38, 67, 73.
— *Landsperg*, I, *Pr. verb.*, p. 44, 95, 142. — III, *Pr. verb.*, p. 32, 59.
— *Liebstein*, III, *M.*, p. 67, etc.
— *Morimont*, III, *Pr. verb.*, p. 39, 74, 116, 143.
— *Obernai* (ancien château des Hohenstaufen), III, *M.*, p. 152, etc.
— *Ortenbourg*, III, *Pr. verb.*, p. 32, 62.
— *Saint-Paul*, près Wissembourg, I, *Pr. verb.*, p. 124.
— *Plixbourg*, III, *Pr. verb.*, p. 17 (avec plan), 37, 59, 122.
— *Ramstein*, III, *Pr. verb.*, p. 32, 61.
— *Ringelstein* (*Petit*), III, *Pr. verb.*, p. 71.
— *Saint-Ulrich*, près Ribeauvillé, I, *Pr. verb.*, p. 5, 44, 129.
— *Wineck*, au-dessus de Katzenthal, II, *Pr. verb.*, p. 137. — III, *Pr. verb.*, p. 4, 16, 37.
Chronique *de Wissembourg*, par Balthazar Bœll, III, *M.*, p. 136.
Cimetières antiques : *Dreiheiligen*, près de Dabo, I, *M.*, p. 166.
— *Kempel*, près de Saverne, I, *M.*, p. 163.
— *Grosslimmersberg*, près de Saverne, I, *M.*, p. 161.
— *Lorentzen* et *Diemeringen*, II, *M.*, p. 2.
— *Environs de Saverne*, I, *M.*, p. 16, 164.
— *Environs de Strasbourg*, II, *M.*, p. 188, etc.
— *Uttenhofen*, sur la Haardt, I, *Pr. verb.*, p. 17.

Cimetières fortifiés, I, *Pr. verb.*, p. 76. — A Dörrenbach (Palatinat), I, *M.*, p. 145, etc.
Cloche ancienne de Lautenbach, II, *Pr. verb.*, p. 86, 136. — III, *M.*, p. 54, etc.
Colonne milliaire. Voy. *Borne milliaire.*
Constitution (Ancienne) communale de Colmar, I, *M.*, p. 26, etc.
Cromlech's de Mackwiller, III, *Pr. verb.*, p. 23. — III, *M.*, p. 81, etc.
Custode de Walbourg, II, *Pr. verb.*, p. 130. — *M.*, p. 102. — III, *Pr. verb.*, p. 87.
— de l'église de Saint-Jean à Wissembourg, III, *Pr. verb.*, p. 69.
Découverte d'objets enfouis : *Avolsheim* (lames, urnes romaines, colliers, etc.), I, *Pr. verb.*, p. 61.
— *Bavilliers* (vestiges d'un établissement gallo-romain), II, *Pr. verb.*, p. 18.
— *Bernolsheim* (tombe romaine), II, *Pr. verb.*, p. 96.
— *Betschdorf* (*Ober- et Nieder-*) [dalle épigraphique], II, *Pr. verb.*, p. 127.
— *Fort-Louis* (squelettes, statuette de la Vierge avec la date 1679), I, *Pr. verb.*, p. 15.
— *Gerstheim* (fibule d'or, bulle, etc.), II, *Pr. verb.*, p. 26.
— *Grosbrunnenwald* (*Forêt de*), commune de Saar-Union (hypocaustes, monnaies romaines, etc.), I, *Pr. verb.*, 70, 100.
— *Haguenau* (*Forêt de*) [glaives gaulois, fibules, anneaux, etc.], I, *Pr. verb.*, p. 21. — I, *M.*, p. 81.
— *Kempel*, cimetière gallo-romain (pierres tombales, fibules, monnaies romaines, etc.), I, *M.*, p. 163.
— *Kertzfeld* (tuiles à rebords, virioles, etc.), II, *Pr. verb.*, p. 133.
— *Kœnigshofen* (statuettes en bronze, colliers d'ambre), II, *M.*, p. 192.
— *Lingolsheim* (anneaux de bronze), II, *Pr. verb.*, p. 14.
— *Lorentzen* (lames d'épée, tombes, etc.), I, *Pr. verb.*, p. 2, 70, 100.
— *Mertzwiller-Reichshoffen* (urnes, monnaies gauloises, etc.), I, *Pr. verb.*, p. 17.
— *Molsheim* (boucle en bronze), II, *M.*, p. 190.
— *Obernai* (sépultures antiques), I, *M.*, p. 7.
— *Odratzheim* (glaive antique), I, *Pr. verb.*, p. 16. — (Agrafe mérovingienne), II, *Pr. verb.*, p. 50; *M.*, p. 190.
— *Saverne*, environs (tombes gallo-romaines), I, *Pr. verb.*, p. 20.
— *Schimmelrain*, ruines près de Hartmannswiller (poterie romaine, traces de mosaïque, etc.), I, *Pr. verb.*, p. 74; *M.*, p. 134.
— *Soultz* (sarcophage), I, *Pr. verb.*, p. 16.
— *Stéphansfeld* (sarcophage, poterie romaine, etc.), II, *P. verb.*, p. 147.
— *Strahlenheim*, château, I, *Pr. verb.*, p. 25.

Découverte d'objets enfouis : *Strasbourg,* cloître des Dominicains (ancien four, poteries, tuyaux, etc.), II, *Pr. verb.*, p. 13. — Pont Saint-Martin (amphores, monnaies, etc.), II, *Pr. verb.*, p. 97. — Église de Sainte-Aurélie (tombes antiques). — Hors la porte Nationale (fragments de terre cuite, figurine antique, etc.), I, *Pr. verb.*, p. 24.
— *Türckheim* (monnaies romaines, poterie ancienne, conduite d'eau, etc.), III, *Pr. verb.*, p. 76.
— *Wasselonne* (tombes anciennes, tronçon de voie romaine, monnaies romaines, etc.), III, *Pr. verb.*, p. 95.
— *Zehnacker* (lame ancienne), I, *Pr. verb.*, p. 7.
Dolmen. Voy. *Monuments druidiques.*
Donation de terres faite à l'abbaye de Marbach par le comte Albert d'Eguisheim, III, *M.*, p. 163, etc.
Églises anciennes : *Alspach*, III, *Pr. verb.*, p. 131.
— *Altorf*, I, *Pr. verb.*, p. 6, 9, 17. — II, *Pr. verb.*, p. 47, 49, 85; *M.*, p. 168. — III, *Pr. verb.*, p. 30, 32.
— *Andlau*, I, *Pr. verb.*, p. 29.
— *Bermont*, II, *Pr. verb.*, p. 37.
— *Colmar*, collégiale de Saint-Martin, I, *P. verb.*, p. 57. — Église des Récollets, I, *Pr. verb.*, p. 118, 132, 164.
— *Craufthal*, III, *M.*, p. 189.
— *Dizier* (*Saint-*), I, *M.*, p. 97.
— *Ebersmünster*, III, *Pr. verb.*, p. 36.
— *Étuffont-le-Haut*, I, *M.*, p. 97.
— *Guebwiller*, église des Dominicains, II, *Pr. verb.*, p. 100.
— *Lautenbach*, I, *Pr. verb.*, p. 123.
— *Neuwiller*, I, *M.*, p. 116, 152.
— *Obersteigen*, I, *Pr. verb.*, p. 3, 6.
— *Ribeauvillé*, I, *Pr. verb.*, p. 15.
— *Rosenwiller*, I, *Pr. verb.*, p. 7, 10, 18, 26.
— *Rosheim*, I, *Pr. verb.*, p. 103.
— *Strasbourg*, Cathédrale, I, *Pr. verb.*, p. 87. — Saint-Thomas, I, *M.*, p. 93. — Sainte-Madeleine, I, *M.*, p. 149. — Saint-Louis, I, *M.*, p. 150. — Sainte-Catherine, I, *M.*, p. 168.
— *Walbourg*, II, *M.*, p. 97.
Églises fortifiées : *Alsace*, I, *Pr. verb.*, p. 76.
— *Palatinat*, I, *M.*, p. 145, etc.
Enceintes fortifiées, II, *M.*, p. 2.
Encensoir du commencement du seizième siècle, III, *Pr. verb.*, p. 66.

Épitaphes : *Châtenois* (Haut-Rhin), II, *Pr. verb.*, p. 38.
— *Dizier* (*Saint-*), I, *M.*, p. 98, 100.
— *Faverois*, I, *M.*, p. 101.
— *Fénétrange*, I, *M.*, p. 23.
— *Guebwiller*, I, *Pr. verb.*, p. 122.
— *Strasbourg*, I, *Pr. verb.*, p. 71.
— *Wantzenau*, I, *Pr. verb.*, p. 126.
Établissements gallo-romains : *Saar-Union*, II, *Pr. verb.*, p. 87.
— *Benfeld*, II, *M.*, p. 127.
Étalon ancien pour mesurer le grain, trouvé à Strasbourg, I, *Pr. verb.*, p. 97.
Excommunication de Mulhouse au treizième siècle, II, *M.*, p. 55, etc.
Fabrique de bronze (Ancienne) près d'Ehl, II, *M.*, p. 120, 152.
Faux-Remparts de Strasbourg, III, *Pr. verb.*, p. 85.
Fibule ornée d'une mosaïque, II, *M.*, p. 5.
Haches en silex, I, *Pr. verb.*, p. 59. — II, *M.*, p. 135. — III, *Pr. verb.*, p. 7.
Hôtel de ville : *Obernai*, II, *M.*, p. 25.
— *Kaisersberg*, III, *Pr. verb.*, p. 138.
Hypocaustes dans la forêt de Grosbrunnenwald (commune de Saar-Union), I, *Pr. verb.*, p. 69.
Idoles païennes, incrustées dans les murs d'églises, à Ehl, II, *M.*, p. 124.
— A Benfeld, II, *M.*, 127.
— A Schweighausen, I, *Pr. verb.*, p. 81.
Indulgence (Lettre d') en faveur du chapitre de Surbourg, I, *M.*, p. 186.
Inscriptions : *Guebwiller*, I, *Pr. verb.*, p. 121 (avec figure gravée dans le texte), p. 122.
— *Huningue* (ancienne porte), II, *M.*, p. 47.
— *Kaisersberg*, III, *Pr. verb.*, p. 138, 140.
— *Lautenbach* (ancienne cloche), III, *M.*, p. 58.
— *Luppach* (couvent), I, *Pr. verb.*, p. 110.
— *Murbach* (tapisseries), II, *M.*, p. 52.
— *Saverne*, I, *Pr. verb.*, p. 71.
— *Schlestadt* (bibliothèque de Beatus Rhenanus), III, *Pr. verb.*, p. 45.
— *Strasbourg* (médaille du dix-septième siècle), III, *M.*, p. 114, 115.
— *Walbourg*, II, *M.*, p. 98, etc.
— *Wissembourg* (église de Saint-Pierre et Saint-Paul), III, *Pr. verb.*, p. 70.
Instruments en silex, offerts à la Société, I, *Pr. verb.*, p. 59.
Jubé. Traces d'un jubé à Altorf, I, *Pr. verb.*, p. 6.
— A Walbourg, II, *Pr. verb.*, p. 102.

Laube, tribunal pour les bourgeois, à Obernai, II, *M.*, p. 26.
Lion, statue provenant d'un monument funèbre de Brumath, I, *Pr. verb.*, p. 81.
Liste des membres de la Société (fin novembre 1863), II, *Pr. verb.*, p. 55, etc.
— des sociétés savantes avec lesquelles la société d'Alsace se trouve en rapport, II, *Pr. verb.*, p. 71.
Maisons anciennes de Strasbourg, place de la Cathédrale, I, *Pr. verb.*, p. 21. — III, *Pr. verb.*, p. 31. 32. — Rue des Bouchers, II, *Pr. verb.*, p. 47. — Rue des Hallebardes, *Zum Hawer*, III, *Pr. verb.*, p. 31. — Rue Mercière, II, *Pr. verb.*, p. 140; *M.*, p. 106, etc.
Manuscrits d'Oberlin, I, *Pr. verb.*, p. 3.
Marche d'Aquilée, II, *M.*, p. 184, etc.
Médaille trouvée dans les décombres de l'ancien maître-autel de la Cathédrale, III, *M.*, p. 13, etc.
Médailles et récompenses, I, *Pr. verb.*, p. 12, 19, 30, 59, 74, 128, 129, 130, 136. — III, *Pr. verb.*, p. 41, 50.
Monastères détruits, III, *Pr. verb.*, p. 77; *M.*, p. 150, etc.
Monnaies gauloises, I, *Pr. verb.*, p. 17. — III, *Pr. verb.*, p. 79.
Monnaies romaines, I, *Pr. verb.*, p. 70; *M.*, p. 163. — II, *Pr. verb.*, p. 98; *M.*, p. 121, 135, 136. — III, *Pr. verb.*, p. 80, 87, etc., 102, 103, 112, etc.
Monnaies du moyen âge: monnaies mérovingiennes, I, *Pr. verb.*, p. 135. — Bractéats du douzième et du treizième siècle, II, *Pr. verb.*, p. 35, 47. — Florin d'or du quatorzième siècle, III, *Pr. verb.*, p. 80.
Monnaies modernes, I, *Pr. verb.*, p. 60, 135. — III, *Pr. verb.*, p. 100, 101.
Monuments druidiques, à Sainte-Odile, I, *Pr. verb.*, p. 115; *M.*, p. 178 (avec plan intercalé dans le texte).
— sur les confins de l'Alsace et de la Lorraine, le Breitenstein et le Spitzstein, II, *M.*, p. 102.
Mosaïque, vestiges de mosaïque ancienne dans le Schimmelrain, près de Hartmannswiller, I, *M.*, p. 136.
Mur celtique de Landsberg, I, *M.*, p. 183.
Mur d'enceinte de Strasbourg (fragment), I, *M.*, p. 155, 156.
Musée fondé à Schlestadt, I, *Pr. verb.*, p. 165.
Niveau de l'ancien Argentoratum romain, I, *M.*, p. 1, etc.
Novemvirat, à Colmar, I, *M.*, p. 44, etc.
Opus reticulatum, au château de Saint-Ulrich, près Ribeauvillé, I, *Pr. verb.*, p. 129.

Paraiges messins, III, *Pr. verb.*, p. 5.
Peintures murales : *Altorf*, I, *Pr. verb.*, p. 7. — II, *Pr. verb.*, p. 47, 85.
— *Guebwiller*, II, *Pr. verb.*, p. 100.
— *La Petite-Pierre*, III, *Pr. verb.*, p. 35, 42.
— *Robertsau*, I, *Pr. verb.*, p. 21.
— *Rosenwiller*, I, *Pr. verb.*, p. 10.
— *Rosheim*, I, *Pr. verb.*, p. 103.
— *Schlestadt*, église de Saint-George, I, *Pr. verb.*, p. 12. — Bibliothèque de Beatus Rhenanus, III, *Pr. verb.*, p. 42, 45.
— *Strasbourg*, église de Saint-Thomas, I, *M.*, p. 96. — Ancien couvent des Dominicains, II, *Pr. verb.*, p. 12.
— *Walbourg*, II, *M.*, p. 99.
— *Wissembourg*, église de Saint-Pierre et Saint-Paul, I, *Pr. verb.*, p. 113; *M.*, p. 169, 174. — II, *Pr. verb.*, p. 81. — III, *Pr. verb.*, p. 70. — Église de Saint-Jean, III, *Pr. verb.*, p. 68, etc.
Pierre commémorative d'un comte de Barby, à Saverne, I, *Pr. verb.*, p. 71.
Pierre épigraphique, trouvée à Niederbronn, II, *Pr. verb.*, p. 127. — III, *M.*, p. 61, etc.
Pierres tombales : *Châtenois* (Haut-Rhin), II, *Pr. verb.*, p. 38.
— *Dabo*, I, *Pr. verb.*, p. 114, 117.
— *Dettwiller*, III, *Pr. verb.*, p. 75.
— *Dizier* (*Saint-*), I, *M.*, p. 98, 100.
— *Faverois*, I, *M.*, p. 101.
— *Fénétrange*, I, *Pr. verb.*, p. 3; *M.*, p. 23, etc.
— *Strasbourg*, I, *Pr. verb.*, p. 71.
— *Türckheim*, III, *Pr. verb.*, p. 127.
— *Walbourg*, II, *M.*, p. 104, 105.
Plans : du *Bruderhaus*, dans la vallée de Barr, I, *M.*, p. 184.
— des *tombelles celtiques* de la forêt communale de Brumath, I, *M.*, p. 200.
— de l'abbaye de *Craufthal*, III, *M.*, p. 176-177.
— des monuments druidiques de Sainte-Odile, I, *M.*, p. 179.
— du cimetière du Gross-Limmersberg, I, *M.*, p. 161.
— du château de *Hoh-Landsberg*, III, *Pr. verb.*, p. 19.
— *de Mackwiller et du Todtenberg*, III, *M.*, p. 88.
— du château de *Morimont*, III, *Pr. verb.*, p. 116.
— du château de *Plixbourg*, III, *Pr. verb.*, p. 18.
— des fondations d'une villa au Schimmelrain, I, *M.*, p. 135.
Portes anciennes : *Dachstein*, I, *Pr. verb.*, p. 104.

Portes anciennes : *Saint-Hippolyte,* I, *Pr. verb.*, p. 110.
— *des Bouchers de Strasbourg*, III, *Pr. verb.*, p. 33.
Poterie romaine : *Avolsheim,* I, *Pr. verb.*, p. 61.
— *Belfort* I, *Pr. verb.*, p. 125.
— *Grosbrunnenwald* (*Forêt de*), I, *Pr. verb.*, p. 70, 100.
— *Mertzwiller-Reichshoffen,* I, *Pr. verb.*, p. 17.
— *Schimmelrain* (*Ruines du*), I, *Pr. verb.*, p. 74.
Potiers anciens, II, *Pr. verb.*, p. 52. — II, *M.*, p. 121.
Réchaud (Ancien) à l'usage des thuriféraires, dans l'église de Saint-Thomas, à Strasbourg, I, *M.*, p. 95.
Rectification, III, *Pr. verb.*, p. 103.
Règlement additionnel, relatif au comité de Colmar, I, *Pr. verb.*, p. 85.
Reliquaire à Walbourg, II, *M.*, p. 103.
Restaurations. Église d'Andlau, I, *Pr. verb.*, p. 29.
— Chapelle de la Vierge à Colmar, I, *Pr. verb.*, p. 57.
— Église d'Obersteigen, I, *Pr. verb.*, p. 6.
— Église de Saint-Pierre et Saint-Paul à Wissembourg, I, *M.*, p. 172.
— Châteaux. Voy. ce mot et les rapports de M. Ringeisen.
Sarcophage mérovingien, à Benfeld, II, *M.*, p. 127.
— A Erstein, II, *M.*, p. 131.
Sceaux anciens, I, *Pr. verb.*, p. 111.
Seelhof, tribunal de justice pour les nobles, à Obernai, II, *M.*, p. 26.
Sigilles anciens, I, *Pr. verb.*, p. 111.
Signes lapidaires. *Walbourg*, II, *M.*, p. 104.
Stations romaines : *Argentovaria*, I, *Pr. verb.*, p. 93, 105, 125, 163. *M.*, p. 1, etc.
— *Bantzenheim,* II, *M.*, p. 18.
— *Gramatum*, III, *M.*, p. 167, etc.
— *Helvetus,* II, *M.*, p. 113, III, *Pr. verb.*, p. 79.
Statues. Statue de Mercure trouvée dans le château des comtes de Strahlenheim (Oberbronn), I, *Pr. verb.*, p. 25.
— Statues mutilées trouvées à Wissembourg, II, *Pr. verb.*, p. 92.
— Statue de la Vierge à Colmar, I, *Pr. verb.*, p. 58.
— A Marienthal, I, *Pr. verb.*, p. 58.
— A Hüttenheim, I, *Pr. verb.*, p. 131.
— A Walbourg, II, *Pr. verb.*, p. 130; *M.*, p. 102.
Tabernacle en pierre. Voy. *Custode.*
Tableaux d'autel (Anciens) de l'abbaye de Saint-Apollinaire, à Folgensbourg, I, *Pr. verb.*, p. 162.

Tapisseries anciennes : *Neuwiller*, I, *Pr. verb.*, p. 7.
— *Murbach*, II, *M.*, p. 49, etc.
Tertre funéraire, *dit* Leyenhubel, près de Balgau (Haut-Rhin), I, *M.*, p. 5.
Tombe de l'âge de pierre, à Obernai, II, *M.*, p. 7.
Tombe romaine à Strasbourg (porte Nationale), III, *Pr. verb.*, p. 27.
— au Hoatzenheimerfeld, près Bernolsheim, II, *Pr. verb.*, p 96.
Tombe gallo-romaine, près de Saverne, I, *M.*, p. 161, 165.
Tombes franques, à Ratzwiller et au Todtenberg, II, *M.*, p. 6.
— Près de Hirschland, III, *Pr. verb.*, p. 82.
Tombe de Pierre Mor, † 1466, au cloître des Dominicains de Guebwiller, I, *Pr. verb.*, p. 121.
— du prince-abbé Léger de Rathsamhausen, † 1786, et d'Ignace-Joseph-Antoine baron de Reinach, chanoine de Murbach, † 1781, au caveau sépulcral de la nouvelle église de Guebwiller, I, *Pr. verb.*, p. 121.
Trône de Salomon. Symbolisme d'après le *Hortus deliciarum* de Herrade de Landsberg, I, *Pr. verb.*, p. 90, etc.
Tumulus, près de Balgau (Haut-Rhin), I, *Pr. verb.*, p. 5.
— Dans la forêt de Brumath, I, *M.*, p. 200.
— A Dessenheim, I, *M.*, p. 192.
— Aux environs d'Ehl, II, *M.*, p. 138, 145, 146.
— Dans la forêt communale d'Ingwiller (Schneitzwald), I, *P. verb.*, p. 115.
— A Mackwiller et au Todtenberg, II, *Pr. verb.*, p. 132. — III, *M.*, p. 81, etc.
— A Niederschæffolsheim, II, *M.*, p. 16.
— Dans la forêt de Schirrhein, I, *P. verb.*, p. 10; *M.*, p. 81.
— Dans la forêt de Weitbruch, II, *M.*, p. 16.
— Près du Willerhof, II, *M.*, p. 132.
— A Wittenheim, I, *Pr. verb.*, p. 123.
Urnes trouvées entre Mertzwiller et Reichshoffen, I, *Pr. verb*, p. 17. — II, *Pr. verb.*, p. 3.
— Dans la forêt de Haguenau, III, *Pr. verb.*, p. 77.
Vandalisme : *Hoh-Kœnigsbourg*, I, *Pr. verb.*, p. 113.
— *Peintures d'Altorf*, II, *Pr. verb.*, p. 49, 85. — III, *Pr. verb.*, 30, 32.
Verrières : *Mulhouse*, III, *Pr. verb.*, p. 30, 43.
— *Strasbourg*, Saint-Thomas, I, *M.*, p. 94, 95.
— *Walbourg*, II, *M.*, p. 98.
— *Wissembourg*, III, *Pr. verb.*, p. 67.
Vierge. Restauration de la statue dans l'ancienne collégiale de Colmar, I, *Pr. verb.*, p. 58.

Vierge. Statue de l'église de Marienthal. Vœu émis au sujet de sa restauration, I, *Pr. verb.*, p. 58. — III, *Pr. verb.*, p. 27.
— Statue dans la chapelle de la Vierge à Hüttenheim, I, *Pr. verb.*, p. 131.
Villa près du hameau de Birkenwald, II, *M.*, p. 16.
— Près d'Oberbronn, II, *M.*, p. 109, etc.
— (Vestiges d'une ancienne villa) au Schimmelrain, I, *M.*, p. 135.
— A Trèves, III, *M.*, p. 1, etc.
Vingt-trois (Collége des) à Colmar, I, *M.*, p. 56, etc.
Voies romaines. Environs de Benfeld, II, *M.*, p. 137.
— Bourogne, I, *Pr. verb.*, p. 62, etc.
— De Brumath à Seltz, II, *M.*, p. 14.
— Près de Hirschland, III, *Pr. verb.*, p. 82.
— A Sainte-Odile, I, *M.*, p. 182.
— Entre Schweighausen et Wittelsheim, I, *M.*, p. 140.
— A Wasselonne, III, *Pr. verb.*, p. 95.
Weisthümer des Elsasses. Rapport de M. Spach sur l'ouvrage, I, *Pr. verb.* p. 64.

II.

RÉPERTOIRE PAR NOMS PROPRES.

Aff, Valentin. Armoiries dans l'ancienne église de la Robertsau, I, *Pr. verb.*, p. 21.

Albert d'Eguisheim, noble, III, *M.*, p. 163, etc.

Alspach. Restes de l'église, III, *Pr. verb.*, p. 131.

Altorf, I, *Pr. verb.*, p. 6, 9, 17. — II, *Pr. verb.*, p. 47, 49, 85. — II, *M.*, p. 168. — III, *Pr. verb.*, p. 30, 32.

Ammerschwyhr, II, *Pr. verb.*, p. 36. — III, *Pr. verb.*, p. 128.

Andlau. Église, I, *Pr. verb.*, p. 29.

— Famille noble, I, *Pr. verb.*, p. 3. — II, *M.*, p. 23.

Apollinaire (Saint-), abbaye, I, *Pr. verb.*, p. 162. — II, *Pr. verb.*, p. 19. — III, *M.*, p. 73, etc.

Aquilée (Marche d'), II, *M.*, p. 184.

Argentoratum. Observations sur le niveau de l'ancien Argentoratum, I, *M.*, p. 1, etc.

Argentovaria, station romaine, I, *Pr. verb.*, p. 93, 105, 125, 163. — II, *M.*, p. 18.

Avolsheim. Crédit voté pour l'ancienne chapelle, I, *Pr. verb.*, p. 3, 86, 105.

— Objets d'antiquités trouvés près d'Avolsheim, I, *Pr. verb.*, p. 61.

Balgau (Haut-Rhin), tertre funéraire, I, *M.*, p. 5.

Bantzenheim, station romaine, II, *M.*, p. 18.

Barby (de), noble. Inscription funéraire et pierre commémorative, I, *Pr. verb.*, p. 71.

Barr (Vallée de). Découverte d'une chapelle ancienne, I, *Pr. verb.*, p. 128.

Battenheim, emplacement d'un camp romain, III, *Pr. verb.*, p. 40.

Bavilliers. Vestiges d'antiquités gallo-romaines, II, *Pr. verb.*, p. 18.

Bebenhausen (près de Tubingue). Iconographie du trône de Salomon, I, *Pr. verb.*, p. 87.

Belfort, château, I, *Pr. verb.*, p. 56, 66.

Benck, Michel, de Soultzmatt, fontainier au dix-septième siècle, II, *Pr. verb.*, p. 34.

Benfeld. Vestiges d'établissement romain, II, *M.*, p. 127. — Sarcophages, mérovingiens trouvés dans les fondations de la nouvelle église, II, *M.*, p. 127.

Bermont, église romane, II, *Pr. verb.*, p. 37.

Bernolsheim, sépulture romaine, III, *Pr. verb.*, p. 10.

Betschdorf (Forêt d'Ober- et Nieder-). Antiquités romaines, II, *Pr. verb.*, p. 127.

Birkwald, vestiges d'une villa romaine près de ce hameau, II, *M.*, p. 16.

Bitzen, dans la commune de Sand. Antiquités romaines, II, *M.*, p. 126.

Bœll, Balthazar, auteur d'une chronique de Wissembourg, III, *M.*, p. 136.

Bourogne : Reste de chaussée romaine découverte en 1851, I, *Pr. verb.* p. 62.

— Note sur l'ancien château (avec une planche lithographiée), I, *Pr. verb.*, p. 68.

Brandschied, Wolfgang-Théodore (noble). Épitaphe, I, *Pr. verb.*, p. 126.

Breitenstein, pierre levée, II, *M.*, p. 2.

Brempt (de), Adrien, intendant de l'artillerie impériale, III, *M.*, p. 160.

Bruche. Rectification des erreurs topographiques sur quelques endroits de la vallée de la Bruche, I, *M.*, p. 8, etc.

Bruderhaus, restes d'une chapelle et d'une habitation d'hermite dans la vallée de Barr (avec plan), I, *M.*, p. 183.

Brumath, voie romaine, II, *M.*, p. 14.

Brunnwasser ou Hanfgraben, cours d'eau disparu, II, *M.*, p. 118.

Buchhurst, village détruit, II, *M.*, p. 200.

Burg (Die), dans la forêt de Ratzwiller. Enceinte fortifiée, II, *M.*, p. 1, 2.

Burgheim. Vestiges d'établissements romains, III, *M.*, p. 125, 141.

Buscherhof, commune de Saar-Union. Hypocaustes, etc., II, *M.*, p. 2.

Butenheim, ancien château, III, *Pr. verb.*, p. 79.

Charles IV. Charte en faveur de l'abbaye de Neubourg, I, *M.*, p. 108, etc., 117, etc.

Châtenois (Bas-Rhin). Église autrefois fortifiée, I, *Pr. verb.*, p. 76.

Châtenois (Haut-Rhin). Pierre tombale, II, *Pr. verb.*, p. 37.

Christophe (Saint-). Image de ce saint à l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul à Wissembourg, I, *M.*, p. 176.

— A l'église des Dominicains de Guebwiller, II, *Pr. verb.*, p. 100.

Christophe d'Uttenheim, évêque de Bâle, reconstruit le couvent de Lupach, I, *Pr. verb.*, p. 110.

Colmar : Restaurations faites dans l'ancienne collégiale de Saint-Martin, I, *Pr. verb.*, p. 57.
— Critique des travaux exécutés dans l'ancienne église des Récollets, aujourd'hui temple protestant, I, *Pr. verb.*, p. 118.
— Lettre à M. le Président du consistoire de la confession d'Augsbourg, à Colmar, au sujet des travaux exécutés dans l'église protestante de cette ville, I, *Pr. verb.*, p. 132.
— Rectifications, I, *Pr. verb.*, p. 164.
— Recherches sur l'ancienne constitution de la commune de Colmar, I, *M.*, p. 26, etc.
Conrad, roi des Romains. Charte en faveur de Neubourg, I, *M.*, p. 113.
Craufthal : Fondation du monastère, III, *M.*, p. 171; Histoire, p. 172, etc.; Possessions, p. 185, etc.; Description de l'église, p. 189, etc.
Cronenbruch, village détruit, II, *M.*, p. 200.
Dabo. Au sujet du transport de pierres tombales à Strasbourg, I, *Pr. verb.*, p. 114, 117.
Dachstein. Porte ancienne, I, *Pr. verb.*, p. 86, 104.
Dangolsheim. Église autrefois fortifiée, I, *Pr. verb.*, p. 76.
Daxbourg. Château ancien à Eguisheim, II, *Pr. verb.*, p. 77.
Dehlingen. Fossiles, I, *Pr. verb.*, p. 127.
Dessenheim. Fouilles de tombelles celtiques, I, *Pr. verb.*, p. 123 — *M.*, p. 192.
Dettwiller. Monument de la famille de Rosen dans l'église de Dettwiller, III, *Pr. verb.*, p. 27, 75.
Dhan, Dhanenkloster, Dhanenfeld, emplacement d'une ancienne commanderie teutonique, I, *M.*, p. 198.
Dizier (Saint-). Notes sur l'église, I, *M.*, p. 97.
Dœrrenbach (Palatinat). Cimetière fortifié, I, *M.*, p. 145.
Domfessel. A propos du débadigeonnage de l'église, I, *Pr. verb.*, p. 26.
— Travaux d'assainissement, III, *Pr. verb.*, p. 22.
Dreiheiligen, près de Dabo. Cimetière gallo-romain, I, *M.*, p. 166.
Eberschætzel, canton rural d'Oberbronn. Ancienne villa romaine, II, *M.*, p. 109.
Ebersmünster. Vestiges d'antiquités romaines, II, *P.*, p. 132.
— Église, III, *Pr. verb.*, p. 36.
Eguisheim. Château, I, *Pr. verb.*, p. 3, 5, 22, 43, 68, 141, 160. — II, *Pr. verb.*, p. 76, 119, 134. — III, *Pr. verb.*, p. 3, 22, 25, 58.
— Nobles, III, *M.*, p. 163, etc.
Ehl. II, *M.*, p. 113, etc. — III, *Pr. verb.*, p. 79.
Elzach, près de Kertzfeld. Vestiges d'établissements romains, II, *M.*, p. 126.

Engelsbourg. Château, I, *Pr. verb.*, p. 76. — II, *Pr. verb.*, p. 33, 111, 141, 162.
Erstein. Antiquités romaines, sarcophage mérovingien, II, *M.*, p. 131.
Eschau. Découverte d'un collier de bronze, II, *M.*, p. 189.
Eschbach. Trouvaille de monnaies du seizième et du dix-septième siècle, I, *Pr. verb.*, p. 60.
Etuffont-Haut. Notes sur l'église, I, *M.*, p. 97.
Falberg (Le), près de Saverne. Tombe gallo-romaine, I, *M.*, p. 165.
Fénétrange. Pierre tombale d'Ulrich de Rathsamhausen et de Marie d'Andlau dans l'église, I, *M.*, p. 23.
Fischerhübel, forêt de Haguenau, I, *M.*, p. 81.
Fleckenstein, château, III, *Pr. verb.*, p. 35.
Folgensbourg. Tableaux anciens provenant de l'abbaye de Saint-Apollinaire, conservés dans l'église, I, *Pr. verb.*, p. 115, 162.
Fort-Louis. Découverte de squelettes près du fort d'Alsace, I, *Pr. verb.*, p. 15.
Franckenbourg, château, II, *Pr. verb.*, p. 124.
Frauenkirch, ancien monastère détruit, III, *Pr. verb.*, p. 77; *M.*, p. 150.
Fréderic d'Autriche. Charte en faveur de l'abbaye de Neubourg, I, *M.*, p. 106, 114.
Fréderic II. Charte de Fréderic II en faveur de l'abbaye de Neubourg, I, *M.*, p. 103, etc.
— Et ses fils en Alsace, III, *M.*, p. 140, etc.
Frohrott, forêt près d'Oberbronn. Constructions romaines, II, *M.*, p. 110.
Gensbourg, ruines d'une ancienne chapelle sur une hauteur de la vallée de la Bruche, I, *M.*, p. 21.
Geroldseck (Grand-), château. I, *Pr. verb.*, p. 79, 109, 129, 144.
Gerstheim. Découverte d'objets d'antiquités gallo-romaines, II, *Pr. verb.*, p. 25; *M.*, p. 130, 192.
Geyler de Kaysersberg en Suisse, III, *Pr. verb.*, p. 7.
Gorgelbach, dans la commune de Dehlingen. Antiquités romaines, II, *M.*, p. 1.
Gössli d'Ehenheim, minnesænger, III, *M.*, p. 156.
Gossmar d'Ehenheim, noble, III, *M.*, p. 160.
Græfinnenthal (Graufthal), III, *M.*, p. 178.
Gramatum, station romaine, III, *M.*, p. 167, etc.
Greifenstein, château, I, *Pr. verb.*, p. 6, 43, 100.
Grossbrunnenwald, près de Saar-Union, I, *Pr. verb.*, p. 70, 100.
Grosslimmersberg, près de Saverne. Cimetière gallo-romain, I, *M.*, p. 161.
Grosswald, canton de la forêt de Saar-Union. Fouilles, I, *Pr. verb.*, p. 15, 25.

Grünling, canton rural près d'Obernai. Sépultures anciennes, II, *M.*, p. 8.
Grussenheim. Fouilles, I, *Pr. verb.*, p. 163. — Station gallo-romaine, II, *M.*, p. 18.
Guebwiller. Caveau sépulcral de la nouvelle église, I, *Pr. verb.*, p. 119, etc. — Inscriptions du cloître de l'église des Dominicains, I, *Pr. verb.*, p. 121. — Peintures anciennes dans la nef de l'église des Dominicains, II, *Pr. verb.*, p. 100.
Gundolsheim (Siegfried de), I, *M.*, p. 29, etc.
Hafneracker, près d'Ehl. Antiquités romaines, II, *M.*, p. 128.
Haguenau (Forêt de). Fouilles de tombelles celtiques près de Schirrhein, I, *M.*, p. 81. — Découverte de deux urnes cinéraires, III, *Pr. verb.*, p. 77.
Hammerer, ancienne famille de Strasbourg, II, *M.*, p. 106.
Hanauer. Rapport sur deux ouvrages de M. le professeur Hanauer, III, *M.*, p. 192, etc.
Hanfgraben, cours d'eau disparu, II, *M.*, p. 118.
Hartmannswiller. Église fortifiée, I, *Pr. verb.*, p. 76. — Fouilles faites au Schimmelrain, II, *M.*, p. 134.
Hasslach. Enceinte de l'église autrefois fortifiée, I, *Pr. verb.*, p. 76.
Hauel, canton vignoble près d'Obernai. Sépultures gallo-romaines, II, *M.*, p. 7, 11.
Heidenhübel. Ruines romaines, I, *Pr. verb.*, p. 15, 66, 69, 79, 100. — III, *Pr. verb.*, p. 23.
Heidenmauer, dans la commune de Saar-Union. Antiquités, II, *M.*, p. 1.
Heidenschanz, dans la forêt d'Œrmingen. Enceinte fortifiée, II, *M.*, p. 1.
Heidenschloss ou Husenbourg, près Hüttenheim. Vestiges d'établissements romains, II, *M.*, p. 127.
Heiligenberg. Origine du village, I, *M.*, p. 16.
Helvetus (Ehl), près Benfeld, II, *M.*, p. 113. — III, *Pr. verb.*, p. 79.
Henri, roi des Romains. Lettre-privilége en faveur de l'abbaye de Neubourg, I, *M.*, p. 112.
Herbitzheim. Ancienneté du village, II, *M.*, p. 69; Monastère, p. 73; Série des abbesses, p. 94.
Herbsheim. II, *M.*, p. 128, 134.
Herrgott, près de Saverne. Cimetière antique, I, *M.*, p. 164.
Herrmann, margrave de Bade. Lettre-privilége en faveur de Neubourg, I, *M.*, p. 113, etc.
Herrmann. Lettre écrite par Herrmann à l'administration du district de Strasbourg, pour sauver quelques grandes statues de la Cathédrale pendant la Terreur, I, *Pr. verb.*, p. 88.

Hippolyte (**Saint-**). Ancienne porte de la ville, I, *Pr. verb.*, p. 110. — Borne milliaire, III, *Pr. verb.*, p. 61.
Hirschland. Tombes antiques, voie romaine, III, *Pr. verb.*, p. 82.
Hochfelden. Tombes anciennes, II, *M.*, p. 191.
Hohatzenheimerfeld, près de Bernolsheim. Tombe romaine, II, *Pr. verb.*, p. 96.
Hoh-Barr. Allocation pour la chapelle de ce château, I, *Pr. verb.*, p. 128. — Château, II, *Pr. verb.*, p. 150.
Hohenack. Château, I, *M.*, p. 32, etc. — III, *Pr. verb.*, p. 63.
Hoh-Kœnigsbourg. Château, I, *Pr. verb.*, p. 20, 45, 95, 142. — III, *Pr. verb.*, p. 63. — Petit Hoh-Kœnigsbourg, II, *Pr. verb.*, p. 123.
Hoh-Landsberg. Château, I, *Pr. verb.*, p. 6; *M.*, p. 32. — II, *Pr. verb.*, p. 76, 121. — Travaux, III, *Pr. verb.*, p. 19 (avec plan), 37, 58.
Holtzbad, près de Westhausen. Vestiges d'établissements romains, II, *M.*, p. 125.
Horbourg. Discussion au sujet de l'emplacement d'Argentovaria, II, *M.*, p. 20.
Hugstein. Château, I, *Pr. verb.*, p. 57, 122.
Hunawyhr. Église fortifiée, I, *Pr. verb.*, p. 76. — II, *Pr. verb.*, p. 36.
Huningue. Fortifications, II, *M.*, p. 44.
Husenbourg. Château, I, *Pr. verb.*, p. 123.
Hüttenheim. Chapelle de la Vierge, I, *Pr. verb.*, p. 131.
Ill. II, *M.*, p. 117.
Ingersheim. III, *Pr. verb.*, p. 127.
Ingmarsheim. Étymologie de ce nom, II, *Pr. verb.*, p. 141. — III, *Pr. verb.*, p. 11.
Jung. Nécrologie, II, *Pr. verb.*, p. 104.
Jungholtz. Titres sur ce château, I, *Pr. verb.*, 106, etc.
Junon. Bas-relief à Schweighausen, I, *Pr. verb.*, p. 81.
Kageneck. Château, III, *Pr. verb.*, p. 38.
Kaysersberg. Hôtel de ville, chapelle de Saint-Michel, etc., III, *Pr. verb.*, p. 138, etc.
— Château, III, *Pr. verb.*, p. 38, 67, 73.
Kempel, près de Saverne. Cimetière gallo-romain, I, *M.*, p. 163.
Kertzfeld. Découverte d'antiquités gallo-romaines, II, *Pr. verb.*, p. 133.
Keskastél. Origine romaine de cet endroit, I, *Pr. verb.*, p. 23.
Kientzheim. III, *Pr. verb.*, p. 130.
Kingspach ou **Kœnigspach** (Marguerite de), dernière abbesse de Craufthal, III, *M.*, p. 178.
Kirchstræng, près d'Ehl. Antiquités romaines, II, *M.*, p. 128.

Kœnigsherberg. Canton rural près de Neunkirch, II, *M.*, p. 138, 157.
Kœnigshofen. Sépultures anciennes, II, *Pr. verb.*, p. 6; *M.*, p. 192.
Krittwald, près de Kraft. Antiquités romaines, II, *M.*, p. 130.
Landsperg. Château, I, *Pr. verb.*, p. 44, 95, 142. — III, *Pr. verb.*, p. 32, 59.
— Enceinte celtique, I, *M.*, p. 183.
Langensoultzbach. Monuments romains, III, *M.*, p. 63, etc.
Lautenbach. Restauration de l'église, I, *Pr. verb.*, p. 123.
— Ancienne cloche refondue, II, *Pr. verb.*, p. 86, 136. — III, *M.*, p. 54, etc.
Lechberg, dans le territoire de Diemeringen. Sépultures romaines, II, *M.*, p. 2.
Léon IX (Saint). II, *M.*, p. 124, 159, etc. A Woffenheim, p. 170. — A Sainte-Odile, p. 173. — A Strasbourg, p. 176.
Léonard (Saint-), près Bœrsch. Découverte de bractéats des onzième et douzième siècles, II, *Pr. verb.*, p. 35.
Leutenheim. Camp romain, II, *Pr. verb.*, p. 44.
Ley-Hubel. Tertre funéraire situé près de Balgau (Haut-Rhin), I, *M.*, p. 5.
Liebstein. Château, III, *M.*, p. 67, etc.
Lingolsheim. Découverte d'anneaux de bronze, II, *Pr. verb.*, p. 14; *M.*, p. 189.
Lorentzen. Trouvailles, I, *Pr. verb.*, p. 70, 127.
Louis de Bavière. Charte en faveur de l'abbaye de Neubourg, I, *M.*, p. 107, 115.
Luppach, couvent. Inscription, I, *Pr. verb.*, p. 110.
Lutenbach (Mangold de), fondateur de Marbach, III, *M.*, p. 163.
Lutterbach (canton de Saar-Union). Ruines romaines. I, *Pr. verb.*, p. 70.
Lutterbacherhof, dans la commune d'Œrmingen. Antiquités, II, *M.*, p. 1.
Lützelbourg. Château, III, *Pr. verb.*, p. 22.
Lützelhausen. Origine du village, I, *M.*, p. 19.
Mackwiller. Vote, I, *Pr. verb.*, p. 15. — Cromlech's, III, *M.*, p. 81, etc.
Mangold de Lutenbach, fondateur de Marbach, III, *M.*, p. 163.
Marbach, abbaye. Donation de terres, III, *M.*, p. 163.
Marguerite de Kingspach, dernière abbesse de Craufthal. III, *M.*, p. 178.
Marienthal. Vestiges d'antiquités gallo-romaines, III, *M.*, p. 16. — Vœu émis au sujet de la statue de la Vierge glorieuse, III, *Pr. verb.*, p. 27, 58.
Materne (Saint-). Source de Saint-Materne, II, *M.*, p. 133, 155. — Butte de Saint-Materne, p. 145, 155.
Mauerfeld, champ de Dinglingen. Antiquités romaines, II, *M.*, p. 141.
Mercure. Bas-relief à Walbourg, III, *M.*, p. 199.

Mittelbruch, canton de Meistratzheim. Trouvaille d'une hache en silex, II, *M.*, p. 135.

Molsheim. Découverte d'objets antiques, II, *Pr. verb.*, p. 41. — II, *M.*, p. 190.

Mor, Pierre. Sa tombe au cloître des Dominicains à Guebwiller, I, *Pr. verb.*, p. 121.

Morimont. Château, III, *Pr. verb.*, p. 74, 77, 116, etc.

Mulhouse. Une excommunication au treizième siècle, II, *M.*, p. 55, etc. — Vitraux de l'ancienne église protestante, III, *Pr. verb.*, p. 30, 43.

Murbach. Tapisseries anciennes, II, *M.*, p. 49, etc. — Rapports de l'abbaye avec Lucerne, III, *Pr. verb.*, p. 6.

Neubourg. Abbaye, I, *M.*, p. 102, etc.

— Série des abbés, I, *M.*, p. 120.

Neuwiller. Débadigeonnage de l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul, I, *M.*, p. 116, 153.

Niederbronn. Pierre épigraphique, III, *M.*, p. 61, etc. — Monnaies romaines, 63, etc. — Baignoire romaine, p. 93, etc. — Autel païen, p. 95, etc.

— Carte topographique des environs de Niederbronn en 1602, III, *Pr. verb.*, p. 81. — Découverte monnaies du quinzième siècle, p. 100.

Niedermorschweyer, III, *Pr. verb.*, p. 127.

Niederschæffolsheim (Forêt de). Tumuli, II, *M.*, p. 163.

Oberbronn, ancien château de Strahlenberg. Découverte d'une statue de Mercure, I, *Pr. verb.*, p. 25.

Oberlin (J. J.). Notice biographique et littéraire, I, *M.*, p. 121.

Obermichelbach. Statue de sainte Apollinaire dans l'église de ce village, II, *Pr. verb.*, p. 19.

Obernai. Découverte de sépultures antiques, II, *M.*, p. 7. — Hôtel de ville et anciens emplacements judiciaires, II, *M.*, p. 25, etc. — Château impérial des Hohenstaufen, III, *M.*, p. 152, etc.

Obersteigen. Ancienne église, I, *Pr. verb.*, p. 3, 6.

Ochsenfeld. Antiquités et traditions, I, *M.*, p. 138.

Odile (Sainte-) [Montagne de]. Monuments druidiques, I, *Pr. verb.*, p. 115; *M.*, p. 178. — Charte de saint Léon IX, p. 173.

Odratzheim. Découverte d'objets anciens, I, *Pr. verb.*, p. 16. — II, *Pr. verb.*, p. 50.

Offendorf. Trouvaille de 395 monnaies du commencement du seizième siècle, III, *Pr. verb.*, p. 101.

Otfried, moine de Wissembourg, III, *M.*, p. 98, etc.

Pallas, bas-relief à Niederbronn, III, *M.*, p. 65, etc.
Pfaffenlappen, famille ancienne, I, *M.*, p. 12.
Petite-Pierre (La). Peintures murales, III, *Pr. verb.*, p. 35, 42.
Plixbourg. Château ancien, III, *Pr. verb.*, p. 17 (avec plan), 37, 122.
Ramshardt, village détruit, II, *M.*, p. 200.
Rathsamhausen (Ulrich de). Pierre tombale, I, *Pr. verb.*, p. 3. — II, *M.*, p. 23.
Ratzwiller. Tombes antiques, II, *M.*, p. 6.
Rehs, dans la banlieue de Lorentzen. Cimetière antique, II, *M.*, p. 3.
Reubberg, forêt près de Zinswiller. Tombes antiques, II, *Pr. verb.*, p. 5.
Rhin. Navigation de ce fleuve au moyen âge, I, *M.*, p. 102, etc.
— Changements de ce fleuve, II, *M.*, p. 115.
Ribeauvillé. Châteaux. Voyez *Saint-Ulrich*.
— Fouilles faites dans l'église paroissiale, I, *Pr. verb.*, p. 15.
Ringelberg. Antiquités, II, *Pr. verb.*, p. 53.
Ringelstein (Petit). Château, III, *Pr. verb.*, p. 71.
Rodolphe, margrave de Bade. Lettre-privilége en faveur de l'abbaye de Neubourg, I, *M.*, p. 114.
Rosen (Famille de). Épitaphe, III, *Pr. verb.*, p. 73, 75; *M.*, p. 118, etc.
Rosenfeld, près de Rossfeld. Antiquités romaines, II, *M.*, p. 128.
Rosenwiller. Débadigeonnage de l'église, I, *Pr. verb.*, p. 7.
— Découverte de peintures murales, I, *Pr. verb.*, p. 10, 18, 26.
Rosheim. Restauration de l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul. — Peintures anciennes, I, *Pr. verb.*, p. 103.
Saar-Union. Ruines d'un établissement gallo-romain, II, *Pr. verb.*, p. 87.
Saar-Werden. Ancien comté, III, *Pr. verb.*, p. 82. — Table généalogique des comtes, p. 94.
Salomon (Symbolisme du trône de). I, *Pr. verb*, p. 90.
Sauweid, canton rural près de Benfeld. Antiquités, II, *M.*, p. 136.
Saverne. Pierre commémorative d'un comte de Barby, I, *Pr. verb.*, p. 71.
— Tombeaux trouvés dans la ville, I, *M.*, p. 167.
— (Environs de Saverne.) Monuments gallo-romains, I, *M.*, p. 159.
Schantz (Grosse), dans la forêt de Scheidtwald. Enceinte fortifiée, II, *M.*, p. 1.
Schelmenhoffstatt, canton rural près d'Oberbetschdorf. Antiquités romaines, I, *Pr. verb.*, p. 128.
Schenck d'Ehenheim, noble, III, *M.*, p. 160.
Scherrwiller. Borne milliaire, III, *Pr. verb.*, p. 60.
Schimmelrain, près de Hartmannswiller. Fouilles, I, *M.*, p. 134.
Schir, grand-vicaire. Nécrologie, III, *Pr. verb.*, p. 45.

Schirrhein (*Forêt de*). Fouilles de tombelles celtiques, I, *Pr. verb.*, p. 10; *M.*, p. 81.

Schlestadt. Calque des grandes figures peintes sur les murs du chœur de l'église de Saint-George, I, *Pr. verb.*, p. 12.

— Fondation d'un musée local, I, *Pr. verb.*, p. 165.

— Calque des peintures décoratives de l'ancienne bibliothèque de Beatus Rhenanus, III, *Pr. verb.*, p. 42, 45.

Schlosserhœhe, près Saverne. Cimetière antique, I, *M.*, p. 164.

Schneitzwald, forêt communale d'Ingwiller. Tumuli, I, *Pr. verb.*, p. 115.

Schwanau. Vestiges d'établissements romains, II, *Pr. verb.*, p. 29; *M.*, p. 129.

Seltz. Antiquités romaines, I, *Pr. verb.*, p. 24. —Voie romaine, II, *M.*, p. 14.

Sermersheim. II, *M.*, p. 133.

Sigismond. Lettre du frère Sigismond à l'abbé Barthélemy d'Andlau sur les anciennes tapisseries de Murbach, II, *M.*, p. 49, etc.

Sigolsheim. III, *Pr. verb.*, p. 129.

Spittelskirche, vigne près d'Obernai. Tombes gallo-romaines, II, *M.*, p. 7.

Spitzstein. Pierre levée, II, *M.*, p. 2.

Stephansfeld. Antiquités, II, *Pr. verb.*, p. 145, etc.

Strasbourg. Cathédrale : Inscription tumulaire d'un comte de Barbi, I, *Pr. verb.*, p. 71. — Iconographie du trône de Salomon au grand portail, p. 87.

— Églises : Saint-Thomas, I, *M.*, p. 93, etc. — Sainte-Madeleine avec couvent, p. 149, etc. — Saint-Louis, autrefois église des Carmes avec couvent, p. 150, etc. — Sainte-Catherine avec couvent, p. 168, etc.

— Deux cercueils en pierre trouvés dans l'église de Sainte-Aurélie, III, *Pr. verb.*, p. 98.

— Maisons anciennes, I, *Pr. verb.*, p. 21. — II, *Pr. verb.*, p. 47.

Surbourg. Lettre d'indulgence en faveur du chapitre, I, *M.*, p. 186.

Surburger. Armoiries de cette famille patricienne dans l'ancienne église de la Robertsau, I, *Pr. verb.*, p. 21.

Thierkirch. Ancien monastère détruit, III, *Pr. verb.*, p. 77; *M.*, p. 150.

Todtenberg, dans la forêt de Mackwiller. Sépultures anciennes, II, *Pr. verb.*, p. 132. — III, *M.*, p. 81, etc.

Trèves. Découverte d'une villa romaine, III, *M.*, p. 1, etc.

Türckheim. Antiquités romaines, III, *Pr. verb.*, p. 76, 110, etc.

— Clocher de l'ancienne église, III, *Pr. verb.*, p. 127.

Ulrich de Rathsamhausen. Pierre tombale de ce noble, I, *Pr. verb.*, p. 3; II, *M.*, p. 23.

Ulrich (Saint-). Château, I, *Pr. verb.*, p. 44, 141.

Urmatt. Origine du village, I, *M.*, p. 11, 18.
Uttenheim (Christophe d'), évêque de Bâle, I, *Pr. verb.*, p. 110.
Walbourg. Custode, II, *Pr. verb.*, p. 130. — III, *Pr. verb.*, p. 87.
— Statues du quinzième siècle dans l'église, II, *Pr. verb.*, p. 131.
— Description de l'église, II, *M.*, p. 97, etc.
— Monuments lapidaires d'origine païenne, III, *M.*, p. 199, etc.
Walram, archevêque de Cologne. Lettre-privilége en faveur de l'abbaye de Neubourg, I, *M.*, p. 117.
Wantzenau. Pierre tombale du chevalier Wolfgang-Théodore Branscheid, † 1613, I, *Pr. verb.*, p. 126.
Wasselonne. Découverte d'antiquités, II, *M.*, p. 190. — III, *Pr. verb.*, p. 95.
Weitbruch. Colonne milliaire, II, *M.*, p. 14. — Tumuli, p. 16.
Willerhof, près de Hilsenheim. Grand tumulus, II, *M.*, p. 132.
Wineck. Château ancien au-dessus de Katzenthal, II, *Pr. verb.*, p. 137. — III, *Pr. verb.*, p. 9.
Winkelried. Opinions sur son existence, III, *Pr. verb.*, p. 9.
Wissembourg. L'église de Saint-Pierre et Saint-Paul et ses peintures murales, I, *Pr. verb.*, p. 113; *M.*, p. 169. — II, *Pr. verb.*, p. 81. — III, *Pr. verb*, p. 70.
— L'abbaye de Wissembourg au neuvième siècle, III, *M.*, p. 98, etc.
— L'église de Saint-Jean et ses peintures murales, III, *Pr. verb.*, p. 68, etc.
— Chronique de Wissembourg par Balthazar Bœll, III, *M.*, p. 138, etc.
Wittenheim. Groupe de tumuli, I, *Pr. verb.*, p. 123.
Woffenheim. Monastère de Sainte-Croix, II, *M.*, p. 160, 170.
Zinswiller. Dhanenkloster près de ce village, I, *M.*, p. 198.
Zorn zum Riet, noble. II, *Pr. verb.*, p. 147. — III, *Pr. verb.*, p. 103.

III.

RÉPERTOIRE PAR NOMS D'AUTEURS.

Bardy (H.). Note sur le château de Bourogne (avec une vue lithographiée), I, *Pr. verb.*, p. 68, etc.

— Notes sur l'église d'Étueffont-Haut et sur celle de Saint-Dizier (avec une planche lithographiée et 6 figures intercalées dans le texte), I, *M.*, p. 97, etc.

— Note sur l'église romane de Bermont, II, *Pr. verb.*, p. 37.

Beilstein. Plan des tombelles celtiques de la forêt communale de Brumath, I, *M.*, p. 200.

— Rapport sur la découverte d'une sépulture romaine près de Bernolsheim, II, *Pr. verb.*, p. 96.

Benoît (L.). La pierre tombale d'Ulrich de Rathsamhausen et de Marie d'Andlau dans l'église de Fénétrange (avec planche lithographiée), I, *M.*, p. 23.

— Craufthal, II, *M.*, p. 170, etc.

Conrath. Rapport sur les fouilles faites à l'occasion de la construction du pont Saint-Martin, II, *Pr. verb.*, p. 97.

Coste. A propos de la station d'Argentovaria, I, *Pr. verb.*, p. 105, 125, 163. Argentovaria, station gallo-romaine retrouvée à Grussenheim, Haut-Rhin (avec une carte lithographiée), II, *M.*, p. 18, etc.

— Recherches archéologiques concernant la station de Grammatum (avec une carte lithographiée), III, *M.*, p. 167, etc.

Eisen. Rapport sur les travaux littéraires présenté à la séance générale du 5 décembre 1861, I, *Pr. verb.*, p. 36, etc.

— du 4 décembre 1862, I, *Pr. verb.*, p. 130, etc.

— du 10 décembre 1863, II, *Pr. verb.*, p. 108, etc.

— du 1er décembre 1864, III, *Pr. verb.*, p. 50, etc.

— Observations sur le niveau du sol de l'ancien Argentoratum romain, I, *M.*, p. 1, etc.

Fries. Église de Saint-Thomas à Strasbourg, I, *M.*, p. 93, etc.
— Églises de Sainte-Madeleine, de Saint-Louis et de Sainte-Catherine, à Strasbourg (avec 14 figures intercalées dans le texte), I, *M.*, p. 149, etc.
Fürst. Rapport sur les travaux de déblai exécutés au château du Grand-Geroldseck, I, *Pr. verb.*, p. 144.
Guerber (V.). L'église abbatiale de Saint-Pierre et Saint-Paul de Wissembourg et ses peintures murales, I, *M.*, p. 169, etc.
— Compte rendu des restaurations faites dans l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul à Wissembourg, II, *Pr. verb.*, p. 91, etc. — III, *Pr. verb.*, p. 70, etc.
— Rapport sur l'église de Saint-Jean à Wissembourg et ses peintures murales découvertes en 1864, III, *Pr. verb.*, p. 68, etc.
— Rapport sur la découverte de deux urnes cinéraires dans la forêt de Haguenau, I, *Pr. verb.*, p. 77.
Gyss. Notice historique sur l'hôtel de ville d'Obernai et sur les anciens emplacements judiciaires, dits Seelhof et Laube, II, *M.*, p. 25, etc.
— Le château impérial des Hohenstaufen à Obernai, III, *M.*, p. 152, etc.
Heitz (F. C.). Communications diverses : Découverte d'une tombe romaine à Strasbourg, III, *Pr. verb.*, p. 27. — Cachet ancien, III, *Pr. verb.*, p. 31.
— Ancienne gravure représentant la cathédrale et l'horloge astronomique de Strasbourg (avec une épreuve de la planche gravée par Isaac Brunn), III, *M.*, p. 70, etc.
— Communication sur deux cercueils anciens découverts dans l'église de Sainte-Aurélie à Strasbourg, III, *Pr. verb.*, p. 98.
Huot (P.). Rapport sur l'ancienne cloche de Lautenbach (Haut-Rhin), détruite en 1863, III, *M.*, p. 54, etc.
— Relation d'une promenade de Colmar à Alspach, III, *Pr. verb.*, p. 121, etc.
— Frédéric II et ses fils en Alsace, III, *M.*, p. 140, etc.
Ingold. L'Ochsenfeld, ses antiquités, ses traditions, I, *M.*, p. 138, etc.
Jung (A.). Iconographie du trône de Salomon à Bebenhausen et au grand portail de la cathédrale de Strasbourg, I, *Pr. verb.*, p. 87, etc.
— Note sur la découverte d'anneaux de bronze dans une tombe antique à Lingolsheim, II, *Pr. verb.*, p. 14.
— Remarque sur une ancienne maison de Strasbourg, rue des Bouchers, n° 27, II, *Pr. verb.*, p. 47.
— Note sur des monnaies trouvées à Ottrott, II, *Pr. verb.*, p. 47.
Klotz (G.). Exposé des recettes et des dépenses de l'exercice 1860-1861, I, *Pr. verb.*, p. 47, etc.

Klotz (**G.**). Exposé des recettes et des dépenses de l'exercice 1861 - 1862, I, *Pr. verb.*, p. 146, etc.

— *Idem* de l'exercice 1862, II, *Pr. verb.*, p. 113, etc.

— *Idem* de l'exercice 1863, III, *Pr. verb.*, p. 53, etc.

— Note sur une médaille offerte à la ville de Strasbourg pour sa collection historique, par M. le doyen F. Sachs, de Carlsruhe, II, *M.*, p. 1, etc.

Kramer. Rectification des erreurs topographiques sur quelques endroits de la vallée de la Bruche (avec deux cartes lithographiées et une figure intercalée dans le texte), I, *M.*, p. 8, etc.

Lehr (**E.**). Renseignements sur Keskastel, I, *Pr. verb.*, p. 23.

— Lettre adressée au Président de la Société au sujet d'une pierre armoriée trouvée dans une maison de la rue Mercière à Strasbourg, II, *Pr. verb.*, p. 140.

— Notice sur la famille de Rosen, III, *M.*, p. 119, etc.

Levrault (**L.**). Découverte de sépultures antiques à Obernai (avec une planche lithographiée), II, *M.*, p. 7, etc.

— A propos de l'étymologie d'Ingmarsheim, III, *Pr. verb.*, p. 11.

Merck. Note sur une dalle de l'église d'Ainay, représentant l'autel de Lyon, I, *Pr. verb.*, p. 81.

— Compte rendu sur les monnaies romaines trouvées à Ehl en 1865, III, *Pr. verb.*, p. 87, etc.

Migneret. Discours d'ouverture de la séance générale tenue à Strasbourg le 5 décembre 1861, I, *Pr. verb.*, p. 27, etc.

Morin. Rapport sur une ancienne porte de Dachstein, I, *Pr. verb.*, p. 104.

— Rapport sur les travaux de restauration de l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul à Wissembourg, II, *Pr. verb.*, p. 82, etc.

— Avis sur les peintures de l'église d'Altorf, II, *Pr. verb.*, p. 85. — III, *Pr. verb.*, p. 30.

Morlet (**De**). Note sur les fouilles faites par M. Ringel, dans la forêt de Grossbrunnenwald (commune de Saar-Union), dans la Tagsweide, près de Lutterbach et à Lorentzen, I, *Pr. verb.*, p. 69.

— Notice sur quelques monuments de l'époque gallo-romaine, trouvés sur les sommités des Vosges, près de Saverne (avec une photographie, 2 planches lithographiées et 7 figures intercalées dans le texte), I, *M.*, p. 159, etc.

— Note sur les tumuli de la forêt de Brumath (avec une carte), I, *M.*, p. 200.

— Note sur des objets d'antiquité trouvés à Gerstheim, II, *Pr. verb.*, p. 25.

Morlet (De). Note sur des objets découverts dans des sépultures franques d'Odratzheim (avec une planche chromo-typographique), II, *Pr. verb.*, p. 50.

— Notice sur quelques découvertes archéologiques effectuées dans les cantons de Saar-Union et de Drulingen (avec une planche chromo-typopraphique et 5 figures intercalées dans le texte), II, *M.*, p. 1, etc.

— Notice sur les cimetières gaulois et germains découverts dans les environs de Strasbourg (avec une planche lithographiée), II, *M.*, p. 188, etc.

— Note sur une excursion faite dans la Lorraine allemande, III, *Pr. verb.*, p. 23, 24.

— Communication au sujet d'un faux-rempart des anciennes fortifications de Strasbourg, III, *Pr. verb.*, p. 85.

— Les Cromlech's de Mackwiller (avec une planche chromo-lithographique, un plan d'ensemble et 10 figures intercalées dans le texte), III, *M.*, p. 81, etc.

Mossmann. La famille de Schauenburg a-t-elle occupé le château de Jungholz dès 1339? Lettre adressée à M. le baron de Schauenburg, I, *Pr. verb.*, p. 106.

— Recherches sur l'ancienne constitution de la commune de Colmar, I, *M.*, p. 26, etc.

— Lettre de frère Sigismond à l'abbé Barthélemy d'Andlau sur les anciennes tapisseries de l'abbaye de Murbach, II, *M.*, p. 49, etc.

Niklès (N.). Rapport sur les découvertes faites aux environs de Gerstheim, II, *Pr. verb.*, p. 28.

— Helvetus et ses environs (Ehl près Benfeld), au cinquième siècle (avec une carte lithographiée), II, *M.*, p. 113, etc.

— Note supplémentaire sur les antiquités des environs d'Ehl, III, *Pr. verb.*, p. 3.

— Rapport sur les antiquités découvertes à Ehl en février et mars 1865, III, *Pr. verb.*, p. 79.

Ohleyer. Rapport sur les peintures murales de l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul à Wissembourg, II, *Pr. verb.*, p. 81.

Oppermann (C. F.). Notice sur les antiquités de la montagne de Sainte-Odile et des environs (avec 2 figures intercalées dans le texte), I, *M.*, p. 178, etc.

Ortlieb (D.). Rapport sur les travaux de restauration du château supérieur d'Eguisheim, II, *Pr. verb.*, p. 134, etc.

Poisat. Renseignements sur le tracé de l'ancienne voie romaine à Bourogne, I, *Pr. verb.*, p. 62.

Ponsart. Discours d'ouverture de la séance générale de Colmar, 15 janvier 1865, III, *Pr. verb.*, p. 104, etc.

Quiquerez. Notice sur le château de Liebstein, III, *M.*, p. 67, etc.

Ring (M. de). Rapport sur les travaux de consolidation faits au château de Hugstein, I, *Pr. verb.*, p. 75.

— Note sur une inscription romaine provenant de Horbourg, I, *Pr. verb.*, p. 93.

— Rapport sur le caveau sépulcral de la nouvelle église de Guebwiller, I, *Pr. verb.*, p. 119.

— Rapports sur deux inscriptions de l'ancien couvent des Dominicains à Guebwiller, I, *Pr. verb.*, p. 121.

— Notes sur les châteaux de Hugstein (près Bühl), de Husenbourg, de Saint-Paul près Wissembourg, I, *Pr. verb.*, p. 122.

— Tertre funéraire situé près de Balgau (Haut-Rhin), I, *M.*, p. 5, etc.

— Fouilles exécutées dans les tombelles celtiques de la forêt de Haguenau, près de Schirrhein et dans les deux cantons forestiers de Schirrheinweg et du Fischerhubel en 1861 (avec 26 figures intercalées dans le texte), I, *M.*, p. 81, etc.

— Le Schimmelrain, près de Hartmannswiller, Haut-Rhin (avec 3 planches lithographiées et une figure intercalée dans le texte), I, *Pr. verb.*, p. 134.

— Fouilles exécutées dans les tombelles celtiques de la forêt communale de Dossenheim, août 1862 (avec carte), I, *M.*, p. 192, etc.

— Observations sur un mémoire de M. Siffer, au sujet de sépultures anciennes trouvées à Zinswiller, II, *Pr. verb.*, p. 5.

Ringel. Rapports sur les découvertes faites au Grosbrunnenwald, près de Saar-Union, I, *Pr. verb.*, p. 100, etc.

Ringeisen. Compte rendu des travaux exécutés par la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace:

En 1861, I, *Pr. verb.*, p. 42, etc.
En 1862, I, *Pr. verb.*, p. 140, etc.
En 1863, II, *Pr. verb.*, p. 119, etc.
En 1864, III, *Pr. verb.*, p. 58, etc.

— Rapport sur la fondation d'un musée à Schlestadt, I, *Pr. verb.*, p. 165.

Ristelhuber (P.). A propos de l'étymologie d'Ingmarsheim, II, *Pr. verb.*, p. 141, etc.

— La marche d'Aquilée, II, *M.*, p. 184, etc.

Rosenstiel. Renseignements sur les fouilles faites dans l'église paroissiale de Ribeauvillé, I, *Pr. verb.*, p. 15.

Sabourin de Nanton. Les fortifications de Huningue (avec une gravure intercalée dans le texte), II, *M.*, p. 44, etc.

Sabourin de Nanton. L'abbaye de Saint-Apollinaire, III, *M.*, p. 73, etc.

Saum. Communication sur une monnaie anglaise d'or trouvée dans l'Ill, III, *Pr. verb.*, p. 80, etc.

— Note sur des découvertes d'antiquités faites à Wasselonne, III, *Pr. verb.*, p. 95.

Schaffner. Rapport sur les travaux de restauration de l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul à Wissembourg, II, *Pr. verb.*, p. 90, etc.

Schauenburg (De). Rapport sur les restaurations faites dans l'église de Saint-Martin, à Colmar, I, *Pr. verb.*, p. 57.

— Observations sur les statuettes accompagnant autrefois la représentation du trône de Salomon, au grand portail de la cathédrale de Strasbourg, I, *Pr. verb.*, p. 92.

— Critique des travaux exécutés dans l'église protestante de Colmar, I, *Pr. verb.*, p. 118.

— Note sur un camp romain présumé, près du village de Leutenheim, II, *Pr. verb.*, p. 44.

— Mémoire sur les antiquités de Stéphansfeld (avec 3 planches lithographiées), II, *Pr. verb.*, p. 145, etc.

— Note sur la pierre aux armes de Jean Hamerer (avec une figure intercalée dans le texte), II, *M.*, p. 106, etc.

— Note sur la sépulture romaine de Bernolsheim (avec une planche lithographiée), III, *Pr. verb.*, p. 10.

Schelbaum. Rapport sur les châteaux d'Eguisheim, Hoh-Landsberg, Plixbourg, Hageneck, Wineck, et sur les fouilles et découvertes de Türckheim, III, *Pr. verb.*, p. 107, etc.

Schirmer. Rapport sur les ruines du château de Morimont, III, *Pr. verb.*, p. 116, etc.

Siffer (J.). Renseignement sur les trouvailles faites entre Mertzwiller et Reichshoffen, en 1861, I, *Pr. verb.*, p. 17.

— Notice sur une pierre tombale de la Wantzenau, I, *Pr. verb.*, p. 126.

— Note sur l'ancienne commanderie de Dhan, près de Zinswiller (canton de Niederbronn), I, *M.*, p. 198.

— Notice sur une dalle épigraphique d'origine romaine et sur diverses autres antiquités, découvertes en 1862, dans les forêts des deux Betschdorf, II, *Pr. verb.*, p. 127, etc.

— Mémoire sur la grande voie romaine de Brumath à Seltz, pour la portion de Weitbruch à Kaltenhausen, II, *M.*, p. 14, etc.

Siffer (J.). Notes sur les ruines de villas romaines, près d'Oberbronn, II, *M.*, p. 109, etc.

— Analyse d'une charte de 1415, faisant mention de Ramshardt, de Cronenbruch et de Buchhurst, trois lieux habités, dans le canton de Wœrth, qui ont disparu, II, *M.*, p. 200, etc.

— Note sur un ancien encensoir, III, *Pr. verb.*, p. 66.

— Notice sur une pierre épigraphique, consacrée à deux divinités, trouvée à Niederbronn, dans le quartier de la nouvelle avenue, en 1842, III, *M.*, p. 61, etc.

— Description de deux monuments romains, faisant partie de la statuaire, retrouvés, l'un en 1842, à Niederbronn, l'autre à Langensoultzbach, III, *M.*, p. 63, etc.

— Notice sur deux bas-reliefs, figurant Pallas, découverts à Niederbronn, l'un en 1842, l'autre vers 1762, III, *M.*, p. 65, etc.

— Notice sur une baignoire romaine à eau chaude et à transpiration, existant à Niederbronn, dans le quartier de la nouvelle avenue, III, *M.*, p. 93, etc.

— Notice sur un autel épigraphique d'origine païenne, consacré aux dieux mânes, découvert à Niederbronn, vers le milieu de la seconde décade du siècle courant, III, *M.*, p. 95, etc.

— Note sur les anciens monastères de Frauenkirch et de Thierkirch, III, *Pr. verb.*, p. 77, etc. — *M.*, p. 150, etc.

— Note sur un acte de vente de 1458, III, *Pr. verb.*, p. 94.

— Communication sur une charte de 1524, à propos d'une aliénation de rente du monastère de Sainte-Claire-au-Wœrth, à Strasbourg, III, *Pr. verb.*, p. 98, etc.

— Notice sur quelques monuments d'origine païenne, conservés à Walbourg (avec figures intercalées dans le texte), III, *M.*, p. 199, etc.

Spach (L.). Dicours prononcé à la séance générale de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, tenue à Strasbourg le 5 décembre 1861, I, *Pr. verb.*, p. 31, etc.

— Discours d'ouverture de la séance générale à Colmar, le 26 avril 1862, I, *Pr. verb.*, p. 72, etc.

— Allocution adressée aux membres du sous-comité du Haut-Rhin, le 18 août 1862, I, *Pr. verb.*, p. 159, etc.

— Discours prononcé à l'assemblée générale, tenue à Strasbourg le 10 décembre 1863, II, *Pr. verb.*, p. 104, etc.

— *Idem*, le 1er décembre 1864, III, *Pr. verb.*, p. 44, etc.

— Discours d'ouverture de la séance générale de Colmar, le 19 mai 1864, III, *Pr. verb.*, p. 14, etc.

Spach (L.). Discours d'ouverture de la séance générale de Colmar, le 15 juin 1865, III, *Pr. verb.*, p. 106, etc.
— Rapport sur les Weisthümer de M. Stoffel, I, *Pr. verb.*, p. 65.
— L'abbaye de Neubourg, au moyen âge, et la navigation du Rhin, avec pièces justificatives, I, *M.*, p. 102, etc.
— L'archéologue J. J. Oberlin, I, *M.*, p. 121, etc.
— Lettre d'indulgence en faveur du chapitre de Surbourg (avec planche chromo-lithographiée), I, *M.*, p. 186, etc.
— Une excommunication de Mulhouse au treizième siècle, II, *M.*, p. 55, etc.
— Saint Léon IX, le pape alsacien, II, *M.*, p. 159, etc.
— Rapport sur divers ouvrages (les Paraiges messins par M. Klipfel; les derniers volumes du *Geschichtsfreund*, etc.), III, *Pr. verb.*, p. 5, etc.
— Découverte d'une villa romaine à Trèves (extrait d'un mémoire de M. de Wilmowsky), III, *M.*, p. 1, etc.
— Bruno (Braun) de Ribeaupierre et les délégués de Strasbourg, prisonniers à Schwanberg, III, *M.*, p. 9, etc.
— Un extrait de la chronique de Wissembourg, de Balthazar Bœll, III, *M.*, p. 136, etc.
— Donation de terres, faite à l'abbaye de Marbach, par le comte Albert d'Éguisheim, III, *M.*, p. 163, etc.
— Rapport sur deux ouvrages de M. le professeur Hanauer : « les Paysans d'Alsace au moyen âge » et « les Constitutions de l'Alsace au moyen âge », III, *Pr. verb.*, p. 192, etc.
Stoffel (A.). Le cimetière fortifié de Dörrenbach, I, *Pr. verb.*, p. 145, etc.
Straub (A.). Renseignements sur d'anciennes peintures murales à Altorf, I, *Pr. verb.*, p. 6, 17; — à Rosenwiller, I, *Pr. verb.*, p. 10; — à Rosheim, I, *Pr. verb.*, p. 103; — à La Petite-Pierre, III, *Pr. verb.*, p. 100; — dans l'ancienne église de la Robertsau, I, *Pr. verb.*, p. 21.
— Pierre commémorative et inscription tumulaire d'un comte de Barbi, I, *Pr. verb.*, p. 71.
— Renseignements sur les églises fortifiées en Alsace, I, *Pr. verb.*, p. 76.
— Symbolisme du trône de Salomon, au grand portail de la cathédrale de Strasbourg, d'après le *Hortus deliciarum*, I, *Pr. verb.*, p. 90, etc.
— Sceaux anciens, I, *Pr. verb.*, p. 111.
— Rapport sur une visite faite à la chapelle de la sainte Vierge, à Hüttenheim, I, *Pr. verb.*, p. 131.
— Notes sur d'anciennes monnaies trouvées à Saint-Léonard, près Bœrsch, II, *Pr. verb.*, p. 35.

Straub (A.). L'église de Walbourg (avec figures intercalées dans le texte), II, *M.*, p. 97, etc.

— Note sur la découverte de monnaies du seizième siècle, à Niederbronn et à Offendorf, III, *Pr. verb.*, p. 100, etc.

Thilloy (J.). Herbitzheim (avec une carte lithographiée), II, *M.*, p. 69, etc.

Véron-Réville. Lettre au sujet d'une ancienne cloche de Lautenbach, II, *Pr. verb.*, p. 86.

Wehrung. Aperçu historique de l'ancien comté de Saarwerden, III, *Pr. verb.*, p. 82, etc.

Zimberlin. Inscription de 1520 rappelant la construction du couvent de Luppach, par un évêque de Bâle, de la famille d'Uttenheim, I, *Pr. verb.*, p. 110 (avec une figure intercalée dans le texte).

GETTY RESEARCH INSTITUTE
3 3125 01050 2504